DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 12494 – 6 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – DIMANCHE 31 MARS-LUNDI 1er AVRIL 1985

Attentat antisémite à Paris

L'explosion d'une bombe au Festival international du cinéma juif fait dix-huit blessés

Une bombe a explosé vendredi 29 mars, à 21 h 45, dans le cinéma Rivoli-Beaubourg, 80, rue de Rivoli, à Paris. Dix-huit personnes parmi la cinquantaine présentes ont été blessées. L'une est gravement brûlée au visage, deux sont blessés plus légèrement. D'autres ont été choquées. Le cinéma projetait, ce 29 au soir, *Eichmann, l'homme du IIIe Reich*, dans le cadre du Quatrième Festival international du cinéma juif.

Dès l'explosion de la bombe, les spectateurs se sont précipités vers les portes de sortie. Il n'y a pas eu de panique.

Les pompiers sont arrivés immédiatement sur les lieux. « *Un miracle qu'il n'y ait pas eu de mort* », dit l'un d'eux. Le « plan rouge » a été déclenché.

Très rapidement, les pompiers ont retrouvé trace de la bombe, sous un siège de la dernière rangée, au fond de la salle de cinéma. L'explosion a creusé un cratère de 50 centimètres de profondeur. L'effet de souffle a produit des dégâts importants. Certains fauteuils ont été arrachés de leurs socles. Murs et faux plafond se sont effondrés par pans entiers.

Moins d'une heure après l'explosion, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, est arrivé sur les lieux. Dénonçant le caractère « *abominable* » de cet attentat, il a précisé que le cinéma visé faisait l'objet d'une surveillance par rondes policières. « *Un quart d'heure avant, une patrouille de police était passée devant et n'avait rien remarqué.* » « *Les services de police judiciaire compétents vont mener une enquête très serrée pour retrouver les auteurs de cet acte terroriste* », a ajouté M. Joxe. Selon lui, « *le poseur de bombe a vraisemblablement été vu par le personnel de l'établissement* ».

M. Jacques Chirac est venu, lui aussi, sur les lieux. « *C'est un acte que rien ne peut justifier. C'est un attentat aveugle de nature raciste qu'il est extrêment difficile d'empêcher* », a-t-il notamment déclaré.

Cet attentat est le premier, dans l'histoire pourtant sanglante du terrorisme en France, à viser un cinéma de quartier.

Tard dans la soirée, les spécialistes du laboratoire central de la préfecture de police passaient au crible la salle de cinéma, tentant de retrouver des fragments de la bombe pour les analyser.

Samedi 30 mars, en fin de matinée, l'attentat n'était toujours pas revendiqué. La direction avait, dès le drame, précisé que jamais auparavant elle n'avait reçu de menaces.

FESTIVAL DU CINÉMA
JUIF
TU VAS VOIR QU'ILS VONT EN PROFITER POUR DIRE QU'IL Y A DE L'ANTISÉMITISME EN FRANCE !
PLANTU

Les mots ne sont pas innocents

Raison garder, bien sûr. Tout attentat, par-delà le sang qu'il fait couler, vise à troubler les esprits, à provoquer la peur, l'angoisse et la passion. Il en est ainsi de cette bombe déposée vendredi soir, avec l'évidente intention de tuer, dans la salle de cinéma parisienne où avait lieu le quatrième Festival international du cinéma juif. Comme il en allait hier de deux attentats antisémites qui restent gravés dans les esprits : la synagogue de la rue Copernic (1980), le restaurant Goldenberg de la rue des Rosiers (1982). Raison garder: Les policiers cherchent et, sait-on jamais, cette fois, trouveront, arrêteront. Les auteurs de ce crime raciste se présenteront alors à la justice sous une identité peut-être inclassable – individus isolés – ou répétitive – filières terroristes du Proche-Orient déjà connues. Peut-être, et l'on ne cèdera donc pas aux amalgames, aux raccourcis politiques. La peur, quelle qu'elle soit, ne s'exploite pas.

Cependant comment ne pas s'interroger sur un certain air du temps, l'arrière fond de cet acte criminel et de la cible qu'il a choisi : la communauté juive, l'identité juive, la mémoire d'un peuple – car c'est cette quête qui anime ce festival communautaire – qui est au cœur de la leçon la plus effroyable de notre siècle : le génocide, la solution finale, la volonté d'éradication de l'Autre.

L'auteur ou les auteurs de ce crime sont une chose. Ce qui permet la passage à l'acte en est une autre. D'autant plus que l'attentat s'inscrit dans une série par trop répétitive, *ces faits divers qui font* un climat, ce touriste algérien jeté en 1983 d'un train parce sa « gueule » ne revenait pas à de jeunes « paumés ».

EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 10.)

Avec ce numéro LE MONDE AUJOURD'HUI

Trop d'Etat, moins d'Etat

1981-1985 : nationalisations, réformes fiscales, libertés individuelles, politique sociale...

L'ÉLECTION DE M. SARTZETAKIS A ATHÈNES

A la hussarde

De notre correspondant

Athènes. – Sortant pour la première fois de son silence, M. Sartzetakis, le nouveau président de la République grecque, a exprimé, le vendredi 29 mars, au soir, à la télévision « *la profonde émotion et la joie particulière* » avec laquelle il acceptait la fonction qui vient de lui échoir et parlé de la nécessité pour tous les Grecs de s'unir et d'oublier leurs querelles politiques en ces temps difficiles. C'est pourtant devant un Parlement à demi déserté que le nouveau président devrait prêter serment, car la Nouvelle Démocratie (opposition conservatrice) a déclaré qu'elle contestait la validité de son élection et appelé à une consultation populaire à brève échéance.

L'atmosphère était encore surchauffée à Athènes lorsque le premier ministre, M. Papandréou, immédiatement après l'élection d'extrême justesse de son candidat à la présidence, s'est envolé pour Bruxelles, où il assiste au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement européens.

Dès 8 heures du matin, des milliers de militants du Parti socialiste (PASOK) avaient pris position vendredi autour du Parlement d'Athènes, cerné par d'importantes forces de police. On craignait visiblement des incidents, mais il n'y en eut pas, la Nouvelle Démocratie ayant appelé ses sympathisants à rester chez eux. Tout au plus la foule débordant des trottoirs dans les quartiers du centre provoqua-t-elle des embouteillages monstres jusqu'aux portes de la capitale.

Les députés gagnaient le Parlement entre deux haies frémissantes de drapeaux verts marqués du soleil, emblème du PASOK, et sur un fond sonore de cris : « *Le peuple veut Sartzetakis.* »

MARC MARCEAU.

(Lire la suite page 5.)

LES ISRAÉLIENS ET LA RÉSISTANCE DANS LE LIBAN DU SUD

La double peur de Tyr

Cinq Palestiniens ont été tués et trente-sept autres personnes – dont quatre Libanais – ont été blessées jeudi soir 28 mars et vendredi 29 mars par des actions des Forces libanaises (milices chrétiennes) dans la région de Saïda, au Liban du Sud. Pour la première fois, les camps palestiniens d'Aïn-Héloué et de Mieh-Mieh ont été touchés.

Vendredi soir, le camp palestinien d'Aïn- Héloué, comptant trente mille habitants dans les faubourgs est de Saïda, a été bombardé au canon et au mortier à partir des positions des Forces libanaises situés sur les hauteurs, près des villages chrétiens de Mieh-Mieh et de Maghdouche.

De notre envoyée spéciale

Tyr. – La peur, comme une peste insidieuse, a envahi la petite cité phénicienne; la *caza* (circonscription, sous-préfecture) de Tyr, le « triangle de fer », triangle de la mort pour l'armée israélienne, vit dans l'angoisse. S'il reste encore une chose que partagent les soldats de Jérusalem et le petit peuple du Liban du Sud, c'est bien la peur qu'ils ont les uns des autres. On la sent poindre dès qu'on pénètre dans la zone, en principe interdite, sous occupation israélienne. Sur un chemin tracé à travers les vergers, s'avance une longue procession de femmes lourdement chargées, embarrassées d'une marmaille qu'elle font taire à grand-peine. Le « poste-frontière » israélien sur le Litani est à moins de 500 mètres en aval du fleuve, et chaque ronronnement de moteur paraît suspect. Le passage est aléatoire. Quelquefois, les soldats tirent. Sur le Litani, un pont de fer rouillé est barré de « dents de dragon » métalliques. Les miliciens de l'ALS (armée du Liban-Sud, milice armée et financée par Israël), qui le contrôlaient, ont « *disparu il y a une semaine* », nous dit un paysan qui regagne sa ferme. « *Depuis l'annonce du retrait israélien, c'est la débandade par ici* », ajoute-t-il, l'œil malicieux.

A la sortie du pont, à l'écart de la route, deux taxis attendent. Tyr est à une dizaine de kilomètres et chacun s'entasse dans les voitures. Le long de la route, juchés sur leur mirador, armés d'une mitrailleuse, des soldats israéliens aux aguets. Très bien implantée dans cette région de petits villages accrochés à flanc de colline ou au sommet de pitons, la résistance nationale mène la vie dure à l'occupant, qui le lui rend bien.

Il n'est pas ici de villages – Borj-Rahal, Maaraké, Bazouriyé, Abbassiyé... – qui n'ait subi les incursions de l'armée israélienne et leur cortège de malheurs. Sur la petite route qui monte à Borj-Rahal, le point de contrôle de la FINUL est français. Trois soldats examinent rapidement les rares voitures qui passent. « *C'est mortel, ici,* dit l'un d'eux. *On ne voit personne. Avant, au moins, des petits marchands venaient proposer leur bimbeloterie, mais depuis un mois, plus rien.* »

C'est que, depuis un mois, la « politique de la main de fer » décrétée à Jérusalem s'est abattue sur la partie du Liban du Sud encore occupée.

FRANÇOISE CHIPAUX.

(Lire la suite page 8.)

La « vendetta » du père de Grégory

Bernard Laroche assassiné par Jean-Marie Villemin avait déjà été menacé par son meurtrier

De notre envoyé spécial

Epinal. – Un coup de fusil à bout portant. Cette chevrotine-là n'est même plus autorisée pour le sanglier. Et Bernard Laroche, le côté droit transpercé, va mourir. Il meurt un petit quart d'heure, à peine, après. Et il n'y a, pour lui-même, plus matière à non-lieu. Bernard Laroche, trente ans, toujours inculpé d'assassinat dans l'affaire Grégory Villemin, est mort, vendredi 29 mars, à 13 h 30, sur le pas de sa porte, devant le garage de son chalet, à Aumontzey (Vosges). Et voilà que la nausée submerge tout devant cette horreur qui s'ajoute à l'horreur, ce drame qui conforte le drame.

A 13 h 15, vendredi, un homme, le père de Grégory, Jean-Marie Villemin, est sorti du bosquet où il s'était caché depuis quelques instant, près de la maison des Laroche. Bernard Laroche revient de son travail à l'usine Ancel de Granges-sur-Vologne. De la voiture descend sa femme, Marie-Ange. Celle-là même qui s'est battue comme une folle pendant des semaines pour arracher son mari à la prison, pour le sortir de là, lui dont elle dira, et c'était un mot d'amour : « *Il leur fallait un pauvre con. Alors ils ont pris mon Bernard.* » Marie-Ange va ouvrir le garage. Bernard Laroche, lui aussi, descend de voiture. Sans doute a-t-il vu son cousin Jean-Marie. Il s'approche, la musette à la main, et lui dit : « *Ne fais pas l'imbécile, tu sais bien que je n'y suis pour rien, rentre, on va discuter.* » Jean-Marie Villemin ne répond pas. Simplement, il menace Lucien Bolle, seize ans, un jeune beau-frère de Laroche, qui tente de s'interposer : « *Ecarte-toi ou je te flingue.* »

PIERRE GEORGES.

(Lire la suite page 12.)

Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 1er avril. – *Washington :* entretien entre M. Reagan et le président soudanais Nemeiry.

Mercredi 3 avril. – *Guinée :* premier anniversaire du coup d'Etat et de la prise du pouvoir par les militaires.

Jeudi 4 avril. – Départ de M. Laurent Fabius pour Singapour et Séoul (jusqu'au 10) ; *Taïwan :* célébration du dixième anniversaire de la mort de Tchiang Kaï-chek.

Vendredi 5 avril. – *Moscou :* sixième phase des négociations sino-soviétiques.

SPORTS

Lundi 1er avril. – *Tennis :* Tournoi de Monaco, jusqu'au 7 avril.

Mercredi 3 avril. – *Football :* éliminatoires Coupe du monde Yougoslavie-France à Sarajevo.

Jeudi 4 avril. – *Automobilisme :* Safari-rallye au Kenya jusqu'au 8 ; basket-ball : finale de la Coupe d'Europe des clubs champions à Athènes.

Vendredi 5 avril. – *Football :* 31e journée du championnat de France de première division, ainsi que le 6 avril.

Dimanche 7 avril. – *Automobilisme :* premier Grand Prix du championnat du monde de formule 1 1985 à Rio-de-Janeiro (Brésil) ; *Cyclisme :* Tour des Flandres ; *Rugby :* seizièmes de finale du championnat de France.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	644 F	915 F	1 150 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
674 F	1 309 F	1 913 F	2 480 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS			
386 F	734 F	1 050 F	1 330 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
491 F	944 F	1 365 F	1 750 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 650 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 35 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 450 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 150 pes. ; E.-U., 1,30 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 75 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Liban, 475 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 35 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 120 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,70 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

IL Y A DIX ANS, LA MORT DE TCHIANG KAI-CHEK

Le généralissime, tel que je l'ai connu

par JACQUES GUILLERMAZ

Dix ans après la mort du généralissime chinois, le 5 avril 1975, on peut encore se poser la question : qui était Tchiang Kaï-chek ? Maintes biographies lui ont été consacrées, certaines fort laudatives comme celle du grand explorateur suédois Sven Hedin, d'autres plus objectives comme celle de Brian Crozier parue en 1976 (1). Des adversaires tels le « maréchal chrétien » Feng Yuxiang ou le général Li Zongren, l'ont durement attaqué dans leurs Mémoires. Des diplomates, des militaires, des journalistes étrangers ont apporté des témoignages directs et Tchiang Kaï-chek lui-même a exprimé sa pensée politique et révélé sa vie spirituelle dans ses discours et ses ouvrages. Et pourtant, si l'on connaît son histoire qui – sauf pour quelques années obscures entre 1915 et 1921 – se confond avec celle de la Chine elle-même, dix ans après sa mort le 5 avril 1975, on ne peut le juger que sur ses actes publics, et sa personnalité propre reste largement controversée.

Certains ont condamné son insatiable soif de pouvoir, son machiavélisme, sa cruauté ou, comme le général Stilwell, ont douté de son envergure intellectuelle et de ses capacités militaires. D'autres ont d'abord vu en lui le patriote intransigeant qui, œuvrant dans des conditions intérieures et extérieures très difficiles, a tenté de refaire l'unité de son pays, résisté au Japon jusqu'à la victoire, débarrassé la Chine des « traités inégaux », l'a portée au rang des « Cinq Grands », a lutté vainement, mais jusqu'au bout, contre le communisme et, du coup, l'ont absous de tous ses défauts et de toutes ses erreurs.

Le symbole de la résistance au Japon

Mes quelques impressions personnelles, éprouvées en Chine même à diverses époques, ne sauraient évidemment trancher le débat. Mais, ainsi que Frédéric II le disait de la guerre, en histoire il n'est pas de petits détails.

A Pékin, où je prends, au printemps de 1937, trois mois avant le conflit sino-japonais, mes fonctions d'attaché militaire adjoint près notre ambassade, Tchiang Kaï-chek ne peut se rendre sans provoquer l'armée japonaise du Mandchoukuo. Il y est pourtant au sommet de sa popularité et de son prestige de rassembleur d'une nation écartelée depuis la chute de l'empire et est redevenu, malgré l'abandon de la Mandchourie en 1931, le symbole d'une résistance prudente mais authentique aux ambitions du Japon. Au-delà de cette image exacte mais sommaire, les rares contacts de nos ambassadeurs, les rapports de la police de la concession française, où Tchiang a un domicile privé, n'apportent guère de révélations sur le caractère profond de l'homme.

Ma curiosité n'en est que plus grande lorsque je gagne Chongqing au cours de l'été 1941. Là se sont regroupés nombre de diplomates et de journalistes et les rumeurs vont bon train. Depuis la désorganisation partielle des forces armées, les retentissantes victoires allemandes, enfin l'extension rapide des bases communistes en Chine du Nord et centrale, on s'interroge principalement sur la volonté même de Tchiang Kaï-chek de poursuivre la guerre et, du même coup, la part d'influence des diverses tendances du Kouomintang. Pour des raisons de sécurité, le généralissime et madame se montrent peu et ne reçoivent guère.

Leur résidence de Huang-Shan, dans les collines de la rive sud du Yang-Tseu-Kiang, est protégée par les services secrets du général Dai Li, l'inquiétant chef du « bureau des enquêtes et statistiques », et par des gendarmes vêtus de kaki, aux insignes de col roses et casqués à l'allemande, armés de mausers à crosse, ne s'ouvre que rarement aux étrangers. Jeune capitaine, représentant militaire d'un pays vaincu, je n'ai que peu de chances d'approcher un jour le couple célèbre qui, aux yeux du monde, incarne la volonté de résistance d'un peuple innombrable. Pourtant l'occasion se présente. Le 7 décembre 1941, l'attaque japonaise sur Pearl-Harbor a fondu en un seul drame le conflit sino-japonais et la seconde guerre mondiale. Dès lors, l'atmosphère change à Chongqing. Aux environs de Noël, le généralissime et Soong Mei-lin, sa femme, offrent, en ville, une soirée spectacle à leurs amis étrangers. En plus des vœux et des messages attendus, des enfants des écoles présentent des tableaux de la Nativité dans un décor et un style où se mêlent étrangement la tradition de nos patronages et celle de l'opéra chinois. Puis, nos hôtes passent parmi nous, nous distribuant de modiques cadeaux.

Un masque impassible

Tchiang Kaï-chek m'apparaît alors, à cinquante-quatre ans, moyen de taille, mince et très droit, visage maigre et régulier, courte moustache peu fournie et déjà grisonnante, sourire sans chaleur, gloussant de temps à autre un petit « *hao* » indistinct et courtois. Aucun élan, aucune force même ne semble jaillir de ce personnage neutre et finalement indéchiffrable. Surprenant contraste avec la bruyante truculence d'un Feng Yuxiang ou avec la politesse empressée des généraux chinois de la vieille école ou même des communistes de la première génération que je vais rencontrer plus tard. A l'évidence, il représente une école nouvelle, celle des militaires révolutionnaires dont l'Académie militaire de Whampoa, qu'il a créée en 1924, avait fondé la tradition.

Au total, je suis déçu, moins par le manque de grandeur et même d'allure du personnage que par son hermétisme. L'impassibilité du généralissime n'est, en effet, qu'un masque. Il éclate, dit-on, en soudaines colères, parfois mortelles pour ses subordonnés, et tient toute objection pour preuve de déloyauté... Son aspect extérieur ne rendait pas compte de son obstination, de son ambition, de son habileté politique, de l'énorme et permanente contradiction entre ses principes moraux confucéens et chrétiens hautement affirmés et ses méthodes tantôt tortueuses, tantôt brutales, souvent mises en œuvre par des éléments impurs : sociétés secrètes, services spéciaux, « chemises bleues ». Le degré auquel il identifie sa personne et son destin à ceux de son pays – ne fait-il pas dire que la famille Tchiang descend du duc Wen, fondateur de la dynastie Zhou au douzième siècle avant J.-C. ? – ne transparaît dans nul charisme. Quant à sa froide civilité envers les étrangers, elle n'exclut pas une bonne part de xénophobie, particulièrement à l'égard des Britanniques.

Des tensions dans le « clan »

Je quitte Chongqing pour Alger en 1943, prends ma part des combats de la Libération et ne reviens en Chine, en qualité d'attaché militaire qu'à la fin d'octobre 1945. La situation du pays et celle de Tchiang Kaï-chek ont beaucoup changé. Certes, le généralissime a personnellement bénéficié de la victoire sur le Japon, mais Yalta en février 1945 et Potsdam en juillet de la même année ont en partie effacé les avantages acquis en novembre 1943 à la conférence du Caire tandis que les Soviétiques sont revenus à Port-Arthur et pillent la Mandchourie. La situation intérieure est politiquement et financièrement très mauvaise et la troisième guerre civile, qui va, en moins de quatre ans, consommer la défaite du régime, menace. La personne même de Tchiang est mise en cause au-dedans et au-dehors et ses alliés américains, diplomates, généraux, journalistes, y ont beaucoup contribué par leurs attaques directes ou obliques que des livres retentissants vont bientôt renouveler (2). Une opposition, peu organisée mais déjà bruyante, composée d'intellectuels et de politiciens, commence à se manifester, dénonçant l'incompétence du généralissime et de son entourage, son désir de perpétuer une dictature désormais injustifiée, son intransigeance vis-à-vis des communistes, le caractère rétrograde de sa philosophie politique. Celle-ci s'est justement exprimée, en 1943, dans *Destin de la Chine*, dont le supernationalisme, les résonances anti-étrangères, les théories économiques infantiles, à la fois inspirées de l'Antiquité et de Sun Yat-sen, ont beaucoup ému aux Etats-Unis.

Tandis que des bruits, vigoureusement démentis, courent plus que jamais sur la vie privée du couple Tchiang Kaï-chek - Soong Mei-lin et sur l'infidélité supposée du premier, les tensions, qui avaient souvent opposé les divers membres du clan – les deux beaux-frères du généralissime, T.V. Soong et le docteur H.H. Kung, ses belles-sœurs, Mme Sun Yat-sen et Mme Kung, ses deux fils d'un premier mariage et surtout Chiang Ching-kuo, longtemps rebelle, éduqué à Moscou jusqu'en 1937, soupçonné de trotskisme, marié à une Russe, – se font plus apparentes. La corruption administrative, stimulée par une inflation prodigieuse et par la récupération des biens des Japonais et de leurs collaborateurs, est de plus en plus répandue.

Cependant, le généralissime ne semble point changé. A la présentation des lettres de créance de l'ambassadeur Meyrier, le 17 janvier 1946, il semble plus vert que jamais dans un uniforme de campagne bien coupé. La cérémonie emprunte une partie de ses rites aux anciennes cours impériales. Après une éclipse de plusieurs années, la France reprend son rang et son crédit. Le traité du 26 février règle un vieux et lourd contentieux. Contre l'avis du Kouomintang et d'une partie de l'état-major, Tchiang se montre favorable au retour de la France au Tonkin, où le général Leclerc débarquera en mars. Le mois suivant, le général Juin vient en visite officielle en Chine. Tchiang Kaï-chek et Mme nous accueillent chez eux dans une nouvelle et très simple résidence peu éloignée de Chongqing. Brève cérémonie de remise de la croix de guerre. Conversation et dîner purement protocolaires, que Mme Tchiang a quelque mal à animer malgré sa vivacité tout américaine et en dépit de la bonne humeur du général Juin. Petit déjeuner du lendemain guère plus gai que la veille. C'est décidément le ton de la maison. Je le retrouverai à Nankin dans d'autres réceptions.


ROUIL

L'ingrate mission Péchkoff

Au début de 1949, Tchiang Kaï-chek, abandonnant provisoirement la présidence de la République en confie l'exercice au vice-président, le général Li Zongren, gardant, toutefois, une autorité à peu près totale sur le parti, l'armée et le Trésor public. Lui-même gagne Taïwan à la fin de l'année et prend la plénitude de ses pouvoirs – sur ce territoire – le 1er mars 1950. Je devais me rendre en mission dans cette île en 1953 et en 1960 et y être reçu par de hauts responsables, mais je ne vis pas alors le généralissime et ne comptais plus jamais le revoir.

Or au début de 1964, dans les conditions que l'on sait, le général de Gaulle décide de reconnaître la Chine populaire. Une déclaration à cet effet doit être publiée simultanément à Paris et à Pékin le 27 janvier. Tant pour des raisons politiques que par courtoisie, il convient que Tchiang Kaï-chek en soit directement informé. Le président de la République charge de cette mission très ingrate son ambassadeur en Chine en 1944-1945, le général Pechkoff et me désigne pour l'accompagner en qualité d'expert. Le voyage doit impérativement demeurer secret jusqu'à la déclaration du 27 janvier, et il le demeure. Nous passons deux jours à Taipeh et sommes reçus dès notre arrivée dans la résidence privée du maréchal à Yangmingshan. Les entretiens, auxquels assistent du côté chinois, outre le maréchal, son ministre des affaires étrangères, M. Shen Chenghuan, deux diplomates, dont M. Chen Xiongfei, chargé d'affaires à Paris, servant d'interprète et du côté français, le général Pechkoff, notre chargé d'affaires, M. Salade, et moi-même, commencent aussitôt et reprennent le lendemain à midi, interrompus seulement par un déjeuner. Une lettre personnelle du général de Gaulle est remise au maréchal qui nous charge de sa réponse.

Du côté français, la décision de l'Elysée étant irrévocable, il ne s'agit que de transmettre un faire-part ou, comme on l'a dit, l'adieu d'un soldat à un autre soldat dont le réalisme politique va le séparer. Du côté du maréchal, il s'agit au contraire de saisir l'occasion du voyage de l'envoyé du général de Gaulle pour tenter un énergique et suprême effort afin d'amener le gouvernement français à revenir sur sa décision ou, tout au moins, à en différer l'exécution. Cette situation commande l'attitude du général Pechkoff qui ne peut guère qu'enregistrer les arguments de Tchiang Kaï-chek sans en discuter le bien-fondé. Si je ne puis en faire état aujourd'hui, il m'est permis de dire combien, à la différence de mes impressions passées, je fus alors frappé par la vigueur intellectuelle du maréchal.

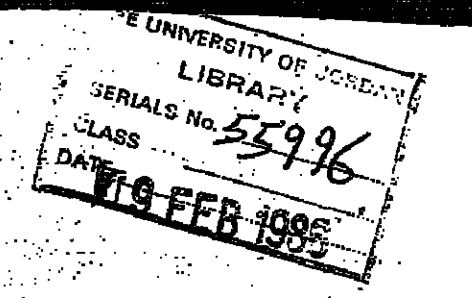
Le dernier contact

Dans sa soixante-dix-septième année, il montre un visage plein et lisse, a le regard brillant et est précis dans ses gestes et ses paroles. Tout exprime en lui la plénitude des moyens. Il parle plusieurs heures, sans notes, sans s'écarter des thèmes qu'il entend développer. Seules la traduction et quelques explications de M. Chen lui ménagent quelque repos. Faisant alterner raisonnement politique et appels sentimentaux à la solidarité passée et future du monde libre, arguant de sa longue expérience du communisme, toujours habile, parfois passionné, il ne montre pourtant aucun ressentiment envers le général de Gaulle, lui porte un toast au cours du déjeuner et exalte particulièrement leur commun souci de dignité dans la conduite de leurs Etats. Il ne livre pourtant pas un simple combat d'arrière-garde perdu d'avance.

Compte tenu du prestige international du général, de la place de la France au Conseil de sécurité, de notre influence en Afrique, l'enjeu est trop gros pour qu'il se résigne facilement. La reconnaissance de Pékin par Paris risque de provoquer une réaction en chaîne capable de déstabiliser la majorité dont son gouvernement dispose encore aux Nations unies. Après la perte de la Chine continentale, quinze ans plus tôt, la guerre de Corée a, contre toute espérance, sauvé Tchiang Kaï-chek de l'abandon décidé par l'Amérique. L'initiative française pouvait être l'amorce d'un nouveau et dangereux déclin. Enfin, vis-à-vis de la communauté mondiale, elle lui inflige une grave perte de face et traduit aussi un manque total de confiance envers son avenir personnel et envers le destin de Taïwan. Mais la pièce est jouée. Le maréchal nous raccompagne jusqu'à l'entrée du petit salon lilas où il nous a reçus, et son ministre jusqu'à l'entrée des jardins lourdement gardés. Le dernier contact officiel de la France avec la Chine nationaliste est rompu.

(1) Sven Hedin : *Chiang Kai-shek, Marshal of China* (1940) ; Brian Crozier *The Man who Lost China*, London, 1976.

(2) Notamment, Stilwell, Joseph, W. *The Stilwell Papers*, N. Y. 1946 et White, Theodore H. and Jacoby, Annalee *Thunder out of China*, N. Y. 1946.



UNE DÉCISION DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Vingt-neuf organisations anti-apartheid n'ont plus le droit d'organiser des réunions

De notre correspondant

Johannesburg. — Le gouvernement sud-africain a décidé d'interdire, à compter du 29 mars et jusqu'au 30 juin, toutes les réunions que pourraient organiser vingt-neuf mouvements anti-apartheid. Cette décision concerne dix-huit districts judiciaires. Seize d'entre eux sont situés dans la région de Port-Elizabeth et deux autres à proximité de Pretoria. Parmi les vingt-neuf organisations touchées par cette mesure figurent notamment le Front démocratique (UDF), l'Organisation des étudiants d'Azanie (AZASO), le Congrès des étudiants sud-africains (COSAS) et une série d'associations civiques ou de jeunes. M. Louis Le Grange, ministre de la loi et de l'ordre, a justifié cette interdiction par le souci *de « maintenir la paix publique »*.

Elle intervient deux jours après que le chef de l'Etat, M. Pieter Botha, eut annoncé au Parlement qu'il avait pris *« des mesures appropriées »* pour restaurer la loi et l'ordre dans le pays. La semaine dernière, le gouvernement avait déjà prohibé pour un an toutes les réunions en salle ayant trait aux revendications scolaires. Les rassemblements en plein air sont, pour leur part, interdits depuis deux ans.

Le dernier tour de vis a provoqué de nombreuses protestations et des mises en garde contre les risques d'aggravation de la tension que cela pourrait engendrer. Le Conseil des Églises sud-africaines (SACC) estime que *« cet acte ne peut que conduire à de prochaines tensions car il ne s'adresse pas aux vrais problèmes ni à leurs solutions »*.

Une cible privilégiée

L'organisation du peuple d'Azanie (AZAPO) — l'Azanie est le nom donné par les Noirs à l'Afrique du Sud — lance pour sa part un avertissement : *« Le peuple noir utilisera tous les moyens disponibles pour exprimer ses aspirations réprimées... Personne ne connaît mieux l'exploitation et l'oppression que les Noirs eux-mêmes. Personne ne peut alimenter leur colère, car celle-ci se nourrit d'elle-même. En trois cent trente-trois ans de domination blanche, absolument rien n'a changé. »* De son côté, Mme Sheena Duncan, présidente du Black Sash, qualifie cette décision de *« complète idiotie »* et la crise actuelle de *« très sérieuse »*.

Toutes les organisations qui n'ont maintenant plus le droit à la parole sont affiliées à l'UDF, mouvement qui est actuellement la cible privilégiée du pouvoir, car tenu pour responsable de l'agitation. Seize de ses responsables ont comparu, vendredi 29 mars, devant le tribunal sous l'accusation de haute trahison. Leur procès a été reporté au 20 mai. Vingt-quatre adhérents de cette organisation ont été arrêtés, mercredi et jeudi, par la police du Ciskei, homeland situé au bord de l'océan Indien. Les autorités locales n'ont, pour l'instant, confirmé que douze interpellations. Aucune explication n'a été fournie. Nul doute que la police de cet « Etat », créé par Pretoria et qui n'est pas reconnu par la communauté internationale, a agi à l'instigation de l'Afrique du Sud, comme le déclare l'UDF.

En raison de la tension persistante et croissante et de la radicalisation du débat politique, de nombreuses personnalités de l'opposition s'attendent à une mise hors la loi de cette organisation et au bannissement de certains de ses dirigeants. L'UDF affirme, pourtant, être un mouvement pacifique et s'applique, selon l'expression de son porte-parole, *« à diriger les masses dans le cadre d'une résistance disciplinée à l'apartheid »*.

Malgré ce nouveau durcissement du gouvernement, les émeutes ont continué au cours des dernières vingt-quatre heures, faisant une nouvelle victime. Un peu partout des maisons ont été incendiées, des policiers et des conseillers attaqués, des magasins pillés et des rassemblements dispersés par les forces de l'ordre. L'Institut des relations raciales, un organisme anti-apartheid, a calculé que, depuis le début de l'année, cent quatre personnes avaient été tuées, dont soixante et onze par la police, et vingt-six au cours d'actions de représailles dirigées par des Noirs contre des Noirs. Trois autres personnes ont péri accidentellement et la raison du décès des autre autres reste inexpliquée. Ce chiffre de cent quatre victimes a été atteint en trois mois, alors que l'an dernier cent soixante-quinze personnes sont décédées au cours de la violence qui a embrasé les townships.

M. John Kane-Berman, le directeur de l'Institut, a critiqué M. Le Grange, estimant qu'il avait perdu le contrôle de la situation et était incapable de ramener l'ordre. Le ministre de la loi et de l'ordre a été également mis en cause lors des débats de la commission d'enquête sur la tuerie de Langa. Un officier de police, qui était sur les lieux du drame a reconnu que la version officielle donnée par le ministre était *« exagérée »*. Il est certain qu'aucun cocktail Molotov n'a été lancé et n'est pas sûr d'en avoir vu un seul. Selon ce témoignage, seules des pierres avaient été utilisées mais aucun autre objet, contrairement à ce qu'avait affirmé M. Le Grange. Autre contrevérité de la part du premier responsable de la police, il est maintenant établi qu'il y avait deux engins blindés et non pas un, comme le ministre l'avait indiqué.

Par ailleurs, le Black Sash, une organisation féminine d'entraide aux Noirs, a publié vendredi un rapport accablant sur le comportement de la police, dans la région de Port-Elizabeth, au cours des derniers mois : un rapport établi à partir des témoignages de trente-six personnes qui racontent dans le détail des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, les tortures, les arrestations arbitraires et les tirs injustifiés d'une police qui, selon le Black Sash, *« a contribué à créer la situation actuelle »*. *« L'impression générale,* note le rapport, *est que la police n'a de compte à rendre à personne,* et *qu'elle fait régner la terreur. »*

MICHEL BOLE-RICHARD.

ORGANISÉE PAR LES NATIONS UNIES

La conférence sur l'aide à l'Afrique n'a pas atteint ses objectifs

De notre correspondante

Genève. — La conférence sur l'aide d'urgence à l'Afrique, organisée par M. Bradford Morse, administrateur du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) (*le Monde* daté 10-11 et 14 mars), n'a pas atteint son objectif — réunir 1 milliard et demi de dollars, — en dépit des affirmations des participants à son issue. Aux dernières nouvelles, on ne pouvait espérer réunir que la moitié de cette somme, et on ignore toujours sur combien d'argent frais on peut compter. Pour ne citer qu'un exemple, en décembre dernier à Dublin, la CEE avait annoncé un don substantiel destiné aux pays du Sahel. On ne sait toujours pas, quatre mois plus tard, si cette somme est comprise ou non dans les derniers chiffres avancés à Genève. On ne sait pas non plus combien la conférence a coûté.

Les six réunions à huis clos destinées à étudier, avec les intéressés, les projets d'aide aux six pays les plus touchés par la famine ont permis d'aborder les problèmes concrètement. On remarqua cependant l'absence, à ces séances, des représentants de la Banque mondiale, des pays producteurs de pétrole aussi bien que des Etats de l'Est. Définir les priorité de l'aide ne fut pas une tâche aisée car, en quelques jours, les sommes demandées par les pays africains en détresse ont augmenté en moyenne de plus d'un tiers.

L'acheminement, la conservation et surtout la distribution des secours d'urgence ont également fait l'objet de discussions serrées, à cause notamment de la déclaration faite à Genève par M. Goshu Volde, ministre éthiopien des affaires étrangères, selon lequel il n'est pas question qu'Addis-Abeba laisse à des organisations internationales le soin de distribuer l'aide alimentaire dans son pays.

La conférence sur la relance de la production vivrière en Afrique, qui s'ouvre ce vendredi 29 mars à Rome, porte sur l'apport en semences, engrais, antiparasites, outils, équipements de petite irrigation, fourrages, etc. Elle sera naturellement d'une grande utilité car, si on se borne à nourrir au compte-gouttes les affamés sans fournir aux pays, avant la saison des pluies prévue pour juin, les semences et le nécessaire aux récoltes, la tragédie se poursuivra.

Selon la FAO, l'aide alimentaire nécessaire pour 1985 est d'ores et déjà estimée à 7 millions de tonnes.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui compte des centaines de délégués sur le continent noir, a rappelé, par la voix de son président Alexandre Hay, le désastre dû à l'action de l'homme, précisant que l'on pouvait se montrer inquiet devant *« la propension croissante des pouvoirs locaux à se servir tant de la pénurie que des ressources apportées pour tenter d'en retirer un avantage politique ou militaire ; de même que la faim devient une arme en situation de siège, ainsi l'aide peut aussi servir à déplacer des populations, à acheter leur soumission à défaut de leur allégeance »*.

Il ressort des différentes réunions tenues ce mois-ci à Genève que l'aide bilatérale se monte à 80 % des secours, l'aide internationale représentant les 20 % restant. L'existence d'un organisme central en Afrique (Bureau des opérations d'urgence en Afrique) est néanmoins encourageante. Car elle permet d'éviter que les dons et les efforts soient éparpillés. M. Morse a été chargé de communiquer régulièrement aux donateurs des renseignements sur l'évaluation de la situation et des besoins pays par pays. Le résultat le plus clair de ces réunions a été la mobilisation générale. Il a paru évident que les pays nantis devaient faire preuve d'autant de réalisme que de solidarité.

ISABELLE VICHNIAC.

Guinée

Le colonel Lansana Conté n'exclut pas une coopération économique avec Israël

De notre envoyé spécial

Conakry. — *« Ce qu'ils ont faits c'est le passé, cela ne nous intéresse plus. Si nous voulons fouiller le passé, l'avenir va nous échapper. »* Le président guinéen, le colonel Lansana Conté, a ainsi confirmé, mercredi 27 mars, à Conakry, la volonté du Comité militaire de redressement national (CMRN), au pouvoir depuis le 3 avril dernier, de ne pas organiser de procès politiques pour juger les anciens dignitaires du régime Sekou Touré, qui sont incarcérés à Kindia.

Le chef de l'Etat guinéen, qui était interrogé par le « Club de la presse du Sahel » de Radio-France internationale (qui sera diffusé dimanche 31 mars), a ajouté que son gouvernement n'a *« pas l'intention de condamner quelqu'un à mort »*, tout en estimant que les anciens dirigeants *« ont quand même des comptes à rendre au peuple »*.

Evoquant le remaniement ministériel du 18 décembre dernier, au terme duquel la fonction de premier ministre a été supprimée, le colonel Conté a affirmé qu'il n'y avait pas de *« rivalité »* entre lui et l'ancien titulaire de ce poste, le colonel Diara Traoré, mais *« des manières différentes de voir les choses »*. Réaffirmant que le CMRN est le seul *« parti »* de Guinée, et que des partis politiques, *« c'est pour semer la pagaille dans le pays »*, le chef de l'État a longuement insisté sur la nécessité d' *« épurer progressivement »* la fonction publique, indiquant à ce sujet : *« Nous allons mettre à la porte tous ceux qui sont trop têtus, qui ne veulent pas changer. »*

A propos, d'autre part, des Guinéens de l'extérieur, qui *« ont les mêmes droits, mais aussi les mêmes devoirs »* que les autres, le président a souligné : *« S'il y en a qui veulent lutter contre notre régime, ils sont libres, mais nous verrons ceux qui gagneront. »*

Parlant de la situation économique et notamment des négociations qui se déroulent en ce moment à Conakry avec les experts du Fonds monétaire international (FMI), le colonel Lansana Conte a estimé que *« ce n'est pas forcément la réforme monétaire qui va redresser la situation, mais surtout le travail »* des Guinéens. Au sujet de ces négociations, il a indiqué : *« Si les mesures d'accompagnement* (en particulier une aide financière importante de la Banque mondiale) *me sont données demain, après-demain je dévalue. »*

Le chef de l'Etat a d'autre part reconnu qu'une *« mission de prospection et non pas d'experts israéliens »* se trouvait à Conakry, et s'est déclaré éventuellement favorable à une aide économique d'Israël. A ce sujet, le président guinéen n'est pas inquiet devant le risque d'assister à un désengagement des capitaux arabes dans son pays : *« Les pays arabes ne peuvent pas reculer simplement à cause de la présence de quelques Israéliens en Guinée, qui viennent tenter d'aider le gouvernement guinéen »*, a-t-il affirmé.

L. Z.

Tunisie

Une radio pirate appelle au meurtre des juifs d'Afrique du Nord

De notre correspondant

Tunis. — Depuis deux semaines, chaque soir vers 22 heures, les Tunisiens peuvent capter sur les ondes courtes de leurs transistors une mystérieuse radio qui multiplie les appels au meurtre des juifs d'Afrique du Nord.

Cette *« radio de la vengeance sacrée »*, qui s'adresse aussi aux auditeurs algériens et marocains, demande, avec une rare violence, à ses auditeurs de se débarrasser des juifs et de se révolter contre leurs gouvernements qui en sont *« complices »*. Dans certaines de ses émissions, le présentateur de service va jusqu'à fournir l'identité — dont aucune à Tunis n'a pu être vérifiée — de ceux qu'il désigne à la vindicte publique. La Ligue tunisienne des droits de l'homme, qui a décidé récemment de poursuivre en justice le journal *les Annonces*, pour avoir assimilé les juifs à *« des singes et des porcs »* (*le Monde* du 26 janvier), est aussi une des cibles favorites de cette voix de la *« vengeance sacrée »*.

Un tel fanatisme, qui s'exprime dans des envolées frôlant l'hystérie, n'a évidemment aucune prise sur l'immense majorité des Tunisiens. Ceux-ci s'en montrent profondément scandalisés. Mais il n'est pas exclu qu'il vienne conforter quelques extrémistes dans leurs convictions. Même si, deux semaines plus tard, il était revenu bien maladroitement sur son commentaire (1), le journal *les Annonces* avait démontré que la tolérance confessionnelle, dont la Tunisie a de tout temps su faire preuve, n'était pas du goût d'une minorité. Et sur un tout autre registre, une autre publication locale, *Al Ayyam*, a confirmé cette tendance dernièrement en s'en prenant à des membres de l'Eglise catholique de Tunisie, qu'il a accusés de se livrer, sous le couvert d'œuvres sociales, à une action d'évangélisation.

Devant les délires de *« vengeance sacrée »*, les autorités se trouvent aussi préoccupées qu'impuissantes, et personne ne veut officiellement formuler l'hypothèse sur son lieu d'émission, qui n'a pas été jusqu'ici localisé, mais qui, de toute évidence, ne se trouve pas en Tunisie. Est-ce seulement un hasard si les dirigeants tunisiens ont évoqué l'existence de cette radio pirate devant le chef de la diplomatie libyenne, M. Ali Abdessalam Triki, qui se trouvait ces jours-ci à Tunis pour une réunion de la Ligue arabe ? *« En Libye, il n'existe qu'une seule radio, c'est Radio-Tripoli »*, aurait dit M. Triki à ses interlocuteurs. Et ces derniers — bien obligés — doivent, en l'état actuel, se contenter de cette affirmation.

MICHEL DEURÉ.

(1) Le journal avait déploré que *« des esprits malveillants »* mettent à profit *« un lapsus, une omission, ou même une faute d'impression »* pour le critiquer.

LE SOMMET EUROPÉEN DE BRUXELLES

La Grèce compte « vendre » le plus cher possible son approbation de l'élargissement

Le conseil européen, qui réunit à Bruxelles les chefs d'Etat et de gouvernement des Dix, devait s'achever ce samedi 30 mars dans l'après-midi. La première série d'entretiens entre les dirigeants de la Communauté, vendredi, a été longuement consacrée à l'examen des exigences grecques à propos des programmes intégrés méditerranéens (PIM). M. Papandréou était arrivé en retard dans la capitale belge en raison de l'élection présidentielle qui l'avait retenu à Athènes.

A Madrid et à Lisbonne, on se félicite naturellement de l'accord conclu entre les Dix dans la nuit de jeudi à vendredi sur l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal.* « Une nouvelle étape a commencé, *a déclaré le premier ministre espagnol, M. Felipe Gonzalez.* Pour tous ceux qui croient en la liberté, le défi européen est positif. » *A Rome, on qualifie l'accord d'* « événement d'importance historique », *et on se réjouit de constater que ce succès a pu être obtenu durant la présidence italienne du conseil européen.

Bruxelles (Communautés européennes). — Le premier ministre grec, M. Andréas Papandréou, veut monnayer son feu vert à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Il demande avec insistance que les programmes intégrés méditerranéens (PIM), dont l'objet sera de favoriser la modernisation des régions méridionales de la Communauté, soient dotés de crédits importants, et surtout qu'une fraction substantielle de ceux-ci bénéficient à la Grèce.

M. Papandréou s'en tient aux promesses faites jadis, un peu à la légère, par le conseil européen lui-même, à une époque où l'essentiel paraissait être d'apaiser les craintes que la perspective de l'élargissement faisait naître en France, en Italie et en Grèce, sans trop se soucier des contraintes budgétaires. Dans cette optique, la Commission avait alors proposé d'affecter aux PIM 6,6 milliards d'ECU (environ 45 milliards de francs) sur cinq ans. Lors du conseil européen de Dublin, plusieurs Etats-membres, au premier rang desquels la RFA et le Royaume-Uni, avaient estimé que c'étaient là des montants parfaitement irréalistes.

Aussitôt installée, la nouvelle Commission européenne, présidée par M. Jacques Delors, a formulé une autre proposition, dont l'objet est de concilier les appétits d'Athènes et le souci d'économie de la majorité des gouvernements. Elle préconise trois sources de financement pour les PIM : 2 milliards d'ECU, soit un peu moins de 14 milliards de francs de crédits nouveaux, d'argent frais ; 2,5 milliards d'ECU de prêts bonifiés, octroyés par la banque européenne d'investissements ; enfin, une dernière tranche de crédits qui serait prélevée sur les sommes dont disposent le Fonds régional, le Fonds social et le Fonds agricole européens.

Ce sont ces propositions qui servent de base de discussion aux chefs d'État et de gouvernement. Les pays du Nord trouvent qu'elles vont trop loin. M. Papandréou les juge au contraire trop parcimonieuses. Il a expliqué vendredi que la composante « prêts » ne l'intéressait guère, et qu'il voulait obtenir une enveloppe de 2,5 milliards d'ECU à dépenser dans son pays au titre des PIM, au cours des cinq prochaines années.

Ce samedi, les Dix s'efforcent de trouver un compromis. Que se passera-t-il si le désaccord persiste ? M. Papandréou peut-il empêcher l'adhésion de l'Espagne et du Portugal d'intervenir à la date prévue du 1er janvier 1986 ? M. Delors n'y croit guère. Selon lui, rien ne pourra remettre en cause l'élargissement.

Ne rien brusquer

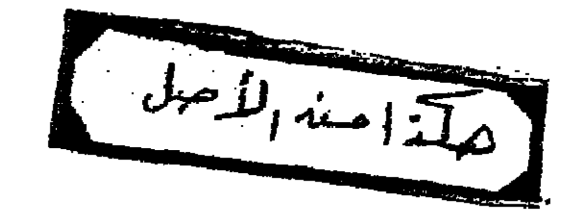
Pour le reste, sauf changement de rythme de dernière minute, ce conseil européen aura singulièrement manqué de tonus. Les chefs d'État et de gouvernement, comme surpris de ne pas avoir à intervenir sur l'élargissement de la Communauté, ne semblent pas souhaiter avoir, dès cette session, un débat sérieux sur la manière de relancer la construction européenne. Les conversations « au coin du feu » conçues pour donner les impulsions nécessaires au développement de la Communauté, et qu'ils évoquaient avec nostalgie lorsqu'il leur fallait trancher des questions d'intendance, n'ont d'intérêt que si les protagonistes savent clairement comment ils souhaitent aller de l'avant. S'agissant des aspects proprement politiques de la relance de l'Europe — qui comprennent le domaine si délicat de la sécurité, — les chefs d'État et de gouvernement considèrent sans doute qu'il ne faut pas brusquer les choses, que les contacts préparatoires qui ont eu lieu ne sont pas suffisants pour permettre dès maintenant une initiative fructueuse.

La Commission leur soumet un document-programme qui, s'appuyant, lui, sur deux années de préparation intense, leur propose une série de pistes pour réaliser l'unité complète du marché intérieur d'ici à 1992 et améliorer par quelques actions collectives bien choisies, notamment dans le domaine des télécommunications, la compétitivité de l'industrie communautaire. Assurément, les Dix n'y sont pas hostiles. Mais on éprouvait, vendredi, la fâcheuse impression qu'ils avaient à peine pris connaissance de ce document, et qu'ils n'étaient pas prêts à l'exploiter avec efficacité.

PHILIPPE LEMAITRE.

M. CHIRAC : Une succession d'abandons et de capitulations

M. Jacques Chirac, qui était, vendredi 29 mars, dans le département du Nord, a commenté l'accord conclu à Bruxelles en disant notamment, à l'occasion de l'inauguration de la Foire commerciale d'Avesnes : *« Nous ne pouvons nous croire définitivement liés par ces accords, surtout dans les circonstances où ils ont été passés. Dans un an, au cas où l'alternance démocratique jouerait, il conviendrait alors de réexaminer les choses et d'exiger de nouvelles négociations. Qu'a-t-on fait depuis 1981 ? Le gouvernement, en matière agricole, s'est conduit d'une manière qui m'a profondément choqué, en une succession d'abandons et de capitulations face aux partenaires européens. Nous avons baissé pavillon face aux exigences britanniques, nous avons laissé faire le plafonnement du budget au profit des agriculteurs allemands, nous avons accepté l'absurde politique des quotas laitiers, qui, dans moins d'un an, nous mènera à une politique de pénurie laitière en France. »*



Étranger

Brésil

L'HOSPITALISATION DU PRÉSIDENT NEVES

« Qu'il ressuscite ! »

De notre envoyé spécial

Rio. — Le député indien Mario Juruna a rendu visite, vendredi 29 mars, au président par intérim José Sarney, pour lui dire que *« tous les Indiens du Xingu priaient pour Tancredo »*. Xingu est un fleuve d'Amazonie, qui traverse une réserve où vivent plusieurs tribus. A sa sortie du Planalto, le palais présidentiel, Juruna a déclaré qu'il souhaitait que Tancredo *« ressuscite »* et retrouve *« toutes ses vitamines, toutes les vitamines qu'il a dans son esprit »*. Juruna ne dit pas *« Tancredo »* d'ailleurs, mais *« Tranquedo »*, comme beaucoup de Brésiliens du peuple qui déforment volontiers les mots et pour qui Tancrède est sans doute un prénom trop savant.

La démarche du cacique-député n'est qu'une manifestation entre mille de l'immense ferveur populaire que suscite la maladie du président. Des milliers de personnes se relaient devant les portes de l'hôpital de Sao-Paulo, où Tancredo Neves lutte encore entre la vie et la mort. On a vu des femmes se mettre à genoux devant le cordon de policiers qui gardent l'entrée principale, d'autres prier debout, un foulard sur les cheveux. Des hommes sont arrivés avec des banderoles. Reprenant le slogan qui a jeté dans la rue, l'an dernier, des millions de Brésiliens, *« Diretas Ja ! »* (« des élections directes dès maintenant ! »), ils ont écrit cette fois sur leurs calicots : *« Saude Ja ! »* (« qu'il guérisse dès maintenant ! »).

Chacun y va de sa prière. Le Brésil est un caravansérail religieux où le catholicisme n'est souvent que de façade. Toutes sortes de croyances ont germé sur cette terre où l'Indien panthéiste s'est croisé avec l'Africain animiste et où les légions venues d'Europe ont débarqué avec un dieu austère et furibard.

On a vu un « père-de-saint », c'est-à-dire un prêtre du candomblé, le rite afro-brésilien, installer sa tente sur le trottoir de l'hôpital et placer au milieu des bougies une statuette d'Ogum, le dieu des forgerons. Pour lui, Tancredo a été victime d'un sortilège et non de la maladie. Partout, des mains anonymes font l'offrande rituelle pour désarmer l'esprit malin qui s'acharne contre le président : un plat de manioc et de poulet, témoignage d'une faim spirituelle qui ne résiste pas longtemps à celle des gens qui n'ont rien à manger.

Eglises et synagogues

Partout les églises sont pleines de fidèles qui prient pour le malade en regardant une photo de lui découpée dans les journaux. Une messe a eu lieu dans la chapelle de l'Institut du Cœur où est hospitalisé le président. Le chapelain a lu un psaume : *« Des orgueilleux se sont levés contre moi. Des hommes violents en veulent à ma vie. »* Selon le rabbin de la ville, les trente synagogues de Sao-Paulo sont en prière depuis dix jours et le sabbat de cette semaine sera tout entier consacré à Tancredo.

Dans le Nordeste, des violoneux ont composé des poèmes de colportage sur la maladie du président, comme ils en avaient faits sur la grande sécheresse de ces dernières années. Des prières collectives sont organisées dans les écoles. Les enfants se mettent debout, lèvent les bras et prient en se tenant par la main. A Sao-Joao del Rey, la ville du Minas-Gerais, où Tancredo Neves est né, on a fait réciter à des enfants de la maternelle le texte suivant : *« Monsieur le président, nous ne savons pas écrire, alors nous vous donnons nos mains, nos mains qui prient, nos mains qui applaudissent, nos mains qui remercient, nos mains qui s'unissent. »*

De l'avis général, aucun chef d'Etat n'a jamais provoqué une telle émotion dans le pays. Même Vargas, le caudillo de légende, quand, en 1954, il s'est suicidé.

CHARLES VANHECKE.

Honduras

A PROPOS DE LA COUR SUPRÊME

Une grave crise a éclaté entre le Congrès et le président

Tegucigalpa *(AFP, Reuter, UPI)*. — Un grave conflit constitutionnel a éclaté au Honduras entre le gouvernement et le Parlement, où l'opposition est majoritaire, au sujet du renouvellement des membres de la Cour suprême, la plus haute instance judiciaire du pays. Cette dernière dispose d'un réel pouvoir sur l'interprétation de la loi électorale, les prochaines élections présidentielles devant avoir lieu le 24 novembre prochain.

Cette crise a pour origine la décision de la majorité des députés de destituer le président de la Cour suprême, M. Carlos Arita Palomo, et quatre des sept autres juges de cette institution, qu'ils accusent de corruption. Le mandat de ces cinq juges qui ont été nommés pour quatre ans par ces mêmes députés, n'expirait que le 27 janvier 1986. Dans la nuit de jeudi à vendredi, le Parlement a désigné les remplaçants des juges destitués, dont un nouveau président, M. Ramon Valladares.

Le président Roberto Suazo Cordova a accusé le Congrès d'avoir effectué un véritable *« coup d'Etat technique »*, ajoutant : *« En droit, c'est une rupture de l'ordre constitutionnel. »* L'armée, placée en état d'alerte, entourait le Parlement au moment de la prestation de serment des juges, et quelque deux cents, artisans de M. Suazo manifestaient à l'extérieur. Les militaires avaient jusque-là fait savoir qu'ils entendaient rester à l'écart de la crise entre le président et le Congrès. Mais l'armée hondurienne est intervenue directement pour la première fois, dans ce conflit en faisant arrêter vendredi soir le nouveau président de la Cour suprême.

Selon M. Gustavo Acosta Mejia, président de la commission des droits de l'hommme du collège des juristes, M. Ramon Valladares a été arrêté avec les quatre autres juges par une unité spéciale de la police judiciaire. Le président du Congrès, M. Efrain Bu Giron, a déclaré que ces interpellations étaient inconstitutionnelles et violaient l'immunité des juges. On confirme par ailleurs de source gouvernementale, que les gouverneurs de trois provinces, dont celui de la capitale, ont été limogés pour avoir appuyé M. Bu Giron, dont l'intention de se présenter aux élections présidentielles a été à l'origine du différend avec M. Suazo. Après avoir appris les arrestations, le Congrès a décidé de se réunir en session extraordinaire.

Cherchant, semble-t-il, à réduire la tension, le président Suazo a annoncé que les quatre-vingt-dix mille fonctionnaires du pays pourraient partir en vacances de Pâques à partir de lundi, avançant ainsi de trois jours la date officielle.

Cette crise éclate alors que la présidence de M. Suazo a été marquée par une influence chaque jour accrue des Etats-Unis au Honduras, transformé peu à peu en une véritable base militaire nord-américaine, notamment face au Nicaragua sandiniste. Vendredi, à Washington, le département D'Etat a d'ailleurs déclaré qu'il souhaitait un dénouement pacifique du conflit.

Grèce : présidentielle à la hussarde

Le quitte ou double

Le 19 mars, à l'heure où Athènes se réveille pour la nuit, des groupes d'hommes parcourent bruyamment la ville en brandissant des foulards verts, couleur tout à la fois de l'équipe nationale de football et du Parti socialiste (PASOK). Ils fêtent dans un même enthousiasme la qualification du Panathinaikos pour la Coupe d'Europe des clubs champions et le « bon coup » que vient de faire M. Papandréou en provoquant la démission du président Caramanlis. La scène donne la mesure du succès populaire du premier ministre, à la seule annonce de l'opération qui vient d'aboutir à l'élection d'un nouveau président.

Peu importe la méthode, la façon dont, jusqu'au dernier jour, on a abusé M. Caramanlis, et ce résultat acquis d'extrême justesse, grâce à la seule voix du président du Parlement dont l'opposition contestait le droit de vote... Cette part de la population qui a trop longtemps été la perdante de la vie politique ne s'embarrasse guère de scrupules juridiques. Elle jubile. La démocratie, pour elle, c'est aussi le fait que la politique, contrairement à d'autres époques de triste mémoire, ait retrouvé son caractère ludique : comme à tout autre jeu on y ruse, on y bluffe, on y prend des risques, on y triche, et c'est le meilleur qui gagne.

Car la société grecque n'est rigoureusement respectueuse ni des convenances ni du droit : on fraude le fisc à qui mieux mieux ; on se déclare agriculteur quand on est hôtelier ou marchand de souvenirs pour touristes, afin de toucher les subsides de l'Etat ; on travaille au noir. Elle est en revanche extrêmement ouverte et mobile, ignorante des barrières sociales, et sait récompenser la débrouillardise autant que le talent : on naît fils de berger et l'on devient médecin, avocat ou haut fonctionnaire ; on quitte la boutique paternelle et l'on revient d'Australie ou des Etats-Unis en roi du village ; on joue des coudes ou éventuellement des passe-droit, on fait son chemin. Société querelleuse aussi, emportée, volontiers rancunière.

Si Athènes est devenue cette capitale hypertrophiée où s'entasse le tiers de la population du pays, c'est qu'il n'y a pas si longtemps encore on fuyait non seulement la misère des campagnes mais aussi, bien souvent, les règlements de comptes, et on allait se cacher dans l'anonymat de la ville.

Le temps n'est pas si loin où les milices rurales faisaient la chasse aux anciens résistants, où, de génération en génération, se perpétuaient les haines entre familles, où la topographie des cafés des villages (un de droite, un de gauche) reproduisait les fractures de la vie politique.

C'est dans ce contexte-là qu'il faut apprécier l'opération politique à laquelle vient de se livrer M. Papandréou, et non à l'aune des vieilles démocraties occidentales. On explique aujourd'hui, dans les rangs du PASOK et ailleurs, qu'en évinçant M. Caramanlis de la présidence, le 9 mars, M. Papandréou obéissait à l'aile gauche de son parti, qui ne supportait plus la « cohabitation » avec un président ancien chef de la droite. Mais l'argument n'a qu'une valeur relative et l'on a vu, ces dernières semaines, à la façon dont a été violé le secret du vote pour tenter de ramener dans le rang d'éventuels dissidents, le peu de cas que l'on fait de la démocratie interne dans le PASOK.

LE NOUVEAU CHEF DE L'ÉTAT

Christos Sartzetakis « juge au plein sens du terme »

Celui qui vient, pour la seconde fois, et sans en avoir vraiment décidé ainsi, d'évincer M. Caramanlis du pouvoir est peu connu des Grecs. Plus exactement il n'est connu que par l'affaire, vieille aujourd'hui de plus de vingt ans, qui a fait de lui le héros d'un roman de Vassilis Vassilikos, puis d'un film de Costa Gavras.

Chacun se souvient de ces images : la foule d'une contre-manifestation, un soir, à la sortie d'une réunion politique houleuse. Dans la cohue, devant plusieurs dizaines de policiers, un homme est heurté violemment par un triporteur. Il reste étendu sur l'asphalte. La scène se passe à Salonique, le 22 mai 1963. L'homme, qui ne survivra pas, est Gregorio Lambrakis, député indépendant du Pirée, proche de l'Union de la gauche démocratique, qui vient de prendre la parole en faveur de la paix et du désarmement.

Sourd aux menaces

C'est lui qui, quelques mois plus tôt, bravant les autorités, a fait tout seul, de Marathon à Athènes, la marche de la paix, interdite par le gouvernement. Lui à qui un certain Papadopoulos, député de Macédoine, a lancé un jour en plein Parlement : *« Lambrakis, tu vas mourir ! »* C'est l'homme qui, quelques semaines plus tôt, à Londres, où il conduisait une délégation hellénique pour le désarmement, a tenté d'intercéder auprès de la reine Frédérica, en visite elle aussi dans la capitale britannique, en faveur des prisonniers politiques grecs. L'audience lui a été refusée. La femme d'un des prisonniers a bousculé la reine mère et a même, dit-on, déchiré sa robe. Le député va être tenu pour responsable de l'affront.

Transporté dans un hôpital après l'« accident », Lambrakis y mourra deux jours plus tard. Mais Salonique et Athènes s'enflamment. Des ouvriers se mettent en grève, des étudiants manifestent, des bagarres éclatent. Ils sont plusieurs centaines de milliers, le jour des obsèques, à accompagner le cercueil du député en criant *« Lambrakis Z »* (Lambrakis vivant). Au Parlement, Georges Papandréou, chef de l'Union du centre et père d'Andréas, accuse le gouvernement de Constantin Caramanlis d'être *« moralement responsable de l'attentat »*. M. Caramanlis n'est en fait pas directement impliqué dans l'affaire. Sa phrase restée célèbre : *« Mais qui donc gouverne ce pays ? »*, résume tout : la Grèce est livrée aux intrigues du palais et à ses hommes de main, aux groupes paramilitaires fascisants et à leurs relais dans la police et dans l'armée. La droite ne s'en remettra pas aux élections suivantes, et M. Caramanlis quittera le gouvernement et la Grèce.

C'est en mai 1963 qu'apparaît Christos Sartzetakis, un juge de trente-quatre ans, à qui est confiée l'instruction de l'affaire Lambrakis. Il a fait ses études à Salonique, et quand, en 1955, il a passé le concours pour la justice de paix, sa brillante prestation lui a valu les félicitations du président du jury, un certain Constantin Kollias, qu'il retrouvera à deux reprises sur son chemin : la première fois en cette année 1963, quand le procureur Kollias tentera — en vain — de faire pression sur lui pour qu'il classe l'affaire Lambrakis comme *« accident de la circulation »* ; la seconde, plus tard, quand le régime des colonels donnera l'occasion à Kollias de prendre sa revanche sur le juge qui lui a si opiniâtrement tenu tête.

Mais le procureur ignore encore, en 1963, de quelle trempe est Christos Sartzetakis : sourd à toute pression, aveugle à toute menace, insensible aux remous qu'il provoque dans les milieux de la droite nationaliste, dans les forces armées et les services de sécurité, il interroge gendarmes puis officiers supérieurs de la police, fait arrêter le dirigeant du groupe paramilitaire auquel appartenaient les assassins, puis un colonel directeur de la gendarmerie de Salonique, puis un général inspecteur de la police pour toute la Grèce du Nord.

Il faudra attendre juillet 1964 pour que le gouvernement formé par M. Georges Papandréou décide de dissoudre les organisations paramilitaires. Il faudra attendre octobre 1966 pour que la cour d'assises de Salonique prononce, en dépit des efforts du « petit juge », un verdict plutôt clément : quelques années de prison, que les assassins de Lambrakis n'auront même pas le temps de purger. En 1965, le gouvernement offre une bourse à Christos Sartzetakis pour qu'il aille compléter ses études de droit à Paris. L'affaire a laissé des rancunes tenaces, et il s'agit en fait de le mettre à l'abri.



Arrêté et torturé

Il est toujours à Paris, quand, en avril 1967, les colonels prennent le pouvoir à Athènes. Un mois plus tard, on lui signifie que son congé d'études est suspendu, et Constantin Kollias, devenu ministre de la junte, le somme de rentrer. En dépit des conseils de ses amis parisien le juge fait ses bagages. *« Ils n'oseront rien me faire »*, dit-il. On le laisse effectivement reprendre ses fonctions de magistrat à Salonique. Mais, un an plus tard, il est révoqué en même temps que vingt-quatre autres juges. Les officiers mis en cause dans l'affaire Lambrakis sont réintégrés dans la police, les assassins libérés.

M. Sartzetakis, privé d'emploi et de ressources, continue cependant sa résistance solitaire. Il diffuse un texte dans lequel il accuse le gouvernement de violer sa propre Constitution en bafouant le principe de l'inamovibilité des magistrats. Il écrit au Conseil d'Etat : *« Soyons sans hypocrisie : je n'ai pas été révoqué pour avoir commis une faute, mais parce que j'ai été un juge, dans tous les sens du mot. »* En janvier 1969, le Conseil d'Etat (dont les membres ont été désignés sous l'ancien régime) lui donne raison. Le gouvernement refuse de l'entendre et démet son président.

Et puis, une nuit de décembre 1970, la police pénètre dans la maison de Salonique et conduit Christos Sartzetakis à la tristement célèbre « section spéciale » de la police militaire d'Athènes. Il y sera interrogé, torturé, gardé pendant six mois. En mai 1971 il est inculpé d' *« atteinte à la sécurité de l'Etat »* et transféré à la prison de Korydallos, au Pirée (celle où ses tortionnaires sont aujourd'hui détenus). En novembre 1971, grâce notamment à l'action de certains de ses collègues étrangers, dont ceux du Syndicat de la magistrature que dirige à Paris M. Louis Joinet, il est remis en liberté provisoire pour raisons de santé.

Après la chute des colonels, il reprend une carrière brillante et sans histoires, ne se mêlant jamais de politique, sans plus faire parler de lui. Il est président de la cour d'appel de Nauplie, et deviendra membre de la Cour de cassation en 1982. On oublie son visage carré, sa stature, ses lunettes de myope. Et quand, en 1975, des milliers de Grecs se pressent pour voir le film *Z*, il se contente de faire remarquer que la réalité dépassait de loin en horreur la fiction de Costa Gavras.

Le choix de cet homme intègre, étranger aux luttes partisanes et au militantisme mais présent dans la mémoire de toute la gauche grecque, est habile de la part de M. Papandréou. D'autant que le nom du nouveau président se termine en « takis », ce qui signifie que le vin a coulé, vendredi soir, dans les villages de Crète. Le particularisme d'une île à laquelle le PASOK doit en grande partie son succès aux dernières élections se trouve ainsi flatté. Mais M. Sartzetakis est né à Salonique et peut aussi se recommander par sa mère de cette autre marche de l'Hellade, la Macédoine.

Depuis qu'a été annoncée sa candidature à la présidence, le 9 mars, M. Sartzetakis a refusé de faire la moindre déclaration, sauf pour dire, laconiquement, qu'il acceptait *« l'honneur d'être le candidat du parti qui représente la majorité démocratique du pays »*. Silence bien insolite dans ce pays bavard et auquel se sont tenus aussi ses quelques amis. Un de ses compatriotes qui l'a rencontré à Paris dit de lui que c'est *« un dur, pas sociable pour un sou »*, qui se tenait à distance de la communauté grecque de France et est encore inconnu aujourd'hui du Tout-Athènes mondain.

M. Sartzetakis est depuis trois semaines au centre de luttes partisanes qui sont à l'antipode de l'image qu'on se fait de lui. Au point qu'on s'est un moment demandé s'il n'allait pas retirer sa candidature en chemin. Il ne l'a pas fait. Mais, s'il est resté *« juge dans tous les sens du mot »*, peut-être M. Papandréou va-t-il devoir compter avec un chef d'Etat incommode.

C. T.

Pari gagné d'extrême justesse pour M. Papandréou : son candidat a tout juste obtenu les cent quatre-vingts voix requises pour devenir président de la République grecque. L'opposition conteste, les observateurs étrangers critiquent les méthodes qui ont abouti à cette élection. Elle s'inscrit dans la droite ligne des mœurs politiques de la Grèce. Mais ce quitte ou double n'a-t-il pas d'inquiétants relents ? Dans un pays démocratique, est-il recommandé d'enlever la magistrature suprême à la hussarde, fût-ce pour la confier à un irréprochable magistrat ?

de M. Papandréou

La vie politique en Grèce n'a jamais été dirigée par des partis mais par les personnalités qui ont su s'imposer. C'est ce que certains appellent *la « magie du balcon »*. Au balcon, il y avait, jusqu'au début de ce mois, deux hommes qui avaient en commun leur charisme et leur goût du pouvoir, bien que l'un d'eux se gardât de l'exercer vraiment. Il n'en reste plus qu'un : un remarquable stratège, un grand illusionniste qui, en tenant la Grèce en haleine depuis trois semaines, est parvenu à abolir tout débat politique de fond et à redonner du cœur au ventre à ses troupes sans rien leur concéder. Personne à gauche ne se demande plus pour l'instant – comme c'était le cas le mois dernier encore – si ce gouvernement est vraiment socialiste, s'il tient ses engagements ni quel est son bilan, après trois ans et demi.

Ce socialisme *sui generis*, que M. Papandréou a dû inventer puisqu'il n'avait en Grèce ni tradition ni mouvement ouvrier sur lequel s'appuyer, est à l'image de son chef : très marqué idéologiquement sur le papier et dans les discours, très hésitant dans les faits. Il a incontestablement contribué à une certaine modernisation de la société grecque (on lui doit par exemple la légalisation du divorce et l'amélioration des droits des femmes). Il a amorcé au profit de la province laissée pour compte une décentralisation qui devenait urgente, dans les domaines sanitaire et culturel notamment. Il a entrepris dans les campagnes la restructuration d'une agriculture en train de péricliter parce qu'éclatée en petites exploitations non viables. Il a enfin œuvré à la réconciliation nationale dans un pays qui n'avait pas encore digéré ses quatre années de guerre civile. M. Caramanlis, de retour d'exil, avec en tête l'idée d'adhésion à l'Europe communautaire, avait ouvert la voie en légalisant le parti communiste. Le gouvernement socialiste est allé plus loin en levant les interdits qui continuaient de peser sur la *« version de gauche »* de l'histoire, en permettant à ceux qui s'étaient exilés dans les pays de l'Est de rentrer, en réglant très méthodiquement les questions de leur retraite, de la récupération ou de l'indemnisation de leurs biens.

Déplacer le débat

Sur le plan économique, le bilan n'est pas très convaincant et la gestion (qui a usé trois ministres en trois ans) garde un côté brouillon et mal défini. La désindustrialisation reste l'une des caractéristiques de l'économie du pays. En l'absence d'une réglementation fiable, les appels à l'investissement privé sont restés lettre morte. Les interventions de l'Etat en faveur d'industries traditionnelles vétustes contribuent à alourdir encore le déficit budgétaire. Après deux ans de politique très généreuse des salaires, on a tenté, mais sans rigueur, de freiner les augmentations ; les grèves ont repris et le pouvoir d'achat des salariés est rongé par une inflation difficilement contenue aux alentours de 20 %. Seuls les agriculteurs (qui ont tendance à mettre au seul crédit du PASOK ce qu'ils doivent pour l'essentiel à la CEE) ont vu leur niveau de vie s'améliorer sensiblement. Le chômage n'est guère un problème dans ce pays où le secteur immergé de l'économie est sans doute l'un des plus dynamiques, mais la Grèce a tendance à vivre au-dessus de ses moyens. Il est de plus en plus patent qu'il faudra en venir à plus d'austérité, quel que soit le prochain gouvernement, d'autant que le pays devra, en 1986, commencer à rembourser une lourde dette extérieure.

Dans cette conjoncture, alors que des élections devront avoir lieu avant la fin de l'année, M. Papandréou avait tout intérêt à déplacer le débat par une initiative spectaculaire. Il avait peu de choix. En dehors du parti qu'il a pris, deux terrains d'action s'offraient à lui pour rassembler une gauche que le premier ministre a bercée de belles paroles mais à laquelle il n'a pas vraiment, dans la pratique, versé son tribut : les rapports avec les États-Unis et l'OTAN, ou bien les relations avec la CEE. Depuis trois ans, M. Papandréou manie alternativement, en direction des Etats-Unis, la harangue publique et la diplomatie discrète : la première à usage d'une opinion largement anti-américaine ; la seconde parce que, quoi qu'il dise, il ne peut se passer de l'aide américaine et risquer de faire pencher la balance au profit de la Turquie voisine et hostile. Rien n'était donc possible sur ce terrain.

Quant à l'Europe, qui, il y a trois ans, prêtait le flanc, et le prête encore, aux invectives démagogiques du PASOK, le terrain est trop risqué. La Grèce aurait économiquement tout à perdre à un retrait de la Communauté, nul autre membre n'en tirant davantage profit – et un grand nombre de Grecs l'ont compris.

Restait donc le terrain institutionnel et la remise en cause de la présidence Caramanlis. En agissant sur ce plan-là, M. Papandréou n'est pas en train de sceller une alliance avec les communistes, même si son candidat à la présidence a bénéficié de leurs voix. Il a affaibli le PC en faisant adopter, il y a quelques mois, une réforme du système électoral qui donne l'avantage aux deux plus grands partis. Il l'affaiblit à nouveau en le privant d'un de ses principaux thèmes de contestation.

Métaphores orientales

Mais l'« opération Sartzetakis » est risquée. Elle renforce les griefs que l'on pouvait nourrir à droite contre ce régime et fait incontestablement régresser l'idée du socialisme dans ce qu'il est convenu d'appeler « le centre », c'est-à-dire une sensibilité privée d'expression politique, vaguement social-démocrate, un marais qui donne la victoire à l'une ou l'autre des deux grandes formations et dont se recommandent une bonne partie de l'élite grecque, certains intellectuels ou certains grands commis de l'Etat. Dans ce pays où on a le verbe haut, les qualificatifs ne manquent pas pour caricaturer le régime et sa dernière opération, la plus choquante. Ils font généralement référence à l'Orient : *« Socialisme baassiste »*, dit-on, *« kadhafisme »* ou *« semi-khomeinisme »* ; on parle du *« sultan »*, de *« sa cour »* et de *« son armée de gardes verts »* – les cadres qui font régner la loi du PASOK au niveau local et distribuent les postes dans la fonction publique. Rien de très nouveau certes, mais certains espéraient que ces pratiques disparaîtraient avec le « changement » en 1981.

L'essai étant marqué avec l'élection de M. Sartzetakis, il reste à le transformer aux élections législatives. S'il voulait tabler plus encore sur la mobilisation de la gauche, M. Papandréou convoquerait très vite les électeurs. S'il voulait, en revanche, essayer de récupérer le centre, de calmer le jeu, de montrer que les institutions, sans Caramanlis, continuent de fonctionner normalement, il attendrait l'automne. L'insistance avec laquelle la droite réclame une consultation populaire immédiate autorise à supposer qu'il optera pour la seconde formule.

CLAIRE TRÉAN.

Un Parlement sérieux et burlesque

De notre correspondant

Athènes. – Les séances parlementaires houleuses et, par moments, burlesques qui préludèrent à l'élection présidentielle font songer aux « maîtres du tumulte » de la décadence athénienne. Elles rappelient aussi à ceux qui auraient pu l'oublier que la Grèce a bien un Parlement. En effet, un absentéisme élevé à la hauteur d'une institution fait que les Grecs se demandent parfois si leur Assemblée nationale compte bien trois cents députés.

En effet, selon les données officielles, de 1974 – rétablissement de la démocratie après sept années de dictature – à 1985, la moyenne des députés en séance est de cinquante-deux. Une trentaine d'élus n'ont pratiquement jamais mis les pieds au Parlement. La presse signale volontiers que, même pour des débats importants, moins d'une douzaine de députés s'égarent dans l'hémicycle. Les téléspectateurs qui suivent l'intéressante « Semaine au Parlement » peuvent apprécier la qualité des interventions, mais aussi constater que, comme dans la plupart des théâtres athéniens, il y a plus d'acteurs sur la scène que de spectateurs dans la salle. Certains députés limitent au demeurant leurs interventions à des éternuements ou des borborygmes.

Abus téléphoniques

Cet absentéisme chronique est ici un sujet de discussions et d'irritation. Certains mauvais esprits font remarquer que le Parlement compte cent trente avocats et une trentaine de médecins, qui ne peuvent négliger leurs obligations professionnelles. Des notes de téléphone impressionnantes témoignent de l'intense activité de nombreux représentants du peuple. Ils pulvérisent les quotas de communications gratuites qui leur sont alloués, et doivent des sommes astronomiques à l'Office national des téléphones.

En Grèce, le député est lié à son électeur du berceau à la tombe. Il doit assister à son mariage, au baptême du premier né et n'y vient pas les mains vides. La couronne est le minimum qu'on attende de lui à chaque décès. Du matin au soir, il est harcelé par une clientèle boulimique. Si l'on ajoute à ces occupations les obligations professionnelles, de nombreux élus n'ont ni le temps ni même l'envie de s'asseoir sur les bancs de l'hémicycle.

L'irréparable outrage des ans peut également expliquer un absentéisme, qui, avec la fâcheuse tendance à changer de parti en cours de mandat, contribue à la désaffection d'une large partie de l'opinion publique. Ainsi, alors que plusieurs des douze femmes députés (dont quatre artistes) « font l'impasse » sur leur date de naissance, une vingtaine d'élus avouent être nés entre 1900 et 1920. Trois seulement ont moins de trente-cinq ans. Et pourtant un sang neuf est régulièrement infusé au Parlement par les dynasties parlementaires, puisque près de soixante députés sont petits-fils, fils, neveux ou proches parents de parlementaires. Au grand dam d'une jeune et dynamique élite qui se voit bloquée par cette parentèle.

Outre l'imposante phalange des avocats et médecins, le Parlement compte un nombre important d'ingénieurs, une douzaine de retraités des forces armées, quatre agriculteurs et trois ouvriers...

Plus que l'âge et l'origine sociale, l'image offerte par les députés plonge souvent les Grecs dans un abîme de perplexité. En effet, le Parlement est le pivot de la démocratie, le baromètre du régime politique, mais surtout une maison de verre. Or, de 1974 à 1981, l'opposition de gauche n'a jamais cessé d'accuser la Nouvelle Démocratie, alors au pouvoir, des pires forfaits ; et, depuis l'arrivée au pouvoir du PASOK, son adversaire n'a jamais cessé de bombarder le Parti socialiste de tartes qui ne sont pas à la crème. Cet étalage nauséabond de scandales, grands ou petits, vrais ou faux, de prises de bec, même de quelques horions, n'a pas contribué à relever le prestige du Parlement. D'autant que plus de cent députés font l'objet d'une demande de levée de leur immunité parlementaire.

674 partis !

Pourtant, rien n'est vraiment nouveau sous le ciel de l'Attique. La crise du parlementarisme ne date pas d'hier. Hormis une décennie d'apogée, entre 1910 et 1920, le Parlement a toujours fait l'objet de sévères critiques. Il est vrai que les Grecs ont connu toutes les expériences politiques, de la République à la dictature, et tous les systèmes électoraux, dont certains auraient étonné l'ingénieux Ulysse. Blasés et lucides, ils ont à tel point le virus de la politique qu'en 1984 on recensait 674 partis politiques déclarés, dont la plupart se résument à un président, un titre et un emblème. Enfin, l'antique magie du verbe continue à dominer le discours politique. Des ténors comme MM. Andréas Papandréou, Constantin Mitsotakis, des orateurs comme M. Stefanopoulos, des tribuns comme le ministre de l'intérieur, M. Koutsogeorgas, et bon nombre d'autres, font que les Grecs se passionnent toujours autant pour des débats parlementaires souvent de qualité. Les cent vingt et un députés élus pour la première fois en 1981 comptent des éléments promis à un brillant avenir. Par ailleurs, en dépit de l'absentéisme de ses membres, le Parlement accomplit sa tâche, et ses vingt et une commissions fonctionnent régulièrement avec compétence. Depuis le début de la session, trois cent trente et une lois ont été votées, dont certaines sont très importantes. Ainsi le Parlement peut se réclamer d'une action efficace, d'une vigilance extrême pour tout ce qui concerne les intérêts nationaux, et d'un contrôle scrupuleux de la gestion des affaires publiques.

Ainsi, tout bien pesé, même les Grecs, qui depuis Aristophane se montrent les plus acides envers leurs députés, sont les premiers à dire que la plus mauvaise des démocraties sera toujours préférable, et de loin, à la plus anodine des dictatures.

MARC MARCEAU.

L'élection de M. Sartzetakis à Athènes

(Suite de la première page.)

Depuis la veille, une débauche de rumeurs déferlait sur Athènes. Les adversaires du PASOK avaient dénoncé avec véhémence les mesures « policières » prises pour maîtriser l'élection présidentielle : bulletins de couleurs différentes, caméras renifleuses et puissants projecteurs scrutant les moindres recoins de l'hémicycle pour débusquer les abstentionnistes.

La presse conservatrice avait déclenché un violent tir de barrage contre M. Sartzetakis et les journaux proches du PASOK ripostaient en pilonnant la Nouvelle Démocratie et M. Caramanlis. Les caricaturistes n'étaient pas de reste. Dans *Vradyni*, un quotidien conservateur, on voyait les députés du PASOK enfermés dans une cage ; dans *Anti*, périodique du Parti communiste dit de l'intérieur (eurocommuniste), un dessin représentait un député défenestré avec cette légende : *« Theodore Rastopoulos a voté... »* A l'annonce de l'élection de M. Sartzetakis, la foule, hurlant de joie, déferla dans les rues d'Athènes.

Le nouveau président n'a cependant remporté que 180 voix, c'est-à-dire, très exactement, le score minimum requis. La voix de M. Alevras, président du Parlement qui assure l'intérim de la présidence de la République, a donc été décisive. Or elle donne lieu à des controverses juridiques, la droite estimant que ses fonctions intérimaires le privaient du droit de participer au scrutin.

De nombreux démocrates de tous bords se posent en outre des questions sur la personnalité de M. Sartzetakis, qui n'est guère connu que pour son rôle dans l'affaire Lambrakis. Il n'a jamais précisé clairement ses options idéologiques ni sa position face aux problèmes nationaux et à la crise politique actuelle. De même, il ne s'est pas encore prononcé en ce qui concerne l'appartenance de la Grèce à la Communauté européenne et à l'OTAN.

MARC MARCEAU.

Finlande

Les communistes orthodoxes refusent de quitter le parti

De notre correspondant

Stockholm. – La minorité orthodoxe du Parti communiste finlandais (FKP) n'entend pas quitter *« de son plein gré »* le PC malgré ses désaccords persistants avec la direction. Réunie à Helsinki le 29 mars, elle a condamné le congrès extraordinaire tenu une semaine plus tôt par le courant majoritaire partisan d'un *« socialisme à visage finlandais »* (voir *le Monde* du 28 mars). M. Taisto Sinisalo, chef de file de la minorité, constate que cette réunion, qu'il avait d'abord réclamée puis finalement boycottée, a été un *« échec total »*. Il déplore que l'idéologie social-démocrate et l'eurocommunisme aient pris le dessus sur le marxisme-léninisme et l'internationalisme prolétarien. Ce virage ne peut que détériorer, à ses yeux, les relations avec l'Union soviétique, qui a toujours considéré la rupture au sein du mouvement communiste finlandais comme *« la pire des solutions »*.

Les minoritaires, qui ne veulent pas faire figure de diviseurs, appellent au dialogue et exigent maintenant l'ouverture de nouvelles discussions avec la tendance rivale afin de dissoudre certaines des organisations parallèles qui ont été créées par les « eurocommunistes » dans les districts dominés par les militants de la ligne dogmatique. Mais à plusieurs reprises déjà, le président du FKP, M. Arvo Aalto, a indiqué que *« le temps du dialogue était révolu »* et que les contestataires devaient respecter les décisions de la majorité ou claquer la porte. Il veut que les problèmes internes du parti soient définitivement réglés avant les élections législatives de 1987. Reste à savoir si le comité central osera, lors de ses prochaines réunions cette année, exclure les sections fidèles à l'orthodoxie marxiste-léniniste.

Deux membres du PC appartenant à la minorité ont porté le conflit devant les tribunaux. Ils estiment notamment que les élections des délégués au récent congrès extraordinaire ne se sont pas déroulées régulièrement et que M. Aalto et ses amis n'ont reculé devant aucun moyen pour évincer les candidats gênants.

ALAIN DEBOVE.

DANS UNE PROTESTATION AUPRÈS DU QUAI D'ORSAY

L'ambassade d'URSS demande au gouvernement français d'empêcher la publication de nouveaux documents sur l'espionnage soviétique

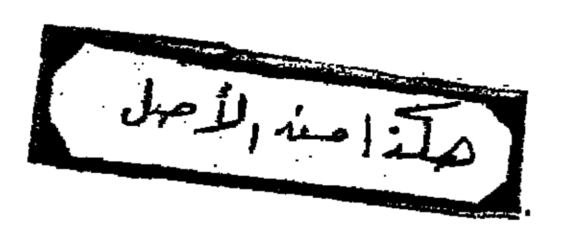
L'ambassade d'URSS à Paris a protesté, vendredi 29 mars, auprès du ministère des relations extérieures contre la divulgation, par *le Monde* et par TF 1, de documents d'origine soviétique montrant comment travaillent les services d'espionnage industriel du Kremlin et donnant la liste des quarante-sept agents expulsés de France en 1983.

Pour l'ambassade, il s'agit là d'une *« désinformation flagrante, étalée en vrac »*, dont le but est, *« de toute évidence, d'éveiller la suspicion des Français qui participent à une vaste entreprise de coopération scientifique et technique avec l'Union soviétique »*, et d'*« empêcher le bon déroulement des travaux de la grande commission franco-soviétique* (1) *appelée à prendre de nouvelles décisions en vue de développer davantage les relations économiques entre les deux pays »*.

« Cette campagne calomnieuse, commencée déjà par une expulsion absolument infondée d'un groupe de diplomates soviétiques il y a deux ans, poursuit la note, *n'apportera aucun profit aux bonnes relations franco-soviétiques. Elle est inspirée par les forces influentes, y compris de l'extérieur, qui essaient toujours de saper la coopération mutuellement avantageuse entre nos deux pays et l'acquis positif des récentes conversations entre les dirigeants de la France et de l'Union soviétique. En conséquence, l'ambassade, en exprimant sa protestation solennelle, demande que les autorités officielles mettent fin par les moyens en leur disposition à cette campagne antisoviétique, en coupant court à de nouveaux faux dont la prochaine publication est annoncée. »*

[Contrairement à ce que paraît croire l'ambassade d'URSS, les *« autorités officielles »* n'ont pas les moyens de mettre fin à un travail journalistique. Du moins en France. Les documents publiés par *le Monde* du 30 mars ne sont pas plus des « faux » que l'enquête que nous publierons dans nos éditions datées du 2 avril sur le fonctionnement de la VPK, commission pour l'industrie militaire soviétique, et l'organisation de la recherche du renseignement scientifique et technologique par l'URSS.]

(1) La « grande commission gouvernementale de coopération franco-soviétique » se réunira à Paris du 1er au 4 avril. La délégation française sera conduite par Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur. La délégation soviétique aura à sa tête M. Yakov Riabov, vice-premier ministre d'URSS.



ESPAGNE

Rire de la guerre civile

Un tabou vient de s'effondrer en Espagne. Un film aussi sacrilège qu'un pique-nique dans les « grands cimetières sous la lune » se propose de faire rire de la guerre civile. Mais le temps n'est-il pas venu de désacraliser un passé atroce ?

De notre correspondant

Madrid. – Pendant quarante ans, les Espagnols n'avaient eu le droit de connaître de la guerre civile que la version manichéenne des vainqueurs. Avec le retour de la démocratie, les vaincus, redevenus citoyens à part entière, avaient pu à leur tour faire entendre leur voix. De la propagande, on était ainsi passé au débat. Aujourd'hui, l'un des plus célèbres cinéastes d'Espagne, Luis Garcia Berlanga, propose à ses compatriotes une nouvelle démarche face au conflit : celle du rire.

L'entreprise paraissait hasardeuse. Les blessures qu'ont laissées cette bataille fratricide et la longue dictature qui l'a suivie étaient-elles suffisamment cicatrisées ? Les Espagnols étaient-ils prêts à voir leur guerre passer du rang de tragédie grecque à celui de comédie italienne ? Le pari, apparemment, est gagné : le quinzième film de Berlanga : *la Vaquilla* (« la Vachette »), fait aujourd'hui salle comble à Madrid et la critique, à l'unisson, crie à l'événement. Un événement, en fait, plus sociologique que cinématographique.

La Vaquilla est un film de guerre... sans guerre. Sans épanchement de sang, sans combats, et sans coups de fusil. L'action se déroule en Aragon en 1938, alors que le front s'est stabilisé depuis plusieurs mois. Pour démoraliser l'ennemi, les franquistes distribuent par haut-parleur le programme de la fête prévue pour le lendemain dans leur camp, qui doit culminer, comme il se doit dans ces parages, par une course de taureaux.

Du côté républicain, un commando de cinq hommes est chargé d'une mission de grande importance stratégique : il s'agit de s'infiltrer, déguisés en soldats franquistes, dans les lignes ennemies, afin de s'emparer de la vachette prévue pour la corrida et de la ramener de l'autre côté. Objectif : ébranler le moral de l'adversaire en faisant ainsi échouer la fête... tout en donnant à manger à la troupe.

Le torero peureux

Le film narre les aventures du petit groupe en « zone nationale », c'est-à-dire en territoire franquiste. Berlanga utilise à foison et sans complexe tous les ressorts classiques de l'absurde. On verra nos « anti-héros » entraînés par la fatalité dans les situations les plus burlesques, portant la statue de la Vierge (eux, républicains anticléricaux!) dans une procession religieuse, surpris par l'aumônier militaire franquiste dans une maison de débauche, transportant la chaise d'un marquis impotent dans un champ de mines, se baignant en tenue d'Adam dans un ruisseau avec des soldats ennemis qui les prennent pour des compagnons d'armes.

Tous les stéréotypes du « *macho* » hispanique volent allègrement en éclats. Le torero est peureux, les soldats sont douillets, la troupe s'enfuit en entendant un feu d'artifice qu'elle prend pour des coups de fusil, un pédéraste est envoyé en avant-garde pour distraire les sentinelles ennemies. Que ce soit du côté des franquistes ou de celui des républicains, chacun se soucie comme d'une guigne de grandes causes et d'idéaux. Tous ne pensent qu'à s'en tirer à bon compte. C'est la guerre civile elle-même qui, pour Berlanga, représente le comble de l'absurde. Les soldats sont tout prêts à passer à l'ennemi pour revoir leur fiancée restée de l'autre côté.

Les adversaires se rencontrent dans le no man's land pour échanger tabac contre papier à cigarette. Le cinéaste ne prend pas parti : il n'y a de héros ni à gauche ni à droite, rien que de pauvres bougres aux préoccupations terre à terre qui veulent seulement vivre tranquilles.

Ce film de guerre où nul homme ne meurt ne compte qu'une seule victime : la vachette. A la fin du film, entre les deux lignes de front, un torero venu du camp franquiste et un autre envoyé par les républicains tentent de l'inciter à combattre. Mais elle s'y refuse avant de tomber exsangue, le dos couvert de banderilles, morte d'épuisement. Dans le conflit, c'est elle qui a tout perdu, manipulée par tous : les « nationaux » ne songent qu'à la toréer, les républicains à la manger. La vachette, on l'aura compris, c'est tout simplement l'Espagne.

L'humour de Berlanga ne se distingue pas toujours par son raffinement. Mais son propos n'en est pas moins ambitieux : désacraliser la guerre civile. « *J'ai voulu montrer que dans tout conflit civil il n'y a pas de héros, seulement des vaincus et des victimes* », affirmait-il à la revue *Cambio 16.* Berlanga a-t-il voulu à son tour, suivant la formule consacrée des modernistes espagnols, « *fermer, une fois pour toutes, le tombeau du Cid à double tour* » ? Il ne le nie pas. « *Un jour,* raconte-t-il, *on m'a demandé quel était l'exploit militaire que j'admirais le plus, et j'ai répondu : la capitulation, parce que c'est un geste civilisé, qui marque la fin de l'héroïsme. J'aimerais que, en Espagne, il n'y ait plus de héros durant les cent prochaines années, qu'ils disparaissent enfin pour toujours.* »

Un film sacrilège

La biographie du cinéaste rejoint d'ailleurs le film. Berlanga ne combattit-il pas lui-même à la fin de la guerre civile du côté des républicains... puis avec les franquistes sur le front russe, afin de sauver un parent menacé d'exécution ? Depuis, l'idée de ce film sacrilège lui trottait dans la tête. Il en écrivit le canevas en 1956. La censure l'empêcha durant près de trente ans de le porter à l'écran. Franco, qui prit un jour connaissance du scénario par l'intermédiaire d'un de ses ministres, ami d'un producteur, fut catégorique : « *Il est trop tôt pour faire des films comme cela !* » A l'époque, on ne badinait pas avec la guerre civile.

Et aujourd'hui ? La majorité des Espagnols se sont avant tout réjouis de constater que l'on pouvait enfin dédramatiser leur passé. La presse, dans l'ensemble, s'est montrée enthousiaste. « *C'est une splendide œuvre cinématographique, qui prend le contre-pied de toutes les idées reçues et de tous les tabous sur la guerre civile qui ont eu cours durant un demi-siècle : c'est pourquoi il s'agit d'un film destiné à tous les Espagnols* », a écrit le quotidien conservateur *ABC.*

Tous, pourtant, ne sont pas de cet avis. Dédramatiser, soit, mais tout mettre dans le même panier, non ! Dans cette guerre qui fut sans doute plus idéologique que bien d'autres, pouvait-on mettre sur le même pied ceux qui se réclamaient du fascisme et ceux qui le combattaient ?

« *Ce film s'inscrit dans une tendance qui finit par nier l'existence de la guerre, une tendance qui trouve d'ailleurs son origine dans certains secteurs de gauche avant tout désireux de dépasser les traumatismes du passé* », écrit *El Pais* (centre gauche). A force de vouloir tout oublier, ne risque-t-on pas de se renier ? Cette question que suscite le film de Berlanga, la gauche espagnole, aujourd'hui, se la pose de plus en plus.

THIERRY MALINIAK.

PANCHO



PHILIPPINES

L'archipel en feu

Les Philippines traversent une grave crise politique depuis l'assassinat du chef de l'opposition Benigno Aquino. Et voici qu'une autre calamité se met de la partie : les incendies qui se multiplient. Mais sont-ils le seul fait du hasard ?

De notre envoyé spécial

Manille. – Les Philippines avaient pris leur parti des typhons, des tremblements de terre et même de la rébellion qui ensanglante périodiquement Mindanao, le Sud musulman. Mais voici que, depuis le mois d'octobre, un fléau nouveau frappe l'archipel : le feu.

Huit hôtels ont brûlé en l'espace de quelques semaines, dont le célèbre hôtel des Pins, à Baguio – la cité climatique où les riches Manillais viennent prendre le frais en fin de semaine, – et tout récemment le luxueux hôtel Régent, en plein Manille, sur le boulevard Roxas, la promenade des Anglais locale. Au total, quelque soixante-huit morts, dont vingt-sept pour le seul Régent, orgueil de la Banque nationale des Philippines.

Cette série d'incendies, pour le moins suspects, a naturellement déclenché une psychose chez les hôteliers. Dans les quarante grands établissements de la capitale, on n'entre plus maintenant qu'après une fouille au corps et l'exploration plus ou moins tatillonne des bagages.

Au Manila Hotel, le palace historique qui servit de QG au général McArthur puis aux Japonais, pendant la dernière guerre, des hôtesses en gants blancs ouvrent les sacs des dames, et les grooms, un peu gênés, tâtent vestes et pantalons. Lors des grandes réceptions, chaque invité – même de marque – doit ainsi passer au crible des services de sécurité. Seuls les paquets trop légers pour être malhonnêtes échappent à la fouille.

A l'hôtel Peninsula (mille employés pour 500 chambres), on ne compte pas moins de 85 agents de sécurité, qui montent la garde aux entrées et patrouillent la nuit dans les étages. L'Inter-Continental, lui, se targue d'avoir mis sur pied un système de sécurité entièrement automatisé. Mais on s'y livre chaque mois à des exercices d'alerte et l'on se tient prêt à vider la piscine en cas de besoin. Quant au client du Manila, il n'a pas le droit d'aller au lit sans avoir lu les instructions placées en évidence sur sa table de nuit. Dans les dix-sept étages de son aile ultra-moderne, on ne dort parfois que d'un œil...

En quelques secondes

Si encore le feu ne s'en prenait qu'aux palaces ! Dans les petits hôtels de la « *tourist belt* », le quartier chaud de Manille, il arrive aussi que l'incendie jette à la rue des routards allemands ou des amateurs de chair fraîche, comme ce fut encore le cas le 25 février dernier.

Il n'est pas jusqu'à la montagne qui ne soit la proie des flammes. En période de saison sèche, de janvier à avril, on ne compte plus les colonnes de fumée qui s'élèvent des vallons. Les brûlis pratiqués pour la culture échappent au contrôle des paysans et ravagent la forêt.

On n'atteint certes pas les proportions catastrophiques des incendies de l'île voisine de Bornéo, où plus de 3,5 millions d'hectares de forêt tropicale ont brûlé entre février et juin 1983, mais l'or vert philippin, peu à peu, est grignoté par les flammes. Dans les montagnes du Nord où, à 2 000 mètres d'altitude, la jungle cède la place aux pins, le feu trouve un aliment de choix dans les résineux. L'incurie, de pratiques culturales dépassées, les aléas climatiques, tout se ligue contre ce qui reste de forêt dans l'archipel.

Depuis plusieurs années, le gouvernement philippin a choisi le mois de mars comme temps fort de la campagne contre les incendies. Dans les journaux, au bord des routes, fleurissent les rappels à la prudence et les consignes en cas de sinistre. Peine perdue ! Le mois n'avait pas commencé que le ciel de Manille s'embrasait à nouveau : dans la nuit du 28 février au 1er mars, tout un quartier de la capitale a été ravagé par les flammes, laissant quelque deux mille familles sans abri.



FRANCHINI.

Il faut voir le feu à l'œuvre pour se rendre compte de la vulnérabilité de ces quartiers pauvres à la limite du squatt et du bidonville. En quelques secondes, l'abri de sept ou huit personnes, fait de planches et de tôles, disparaît dans une gerbe d'étincelles. Le feu escalade les maisons sur pilotis, grimpe aux poteaux télégraphiques, court le long des fils électriques, qui fondent comme beurre. Les antennes de télévision vacillent, les bananiers s'enroulent convulsivement, les cocotiers se transforment en torches.

Pendant ce temps, la foule des badauds s'agglutine sur les trottoirs, mêlée aux habitants, qui, en un tournemain, ont déménagé leurs biens : matelas, réfrigérateurs, machines à coudre et ventilateurs, sans oublier les crucifix et les Vierges de plâtre que tout Philippin qui se respecte fait trôner en bonne place chez lui, fût-ce dans un taudis.

Aucune panique. Comme si la population de Manille était habituée à cette calamité. Les vendeurs de cigarettes continuent à proposer leur marchandise – souvent à l'unité. On entend même des rires de gamins, pour lesquels toute flamme est un feu de joie et tout rassemblement de peuple une occasion de s'amuser, d'exhiber un tee-shirt ou une casquette yankee, juché sur le toit d'un *jeepney* (la jeep-autobus-taxi qui transporte l'habitant de Manille).

Un incendie bien venu

Une certaine nervosité, cependant, gagne quelques adultes. Un homme est roué de coups pour avoir tenté, croit-on, d'emporter un poste de télévision. « *Looter !* », lui crient des jeunes gens prompts à manier le poing et le bâton contre le « pillard », vrai ou supposé. Tout le monde attend l'arrivée des pompiers, qui se frayent difficilement un chemin entre les badauds, les canapés et les cochons à l'attache.

Quand, enfin, mugissent les grands camions vert pistache dans un concert de sirènes américaines, la foule lance sur eux gobelets et sacs en plastique « *pour les encourager* », précise un habitué. Plusieurs, cependant, manifestent leur mécontentement. « *J'ai soixante-quatre ans, je suis né ici et je n'ai jamais vu ça,* dit un homme qui tient une pendule serrée contre sa poitrine. *Sauf pendant les bombardements japonais !* » Un autre corrige en évoquant le grand feu de 1978, resté dans les annales de Manille. « *Ils laissent brûler les quartiers pauvres,* explique un avocat. *Seuls les riches pourront maintenant habiter ici.* »

De fait, l'incendie du quartier de Paco, même s'il est vraiment accidentel, tombe à pic pour les autorités. Voilà, en effet, neuf ans que la municipalité du Grand Manille – dont le gouverneur n'est autre que Mme Imelda Marcos, la femme du président, – s'efforce de débarrasser le centre-ville de ses squatters. Sur les 21 000 baraques répertoriées, quelque 9 000 ont déjà été démantelées, et leurs occupants relogés ailleurs. Le 11 février dernier, le tribunal a même débouté des squatters qui exigeaient des dédommagements pour la démolition de leur logement.

Déloger les deux mille familles de Paco, toutefois, sera difficile. Dès l'aube, au lendemain de l'incendie, tous les squatters étaient au travail. Les gosses récupéraient la petite ferraille, les hommes entassaient les tôles calcinées, et les femmes balayaient déjà le sol noirci de ce qui était leur maison ! Ceux qui n'avaient plus de repère – tuyau de robinet, poteau métallique ou soubassement de parpaings – tendaient simplement un fil de fer pour délimiter leur espace vital. L'après-midi même, camions et *jeepneys* rapportaient du bois et, dès le premier soir, plusieurs maisons étaient debout, avec leurs anciennes tôles non plus ondulées mais cabossées !

C'est ainsi que les trottoirs de Manille, encombrés pour un soir de réfugiés vivant leur exode sur place, ont connu leur nuit la plus chaude de la saison. Mais, comme pour les forêts et les hôtels, on craint la loi des séries. Dans les Philippines de 1985, secouées par la crise économique, il n'y a pas de semaine sans feu. Certains y voient un mauvais présage.

ROGER CANS.

MADAGASCAR

Les voleurs de zébus

Ce ne fut d'abord qu'un jeu initiatique, un rite de passage dans la société adulte. Mais le vol de zébus, dans la Grande Ile, a tourné au drame. Les méfaits des pillards devenus bandits portent à l'agriculture un grave préjudice.

De notre envoyé spécial

Tananarive. – L'armée et la maréchaussée sont sur le pied de guerre. Viendront-elles à bout de ce fléau national, de ces bandits de grand chemin – les *dahalos* – qui terrorisent et vident les campagnes ?

Pour s'en débarrasser, chacune a sa méthode, plus ou moins expéditive. A l'occasion, l'une et l'autre n'hésitent pas à se tirer dans les jambes. Et puis, dans la débâcle morale que connaît Madagascar, il arrive que l'on soit gendarme et voleur à la fois ! En tout cas, l'affaire est suffisamment grave pour que les autorités locales aient jugé bon de demander à la France son « appui logistique ».

L'histoire de ces *dahalos* est celle d'une tradition qui a très mal tourné. Il était de coutume, dans les temps anciens, autour de Toliary – (ex-Tuléar), – dans le sud-ouest de la Grande Ile, que les jeunes gens en âge de prendre femme se valorisent aux yeux de leur entourage, et surtout de leurs futurs beaux-parents, en allant voler des zébus dans les villages des alentours. Le courage se mesurait au nombre de têtes de bétail ainsi capturées et ajoutées à la dot.

Ce test de virilité, qui obligeait à de longues marches et, parfois, au maniement de la sagaie, était de pratique courante en pays d'élevage, notamment chez les Androys et les Baras. Il se faisait à la pleine lune et en saison sèche, lorsque les pas ne laissaient aucune trace sur le sol...

A la recherche de nouvelles pâtures pour leurs troupeaux, ces éleveurs émigrèrent lentement du sud vers le centre du pays, où ils créèrent des villages. Ils transportèrent avec eux leurs traditions, si bien que le phénomène des voleurs de bœufs se répandit dans le Moyen-Ouest, dans la partie occidentale des provinces de Tananarive et de Fianarantsoa.

L'administration coloniale, durant les années 1937-1938, voulut mettre un terme à ces *razzias* et utilisa même l'aviation pour tenter de venir à bout de ces fauteurs de troubles, ou plutôt de ces coureurs de dot ! Au lendemain de l'indépendance, en 1960, les responsables malgaches décidèrent, au contraire, de composer avec eux et de leur attribuer des « quotas », de manière à limiter les dégâts.

Des sorciers stratèges

Tout le monde y trouva son compte, les agriculteurs et leurs détrousseurs ! Dans la pagaille généralisée qui suivit la révolution de 1972 et l'avènement de la IIe République malgache, le phénomène des voleurs de bœufs changea radicalement de nature : on eut alors affaire à de vrais bandits. Les *dahalos* ou les *malasos* – les hommes « *aux sandales à la semelle lisse* » qui ne laissent pas de traces – troquèrent la sagaie contre des fusils de chasse, et même des armes automatiques de fabrication locale ou étrangère, récupérés ici ou là, et, ainsi équipés, se lancèrent à l'attaque des villages.

Pas n'importe comment, car les *dahalos* sont des gens organisés. Chaque bande a son « territoire de chasse », son chef et son sorcier qui lui sert de stratège et lit dans ses potions magiques le jour idoine pour lancer l'attaque. En outre, chaque bandit porte des colliers de gris-gris, faits de graines noires, qui sont censés le rendre invulnérable aux coups de ses adversaires et exercer sur ceux-ci des pouvoirs maléfiques. Ceux qui racontent que, ayant essuyé le feu d'une patrouille militaire, certains de ces malandrins en sont, par miracle, sortis indemnes, oublient de préciser qu'il s'agissait de... tirs à blanc. Qu'importe! Ainsi naît la légende.

D'ordinaire, les *dahalos* vivent en famille comme d'honorables citoyens. Ont-ils besoin d'argent pour s'acheter une radio ou un magnétophone, par exemple de bijoux et de vêtements pour offrir à la femme qu'ils convoitent? Alors ils décident de monter une expédition. Se mêlent à eux toutes sortes de laissés-pour-compte, victimes de la crise économique ou simplement de l'oisiveté : anciens militaires et anciens gendarmes passés dans l'autre camp, jeunes sans emploi et sans distractions, « prisonniers » dans des villages perdus, anciens *dahalos* qui ne se résignent pas, au sortir de la prison, à rentrer dans le rang.

On en viendrait presque à les comprendre, car, par les temps qui courent, dans un climat de déliquescence à tout va, le métier de *dahalo* devient « juteux ».

Ces bandits bénéficient en effet d'évidentes et de solides complicités, à différents échelons de la hiérarchie civile et militaire, qui leur permettent de voir grand. D'où ce florissant trafic de bêtes à cornes, exportées clandestinement vers les Comores, Maurice et la Réunion, ou acheminées, tout aussi subrepticement, vers les abattoirs de Tananarive. Pour le plus grand profit de quelques commanditaires qui arment le bras de ces hommes de peine.

Les *dahalos* ne frappent jamais au hasard. Ils agissent sur renseignements, grâce à des indicateurs. Ils n'ont pas froid aux yeux, savent prendre des risques. Ils s'accrochent à la queue des zébus pour traverser les rivières en crue, et ne sont, quelquefois, pas plus d'une dizaine pour attaquer un village de 100, voire de 200 habitants. Parfois vêtus d'uniformes volés, ils surgissent à l'improviste, de jour comme de nuit. Si tout se passe bien, une expédition ne dure pas plus de trois à quatre heures.



SERGUEI.

Pendant qu'une équipe de *dahalos* s'introduit dans la maison de la personne visée et se fait remettre ses biens, souvent mal cachés dans une marmite ou sous un matelas, une autre s'emploie à former les zébus en troupeau et à les conduire en lieu sûr, tandis qu'une troisième se charge de rassembler la population et de la tenir en respect, têtes baissées.

Il y a parfois de grosses « bavures », les bandits n'hésitant pas à faire montre de cruauté si les choses ne tournent pas à leur avantage. En juin 1982, dans un village du Moyen-Ouest, ils avaient brûlé vif un garçon de quatre ans dont le père n'avait rien à leur donner.

Le « grenier à riz » se vide

Les *dahalos* jouent un peu sur du velours, car, dans les lieux isolés où ils opèrent, l'alerte est toujours donnée trop tard. Les « quartiers mobiles » – une sorte de milice populaire – sont théoriquement chargés de veiller à la sécurité des villages où ils sont postés. Mais ces jeunes recrues n'ont appris à manier que la sagaie, pas les armes à feu. De surcroît mal payés, ils croisent les bras. Il ne faut pas leur promettre beaucoup pour qu'ils deviennent bandits à leur tour !

Les victimes créent des groupes d'autodéfense et montent contre leurs agresseurs des expéditions punitives. Pour ce faire, ils s'adressent à des spécialistes en la matière, à savoir... des *dahalos*... Soigner le mal par le mal : un cercle vicieux. Face au laxisme des tribunaux, les gens en viennent à se rendre justice eux-mêmes s'ils réussissent à mettre la main sur un bandit. Il arrive que la famille de celui-ci porte plainte et obtienne gain de cause contre le justicier qui invoque la légitime défense.

L'ordonnance de septembre 1977, qui a créé, pour lutter contre ce fléau, des « *juridictions d'exception itinérantes* », appelées « *tribunaux criminels spéciaux* », oblige les assesseurs à « *n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection* » dans leurs arrêts, susceptibles seulement de recours en cassation. Souvent, les *dahalos* sont relaxés au bénéfice du doute, soit parce que les témoignages sont trop évasifs, soit parce que la partie civile ne s'est pas présentée à la barre, car cela coûte cher de se déplacer, même à quelques dizaines de kilomètres de chez soi.

Une vingtaine de *dahalos* ont été condamnés à mort, depuis 1977, pour des infractions graves – crimes de sang, vols qualifiés, incendies de maisons, – mais leur peine a été commuée en travaux forcés à perpétuité. Aussi les tribunaux spéciaux hésitent-ils à réclamer la peine capitale puisque la grâce présidentielle est automatique. A tout le moins, les victimes de razzias souhaiteraient que leurs agresseurs purgent leurs condamnations en un lieu sûr, sur l'île de Lava, au nord du pays, plutôt qu'à la prison de Tsiafahy, aux portes de la capitale.

De guerre lasse, les paysans du Moyen-Ouest finissent par se recroqueviller sur eux-mêmes, ne travailler que les lopins de terre autour de leur maison et se débarrasser de leurs bêtes à cornes. Abandonnant presque tout derrière eux, certains s'en retournent près de Tananarive, d'Antsirabe et de Fianarantsoa, d'où ils étaient venus.

Le « grenier à riz » de Madagascar se vide ainsi de ses meilleurs éléments. De riches terres de culture sont laissées en jachère. La récolte de paddy chute brutalement : dans la province de Tananarive, la SINPA en a ramassé 6 000 tonnes en 1982, au lieu de 70 000 deux ans plus tôt. La Grande Ile est obligée d'importer une denrée de base qu'elle pourrait produire en abondance. Aussi les raisons économiques se mêlent-elles aux raisons politiques pour forcer les responsables locaux à reprendre le contrôle de la situation. Mais les choses ont été si loin, et tant d'intérêts sont en jeu, que les *dahalos* peuvent encore se croire invulnérables.

JACQUES DE BARRIN.

MAURITANIE

Les missionnaires chinois nouvelle manière

Aider plus pauvre que soi, telle est la devise des coopérants ascétiques de la Chine en Mauritanie. Même s'ils ne sont pas dépourvus d'arrière-pensées politiques, ils démontrent par leur attitude qu'outre-mer aussi les enfants de Mao ont bien changé.

De notre envoyé spécial

Nouakchott. – Sur les trottoirs ensablés de la capitale, dans le vent de poussière, même les vitrines d'une ambassade communiste peuvent donner au passant motif de rêver à un ailleurs où la vie est plus facile. Il est vrai que les photographes propagandistes se sont mis eux aussi au goût du jour : plus de rangées de paysans souriants pour des travaux de groupe, plus de stakhanovistes radieux devant la chaîne de montage ; des « entrepreneurs-paysans » résolument individualistes, dont l'un a fondé une société de taxis, l'autre fabriquant des vêtements « *pour des firmes étrangères* », ce qui permet à sa femme de mitonner des plats dans une cuisine moderne.

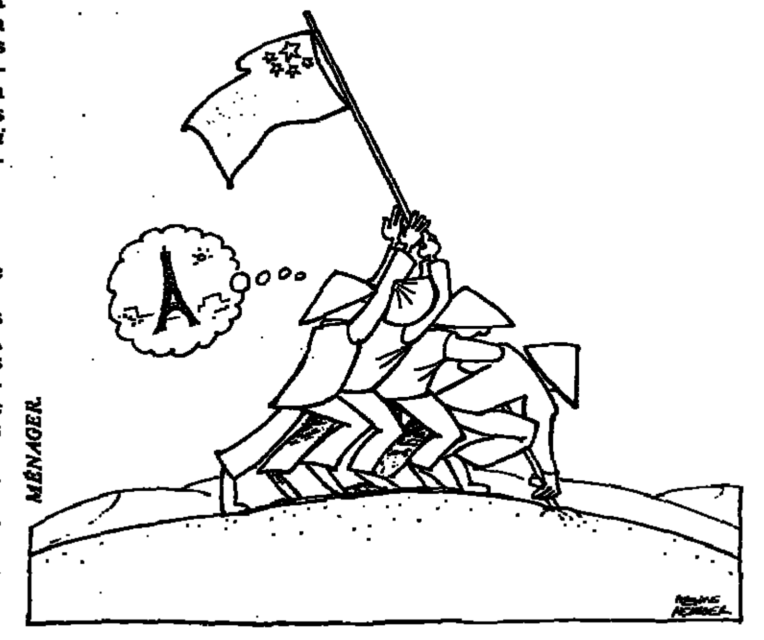
A l'intérieur même de l'ambassade, je ne reconnais plus mon monde. Au début des années 70, à Dar-es-Salaam, j'avais créé la panique en cherchant à en savoir plus sur le Tanzam, le grand chemin de fer offert par Mao à l'Afrique orientale. Ici, aujourd'hui, plus de frayeurs conventuelles devant l'intrus, plus de conciliabules sans fin pour remonter la hiérarchie des petits chefs. Il faut une minute pour passer du portier au responsable, ravi de voir un journaliste. *Background*, chiffres, proposition d'aller sur le terrain ; on se croirait chez les Américains. « *Nous sommes plus nombreux que les coopérants français en Mauritanie*, constate avec un brin de triomphalisme mon hôte. *Nous n'oublions pas ce que l'ancien président Ould Daddah a fait pour nous aider à récupérer notre siège à l'ONU.* »

Les Chinois ont construit une des deux centrales thermiques qui alimentent Nouakchott. Si la capitale a de l'eau, c'est grâce au tuyau long de 50 kilomètres qu'ils ont posé jusqu'à une station de pompage. Pékin a construit le stade, la Maison du parti et celle de la jeunesse. Il y a des Chinois dans une mission agricole au sud et dans plusieurs hôpitaux. Surtout, cinq cents cadres et techniciens appartenant à la Société de travaux maritimes de Tianjin construisent le « port de l'amitié » pour la capitale, que l'ancien wharf français ne suffit plus à desservir. L'achèvement des travaux, commencés en 1980, est prévu pour 1987. Coût pour la Chine : 200 millions de dollars sous la forme d'un prêt sans intérêt à long terme qui commencera à être remboursable vingt ans après l'achèvement du port, « *si toutefois nous sommes remboursés un jour* ».

« Ils font même grève ! »

Il faut cinq minutes en voiture pour aller du « centre » de Nouakchott à l'Atlantique ; mais la capitale est une ville du désert, qui ignore résolument l'océan. Les plages sans fin sont le plus souvent balayées par des vagues de plusieurs mètres de haut qui les rendent inhospitalières. Cette forte houle a bien compliqué la tâche du responsable du projet, qui, n'ignorant rien des observations ironiques des autres étrangers sur le retard pris par le chantier, s'efforce de m'en dire les vraies raisons en termes de moins en moins prudents à mesure qu'on entre dans la réalité des choses. « *En Chine, il nous aurait fallu trois ans au plus. Ici c'est différent, il y a des difficultés imputables à la partie mauritanienne. Des coupures d'eau et d'électricité, des problèmes avec les quatre cents ouvriers mauritaniens payés par leur gouvernement. Vous savez qu'ils font même la grève, la grève au sens propre, ou bien la grève du zèle, qui consiste pour eux à travailler encore plus lentement.* »

Etonnant discours où se mêlent la fierté de la technologie chinoise et un désenchantement qui pourrait être celui d'une ancienne puissance coloniale. Nous marchons sur le quai, vers le brise-lames ; mer et désert se confondent rapidement sur une ligne d'horizon mauve dans la brume.


MÉNAGER.

« *Le quai sera long de 580 mètres, les entrepôts auront une superficie de 95 000 mètres carrés. Les travaux nécessiteront 500 000 mètres cubes de pierre, 310 000 mètres cubes de béton, 30 000 tonnes d'acier.* »

L'énumération se poursuit avec le même sérieux massif que j'ai connu sur d'autres chantiers en Chine ; mais, de temps en temps, l'homme nouveau montre le bout de l'oreille : « *Chaque bloc de béton que vous voyez là pour l'édification du brise-lames nous coûte l'équivalent de deux postes de TV couleurs. Et il en faut cinquante mille...* »

La visite comporte une halte dans un des camps où ces « *volontaires pour l'aide au tiers-monde* » passent deux ans d'affilée sans femme et sans famille. Des baraquements couverts de tôle ondulée, des tables de ping-pong, deux poteaux de basket-ball, et, parfaitement incongrue dans cet univers spartiate, une Mercedes. « *Les conditions de vie sont bien différentes de celles des Français*, constate perfidement le guide. *Nous nous efforçons d'alléger le fardeau de la Mauritanie, nous essayons de faire preuve d'esprit d'abnégation pour aider notre amie pauvre.* »

Derrière les baraquements, il y a des lopins pour le jardinage individuel. « *Ce n'est pas Daichai* », constaté-je en faisant allusion à une célèbre « brigade » de production agricole autrefois érigée en modèle. Franche rigolade parmi les jardiniers quand l'interprète explique que j'ai visité les lieux en 1976. Pas besoin de lui pour comprendre ce qu'ils pensent des « paysans modèles » d'avant Deng Xiaoping.

« Ah ! Paris... »

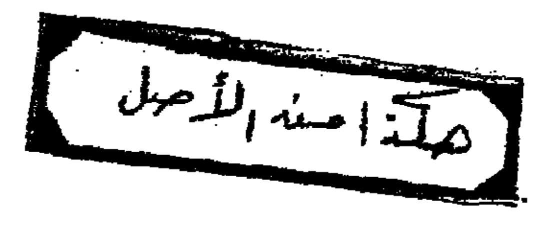
Quelque chose turlupine mon hôte de la mission économique, enchanté de mes clins d'œil de « sinologue » : ne vais-je pas croire les mauvaises langues occidentales, selon lesquelles les Chinois « mettent le paquet » seulement sur des grands projets de nature à servir leur propagande sans pratiquer la vraie coopération au service de la population ? Rendez-vous est pris à l'ambassade pour une rencontre avec les « médecins de brousse ».

Le docteur Huang Lung, de l'université médicale de Harbin, chef de la mission médicale, me tend une superbe carte de visite mais ne parle pas plus français que ses subordonnés. Médecins et infirmiers de la seizième mission médicale depuis 1968 travaillent avec le concours d'interprètes qui font partie de l'équipe. Celle qui officie pour moi, dans un salon dont l'ornement le plus apprécié est manifestement une chaîne hi-fi Sony, porte le rituel tailleur-pantalon, mais avec une discrète coquetterie dans le maintien.

Les statistiques constituent le début obligatoire de la conversation : au total 546 Chinois ont coopéré en matière médicale avec la Mauritanie ; 3 200 000 malades sont passés entre leurs mains. Considérations sur les maladies africaines, tableau dantesque de la grande misère des accidentés de la route. Et eux-mêmes, les soignants, comment vivent-ils ici ? Comme les ingénieurs du « *port de l'amitié* », il se sont portés volontaires pour une mission « *dans l'esprit de l'internationalisme et de l'humanisme* ». Pour faciliter les choses, chaque région de Chine « adopte » une zone du tiers-monde, et, par conséquent, les volontaires envoyés en coopération sont tous plus ou moins du pays. La répartition est ainsi faite que les gens de Harbin, ville du Nord célèbre pour sa Fête des glaces, se retrouvent dans une Mauritanie où le thermomètre ignore ces célébrations.

Pour eux aussi c'est la règle des deux ans. Les missionnaires de l'« internationalisme » sont chastes et frugaux mais habités peut-être par des rêves indicibles. « *Ah ! Paris... Je m'y suis arrêtée, douze heures seulement, en rejoignant mon poste ici. Au retour, dans seize mois, je crois que nous serons autorisés à rester plusieurs jours.* » La gracieuse et jeune interprète au corsage blanc s'est animée, devant son chef qui acquiesce. Je sors ma carte de visite. Rendez-vous donc en 1986 dans la Ville Lumière. Avec ces « nouveaux Chinois », je ne suis pas du tout sûr qu'il s'agit de propos qui n'engagent à rien.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.



Étranger

LA SITUATION AU LIBAN

La double peur de Tyr

(Suite de la première page.)

Ratissages dans les villages, arrestations massives, interdiction de circuler après 17 heures, interdiction de se trouver seul dans une voiture par crainte des candidats au suicide, interdiction de circuler à moto, fouilles, couvre-feu du coucher au lever du soleil... A 200 mètres du poste de la FINUL, un escadron blindé est stationné dans l'herbe, en retrait de la route. Déjà, notre chauffeur veut faire demi-tour. La seule vue des chars israéliens le terrifie, et il faut beaucoup de palabres pour le convaincre d'avancer. Il est loin le temps où la perspective de quelques livres supplémentaires décidait les plus craintifs ! En arrivant à hauteur des soldats, l'un d'eux, sur son char, fait signe d'arrêter. L'ordre tombe, sec : *« Descendez ! »* Quatre tankistes, le doigt sur la détente de leur Galil, viennent voir de plus près. Ecartant le chauffeur, deux d'entre eux commencent une fouille en règle du taxi : moteur, coffre, sièges, alors que les autres, fusils braqués sur la voiture, se tiennent à quelque distance. Pas un mot n'est échangé. La fouille terminée, les quatre hommes repartent à reculons tandis que le chauffeur remet en place tapis de sol, roue de secours et toutes ses affaires éparpillées sur le sol.

Bazouriyé porte encore la trace de l'entrée des soldats israéliens. Blocs de pierre enchevêtrés, restes de maisons dynamitées, rues défoncées par le passage des chars et des éclats d'obus, voitures calcinées... Sur la place du village, quelques femmes en fichu blanc, des vieillards, des enfants. Les jeunes ont disparu. *« De quinze à trente-cinq ans, tout homme est automatiquement suspect pour l'occupant,* dit le responsable d'Amal. *Alors nous préférons qu'ils se dispersent. »* Sur les murs de la mosquée, les portraits de l'imam Khomeiny voisinent avec ceux de Moussa Sadr, chef des chiites libanais disparu au cours d'un voyage en Libye en 1978. Les villageois, comme partout, d'ailleurs, sont méfiants et personne ne se livre facilement.

A Maaraké, haut lieu de la résistance, flotte partout le drapeau noir de l'islam chiite. C'est là, dans l'explosion de la mosquée, que moururent, le 4 mars dernier, deux des chefs les plus importants de la résistance, Mohamed Saad et Khalil Jeradi. Cela explique sans doute la prudence des responsables. En voici un, entouré de jeunes gens, barbus comme lui, signe de l'intégrisme religieux, et sans armes. Il se présente : *« Jihad »* — *« Appelez-moi comme ça,* dit-il, *c'est le mieux »*... — et explique : *« Le résultat de leur politique est clair : même si la paix devait revenir un jour entre Israël et le Liban, nous savons maintenant que nous devrons toujours rester sur nos gardes. Israël est contre nous. »* Tout le monde ici en est convaincu.

A Bazouriyé, la moitié de la population a déserté le village depuis la « perquisition générale » du 3 février. A quelques centaines de mètres d'un poste français de la FINUL, les maisons sont closes, les rues désertes, les vergers croulants d'oranges, de citrons ou de mandarines, à l'abandon. Il faut s'enfoncer dans les petites ruelles du village pour trouver une présence humaine. Sélim, marié, père de trois enfants, se plaint : *« Cela fait deux mois que je n'ai pas quitté le village. J'ai une voiture, mais je n'ose pas circuler, c'est trop risqué. Une fillette de chez nous a été tuée par une patrouille volante, le 28 janvier, en allant à l'école, alors, depuis, elles sont fermées. Toutes les nuits, les Israéliens rentrent dans le village, frappent à une ou deux portes, regardent à l'intérieur et repartent. On a les nerfs à vif. »* La « politique de la main de fer » n'a pas coupé la population de la résistance mais celle-ci n'agit pas à l'intérieur du village. En revanche, l'attitude de l'armée israélienne a exacerbé les haines. *« Ils sont en train de former une génération qui leur vouera une rancune éternelle,* confie Sélim. *Même les enfants, aujourd'hui, rêvent de les tuer. »*

Combattre sur son sol

La certitude d'un proche retrait de l'occupant n'a pas modéré l'ardeur de la résistance. Du 1er au 25 mars, l'armée israélienne a subi cent soixante-cinq attaques, l'ALS cinquante. *« Personne,* déplore Mgr Khoury, archevêque de Tyr, *n'a plus confiance en personne. Les Israéliens ont beau dire qu'ils se retirent, les gens ne les croient plus. »* A Maaraké, Hassan est plus direct : *« Sans la résistance, les Israéliens ne se seraient jamais retirés. Si nous arrêtons avant leur retrait total, pourquoi partiraient-ils ? »* Un raisonnement qu'accrédite la décision du gouvernement israélien d'avancer la date de son retrait, d'abord prévu en septembre, puis maintenant à la fin mai.

Les miliciens chiites n'ont, en tout cas, pas l'intention de se faire voler une de leurs principales victoires : avoir fait reculer la plus puissante armée du Moyen-Orient, *« celle que les Palestiniens et le monde arabe n'avaient jamais vaincue ». « Tant qu'Israël occupera un pouce de notre territoire, nous lutterons, c'est notre droit »*, dit Ali Jaber, porte-parole d'Amal à Bazouriyé. Les responsables de la résistance donnent d'ailleurs comme preuve de l'efficacité de leur lutte le fait que l'opinion israélienne demande, elle aussi, avec insistance, le retrait de son armée.

La « bande de sécurité » qu'Israël semble vouloir garder à la frontière avec le Liban ? *« Une plaisanterie »*, répond M. Daoud, un des responsables d'Amal au sud. *« Il n'y aura jamais de zone de sécurité pour Israël au Liban, nos roquettes pouvant, dès maintenant, atteindre ses villages. Nous ne le faisons pas pour deux raisons : d'abord parce que nous ne voulons nous battre que sur notre sol. C'est la libération du Liban qui nous intéresse, pas autre chose. Ensuite, parce que attaquer aujourd'hui les villages israéliens serait donner des arguments au gouvernement de Jérusalem pour justifier sa politique sur le plan intérieur. Mais si Israël n'évacue pas complètement notre territoire, alors tout nous sera permis. »*

« Le peuple ne sera jamais d'accord pour que la résistance agisse en territoire israélien », affirme, pour sa part, l'imam de Bazouriyé. Les responsables d'Amal en conviennent : *« La résistance nationale prendra fin sur la frontière libanaise. Libérer Jérusalem, c'est le problème du monde arabe. Le Liban a assez payé. »* La rancune des chiites libanais envers les Palestiniens, accusés de tous les maux et même, à plusieurs reprises, d'être des « collaborateurs d'Israël », est infinie. Reste cependant à savoir si Amal ne sera pas dépassé, sur ce point précis, par des mouvements plus radicaux dont l'importance croît à la mesure du prolongement de l'occupation. Les Hezbollahis (extrémistes religieux) ont fait leur apparition au sud du Liban et, comme le constate un observateur étranger, la résistance *« s'islamise »* de plus en plus. *« Les Hesbollahis,* dit-il, *sont un cadeau des Israéliens, mais un cadeau empoisonné qui peut se retourner contre eux. »*

« Les Israéliens ont tué mon père, détruit ma maison, nous dit un capitaine de l'armée libanaise. *J'ai six frères qui ne savent plus aujourd'hui que se battre. Ils ne rêvent que d'une chose : faire subir aux Israéliens ce qu'ils nous ont fait subir. Si Israël se retire assez vite, Amal pourra contrôler la situation, sinon, les Hesbollahis finiront par triompher. »* Opinion que récusent les militants d'Amal proches de M. Nabih Berri, mais que partagent, dans une certaine mesure, les observateurs étrangers sur le terrain.

La FINUL pourrait-elle, dans ce cas, servir de tampon ? Rien n'est moins sûr. La multiplication des incidents entre l'armée israélienne ou l'ALS et les casques bleus — douze entre le 6 et le 15 mars — semble indiquer, selon les milieux proches de cette force de l'ONU, qu'Israël essaie de décourager les pays participants pour provoquer des défections qui entraîneraient la fin de leur présence. Il est évident, dit-on encore, que les soldats de l'ONU irritent l'armée israélienne. Mais Jérusalem n'a pas encore décidé vraiment ce qui est souhaitable pour l'avenir. Peut-être, le gouvernement israélien sera-t-il un jour bien content de savoir cette force en place. Tout dépend de la façon dont il entend régler le problème de la zone frontalière.

Le rôle des casques bleus

Les responsables chiites d'Amal, eux, réclament le maintien des casques bleus, *« seuls témoins des exactions israéliennes »*, et qui, demain, pourraient conforter une armée libanaise bien incapable, de toute façon, d'assurer seule l'ordre dans les régions libérées. Cet ordre sera d'autant plus difficile à faire régner que chacun des divers courants de la résistance, chiites modérés, chiites radicaux, partis de gauche, aujourd'hui plus ou moins unis, voudra récolter les fruits de la victoire commune.

Seul compte pour l'instant le retrait israélien, mais beaucoup de questions, sources de nouveaux conflits, demeurent en suspens. L'incertitude reste entière à propos du sort de la bande frontalière, sur laquelle Israël n'a pas abandonné ses visées, et de ses habitants, dont beaucoup depuis 1978 ont collaboré avec l'occupant. L'avenir des chrétiens de la région, qui n'ont pas résisté par les armes à Israël et auxquels l'Etat hébreu lance, par tracts, des appels à une *« collaboration éternelle »*, inspire des inquiétudes. Aujourd'hui uni dans sa lutte contre Israël, le sud du Liban saura-t-il gérer sa victoire ? Il est permis d'en douter, et ses habitants ne sont sans doute pas au bout de leurs malheurs.

FRANÇOISE CHIPAUX.

L'imbroglio des rapts et des revendications

De notre envoyée spéciale

Beyrouth. — La mésaventure survenue à deux enseignants français, MM. Valnessian et Duvent, enlevés durant environ trois heures dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 mars, à Beyrouth-Ouest, s'est bien terminée. Alors qu'ils rentrait chez lui vers 20 heures, en plein cœur de Beyrouth-Ouest, M. Valnessian, instituteur au lycée Abdelkader depuis le 17 octobre dernier, a été abordé par trois jeunes gens qui lui ont arraché sa mallette et ont tenté de le jeter dans le coffre d'un véhicule. Voulant lui porter secours, un des ses compagnons, qui venait de le déposer en voiture, M. Duvent, vingt-trois ans, volontaire du service national actif, a été lui aussi kidnappé. Les deux hommes, l'un dans le coffre, l'autre sur la banquette arrière, ont fait un voyage de cinq à dix minutes, donc sans quitter Beyrouth-Ouest, avant de se retrouver dans la cave d'une petite maison, aveuglés par un sac qu'on leur avait jeté sur la tête.

Un homme parlant bien le français est venu alors leur annoncer : *« On ne va pas vous tuer, il y a une erreur. On va vous relâcher. »* Aussitôt dit, aussitôt fait. Les deux instituteurs ont été rembarqués en voiture, après que M. Valnessian eut été invité à vérifier qu'il ne manquait rien dans sa mallette, et conduits près du passage du musée où leurs ravisseurs, décidément très courtois, leur ont dit : *« Nous arrivons à la forêt des pins, allez prendre un taxi à Barbir. »*

Les « commandes » de rapt sont-elles devenues si nombreuses que les exécutants se trompent maintenant de personne ? En tout cas, un interlocuteur anonyme a revendiqué, dix heures après leur libération, mais alors que la confusion régnait encore sur leur sort, le rapt des instituteurs, accusés *« de dire du mal de l'Islam »*. Il a prétendu alors que son organisation désirait interroger les deux Français avant, éventuellement, de les relâcher. Mardi 26 mars, les mystérieuses brigades de Khaybar — branche du Liban, avaient elles aussi annoncé qu'elles avaient terminé l'interrogatoire de MM. Geoffrey Nash et Brian Levick, deux Britanniques dont les enlèvements les 14 et 15 mars avaient été revendiqués par le Jihad islamique, et de Mme Perez, secrétaire au service culturel de l'ambassade de France, enlevée avec son père le 22 mars par le Jihad islamique. Pour l'instant, seul M. Geoffrey Nash a été libéré (*le Monde* du 29 mars).

Toutes ces revendications se faisant par téléphone auprès d'agences de presse étrangères et après que les disparitions sont annoncées officiellement par les radios, il est impossible de savoir quelle créance accorder à des interlocuteurs anonymes qui se présentent sous différentes appellations et donnent parfois plusieurs explications à l'opération qu'ils disent avoir menée.

Sans nouvelles

Une semaine après leur enlèvement, on demeure en tout cas sans nouvelles de M. Marcel Fontaine, vice-consul de France, de M. Carton, chargé du protocole à la chancellerie et de sa fille, Mme Perez, tous trois enlevés à Beyrouth-Ouest, comme de M. Peyroles, enlevé, lui, à Tripoli par les Fractions armées révolutionnaires libanaises. Celles-ci avaient donné, lundi, quarante-huit heures au gouvernement français pour relâcher Abdelkader Saadi, un de leurs compagnons détenu en France. En revanche, un porte-parole de l'ambassade britannique à Beyrouth a confirmé vendredi que le numéro de passeport communiqué comme preuve de détention par un correspondant anonyme se réclamant de l'organisation révolutionnaire des Musulmans socialistes était bien celui de M. Alec Collet, journaliste britannique travaillant pour l'UNRWA, enlevé le 25 mars à la sortie sud de Beyrouth. Cette organisation, qui accusait M. Collet d'être un espion au service tout à la fois d'Israël, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, ne s'en est pris jusqu'à maintenant qu'à des intérêts britanniques.

Recevant le premier secrétaire de l'ambassade de Grande-Bretagne à Beyrouth, venu le remercier pour ses efforts en vue de la libération de M. Nash, cheikh Fadlallah, considéré comme le chef spirituel des Hezbollahis a, lui aussi, condamné ce procédé. *« Je suis contre les enlèvements, en signe d'opposition politique et contre le fait de « libérer » Beyrouth de diplomates et de journalistes; mais j'espère que leurs agissements ne nuisent pas notre propre liberté »*, a toutefois ajouté le dignitaire religieux.

F. C.

Sarabande au crépuscule

De notre envoyée spéciale

Tyr. — A peine la nuit tombée, les premières rafales d'armes automatiques claquent. Mgr Khoury, archevêque maronite de Tyr et de Terre sainte — six mille maronites vivent en Israël — ne s'interrompt pas pour si peu. *« Tous les soirs,* dit-il, *c'est la même sarabande, Israéliens, collaborateurs, résistants, milices locales, tout le monde se bat ici. On ne sait pas trop pourquoi, mais c'est ainsi. »* Le bruit de la fusillade s'amplifie. Situé près du port, l'archevêché est une zone sensible. Le racket sur les produits qui débarquent encore au port de Tyr est trop fructueux pour ne pour ne pas attirer les convoitises. *« Les Israéliens laissent faire. Ils se gagnent ainsi des alliés peu scrupuleux qui font le sale boulot à leur place »*, nous avait expliqué un commerçant, plusieurs fois vitime de ces pratiques.

Dehors, Joseph, qui nous avait conduits chez le prélat, s'impatiente. Le couvre-feu est entré en vigueur depuis une heure et il faut pouvoir repartir. *« Ici, vous ne craignez rien,* dit-il en nous guidant dans de sombres ruelles désertes, *c'est le quartier chrétien. »* Mais il déclenche les sanglots d'une femme qui nous accompagne en lui annonçant qu'il va nous mener un peu plus loin ! *« Ma mère a peur parce qu'il faut traverser les quartiers musulmans »*, dit-il sobrement. 10 % des habitants de Tyr sont chrétiens et vivent ici, *« sans aucun problème avec les autres communautés »*, selon Mgr Khoury.

Le long des ruelles obscures, nous ne dérangeons que les rats. Quelques ombres se glissent furtivement de maison en maison. Le chant du muezzin, une bande magnétique éraillée, couvrent le bruit des tirs. A la sortie de la vieille ville protectrice, Joseph s'arrête. De larges avenues noires s'ouvrent devant nous. Pas âme qui vive. *« Marchez vite,* dit-il, *et attention, ils tirent sur tout ce qui bouge. »* La ville paraît totalement hostile. Il n'est pourtant que dix-neuf heures. Les rafales s'éloignent ou se rapprochent en un rodéo sinistre.

Premier signe de leur prochain retrait, que certains situent au début d'avril, les Israéliens ont commencé à désarmer leurs milices. Tyr la frondeuse attend. *« Les règlements de comptes ici seront sanglants »* dit Hassan. *Tout le monde se dispute le contrôle de la ville, et puis nous sommes coupés de Beyrouth depuis si longtemps. »*

F. C.

LA GUERRE DU GOLFE

L'Iran exige toujours la chute du régime de Bagdad

La chute du régime irakien reste la principale condition de paix pour l'Iran, a affirmé vendredi 29 mars l'hodjatoleslam Hachemi Rafsanjani, qui a estimé que, du fait de l'aggravation de la « guerre des villes », le lancement de la *« grande offensive »* iranienne est désormais possible.

Le représentant de l'imam Khomeiny au conseil supérieur de défense a réaffirmé que l'Iran est prêt à respecter *« immédiatement »* un cessez-le-feu concernant le bombardement des villes, le trafic aérien et la navigation dans le Golfe, mais *« n'accepte pas un cessez-le-feu sur les fronts »*.

« Nous ne renoncerons pas à nos conditions : la chute du régime baasiste à Bagdad, le retour des réfugiés et le paiement de dommages de guerre », a-t-il dit au cours de la prière du vendredi à l'université de Téhéran.

Cette mise au point intervient peu avant l'arrivée dans la capitale iranienne de l'envoyé spécial de M. Gandhi, président en exercice du Mouvement des non-alignés, venu poursuivre les efforts de médiation de son pays. *« Nous comprenons que l'Iran n'insiste plus sur la démission du président Saddam Hussein »*, avait déclaré jeudi M. Gandhi, interrogé sur ses efforts de médiation.

L'escalade de la « guerre des villes »

Le président du Parlement islamique a une nouvelle fois évoqué la *« grande offensive »* contre l'Irak pour laquelle, avait-il expliqué ces derniers mois, *« certaines conditions »* devaient être réunies, tant en Irak que sur le plan international.

« L'acquis le plus important de cette crise [NDLR : l'escalade des bombardements], a-t-il dit, *c'est que les préparatifs pour notre attaque principale contre l'Irak sont achevés. Nous attendions certaines conditions à l'intérieur de l'Irak, nous nous ensommes rapprochés. Il en va de même pour la situation internationale. »*

L'hodjatoleslam Rafsanjani a estimé que les bombardements contre Bassorah et Bagdad avaient démontré la puissance militaire de l'Iran, *« l'Irak ayant perdu Bassorah, le poumon du pays »*.

Il a souligné que la dernière opération militaire sur le front sud avait permis la conquête des marais au sud d'Al-Amarah, les forces iraniennes se trouvant désormais dans certains points à 6 kilomètres de la route Bagdad-Bassorah, qui est à portée de leurs mortiers.

Les Iraniens, qui n'ont pu se maintenir sur la route à l'ouest du Tigre et ont perdu beaucoup d'hommes dans ces combats, sont en effet parvenus à occuper plusieurs positions dans les marais à l'est du Tigre, sur un front de 50 kilomètres, au nord de Bassorah, indiquent les experts militaires étrangers à Téhéran, qui ajoutent que, jusqu'à présent, les troupes irakiennes n'ont pas lancé de grande opération pour les en chasser.

Sur le plan international, l'escalade des bombardements de villes a démontré à l'opinion mondiale que l'Irak ne cherchait pas la paix comme il le proclame, a estimé l'hodjatoleslam Rafsanjani. Il s'est félicité que cette escalade *« conduise le secrétaire général des Nations unies à adopter des positions convenables »*.

« Nous allons lancer l'offensive générale quand nous n'aurons pas besoin de traverser une mer de sang. La population irakienne sera alors avec nous », a-t-il poursuivi. Confirmant le pessimisme des observateurs quant à la poursuite de l'escalade, le représentant de l'imam Khomeiny a estimé que *« des niveaux plus dramatiques pourraient être atteints ». « Vous devez vous attendre à tout »*, a-t-il prédit aux Iraniens.

Vendredi soir, trois personnes ont été blessées au cours du raid de l'aviation irakienne sur Téhéran. La radio iranienne a précisé qu'une seule roquette avait touché la ville.

Le précédent raid avait eu lieu jeudi en début de soirée, quatre avions irakiens ayant survolé Téhéran sans être en mesure de la bombarder.

Le raid le plus meurtrier contre la capitale iranienne s'est produit mercredi dans la nuit : trente-cinq personnes avaient été tuées et deux cents autres blessées dans un quartier populaire du sud.

A travers le monde

Cambodge

- PROCHAIN RETRAIT PARTIEL DE TROUPES VIETNAMIENNES. — Hanoï a annoncé, vendredi 29 mars, un quatrième retrait partiel de troupes du Cambodge, qui commencera début avril. Les trois retraits précédents avaient porté chacun sur dix mille hommes environ et avaient été interprétés comme des rotations de troupes. L'annonce de ce nouveau retrait a été qualifié de *« risible »* à Bangkok et de *« farce »* à Pékin. — *(AFP.)*

Egypte

- LIBERATIONS. — Le parquet égyptien a remis en liberté, le jeudi 28 mars, dix-huit personnes qui avaient été appréhendées le 20 mars à la Foire du livre. Elles avaient été accusées d'avoir manifesté devant le pavillon d'Israël et d'avoir brûlé les drapeaux de l'Etat hébreu et des Etats-Unis. Le syndicat de la presse avait protesté contre l'incarcération de deux journalistes de l'opposition qui se trouvaient sur les lieux pour couvrir l'événement (*le Monde* du 29 mars). On ignore si les personnes libérées seront néanmoins déférées devant les tribunaux. — *(UPI.)*

Inde

- LE MINISTRE DE LA DÉFENSE A MOSCOU. — M. Narasimha Rao a quitté New-Delhi, vendredi 30 mars, pour Moscou, à la tête d'une délégation chargée de négocier la livraison d'armements soviétiques à l'Inde. Ces négociations avaient été reportées d'abord par la mort d'Indira Gandhi, puis par celle de Constantin Tchernenko.

Maroc

- M. KLIBI A MARRAKECH. — Le roi Hassan II a reçu, vendredi 29 mars, le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, dont la visite au Maroc n'avait pas été annoncée. Les entretiens ont vraisemblablement porté sur la décision du Maroc (*le Monde* du 30 mars) de boycotter la prochaine conférence arabo-africaine, convoquée le 13 avril à Tripoli (Libye), si la République arabe sahraouie démocratique (RASD) y participe.

Nigeria

- CORRUPTION. — Un ancien gouverneur de l'Etat de Kaduna, dans le nord du pays, M. Abba Musa Rimi, a été condamné, mercredi 27 mars, par un tribunal militaire, à une peine de vingt et un ans de prison pour corruption. — *(Reuter.)*

OUTRE-MER

Le gouvernement menace d'interdire la « Conférence internationale » des indépendantistes des DOM-TOM

Le gouvernement a menacé, vendredi soir 29 mars, d'interdire la « Conférence internationale des dernières colonies françaises » qui doit avoir lieu en Guadeloupe les 5, 6 et 7 avril et rassembler, à l'intiative de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG, syndicat indépendantiste) les organisations séparatistes des différents départements et territoires d'outre-mer (*le Monde* daté 24-25 mars). Au terme d'une réunion tenue au ministère de l'intérieur, le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM a diffusé un communiqué affirmant « *le caractère inopportun et provocant* » de ce rassemblement « *compte tenu des attentats meurtriers qui ont été commis depuis quelques semaines dans ce département* » et ajoutant : « *Le gouvernement désapprouve formellement cette initiative. Cette réunion est de nature à troubler l'opinion et l'ordre publics. Elle est susceptible d'être elle-même interdite, conformément au droit, en raison du caractère de manifestation publique que les organisateurs eux-mêmes paraissent vouloir lui donner* ». Le gouvernement a fait savoir que « *des mesures ont été prises pour empêcher, en tout état de cause, la présence de ressortissants étrangers à cette réunion si elle devait être maintenue* ».

Les organisateurs de cette conférence avaient lancé un millier d'invitations à travers le monde et envoyé des délégations dans tous les Etats indépendants de la région caraïbe, ainsi qu'aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne fédérale, en Belgique, Suède, Italie, mais pas dans les pays de l'Est, ni en Afrique.

● *L'immigration en Guyane.* – Le nouveau président du conseil général de la Guyane, M. Elie Castor, député apparenté socialiste, dirigeant du Parti socialiste guyanais (PSG), a demandé, vendredi 29 mars, le refoulement de quarante-huit Laotiens arrivés au cours de la semaine dans le département en provenance d'Argentine, après avoir franchi la frontière brésilienne sans autorisation. Appuyé par le conseil régional, que préside un autre dirigeant du PSG, M. Georges Othily, M. Castor est intervenu en ce sens auprès du secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, du premier ministre et du président de la République.

● *Le CNIP et M. Pisani.* – Le Centre national des indépendants paysans (CNIP) a estimé, vendredi 29 mars, à propos de la situation en Nouvelle-Calédonie, que « *le gouvernement n'a plus qu'une solution pour rentrer dans la voie démocratique : révoquer Edgard Pisani ; nommer un fonctionnaire représentant l'Etat et non le PS : engager des pourparlers avec M. Dick Ukeiwé, seul représentant légitime de la Nouvelle-Calédonie* ».

LES DOUANIERS ACCUSÉS DE « FOUILLES SYSTÉMATIQUES » A L'ENCONTRE DE CERTAINS ANTILLAIS

Les représentants du Comité de soutien aux prisonniers politiques antillais, auxquels s'était joint M. Marcel Manville, avocat, président du Cercle Frantz Fanon, ont protesté, vendredi 29 mars, au cours d'une conférence de presse, contre les « fouilles systématiques » qui, selon eux, sont infligées par les douaniers, dans les aéroports parisiens, à la demande indirecte de la police, aux citoyens antillais présumés indépendantistes ou pro-indépendantistes.

« *La police française utilise un subterfuge dégradant en utilisant abusivement le pouvoir de contrôle de la douane, qui peut imposer à n'importe quel passager des mesures de fouille*, ont-ils souligné. *Cette pratique constitue un détournement de procédure.* » M. Manville, qui a affirmé avoir été personnellement victime de ces pratiques, le 23 mars, alors qu'il arrivait de Martinique, a écrit au ministre de l'intérieur et au ministre de l'économie, des finances et du budget pour dire que « *ces mesures déshonorent ceux qui les commandent* ». Il a exprimé l'intention de déposer un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif.

CRÉÉE A LA FIN DE 1982

La Fondation Saint-Simon diffusera par le livre une partie de ses travaux

Avec la publication par les éditions Fayard, le 3 avril, des deux premiers ouvrages issus de ses travaux (1), la Fondation Saint-Simon (2), créée à la fin de 1982, réalise un de ses principaux objectifs : la diffusion auprès d'un public élargi de recherches élaborées dans un cadre plus restreint. Cette organisation avait été au centre, au moment de sa création, de controverses par sa nature et les buts qu'elle poursuivait.

Présidée par MM. François Furet, historien, président de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, et Roger Fauroux, président-directeur général de la compagnie Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, la Fondation Saint-Simon regroupe près de soixante-dix membres. La plupart d'entre eux sont des responsables de grandes entreprises ou de banques, des enseignants et chercheurs (historiens et spécialistes en sciences sociales), des journalistes (3) français et étrangers.

Pour MM. Furet et Fauroux, qui ont été les promoteurs de cette Fondation, il s'agissait de mettre fin à une coupure dommageable et constante dans la société française entre milieux économiques et univers intellectuel et d'associer activement les uns et l'autre dans une participation à des rencontres communes de haut niveau.

La Fondation Saint-Simon s'est aussi donné pour but dès sa création de commanditer et de diffuser des recherches sur des thèmes mal ou peu traités dans le système universitaire française.

« *Il était intéressant de voir si on pouvait faire faire de la recherche sur la société contemporaine par un organisme privé, sans autre objectif que la connaissance* », résume M. Furet.

A côté du souci de « *décloisonnement* », M. Fauroux souligne, de son côté, le « *besoin des sciences sociales* » éprouvé par les responsables des grandes entreprises pour accomplir en pleine connaissance de cause des choix qui « *n'ouvrent pas le droit à l'erreur car investir, surtout dans certains pays étrangers, est très, très périlleux* ».

Combler un vide

La Fondation Saint-Simon organise une fois par mois une réunion autour d'une personnalité alternativement membre de la Fondation ou invitée. Le dernier en date de ces invités fut, le 6 mars, M. Helmut Schmidt, ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne. Il avait été précédé par, entre autres, M. Michel Delebarre, ministre du travail et de l'emploi, Mme Michèle Cotta, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, M. Raymond Barre, ancien premier ministre, Mgr Lustiger, archevêque de Paris, M. Robert Badinter, ministre de la justice.

De petits groupes de travail, auxquels participent des spécialistes venus de l'extérieur, sont consacrés aux problèmes de la Constitution, à l'Europe centrale et orientale, à la régulation des entreprises.

Enfin, depuis octobre 1984, la Fondation Saint-Simon organise des séminaires réservés à des personnes qui n'en sont pas membres. Le premier, ouvert à une trentaine de participants, était consacré, d'octobre 1984 à mars 1985, à l'avenir de l'Etat-providence. Le deuxième (février à juillet de cette année) cherche à décrire et à analyser la tradition et la modernité du Japon.

Il en coûtait, pour pouvoir participer à l'un ou l'autre de ces deux séminaires, 500 et 900 francs pour les candidats « individuels » et huit à dix fois plus pour ceux dont l'entreprise payait la participation, au titre de la formation permanente.

Le même principe, amplifié dans son application, régit d'ailleurs le coût de l'adhésion à la Fondation : 100 francs pour les adhérents individuels et 120 000 francs pour ceux (quatorze) qui sont patronnés par une entreprise. Le budget de la Fondation, fruit de ces seules cotisations, est pour 1985 d'environ 1,8 millions de francs.

« *Trouver le public de ce qui devrait être une éducation démocratique moderne* » est, aux yeux de M. Pierre Rosanvallon, maître assistant à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et secrétaire général de la Fondation, le but de cette initiative. « *Il existait un vide laissé entre les recherches pointues des universités d'ailleurs souvent fermées au monde économique, la formation permanente de niveau généralement faible, lorsqu'il s'agit de culture générale, et le monde des clubs et sociétés orientés vers la proposition sociale*, constate encore M. Rosanvallon. *Nous avons essayé de le combler.* »

La Fondation n'a pas échappé, au cours de l'année qui a suivi sa création, à de vigoureuses critiques. Elle a en particulier été accusée par la presse communiste d'être la manifestation d'une sorte de complot regroupant des représentants de la droite et de la « fausse » gauche. Dans *l'Humanité* (16 décembre 1983), la Fondation Saint-Simon et le quotidien *Libération* étaient associés dans une seule et même critique en raison de la présence parmi les membres de la Fondation de plusieurs actionnaires de Libération, quotidien accusé de « *laisser la parole aux PDG* » après avoir promis de la « *donner au peuple* ».

Une structure légère

M. Serge July, qui dir ige *Libération*, n'était pas épargné par ces philippiques. « *Nous n'avons évidemment aucun objectif caché et ne sommes ni de près ni de loin liés à un quelconque complot* », se contentait de répliquer M. Furet, tandis que M. Fauroux soulignait : « *Nous ne sommes pas le Club Jean-Moulin et donc pas un réservoir d'idées pour les partis politiques.* »

D'autres accusateurs dans les milieux de la recherche ont vu dans cette entreprise une tentative de mise en place d'une université privée. « *Si monter un lieu de réflexion et de travail, c'est créer une université privée, alors nous sommes une université privée*, rétorque M. Rosanvallon. *En réalité, ce type d'accusation émane de personnes mécontentes pour des raisons mondaines de ne pas faire partie de la Fondation. Mais elles se trompent sur nous : la Fondation Saint-Simon n'est pas le Siècle* » (4).

Ce sont du reste les publications d'aujourd'hui et celles qui sont en préparation (5) qui sont pour les responsables de la Fondation la meilleure et la plus évidente réponse à toutes les accusations. En effet, avancent-ils, ces livres issus de leurs travaux ainsi que d'autres recherches à un stade encore embryonnaire et les séminaires prouveront à l'envi que la Fondation Saint-Simon travaille et produit et qu'elle y parvient grâce à une structure légère et qui entend le rester.

MICHEL KAJMAN.

(1) *Terrorisme et démocratie*, par François Furet, Antoine Liniers et Philippe Raynaud, tiré à 7 000 exemplaires, 232 pages, 69 F. *Le Phénomène corporatiste*, par Denis Segrestin, tiré à 6 000 exemplaires, 288 pages, 85 F.

(2) 100, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. Téléphone : 222-38-52.

(3) Au nombre de ces membres : MM. Michel Albert, PDG des Assurances générales de France ; Jean-Claude Casanova, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, ancien membre du cabinet de M. Barre, directeur de la revue *Commentaire* ; René Thomas, PDG de la BNP ; Albert Costa de Beauregard, directeur général adjoint de cette banque et ancien conseiller technique de M. Barre ; Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur* ; Franz-Olivier Giesbert, membre de la rédaction de cet hebdomadaire ; François Jacob, directeur de l'Institut Pasteur ; Jean Kaspar, secrétaire national de la CDFT ; Me Georges Kiejman et Jean-Denis Bredin, avocats ; M. Emmanuel Le Roy Ladurie, historien, professeur au Collège de France ; des philosophes : MM. Luc Ferry, Pierre Manent (rédacteur en chef de la revue *Commentaire*), Bernard Manin ; MM. Jérôme Monod, PDG de la Société lyonnaise des eaux, ancien secrétaire général du RPR ; Alain Minc, directeur à la compagnie Saint-Gobain, trésorier de la Fondation Saint-Simon ; Edgard Morin, sociologue ; Jean Peyrelerade et Gérard Worms, respectivement PDG et directeur industriel de la Compagnie financière de Suez ; Yves Sabouret, vice-président de Hachette ; Jérôme Jaffré, directeur des études de la SOFRES ; Gilbert Trigano, PDG du club Méditerranée et délégué auprès du premier ministre chargé des formations nouvelles ; Antoine Riboud, PDG de BSN, etc.

(4) L'association « Le Siècle », créée en septembre 1944, a pour but « *d'organiser et de favoriser la rencontre de diverses catégories de Français qui sont particulièrement attentifs à la chose publique* », indiquent ses statuts. Son activité consiste en dîners mensuels et en « *réunions amicales restreintes* ». Ses membres se recrutent par parrainage et cooptation. Une vingtaine d'entre eux sont aussi membres de la Fondation Saint-Simon. C'est le cas de M. Simon Nora (directeur de l'Ecole nationale d'administration), président du conseil d'administration du Siècle.

(5) Les prochains titres de la collection « Fondation Saint-Simon » seront consacrés au corporatisme et à la démocratie ; au rôle des assurances dans la régulation sociale ; à l'idée de service public en France ; à une physiologie de la Fédération de l'éducation nationale, etc.

Le débat sur la réforme électorale

M. CHIRAC : « Indigne ! »

M. Jacques Chirac, qui était, vendredi soir 29 mars, à Valenciennes (Nord), a déclaré, à propos du projet de réforme du mode de scrutin législatif : « *Ce serait une décision indigne de la fonction de président de la République de restaurer la proportionnelle. Depuis 1958, nous avons un système électoral qui est celui de tous les pays démocratiques. Il concilie le droit d'expression politique et les exigences de la stabilité.*

» *Le système proportionnel efface complètement le lien quasi charnel que le scrutin majoritaire établit entre l'électeur et l'élu. Les députés élus à la proportionnelle ne sont pas les élus du peuple.* » – (Corresp.)

UN DÉBAT RADIOPHONIQUE ENTRE MM. GISCARD D'ESTAING, QUILLIOT ET JUQUIN

Cohabitation littéraire...

De notre correspondant

Clermont-Ferrand. – La règle du jeu interdisait tout dérapage vers la politique. Quelle cruauté pour des hommes vivant pour elle ! Vendredi soir 29 mars, cernés de piles d'ouvrages dans une librairie où Radio *Puy-de-Dôme* avait planté ses micros pour une émission en direct d'une heure, MM. Valéry Giscard d'Estaing, Roger Quilliot (PS) et Pierre Juquin (PC), étaient invités à s'épancher sur leurs rapports avec la littérature, en qualité d'auteurs, mais aussi en fonction de leurs goûts personnels.

Cette « Apostrophe » sans images resta constamment courtoise mais révéla une forme particulière de cohabitation autour de Malraux pour *les Chênes qu'on abat*, de Gaulle pour ses *Mémoires de guerre* ou encore Châteaubriand pour ses *Mémoires d'outre-tombe*. Sans doute par manque d'habitude des acteurs à tenir ce rôle, la pièce radiophonique ronronna un bon moment jusqu'à ce que M. Juquin, longtemps mal à l'aise dans le corset imposé, tenta de piquer M. Valéry Giscard d'Estaing au sujet de Maupassant, ce dernier suscitant toutefois moins d'intérêt qu'auparavant chez l'ancien président de la République, qui dévore l'histoire de la Chine ming et mandchoue : « *Vous aimez* Bel Ami ? *pourtant, il s'agit d'une critique du système colonialiste...* Fidèle à l'esprit de l'émission, M. Giscard d'Estaing ne répliqua pas, au grand regret sans doute de M. Juquin qui se contenta de notations « *rénovatrices* » à la faveur d'une analyse d'Aurélien d'Aragon.

Mais l'ancien chef de l'Etat ne put éviter la politique au moment d'évoquer la nouvelle préface, à paraître prochainement, pour son livre « Deux Français sur trois ». Il lui a donné un titre : « *Je l'appelle la chance libérale car elle exprime la possibilité pour la France de la saisir en 1986.* »

Hiérarchie culturelle

Si M. Quilliot s'est essayé, avec succès, au roman en collaboration avec son épouse, on a deviné un Giscard d'Estaing rêvant au rang d'écrivain à part entière : « *Ce statut semble être une chasse gardée. Quand on vient de la vie publique on est frappé de suspicion. L'écrivain est au-dessus de l'homme politique dans la hiérarchie culturelle française.* »

Le naturel est revenu au galop pendant la seule pause de l'émission. M. Giscard d'Estaing s'est inquiété auprès de M. Quilliot de savoir s'il avait assisté aux journées parlementaires socialistes, ainsi que de la situation de M. Juquin. Ce dernier lui a appris qu'il réintégrera en avril l'éducation nationale, et plus précisément l'Institut de recherche pédagogique. L'ancien porte-parole du PC s'est réclamé de l'union de la gauche auprès du socialiste Quilliot, tout en se flattant de son « étiquette » de rénovateur qu'il revendique. Cette « *Apostrophe* » interdite de politique n'était vraiment qu'une parenthèse...

LUBERT TARRAGO.

LES CONFIDENCES DE Mme LE PEN

Dans une interview publiée par *l'Evénement du jeudi* daté du 28 mars au 3 avril, Mme Pierrette Le Pen, qui vit séparée de son mari depuis cinq mois, porte divers jugements politiques sur le président du Front national. Elle évoque son penchant pour l'autorité : « *Il aime l'ordre, l'ordre musclé. Je crois qu'il pense qu'il faut de la correction, de la rigueur, de l'obéissance. Une espèce d'autoritarisme...* ». Elle confirme le culte de la personnalité dont le président du groupe des droites européennes à l'Assemblée de Strasbourg fait l'objet de la part de ses amis : « *Oui, mais c'est comme ça que doivent être les chefs d'après lui. D'ailleurs, c'est vraiment le chef. Dans d'autres partis politiques, il y a un président et l'entourage du président. Là, il y a lui, un point c'est tout.* »

Mme Le Pen estime que son mari est un « *démocrate poujadiste* ». Quand on lui demande s'il préfère les régimes démocratiques ou les régimes autoritaires, elle répond : « *Il pense que les régimes autoritaires donnent plus de résultats. Les régimes démocratiques, il pense qu'il faut passer par là...* ». Mais Mme Le Pen pense que le président du Front national n'est plus aussi « *révolutionnaire* » qu'avant : « *Dans les grandes lignes, je partage ses idées. Mais maintenant, je dois dire qu'entre Giscard, Barre, Chirac et lui je ne vois plus grande différence.* »

M. JEAN IBANÈS (PS) DÉPUTÉ DE L'ARIÈGE EST MORT

Nous apprenons le décès de M. Jean Ibanès, député socialiste de l'Ariège, survenu le vendredi 29 mars en fin de matinée, à la suite d'une longue maladie.

M. Ibanès sera remplacé à l'Assemblée nationale par M. René Massat, conseiller général socialiste de l'Ariège.

[Né le 17 juin 1936 à Lacave (Ariège), Jean Ibanès était ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire, docteur ès-sciences économiques et directeur du Centre de sciences économiques de Normale-Sup. Directeur de la collection « L'économique et le social » chez Hachette, il est l'auteur de nombreux ouvrages. Il était aussi militant socialiste depuis 1966. En 1972, un article écrit dans *la Dépêche du Midi* sur la « *misère des équipements collectifs* » lui avait valu une vive réplique de Georges Pompidou, alors président de la République, au cours d'une conférence de presse. Elu maire de sa commune natale en 1977, il était devenu député en 1981. Deux ans plus tard, il avait réussi à prendre la mairie de Saint-Girons à l'opposition. Européen convaincu, M. Ibanès était membre de nombreuses institutions européennes, et l'auteur d'un plan de développement de son département lié à l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun. Il insistait particulièrement sur la nécessité du percement du tunnel sous le Puymorens.]

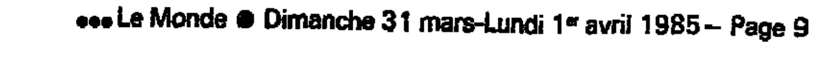
[M. René Massat est né le 19 juillet 1934. Directeur du syndicat d'électrification de l'Ariège, il a battu aux dernières cantonales le conseiller sortant favorable à l'opposition dans le canton de Le Fossat.]

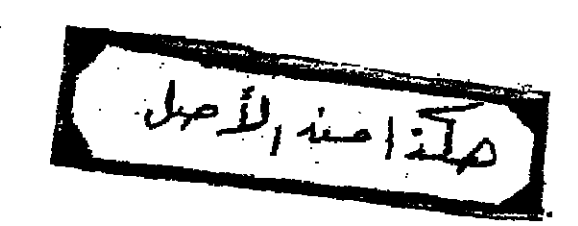
A L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

Polémique autour des francs-maçons

« *Franc-maçon, fier de l'être, animateur depuis quatre ans de la fraternelle du Parlement européen* », M. Roger Fajardie (PS) est furieux. Il vient de protester contre une proposition de résolution déposée à l'assemblée européenne par un élu du Parti travailliste britannique, M. Terry Pitt, qui se déclare « *soucieux d'éliminer toute corruption dans la gestion de fonds communautaires ayant un lien avec des sociétés secrètes telles que les loges maçonniques* » et demande « *une enquête sur le rôle des loges maçonniques dans les institutions communautaires* ». M. Pitt estime que le président de l'assemblée de Strasbourg devrait « *ouvrir un registre obligatoire pour les membres et les fonctionnaires afin de savoir s'ils appartiennent à des loges maçonniques ou à d'autres sociétés secrètes* ». L'initiative de M. Pitt est relayée par plusieurs autres élus travaillistes réclamant que tous les députés européens, ainsi que les employés de l'Assemblée de Strasbourg se plient à l'obligation de déclarer « *s'ils appartiennent ou non à une organisation – y compris la franc-maçonnerie – considérée comme secrète* ».

« *Je veux publiquement exprimer l'indignation que m'inspire cette scandaleuse initiative*, a déclaré, le jeudi 28 mars, M. Fajardie, qui siège au bureau exécutif du PS. *Elle évoque les souvenirs d'un temps où le nazisme déferlait sur l'Europe et où les francs-maçons étaient fichés, chassés de la fonction publique, emprisonnés ; où nombre d'entre eux, combattants de la Résistance, étaient déportés et assassinés [...] La franc-maçonnerie est fondée sur la tolérance, le respect de l'homme, la liberté de conscience. Dans un moment où le racisme et le refus des différences se manifestent dangereusement, il est navrant de constater que des élus relancent une persécution d'un autre âge contre des hommes dont les principes devraient rassembler les peuples de l'Europe.* »





L'ATTENTAT ANTISÉMITE DANS UN CINÉMA PARISIEN

Des pistes enchevêtrées

D'un racisme l'autre, les attentats « impulsifs » ou longuement préparés s'additionnent. Et les idées xénophobes et racistes — anti-arabes, antisémites — s'expriment de plus en plus. C'est parce qu'il « n'aime pas les Arabes », qu'un jeune chômeur de Menton a tué, le 21 mars, un Marocain et blessé un Martiniquais. Vendredi 29 mars — huit jours plus tard — un homme ou un groupe a déposé une bombe dans un cinéma parisien où l'on projetait le film* Eichmann, l'homme du IIIe Reich. *Un acte de terrorisme, en fin de matinée sans signature, et qui n'en recevra peut-être jamais.

Des organisations commettent ainsi des attentats, avec leur lot de sang, de morts, sans que l'on sache toujours quels sont leurs messages. A trois reprises, le grand magasin parisien Marks and Spencer a été l'objet d'attentats. Des attentats qui permettent toutes les hypothèses puisque les propriétaires de cette chaîne commerciale sont britanniques et juifs. Faut-il alors penser que le terrorisme qui les vise — et frappe les clients ou des vigiles — est d'origine irlandaise ou antisémite ? D'origine antisioniste ? Relève-t-il du racket ou de la folie d'un isolé ? Questions sans réponses en l'absence de toute « signature ».

Certains groupuscules terroristes nullement représentatifs d'une lutte politique, sans assise militante en arrivent parfois à revendiquer des actes dont ils ne sont pas les auteurs. Un attentatcommis le 30 septembre 1983 à Marseille — un mort, vingt-six blessés — a ainsi pu être revendiqué par un groupe arménien, une organisation libanaise et un groupuscule d'extrême droite. Un trop-plein de revendications pour un attentat sans explication, sinon celle de la violence pour la violence, de la terreur pour la terreur.

L'attentat contre le cinéma parisien Rivoli-Beaubourg relève peut-être de cette catégorie. La réaction la plus immédiate est de l'attribuer à des antisémites. L'histoire incline alors à regarder vers l'extrême droite et son aile néo nazie. Sans doute peut-on lui attribuer — avec une marge d'erreur toujours possible — l'attentat contre le foyer-restaurant israélite rue de Médicis, à Paris (trente-trois blessés) en mars 1979.

La sinistre chronique du terrorisme de ces dernières années invite cependant à la circonspection. Sous couvert de lutter contre le sionisme et l'Etat d'Israël, des groupes d'ultragauche s'en sont pris, en 1982, à des locaux de sociétés dirigées par des Français de confession juive. Ainsi de l'attentat contre l'entreprise Nemor, revendiqué par Action directe. Frédérich Oriach, ancien militant maoïste, aujourd'hui détenu en France, justifiait, lors de son procès en 1983, de tels actes : *« C'est un devoir de contribuer au combat international pour la destruction totale d'Israël. Un Etat parasite... La bourgeoisie transnationale le soutient. »*

Oriach, pro-palestinien déclaré avait été arrêté devant une consigne automatique de la gare du Nord alors qu'il en retirait, notamment, trente-huit fiches recensant des sociétés dirigées par des Israéliens ou des Français, comportant leurs adresses et des précisions sur la configuration de leurs locaux.

Des lieux symboliques

Au-delà de ces rappels, les attentats de la rue Copernic à Paris (octobre 1980, quatre morts) et de la rue des Rosiers (août 1982, six morts) démontrent aussi que le terrorisme d'origine palestinienne n'hésite pas à frapper en France (et en Europe) des lieux symboliques de la communauté juive. Les enquêteurs français ont accumulé preuves et indices de la responsabilité du groupe Abou Nidal, abrité jusqu'en 1980 par l'Irak et aujourd'hui par la Syrie, dans ces crimes.

Dans un récent entretien accordé à la revue *France-Pays arabes*, Abou Nidal déclare du reste que l'objectif numéro un de son organisation est *« la destruction totale de l'entité sioniste »*. Abou Nidal dégage néanmoins sa responsabilité, de manière curieuse, dans les attentats de la rue des Rosiers et de la rue Copernic. *« Ceci ne nous concerne pas. Les opérations que nous avons pu mener dans le passé contre certaines cibles pouvaient sembler des cibles civiles mais en réalité étaient des « couvertures » pour les sionistes. Mais cela fait déjà longtemps que nous n'avons pas monté d'opérations sur le territoire français, et surtout depuis que la France a retiré ses troupes de la force multinationale au Liban.* [Mars 1984.]

Les auteurs « possibles » de l'attentat commis vendredi soir sont donc légion. La responsabilité des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), qui ont commis six attentats en France depuis 1981 (quatre morts) ne peut pas non plus être écartée. Ce groupe, dont le chef opérationnal est détenu à Lyon depuis plusieurs mois a enlevé, le 24 mars, le directeur du centre culturel à Tripoli (Liban), M. Gilles Sidney Peyrolles. Les FARL réclament, aujourd'hui la libération de leur chef Abdallah Georges Ibrahim, et ont menacé de s'en prendre aux intérêts français.

LAURENT GREILSAMER.

Les mots ne sont pas innocents

(Suite de la première page.)

Cette vieille dame assassinée, l'été 1984, par un jardinier parce qu'elle était juive, ou, tout récemment, ce jeune Marocain lui aussi « paumé » tiré comme à la foire par d'autres jeunes encore plus perdus, parce qu'il était basané.

Comment ne pas croire, alors, que, dans la France des années 80, des tabous se lèvent, des interdits se libèrent, bref que le racisme, des mots, passe désormais aux actes. Car les mots ne sont pas innocents. Telle est l'une des leçons de ce siècle. Or de nos jours, se disent, s'écrivent, s'affirment sans entraves des idées, des exclusives, des haines, que l'héritage de la seconde guerre mondiale avait renvoyées au silence, confinées dans quelques groupuscules, laissées en marge du débat politique national.

Dans la foulée de l'agitation xénophobe, des surenchères contre l'immigration, s'est libéré ce refrain du racisme qu'est l'antisémitisme. Des lettres anonymes circulent, adressées à des membres de la communauté juive.. « Comité de désinfection du territoire », annonce l'une d'elles reçue récemment par un journaliste. Décorée de têtes de mort, *« pour les motifs »* de *« dictature juive et pourrissement des esprits »*, de *« pollution de l'âme nationale française »*, elle condamne à mort son destinataire. Telle autre, reçue au *Monde*, nous demande *« pourquoi tous les peuples ont toujours cherché à se débarrasser des juifs »* : *« Nous trouvont Le Pen, plutôt réservé sur la question. Nous en avons assez de ne voir que des juifs partout. »*

L'anonymat, par sa lâcheté même, ne prouve rien. Mais il est d'autres libelles, rien moins qu'anonymes, qui énoncent des propos semblables. Le quotidien d'extrême droite *Présent*, qui soutient le Front national, s'interrogeait dans son édition du 30 novembre 1984 sur le *« mystère juif »*. *« Pourquoi, après avoir réussi la révolution de 1917, et édifié le régime qu'ils préconisaient, n'ont-ils cessé de quitter le paradis soviétique ? »* Réponse : *« Il faut donc que les causes générales de l'antisémitisme aient toujours résidé en Israël même et non chez ceux qui le combattirent. »*

Que dire encore des rengaines s'en prenant à Mme Simone Veil, rescapée du génocide ? Elle est *« liée à une multinationale drainant la fortune anonyme et vagabonde »*. C'est ce que l'on pouvait lire dans *National-Hebdo*, organe du Front national, le 17 mai 1984. *« Personne n'est parfait, et apprécier l'humour de Brooklyn n'engage à rien ; pas plus, en tout cas, que de ne pas détester les rythmes bantous. »* C'est ce que l'on pouvait lire encore, dans le même journal, le 12 octobre 1984. *« Il nous faut parler d'un horrible nabot rachitique, Robert Zimmerman, dit Bob Dylan. La responsabilité de cette crapule perverse est immense. »* Même journal, 31 mai 1984.

Les mots ne sont pas innocents. Des jeunes lisent cela, qui efface la leçon de l'histoire et autorise la logique infernale du racisme. L'histoire, la mémoire, qui est, en cette affaire, un enjeu décisif, celui-là même que visait symboliquement M. Le Pen quand, lors de son premier discours à l'Assemblée européenne de Strasbourg, le 26 juillet 1984, il déclarait : *« L'Europe (...) a été le grand vaincu de la deuxième guerre mondiale (...). Dans* [son] *déclenchement, les responsabilités de l'Allemagne n'étaient pas exclusives, et ce pays n'eut pas non plus l'exclusivité des crimes. »*

Une démocratie où la liberté d'expression est garantie n'autorise cependant pas que l'on fasse la propagande de terroristes criminels. Elle serait bienvenue, cette démocratie, de rappeler que certains mots ne peuvent impunément s'écrire, se dire, tant notre passé nous apprend qu'ils peuvent tuer. Quels que soient, par ailleurs, les auteurs — extrême droite, terrorisme proche-oriental, ultra-gauche — de l'attentat de vendredi.

EDWY PLENEL.

LES RÉACTIONS

● M. PIERRE JOXE : *« Tout attentat de ce genre est abominable »*, a déclaré le ministre de l'Intérieur, sur les lieux, peu après le drame. *« Celui-ci est doublement abominable car il visait un festival culturel, un festival du cinéma juif. »*

● M. JACQUES CHIRAC : *« C'est un acte que rien ne peut justifier »*, a déclaré le maire de Paris, qui s'est également rendu sur place. *« C'est un attentat aveugle, de nature raciste, qu'il est extrêmement difficile d'empêcher. Il est plus que jamais nécessaire de renforcer les moyens de lutte contre le terrorisme. »*

● LA LIGUE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME (LICRA) : *« Les Parisiens et les Parisiennes sont appelés à une manifestation silencieuse dimanche 31 mars à 11 heures devant le cinéma de la rue de Rivoli, afin de dénoncer cet attentat qui survient après d'autres attentats racistes commis en France. »* L'Association « Judaïsme et Liberté » a fait savoir qu'elle participerait à cette manifestation.

● SOS-RACISME : *« Cet acte criminel de racisme rappelle que, dans une période de montée du racisme, l'antisémitisme n'est pas absent. »* L'association appelle à manifester devant le cinéma Rivoli-Beaubourg, dimanche 31 mars, à 11 heures.

● M. LIONEL JOSPIN : le premier secrétaire du PS a déclaré : *« Au nom des socialistes, je voudrais dire mon émotion et mon indignation. Je condamne cet acte de violence criminelle commis dans l'anonymat et la lâcheté contre des personnes innocentes et sans défense. Je condamne cet acte antisémite dirigé contre une communauté et une culture qui font partie de nous-mêmes, de notre Histoire et de notre communauté nationale. Après l'assassinat raciste de Menton, cet acte terroriste à caractère antisémite doit clairement montrer aux citoyens de notre pays qu'ils doivent s'unir dans le refus de la violence et de l'intolérance, celles des actes bien sûr, mais aussi celles des discours et des thèmes. J'invite les socialistes à se tenir au premier rang de ceux qui luttent contre le racisme et l'antisémitisme. Je leur demande de participer nombreux aux manifestations de protestation qui seront organisées. »*

● M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT, président de « Socialisme et Judaïsme » : *« Au moment où la France commémore le quarantième anniversaire de la libération des camps, Eichmann n'est pas mort et le ventre est toujours fécond dont surgit la bête immonde. »* Socialisme et Judaïsme, appelle tous ses membres à se joindre à la manifestation silencieuse organisée le dimanche 31 mars.

● LE MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES (MRAP). — *« Cet acte criminel confirme, quels qu'en soient les auteurs, qu'un racisme ne va jamais seul. Quand la haine et la violence se déchaînent contre un groupe de la population, toutes les minorités sont menacées et avec elles la paix civile et la démocratie. Après la banalisation du racisme comme idéologie, on assiste à sa banalisation en tant que crime. »*

● LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME considère que *« ce n'est pas impunément que l'on a pu entendre au cours de certains meetings de l'extrême droite des proclamations ouvertement antisémites. L'attentat odieux commis vendredi soir montre que l'holocauste n'a pas exorcisé les vieux démons. Il montre également que le racisme ne se divise pas et qu'il reste un des périls majeurs de notre temps. »*

Cinq dates sanglantes

De nombreux attentats antisémites ont eu lieu ces dernières années en Europe. Voici la liste des plus importants en France :

— 27 mars 1979 : Explosion dans un foyer israélite de la rue Médicis, Paris (6e), au lendemain de la signature du traité de paix israélo-égyptien : 33 blessés.

— 26 septembre 1980 : Vague d'attentat antisémites à Paris, dirigés notamment contre une crèche et une école juives, contre le Mémorial du martyr juif inconnu et contre la synagogue du consistoire israélite : pas de victime.

— 3 octobre : Une bombe dissimulée dans la sacoche d'une moto explose devant la synagogue de la rue Copernic à Paris (16e), à l'heure de la prière : 4 morts et une vingtaine de blessés.

— 9 août 1982 : Rue des Rosiers, à Paris (4e), un commando de cinq hommes armés ouvre le feu et jette des grenades à l'intérieur du restaurant juif Goldenberg (6 morts et 22 blessés). C'est le plus grave attentat antisémite commis en France depuis la Libération.

— 17 septembre 1982 : A Paris, en plein après-midi, devant le lycée Carnot (rue Cardinet, 17e), une voiture de l'ambassade d'Israël explose avec trois personnes à son bord. Il y aura au total 51 blessés.

TROIS MILITANTS DU FRONT NATIONAL SONT SOUPÇONNÉS D'AVOIR PRÉPARÉ UN ATTENTAT CONTRE LA LCR

Le tribunal correctionnel de Caen a renvoyé, vendredi, au 16 avril, le procès de trois militants et sympathisants du Front national interpellés mercredi soir, à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), où se tenait un meeting de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) animé par M. Alain Krivine.

Le tribunal a décidé le maintien en détention de Pierre Sbraire, qui avait confectionné les grenades au plâtre, vidées et remplies de plombs de chasse. Les deux autres personnes, Marc Masure et Jacques Pipet, ont été relâchées et placées sous contrôle judiciaire. Selon la version policière, les trois hommes ont été interpellés alors qu'ils se trouvaient non loin du meeting de la LCR, deux d'entre eux étant en possession d'une grenade artisanale. Ils auraient affirmé aux enquêteurs que, craignant pour la sécurité du local du Front national, ils effectuaient une « surveillance » du meeting.

Cette version est contredite par M. Alain Krivine, qui affirme que deux d'entre eux ont été interpellés alors qu'ils s'apprêtaient à pénétrer dans la salle du meeting, *« grenade à la main pour l'un des deux »*. *Le troisième attendait dans une voiture, une grenade posée sur le siège avant.* M. Alain Krivine, qui annonce une conférence de presse lundi de la LCR sur cette affaire, critique le fait que *« la police n'ait pas informé les organisateurs de l'acte criminel qui se tramait et n'ait pris, depuis l'arrestation des trois militants du Front national, aucun contact avec la LCR qui était visée »*.

Un jeune Français tué à Bayonne dans un attentat attribué au GAL

De notre correspondant

Bayonne. — Vendredi 29 mars, vers 20 h 30, un homme masqué a fait feu sur les nombreux consommateurs d'un bar de Bayonne, tuant un jeune étudiant; Benoît Pécastaing et blessant trois personnes.

Le Café des Pyrénées est l'un des nombreux bars du vieux quartier de la ville, dont les nationalistes basques, tant Espagnols que Français, constituent la clientèle régulière. Trois autres bars tout proches ont été, ces dernières années, la cible des attentats du GAL (Groupe antiterroriste de libération), faisant deux morts et de nombreux blessés.

Mais ce qui contraste avec les attentats précédents attribués au GAL — dont celui commis dans un bar de Ciboure, quatre jours plus tôt *(le Monde* du 28 mars) — c'est que le tueur, choisissant une heure d'affluence, a fait feu indistinctement sur de nombreux clients. Sur les quatre qui ont été atteints, on ne compte qu'un réfugié basque, les autres victimes étant totalement étrangères au mouvement nationaliste. L'une a été touchée à l'abdomen et une autre à la face; mais, samedi matin, elles semblaient hors de danger.

Après une course-poursuite, le tueur a été maîtrisé par des réfugiés basques sur qui il a tenté de faire feu à plusieurs reprises avant d'être désarmé. Roué de coups, il a été remis à la police. Il s'agirait d'un Nord-Africain, M. Pierre Balbes, demeurant à Tarbes et fixé depuis peu à Bayonne, non loin du lieu de l'attentat. Il a été placé en garde à vue en attendant sa comparution devant le juge d'instruction.

PHILIPPE ÉTCHEVERRY.



UN INSTITUT DE CULTURE JUIVE A PARIS

Les branches du renouveau

Leur porte s'ouvre volontiers et ils parlent longuement d'eux-mêmes autour d'un thé. De vieux portraits en noir et blanc pèsent sur les murs chargés d'histoire. Un chandelier à sept branches, quelques autres objets inconnus du *goy* (non-juif), sont autant de traces d'un passé présent.

Juifs, artistes et Français ; peintres, cinéastes ou chanteurs : ils ont trente ou quarante ans, et leur art est souvent la reconquête d'une mémoire enfouie. Il témoigne toujours peu ou prou de leur histoire. Si Pierre Goldman ne fut qu'un pionnier en 1975 avec *Souvenirs obscurs d'un juif polonais né en France*, désormais il existe en France une nébuleuse culturelle juive. Depuis peu, une génération, ou du moins son avant-garde, veut sortir du ghetto et rompre avec le folklore. Compagnons de route des institutions juives traditionnelles, ils veulent, sans agressivité, les dépasser.

Ouverture à la culture majoritaire, affirmation de leurs origines, balancement entre deux identités : tel est bien le credo de ces artistes juifs français qui cherchent leur place dans ce paysage culturel. La génération précédente, venue de l'Europe de l'Est et plus récemment d'Afrique du Nord, avait joué avant tout le jeu de l'intégration et y a fort bien réussi. Leurs enfants les plus créateurs, libérés des contingences économiques, tentent, eux, de réveiller la mémoire de leur peuple. Le peuple « *à la nuque raide* », disait l'Ancien Testament. Français depuis trente ans, ils sont juifs depuis des millénaires *(voir encadré)*.

Ces artistes indépendants revendiquant leur judaïsme ne suffisent pas à eux seul, pourtant, à fonder une culture. Le bouillonnement dont ils témoignent n'a pas trouvé encore d'expression collective.

Pour l'instant, le folklore communautaire occupe, à lui seul, le devant de la scène.

Des milliers de familles se pressaient, le dimanche 3 février, à la fête organisée par Radio-Communauté et la revue *l'Arche*, sur les quais de la Seine. Le grand rabbin René-Samuel Sirat sermonnait au micro ceux qui n'avaient pas éprouvé encore « *le besoin de découvrir Israël, pays de leurs ancêtres* », les enfants dansaient entre des stands où les affaires, pour être communautaires, allaient bon train. Et de multiples associations, clubs du troisième âge ou mouvements de jeunesse vendaient leurs activités, toutes plus juives les unes que les autres. On y parlait même, à propos de la drogue, de « *la défonce juive* ».

Rien ne manquait à la kermesse, du poster sur Israël aux tracts de « SOS écoute juive », et aux appels en faveur des juifs d'Éthiopie. Avec les difficultés propres du mouvement associatif. « *L'attirance, très nette pour tout ce qui est juif*, confie un cadre des Éclaireurs israélites, *est confrontée à la crise du militantisme et à la peur de s'engager. Il y a une demande pour le loisir juif et la consommation en général.* »

Ce qui explique, par exemple, la forte progression des produits kasher. Ainsi, l'association de défense de ces consommateurs créée en 1976 comprend trois mille cinq cents adhérents à Paris, qui compte à lui seul trente et un restaurants kasher.

Voilà pour l'effervescence folklorique. Au-delà, un milieu intellectuel tente, au sein de la communauté juive, de s'organiser. Trois initiatives en témoignent : l'intérêt croissant de nombreux intellectuels pour l'étude des textes juifs, le développement impressionnant des écoles privées, l'essor des collections et des revues juives.

Partout en France, universitaires, ingénieurs, professeurs, se retrouvent chez l'un ou l'autre depuis quelques années pour étudier les textes sacrés et le Talmud. Combien sont-ils ? « *On ne le sait pas exactement*, estime le rabbin Daniel Farhi, du Mouvement juif libéral de France, *mais ce sont des couches intellectuelles importantes. L'intérêt chez eux est plus culturel que religieux. Leur démarche n'a que peu de conséquences pratiques. Ils veulent découvrir leurs racines.* » Jacques Attali, conseiller spécial du président de la République, fut un des premiers à créer un petit cercle biblique à l'université Dauphine. A défaut du texte en hébreu, on lit une traduction. Quinze mille exemplaires ont dû être tirés ces dernières années d'une traduction coûteuse de mille huit cents pages du Talmud (chez Verdier).

9 500 élèves

Souvent, les mêmes qui étudient les textes le soir conduisent le matin leurs enfants dans des écoles privées confessionnelles. « *Les parents*, affirme le rabbin Farhi, *veulent que leurs enfants aient ce que eux n'ont pas eu, un accès à la tradition juive.* »

Le réveil d'une éducation juive structurée s'est traduit par le doublement des élèves de 1975 à 1982. Ils sont aujourd'hui neuf mille cinq cents dans des écoles privées et des centaines sur les listes d'attente. Les institutions juives traditionnelles ont largement contribué à un effort de construction considérable.

Le grand rabbin Siret, élu en 1980, a fait de l'éducation son objectif prioritaire. « *J'avais un rêve à mon élection*, raconte-t-il, *avoir une centaine de jardins d'enfants. Il n'y en avait que vingt en 1980. Or j'en ai déjà inauguré quarante-neuf. L'engouement des parents est considérable.* » Pourquoi cet intérêt ? « *Il y a eu*, explique le grand rabbin, *un vide spirituel et religieux de l'éducation. La culture occidentale laïque ne s'est pas révélée suffisante.* » Et il ajoute : « *Il fut un temps, on disait : sois juif chez toi, homme à l'extérieur ; maintenant c'est presque l'inverse. La calotte à l'extérieur et pas à la maison. Le rôle des éducateurs est de convaincre d'être juif, tout le temps. La priorité pour moi était de lutter par l'éducation contre la déjudéisation.* »

L'effort à faire reste, d'après le grand rabbin, considérable. Quatre-vingt-douze pour cent des enfants fréquentent l'école laïque « *où l'éducation religieuse n'existe pas encore* ». Une certaine crise des vocations — il manque, selon lui, vingt-cinq rabbins en France — et l'absence de statut des cadres des écoles privées ralentiraient aujourd'hui l'essor de la diffusion du judaïsme.

Le troisième symptôme de cet intérêt de la communauté juive pour l'étude des textes sacrés est la création ou le développement dans une dizaine de maisons d'édition de collections juives. Essor presque excessif, trop d'éditeurs y ayant vu, il y a quatre ou cinq ans, un créneau porteur. Des revues, également, se sont créées. Ainsi *Traces*, lancé en 1980 par d'anciens militants d'extrême gauche, est diffusée actuellement à près d'un millier d'exemplaires.

Entretiens avec des philosophes, nouvelles ou critiques de livres jalonnent cette revue. « Tout est tranquille », annonce une rubrique qui repère dans l'actualité tous les relents d'antisémitisme. Cette recherche se démarque d'un retour à des valeurs culturelles refuge. Elle se définit, non sans mal, comme une éthique commune face à la modernité : « *Nous n'avons pas peur du monde moderne*, affirme le rédacteur en chef de la revue, M. Gérard Rabinovitch, *mais nous voulons, contre une certaine frivolité, conserver l'usage de la pensée et donc de notre culture juive.* »

Il y a chez les responsables de *Traces*, au-delà d'un gauchisme dépassé, une volonté de lutter contre toutes les formes d'asservissement : « *Souviens-toi*, affirme le Deutéronome, *d'avoir été esclave en Egypte.* »

Soif d'apprendre

Ce développement des cercles d'études, des écoles juives ou des revues et collections montre que se créée dans la communauté juive une ossature culturelle solide. La soif d'apprendre est là, qui explique, entre autres, la vente, depuis 1983, de deux cent vingt mille exemplaires de la *Mémoire d'Abraham*, de Marek Halter, l'histoire d'une famille juive depuis deux mille ans. « *Je suis arrivé au bon moment*, affirme l'écrivain. *Le désir de connaître la culture juive est évident. Il y a dix ans, le livre aurait pu être ignoré.* » D'où son idée, dans la foulée, de créer à Paris un institut de culture juive. « *Les juifs*, dit-il, *ont existé avant et après l'holocauste, il faut que cela se sache. L'histoire juive n'est pas seulement une martyrologie.* »

Cette initiative double pourtant des projets antérieurs : celui du député Claude-Gérard Marcus de rénover le Musée juif de Paris dans un hôtel du Marais, et celui du grand rabbin d'une école des hautes études. Tous ces projets sont marqués par une volonté d'ouverture au monde et à la culture environnante : « *Mon imagination et mes références culturelles sont juives*, explique Marek Halter, *mais ma langue de communication, c'est le français.* » Et d'ajouter : « *Rendre hommage à la culture juive assassinée au moment même où le monde traverse une crise accompagnée de la résurgence des nationalismes, de relents de xénophobie et de racisme, est plus que justice rendue à ceux qui ont participé à la formation du patrimoine des nations, c'est une manifestation de fidélité aux valeurs universelles dont cette culture a été porteuse.* »

Le refus d'un repli sur soi est d'autant plus essentiel dans une communauté aussi minoritaire que celle des juifs français. « *La culture yiddish*, rappelle Marek Halter, *existait bel et bien. Il reste, par exemple, cent soixante-quinze films de cinémathèque en yiddish, mais il y avait alors en Europe de l'Est dix millions de yiddishisants !* »

Reste à savoir la place que la culture française centralisatrice est prête à faire aux cultures minoritaires. Le sort fait à une communauté juive peut être un test pour bien d'autres minorités, beur, corse ou autres. La mairie de Paris et le ministère de la culture, pour cette fois d'accord, sont convaincus de la nécessité de doter la troisième ville juive de la Diaspora d'un institut de culture juive. L'hôtel de Saint-Agnan dans le Marais, propriété de la Ville de Paris, devrait, après des travaux de rénovation importants, abriter cet institut.

Le projet, à la fois centre de recherches, musée, dépôt d'archives, cinémathèque et conservatoire, doit être défini plus précisément. Un groupe de travail sous l'autorité de M. Théo Klein, président du Conseil représentatif des institutions juives (CRIF), a été constitué à cet effet. Parallèlement, M. Marek Halter a créé autour de lui un comité d'universitaires et d'écrivains.

On ne sait pas encore la place qui sera faite dans cet institut, à côté des structures communautaires, au réseau culturel juif naissant dont Marek Halter apparaît pour l'instant, par son dynamisme et son sens des médias, comme le porte-parole non « autorisé ».

NICOLAS BEAU.



PESSIN.

Epreuves d'artistes

Richard Dembo, réalisateur du film *la Diagonale du fou* (prix Louis-Delluc 1984, césar 1985 pour la meilleure première œuvre, prix du meilleur film étranger aux Etats-Unis), est né en 1948, date de la création de l'Etat hébreu. « *Je suis né*, explique-t-il, *d'une génération qui m'obligeait à être un survivant.* » Richard Dembo a cru tout d'abord trouver les voies de cette survie dans l'engagement militant : Jeunesses communistes à l'âge de quatorze ans, états généraux du cinéma en mai 1968. « *J'ai fait*, explique-t-il, *le parcours des gens qui se trompent de route... mais la lutte des classes n'était qu'un moyen de réconcilier l'homme avec lui-même, de créer le monde futur, et ces valeurs là étaient déjà proprement juives.* »

De la justice militante, Richard Dembo dérive lentement vers la justice divine. « *J'aurais pu alors*, poursuit-t-il, *choisir la poudre, ou devenir Goldman. J'ai choisi, avec le retour aux textes hébreux, une autre voie.* »

Il quitte alors la rive gauche pour le Marais et les gâteaux juifs de son enfance. Il découvre qu'il sait encore parler le yiddish, comme des sépharades ont pu, ces dernières années, redécouvrir le judéo-arabe. Il prend le chemin de l'école religieuse de la rue Pavée. « *C'est la première fois dans Paris intra-muros depuis le douzième siècle*, dit-il fièrement. *Nous étions cinq alors en tout. Nous sommes deux cents maintenant. Il n'y a pas à rechercher de définition d'être juif. Il n'y a qu'à l'être. Le judaïsme est une pratique du réel — qui n'exclut rien, qui mesure tout.* ». Et d'ajouter : « *Mes films respectent l'enseignement de la Thora : on n'y trouve ni acte sexuel ni femme nue.* » Le judaïsme est au cœur de sa vision du monde.

Son propos de cinéaste se veut pourtant universel : « *Je ne fais pas*, dit-il, *de films sur les juifs. Je revendique un rapport à part entière à la culture française.* »

Talila, musicienne, est prise dans les mêmes contradictions porteuses. Elle chante ordinairement en yiddish, son dernier disque, pourtant, est en français. « *Être chanteuse juive*, s'interroge-t-elle, est-ce *possible ? Le public préfère le français au yiddish.* ». Chanteuse juive, donc, cette fois pour quelques airs d'accordéon, trois adaptations de musiques traditionnelles et un rien de cosmopolitisme. Pour le reste : « *Il faut se faire entendre par des non-juifs, sortir des réunions communautaires.* »

L'histoire de Talila est bien celle de beaucoup de juifs d'origine ashkenaze. Ses parents, simples artisans, émigrent en Pologne avant la guerre, se cachent pendant l'Occupation et vivent repliés sur eux-mêmes depuis : « *Ils se sont comptés après 1945* », explique Talila. Banquets et bals communautaires sur fond de souvenirs dramatiques, dénégation du fait religieux juif et projet d'intégration pour la génération suivante. Ni la mémoire ni l'oubli : « *un vrai malaise* » pour Talila enfant, qui, faute de famille dans le Berry pour les vacances, et à défaut de jolie robe le jour de la communion solennelle des catholiques, se sentait différente.

La chanteuse trouve un équilibre à dix-sept ans, en s'engageant dans un mouvement sioniste socialiste, le DROR. C'est dans l'hébreu d'un Etat largement mythique qu'elle commence à chanter. Mais c'est par le yiddish — « *la langue*, dit-elle, *qui m'a bercée* » — qu'elle retrouve, vers trente ans seulement, des racines. Ses parents désapprouvent, au début, cette vocation, l'échec de leurs rêves d'intégration. Ils se laissent pourtant, assez vite, gagner par l'émotion. « *Ils découvrent*, explique Talila, *qu'on perpétue quelque chose qui ne s'arrête pas.* »

Des liens millénaires

« *Quelque chose* », chez Talila, de nature plus culturelle que religieuse ; pourtant, l'enseignement de la Thora est rarement très éloigné de l'affirmation de l'identité juive. A Pâques, Talila et sa famille écoutent chez des amis le récit de la *Haggadah*, la fuite d'Egypte. « *Nous faisons revivre*, dit Talila, *ce monde enfui.* »

Même découverte, même recherche, à l'âge adulte, des textes juifs chez le peintre Alain Kleinmann, trente et un ans : « *Je connaissais Voltaire*, dit-il, *et j'ignorais tout du grand Rane Maimonide. J'ai lu à dix-huit ans le premier livre de la Thora, l'annonce de la métaphysique juive. Ce texte correspondait, dans sa profondeur et dans sa vérité, à ma réflexion.* » Le peintre définit son judaïsme comme « *une tension* », « *un questionnement quotidien* » et, nécessairement, un des « *paramètres* » de son art : « *Une partie de moi est juive*, dit-il, *et ma peinture, langage profond, est aussi porteuse de cela...* », « *comme elle l'est*, s'empresse-t-il d'ajouter, *de la Renaissance italienne ou de la peinture hollandaise* ».

Il y a chez lui, comme chez les autres, la hantise d'un repli culturel. « *Ça n'aurait pas de sens*, dit-il, *de ne parler qu'aux juifs... Si vous dites à votre mère que c'est bien ce que vous faites, elle en est persuadée ; et c'est vraiment trop facile de ne s'adresser qu'aux siens.* » Il reste que, lorsque l'artiste parle de ses tableaux, il évoque « *une peinture surchargée qui serait la mise au point d'un alphabet de plus en plus complet, comme les sens superposés de la Thora* ». Perpétuel aller-retour entre une mémoire juive et une culture française majoritaire.

Le critique André Parinaud réunissait chez Alain Kleinmann, cet automne, une petite dizaine d'artistes, aux thèmes d'inspiration assez proches : obsession de la mémoire, transparence des images, résistance à la mode. Or tous les peintres, autour de la table, se découvrirent, comme par hasard, juifs et originaires d'Europe de l'Est.

Une sensibilité commune traverse une génération d'artistes juifs : mêmes interrogations, mêmes repères ; mais peut-on nommer ce frémissement commun ? N'est-ce pas déjà, comme le suggère Alain Kleinmann, le réduire ?

N. B.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 31 MARS

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h et 11 h 30 : entrée principale boulevard de Ménilmontant (Vincent de Langlade).

« Cent tombeaux d'étrangers dont le talent a contribué au renom de la France », 14 h 45, 10, avenue du Père-Lachaise (Vincent de Langlade).

« Les salons du ministère des finances, 15 h, 170, rue de Rivoli (Anne Ferrand).

« L'Ecole militaire », 15 h, 7, place Joffre (Arcus).

« Le Sénat (Palais du Luxembourg) », 15 h (s'inscrire au 548-66-69).

« Les salons de l'hôtel Soubise (XVIII[e] s.) » », 15 h, 60, rue des Francs-Bourgeois (E. Romann).

« Le vieux village de Passy » (la maison de Balzac, l'hôtel de la princesse de Lamballe), 15 h, métro Passy (G. Botteau).

« Le château de Maisons-Laffitte », vestibule gauche, 15 h 20.

« Le château de Chantilly », 13 h 30, tél. : (1) 526-26-77.

« L'Hôtel-Dieu autrefois », 15 h, entrée Hôtel-Dieu, côté Parvis. (Paris autrefois).

« Hôtel de Camondo », 15 h, 63, rue de Monceau.

« Art et religion en Egypte antique », 10 h, musée du Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois.

« Claude Monet, les impressionnistes », 15 h, musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly.

« L'Opéra, parties publiques », 14 h 45, haut des marches, à gauche.

« L'OCDE et le château de la Muette », 15 h, 2, rue André-Pascal.

LUNDI 1[er] AVRIL

« De Vallès à Blanqui : souvenirs de la Commune de Paris », 14 h 45, sortie escalier mécanique, métro Père-Lachaise (Vincent de Langlade).

« Le Paris du Bonheur des dames », 5 h, sortie métro Sèvres-Babylone, côté square Boucicaut (Mathilde Hager) ;

« Cours et passages du faubourg Saint-Antoine », 15 h, métro Faidherbe-Chaligny, sortie escalator (G. Botteau).

« Le couvent de l'Assomption, l'hôtel de Noailles », 15 h, au pied de la colonne Vendôme (C.-A. Messer).

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 15 h, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« L'hôtel de Beauharnais, 10 h, 78, rue de Lille (réservé aux membres de l'Association internationale de tourisme culturel) ou 9 h, sur inscriptions : 526-26-77 (Paris et son histoire).

« L'impressionnisme et le paysage français », 13 h 30, entrée exposition Grand Palais (Pierre-Yves Jaslet).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 31 MARS

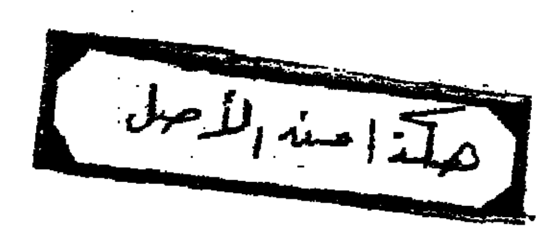
15 heures, 1, rue des Prouvaires, « L'homme qui ressuscitait les morts » (Michel Jodin) ; Le sens ésotérique de la multiplication des pains dans l'Evangile (Natya). Expérience de voyance.

10 h à 18 h, 26, rue Bergère, « Visages et planètes (Marielle Clavel).

14 h 30, 60, boulevard Latour-Maubourg, « La Thaïlande » ; 16 h 30, même adresse, « Florence » ; 18 h 30, même adresse, « Venise et San Marino (M. Brumfeld).

14 h 30, 28, avenue George-V, « Marcel Achard et le bonheur de vivre » (M. Raillard).





Société

La « vendetta » du père de Grégory

(Suite de la première page.)

Et puis Jean-Marie, qui porte des lunettes noires comme le justicier dans ce mauvais western nommé *Légitime Défense*, tire une fois, une seule.

Et il s'en va, remonte dans sa voiture cachée un peu à l'écart et file vers Epinal. Il lui faut vingt minutes pour arriver à la clinique de La Roseraie où sa femme Christine, enceinte et victime d'une hémorragie le dimanche précédent, se repose.

Il a passé là une bonne partie de la matinée, de 8 heures à 11 h 30. Puis, vers 12 h 30, il s'est arrêté à Bruyères, dans l'appartement d'un groupe HLM pauvret, curieusement baptisé «Tranche-Million», pour prendre son fusil avant de «monter» à Aumontzey. Le voilà à nouveau vers 13 h 45 dans la chambre de Christine. Il lui parle. Lui a-t-il dit le matin ce qu'il allait faire, et l'après-midi ce qu'il venait de faire ? On ne sait, cela appartient désormais à l'enquête policière. Vers 14 heures, de la clinique, Jean-Marie Villemin, vingt-neuf ans, appelle le commissariat d'Epinal pour se constituer prisonnier. Les policiers viennent le chercher à La Roseraie et il reconnaît immédiatement les faits. Si totalement même, qu'on envisagera, semble-t-il, de l'interpeller directement, sans autre interrogatoire de police. Et ce ne serait que sur l'insistance vigoureuse des enquêteurs du SRPJ de Nancy qu'il allait être transféré dans cette ville et placé en garde à vue à partir de 18 heures. en l'absence du juge d'instruction, M. Jean-Michel Lambert, qui devait partir ou était déjà parti en vacances – mais il pourrait être rappelé ce samedi – un autre juge d'instruction est chargé du dossier.

Un effroyable gâchis

A Aumontzey, Bernard Laroche est mort vers 13 h 30, après avoir confié à l'un de ses beaux-frères : *« Je n'y étais pour rien. »* L'a-t-il vraiment dit ? Les policiers arrivent vers 13 h 45, immédiatement derrière Mᵉ Gérard Weilzer, un des avocats de la victime, alerté par hasard et bouleversé. Les gendarmes arriveront un peu plus tard. Et puis arrivent aussi « les » Bolle et « les » Laroche, une immense famille. Il y aura des scènes très dures, l'effondrement de Marie-Ange Laroche, des jets de pierres sur les photographes, plusieurs hommes qui veulent « monter » sur Epinal et qu'il faudra désarmer.

Voilà les faits : la colère, la fureur des proches et le sentiment d'un effroyable gâchis. Et voici, déjà, les procès qui s'amorcent et vont s'enchaîner dans une quête de responsabilités collectives : presse, gendarmerie, police, justice, tous coupables. Pourquoi pas, en effet, puisque c'est vrai. C'est vrai : les mots, les photos aussi, peuvent être des chevrotines. Mais que regretter, sinon de ne pas en avoir dit assez plutôt que trop ?

Bernard Laroche, une nuit vers 5 heures, au début du mois de mars, avait déjà été «attendu» à son retour de travail, près de son domicile, par Jean-Marie et Christine Villemin. Seule l'intervention d'un tiers désarmant le jeune homme avait, cette nuit-là, évité le drame.

On le savait. Fallait-il l'écrire, quand la justice était saisie, dès le 6 mars, par une lettre des avocats de Bernard Laroche, des menaces visant leur client. Quand, par de multiples déclarations, ces avocats ont réitéré ces avertissements. Quand le juge d'instruction, M. Lambert lui-même, avait, pour rejeter la première demande de mise en liberté sollicitée par Bernard Laroche, avancé, parmi d'autres arguments, la nécessité de *« protéger l'inculpé »*. Quand une plainte contre X pour menaces de mort avait été déposée, cette semaine même, par Bernard Laroche.

Jean-Marie Villemin était armé et cela se savait. Ce père, emporté par le chagrin, avait, à différentes reprises, menacé directement plusieurs membres de la famille, selon les aléas de l'enquête. Parfois, il avait même pris le chemin de leur domicile, le fusil à la main. Cela ne pouvait s'ignorer. Même si, à chaque fois, il s'était arrêté juste à temps. Cette fois, il ne s'est pas arrêté. Il avait dit à de multiples reprises : *« S'il sort de prison, je le descendrai »*. Il l'a fait. Au-delà de l'affirmation sur «l'innocence» de Bernard Laroche, qui, en toute hypothèse n'est pas la question ce samedi, ses proches ont lancé des accusations graves contre la gendarmerie, responsable de la première partie de l'enquête : *« Si la justice, si les gendarmes avaient fait leur boulot, on n'en serait pas là. Quand on leur a dit que Bernard était suivi par les Villemin, ils n'ont rien fait »*, disait vendredi un beau-frère de la victime. Un autre devait mettre plus directement en cause un officier de gendarmerie : *« Si cet officier n'avait pas forcé la main à Jean-Marie, en lui disant en permanence : « C'est Laroche, c'est Laroche », Bernard serait encore vivant. »*

La longue traque

Grave accusation en fait, et il faut bien à ce sujet poser des questions. Est-il bien exact, comme l'affirme Mᵐᵉ Marie-Ange Laroche, qu'ayant été suivie un jour par un véhicule et sollicitant la protection de la gendarmerie, elle s'était entendu répondre : *« Oh, on nous a retiré l'enquête, alors ça ne nous regarde plus. »* Est-il possible qu'après dessaisissement, un officier de gendarmerie ait pu continuer à conforter systématiquement Jean-Marie Villemin dans sa conviction de la culpabilité de Bernard Laroche ?

Au-delà, une chose est évidente. La gendarmerie a dit : *« C'est Laroche, c'est Laroche. »* Soit. Mais elle ne fut pas la seule. D'autres après ont pensé de plus en plus fort : *« Cela pourrait bien être Christine Villemin, cela pourrait bien être elle. »* Certes. Mais ils ne furent pas silencieux.

Il est là le mécanisme terrible qui, à l'assassinat d'octobre, a ajouté la vendetta de mars : l'assassin de Grégory ne pouvait être totalement confondu que par des aveux. Alors, pour le ou la déstabiliser, s'est organisée, sans même qu'on y prenne garde, une longue traque publique, une chasse à « la longue laisse » du corbeau. Avec le résultat qu'on sait.

PIERRE GEORGES.

DEUX DÉCLARATIONS D'AVOCATS

Mᵉ STASI : « On ne gagne jamais à semer la haine »

Mᵉ Mario Stasi, l'un des avocats de Bernard Laroche, tué vendredi d'un coup de fusil par Jean-Marie Villemin, a estimé qu'*« on ne gagne jamais à semer la haine et à désigner un coupable avant que la justice ne s'en charge.*

» Il y en a aujourd'hui qui devraient faire leur examen de conscience », a ajouté Mᵉ Stasi.

Mᵉ GARAUD : des soupçons « de nature a vous faire perdre la raison »

Mᵉ Henri-René Garaud, avocat de Jean-Marie Villemin, a déclaré vendredi soir : *« Le drame s'ajoute au drame. Perdre un enfant, c'est terrible. La perdre lorsqu'on l'a assassiné, c'est encore plus terrible, et venir accuser la mère de votre enfant de l'avoir assassiné est de nature à vous faire perdre la raison.*

» Ceux qui ont consciemment ou inconsciemment participé à cette torture morale de Christine Villemin ne pouvaient pas ne pas toucher profondément Jean-Marie et portent incontestablement une grande responsabilité. »

La mise en place des départements hospitaliers pourra être retardée

La mise en place de la départementalisation des hôpitaux publics se fera moins vite que le gouvernement l'avait prévu et souhaité *(le Monde* du 30 mars). Un communiqué commun du ministère des affaires sociales et du secrétariat d'Etat à la santé, daté du 29 mars, précise, en effet, que les délais dans lesquels devait se faire cette réforme (fixée par un décret du 28 décembre 1984) seront « assouplis ».

Cette décision a été prise au terme d'un arbitrage dans lequel le premier ministre est personnellement intervenu. Si l'objectif demeure bien le *« respect de l'échéance finale »* (tous les hôpitaux devront être départementalisés avant le 1ᵉʳ janvier 1988), la *« diversité des situations »* est aujourd'hui prise en compte. En d'autres termes, là où l'opposition des médecins hospitaliers à cette réforme est trop vive, le calendrier officiel pourra *« sur demande du directeur de l'établissement et du président de la commission médicale consultative »* ne pas être respecté.

Cet assouplissement du calendrier constitue-t-il à lui seul un « recul » du gouvernement face à la fronde qui commence à se développer dans certains hôpitaux ? Force est de constater que Mᵐᵉ Georgina Dufoix n'a pas cherché l'affrontement : un article du décret sur la départementalisation lui permettait, en cas de boycottage, d'imposer autoritairement la réforme sans l'accord des médecins de l'établissement. Cet article ne sera donc pas utilisé, la règle étant aujourd'hui la *« souplesse »* et le *« pragmatisme »*.

Le recul, en revanche, pourrait se situer ailleurs. Le Syndicat national des cadres hospitaliers (syndicat des directeurs d'hôpitaux) vient, en effet, de révéler les propos de M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé, lors de la récente conférence nationale des directeurs d'hôpitaux non universitaires. Il en ressort en substance qu'un service peut se transformer en une unité fonctionnelle, un département peut n'être constitué que d'une seule unité fonctionnelle. Les actuels chefs de service deviendront, de droit, chefs d'unité fonctionnelle et, *« dans le respect des droits acquis »*, ils le seraient à vie. Appliqué, un tel dispositif réduirait à néant le principe même de la départementalisation.

JEAN-YVES NAU.

PIONNIER DE LA PUBLICITÉ DU FOOTBALL

Jean-Claude Darmont devient l'homme-orchestre de la promotion du ballon ovale

Qu'y a-t-il de commun entre le « Petit Théâtre » de Philippe Bouvard, un gala de Nicoletta, une soirée chez Castel et le match du tournoi des Cinq Nations entre la France et le Pays de Galles, samedi 30 mars au parc des Princes, à Paris ? Rien, sinon la présence d'un homme : Jean-Claude Darmont, quarante-deux ans, un des spécialistes de la promotion sportive en France.

Le ballon rond a été le premier amour de ce méridional qui a connu une enfance pauvre dans la banlieue marseillaise avant de se faire un nom dans la publicité. Il a signé son premier contrat sportif pour Nantes il y a dix ans. Depuis il a parcouru beaucoup de chemin : il a été l'un des fondateurs de la société France Football Promotion, qui a géré les intérêts des « Bleus » depuis le Mundial de 1978 ; il fait placer des panneaux publicitaires autour de tous les stades lors des retransmissions télévisées ; il s'occupe des commandites de la plupart des groupes de première division.

Comment se retrouve-t-il aujourd'hui dans le camp du ballon ovale, à la tête de la société Rugby France Promotion ?

Dans le village de tentes installé sur un parking, derrière le parc des Princes, pour les festivités des deux matchs parisiens du tournoi 1985, il explique à ses interlocuteurs : *« L'an passé, la fédération de rugby s'était lancée dans les opérations de promotion à l'instigation de Michel Mouillot, qui est le directeur des relations extérieures de Pernod, et l'ami de nombreux joueurs de premier plan. Le président Ferrasse a estimé que l'expérience n'était pas assez satisfaisante. Après avoir consulté plusieurs spécialistes de la communication, il a fait appel à moi, en novembre dernier. »*

Outre les deux commenditaires de l'équipe de France, Nike et Lee Cooper, il a réuni sous une immense tente quatorze sociétés : *« J'assure à chacune d'elles une exclusivité par secteur économique, banque, assurances, automobile, etc. Elles ont ici une occasion unique de faire leurs relations publiques. L'équipe de France a une très bonne image. Les joueurs qui viennent participer à une soirée avant le match sont très coopératifs. »*

Les services de Jean-Claude Darmont ne sont pas gratuits : chaque société paie de 150 000 à 210 000 francs le droit d'entrer et elle dépense au total quelque 700 000 francs pendant trois jours. *« Mais il ne s'agit pas seulement de faire de l'argent. Je l'ai dit au président Ferrasse. Sinon, j'aurais pu faire 400 000 F d'économies, par exemple, en supprimant les spectacles et en ne limitant pas à trente cinq personnes par société les invitations. Il s'agissait de faire une opération haut de gamme. Je crois que cela a réussi. En tout cas, j'ai l'accord verbal de la fédération — je traite toujours verbalement avec le président Ferrasse — pour renouveler l'expérience pendant les quatre prochaines années »*.

La Fédération française de rugby a, en effet, trouvé son intérêt : elle devrait récupérer quelque 2 millions de francs cette année, soit deux fois plus qu'en 1984. Quant à Jean-Claude Darmont, il investit à long terme puisqu'il espère qu'il ne sera pas oublié dans deux ans, lors de l'organisation du premier tournoi mondial de rugby. De toutes façons, il a mille idées en tête, pour que ses cinquante-neuf employés doublent dès 1985 le chiffre d'affaires réalisé l'an passé, soit 150 millions de francs. Un seul risque dans tout cela : aller plus vite que la mesure. *« Le rugby évolue lentement »*. Pour ne pas risquer de choquer, il a renoncé à faire chanter avant le match les hymnes nationaux français et gallois par des chorales.

ALAIN GIRAUDO.

NOMINATIONS MILITAIRES

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 27 mars a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● TERRE. – Sont nommés : directeur du commissariat de la 1ʳᵉ région militaire, le commissaire général de division Fernand Lapotre ; adjoint au directeur du service central d'études et de réalisations du commissariat, le commissaire général de brigade Paul Reynal ; directeur adjoint à la direction centrale du commissariat, le commissaire général de brigade Pedro Fournier ; commandant la 54ᵉ division militaire territoriale, le général de brigade André Dupuy de la Grand-Rive ; sous-directeur « approvisionnements » à la direction centrale du commissariat, le commissaire général de brigade Jean Vilacèque ; directeur du commissariat du 2ᵉ corps d'armée et des forces françaises en Allemagne, le commissaire général de brigade Yves Semon.

● MARINE. – Est promu contre-amiral, le capitaine de vaisseau François de Larminat.

● ARMEMENT. – Sont promus : ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Lucien Cruchant ; ingénieur général de première classe, l'ingénieur général de deuxième classe Jean Seve, nommé directeur des constructions et armes navales de Lorient ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Edmond Mencarelli, Pierre Bel-Ayche et Roger Didier.

Sont nommés : directeur de la surveillance industrielle de l'armement, l'ingénieur général de première classe Jacques Mercier ; chef du service industriel, l'ingénieur général de première classe René Francès ; directeur des constructions et armes navales de Toulon, l'ingénieur général de première classe Gilbert Guestschel ; inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs, l'ingénieur général de première classe Pierre Mardon ; adjoint au directeur technique des constructions et armes navales, l'ingénieur général de deuxième classe Bernard Chaslot ; directeur de l'établissement des constructions et armes navales de Paris, l'ingénieur général de deuxième classe François Simon.

● SERVICE DE SANTÉ. – Sont promus : médecin général inspecteur, le médecin général, médecin-chef des services hors classe François Guillot et le médecin général, médecin chef des services hors classe Bernard Broussolle ; médecin général, les médecins-chefs des services de classe normale Pierre Dupuy, Jacques Garlin, André Bocquet et Yves Philippe.

Sont nommés : directeur au service de santé du 2ᵉ corps d'armée et des forces françaises en Allemagne, le médecin général inspecteur, médecin-chef des services hors classe Charles Hiltenbrand ; directeur adjoint du service de santé de la 5ᵉ région militaire, le médecin général, médecin-chef des services de classe normale Louis Courbil ; inspecteur technique des services médicaux d'hygiène et d'épidémiologie des armées, le médecin général, médecin-chef des services de classe normale Maurice Fromantin ; directeur adjoint du service de santé du 2ᵉ corps d'armée et des forces françaises en Allemagne, le médecin général, médecin-chef des services de classe normale André Lanoire ; commandant l'école du service de santé des armées de Lyon, le médecin général, médecin-chef des services de classe normale Micheline Chanteloube.

● FOOTBALL : *championnat de France.* – Sochaux et Laval, sur leur terrain, ont battu respectivement Nancy et le Racing Club de Paris, 1 but à 0, vendredi 29 mars, à l'occasion de la trentième journée du championnat de France de première division.

● TENNIS : *Tournoi de Milan.* – Henri Leconte a été éliminé par l'Américain John McEnroe, 6-3, 6-4, vendredi 29 mars, en quarts de finale du Tournoi de Milan, comptant pour le Grand Prix, et doté de 350 000 dollars.

● TENNIS DE TABLE : *championnat du monde.* – L'équipe de France masculine a remporté, vendredi 29 mars à Götesborg, ses deux matches contre l'Italie (5 victoires à 0), et l'Inde (5 victoires à 3), à l'occasion des championnats du monde.

Carnet

Naissances

– Dominique et Catherine BENOIST partagent avec Camille la joie d'annoncer la naissance de

Mathilde,
le 27 mars 1985.

4, place Charles-Digeon,
94160 Saint-Mandé.

Décès

– Collonges-au-Mont-d'Or. Paris.
Mᵐᵉ veuve Roger Bourdon,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Raymonde BOURDON,
née Charbonnier.

Absoute en l'église de Collonges-au-Mont-d'Or, lundi 1ᵉʳ avril, à 14 h 30.
Inhumation au cimetière de Collonges (69).

– Mᵐᵉ Francis Dumas,
M. et Mᵐᵉ Herbert Fritz
et leur fils,
M. et Mᵐᵉ Pierre Dumas
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Michel Dumas,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Guerre, Deler, Legay, Richaud, Besson,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mᵉ Jacques DUMAS,

avocat à la cour,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
chevalier du Mérite maritime,
médaille d'or
de la jeunesse et des sports,
président de la Confédération mondiale des activités subaquatiques,
président honoraire
de la Fédération française d'études et de sports sous-marins,

leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu, cousin et allié,

survenu le 22 mars 1985, à Agadir (Maroc), dans sa cinquante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 1ᵉʳ avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, 75008 Paris.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière communal de Gray (70100 Haute-Saône), le même jour, à 17 heures, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5 bis, rue Henri-Thirard,
94240 L'Hay-les-Roses.

– Le bureau exécutif de la Confédération mondiale des activités subaquatiques (CMAS),
Le comité directeur de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM),

ont l'immense tristesse de faire part du décès de leur président, président honoraire et ami,

Mᵉ Jacques DUMAS,

chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
chevalier du Mérite maritime,
médaille d'or
de la jeunesse et des sports,

survenu le 22 mars 1985, à Agadir (Maroc), dans sa cinquante-neuvième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 1ᵉʳ avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, à Paris-8ᵉ.

Cet avis tient lieu de faire-part.

CMAS, 34, rue du Colisée,
75008 Paris.

FFESSM, 24, quai de Rive-Neuve,
13007 Marseille.

– Nous avons le chagrin de faire part du décès de

Mᵐᵉ Jean GOETHALS,
née Louise Bost,

survenu le 18 mars 1985, à l'âge de soixante-seize ans, en son domicile.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à l'île d'Yeu (Vendée), le 20 mars 1985.

De la part de ses enfants.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

UN FILM ET DEUX LIVRES

Le PCF et les « camarades juifs »

Après quelques trois années d'attente, le documentaire* les Terroristes à la retraite *sera finalement programmé le dimanche 2 juin à 21 h 30, a-t-on annoncé à Antenne 2. Saura-t-on un jour qui l'avait retenu jusqu'ici ?

Commandé par la chaîne de télévision et le ministère de la culture, ce film de deux heures, commenté par Simone Signoret et Gérard Desarthe et réalisé par Mosco, rappelle le rôle des militants communistes étrangers dans la Résistance française. Des survivants du groupe Manouchian parlent – mais deux d'entre eux sont morts depuis que le film a été fait...

Deux livres qui évoquent ces hommes-là viennent de paraître, qui s'interrogent ouvertement sur le rôle ambigu joué par la direction du PCF à l'égard des « camarades juifs » et dont la lecture complète utilement le document.

Des ombres sur l'« Affiche rouge »

L'histoire a ses zones d'ombre et les événements les plus contemporains n'échappent pas à la règle, bien que les protagonistes soient parmi vous, vivants encore, mais menacés par l'âge, tenus par une fidélité ancienne et, plus encore, par une loi du silence qui laisse inexpliqués des grands morceaux d'un passé récent.

Parfois, pourtant, les témoins ne veulent pas mourir sans avoir parlé, sans avoir publié des souvenirs qui, sans répondre à toutes les énigmes, aident à reconstituer ces histoires qui font l'histoire... Ainsi, Vichy, l'Occupation et la Résistance sont encore des terrains brûlants et on se souvient que *le Chagrin et la Pitié*, tout comme *les Terroristes à la retraite*, eut bien du mal à être programmé par la chaîne de télévision qui l'avait commandé. L'histoire de la Résistance en France reste encore à écrire.

Les livres publiés par les militants sur la clandestinité ne sont pas très nombreux et ont tardé – trente ans ! quarante ans ! – avant d'être écrits. Deux ouvrages traitant du rôle des communistes juifs immigrés dans la clandestinité viennent de paraître, en même temps : *Nos illusions perdues, 1930-1963*, d'Adam Rayski, journaliste et militant depuis l'âge de vingt ans, et *L'An prochain la révolution*, de Maurice Rajfus, enquêteur patient et acéré qui a interrogé les textes et les survivants.

Deux livres qui se complètent sans se contredire et qui mettent enfin en lumière le rôle capital mais délibérément occulté des immigrés du Yiddishland révolutionnaire (1), ces métèques qui avaient choisi de combattre et de mourir pour la France, ces « étrangers » qui n'avaient plus rien à perdre.

Ces deux ouvrages passionnants apportent bien plus que ces « Mémoires » remplis d'omissions de Jean Jérôme, le trésorier matois du PCF (2), ou ceux de Luis Gronowski-Brunot, responsable de la Main-d'œuvre immigrée (MOI) dans la Résistance et collaborateur direct de Jacques Duclos puis membre du comité central du Parti communiste polonais (3), sans parler des Mémoires vidés de toute substance de Jacques Duclos (4).

Paradoxalement, tous nous apprennent beaucoup de choses sur la Pologne de l'entre-deux-guerres et sur l'existence des communistes juifs là-bas, sur les milieux des immigrés juifs en France, mais ne parviennent pas à résoudre les énigmes de la Résistance. L'arrestation des militants du groupe Manouchian, par exemple, ce qu'on appelle l'affaire de l'« Affiche rouge », qui se terminera le 21 février 1944 au mont Valérien par l'exécution de vingt-trois membres de la MOI après un procès qui avait dénoncé « *l'activité d'étrangers et de juifs abusant de l'hospitalité française pour créer le désordre dans le pays qui les a recueillis* » et dont « *le but est l'avènement du bolchevisme international* ».

« *Est-ce que cette équipe spéciale qui voyait des juifs polonais, roumains et hongrois, des Italiens, des Espagnols et des Arméniens lutter au coude à coude a pu être anéantie uniquement par l'intervention d'un provocateur infiltré ou d'un lâche ?* », demande Maurice Rajfus, qui ajoute : « *Une autre version, pourtant, tendrait à laisser croire que certains cadres FTP auraient décidé froidement d'abandonner à eux-mêmes ces combattants devenus trop encombrants (...). Le silence des communistes à cet égard ne peut qu'amplifier le soupçon.* »

Adam Rayski, de son côté, évoquant « *l'énigme de l'Affiche rouge* », se demande aussi si le PCF a « *délibérément sacrifié les combattants* », mais ne suit pas la position de Philippe Robrieux qui voit dans le traître dont il est question dans la dernière lettre de Manouchian le mystérieux Jean Jérôme (5). On sait que Manouchian, se sentant traqué après les nombreuses arrestations de 1943, avait demandé à Jacques Duclos, *via* Gronowski, que son groupe puisse quitter Paris pour être mis à l'abri ; demande qui fût refusée.

On peut penser que, à ce moment-là où l'on savait proche la fin de la guerre et où les communistes voulaient faire la preuve de leur action terroriste dans la région parisienne, le PCF ne pouvait se priver de combattants, et Rayski rapporte que, devant cette demande d'être mis « au vert », Jacques Duclos lui répondra que « *les cadres communistes ne sont pas faits pour être mis en conserve* ». Les cadres, pourtant, seront évacués, et Manouchian, sans directives, se fera arrêter en novembre 1943 en même temps que quelque deux cents clandestins. Vingt-trois seront gardés pour l'exemple.

« Ne vous recroquevillez pas »...

Pour dénoncer l'« *armée du crime* » et le « *judéo-bolchevisme* », les Allemands feront placarder partout cette « Affiche rouge » que chantera Louis Aragon en 1955 quand se sera formé, spontanément et en dehors du Parti, un comité Manouchian. Et Melinée, la veuve, pose cette question troublante dans le film de Mosco : « *Sans cette affiche, aurait-on jamais connu leurs noms et leur sacrifice ?* »... Qui pourrait répondre ?...

Cela fait quarante ans qu'ils n'oublient pas, tous ces combattants de l'ombre, ces terroristes étrangers, héros le plus souvent oubliés. Les Italiens, les Espagnols, les Arméniens, luttaient pour se libérer du nazisme, tandis que, pour les juifs, le problème était plus complexe, comme le montrent bien Rajfus et Rayski.

Pour eux, le Parti communiste était une Eglise, une seconde famille, le moyen aussi de se faire reconnaître par la France dans ce rêve presque général de l'« assimilation ». En combattant pour la France, ils ne visaient pas à constituer un groupe étranger, mais, grâce à leur héroïsme, à accéder à la nationalité française. Cela n'a pas réussi pour tous puisque, quarante ans plus tard, l'un des « *terroristes à la retraite* » de Mosco n'a toujours pas obtenu sa naturalisation... Les déceptions profondes commenceront dès la fin de la guerre : « *Une première fausse note s'était fait entendre dès octobre-novembre 1944*, écrit Rayski. *Une consigne du comité central demandait de nuancer le rôle prépondérant joué par les résistants juifs à Paris, Marseille, Toulouse, Lyon.* »

« *Vous avez acquis*, nous faisait-on remarquer, *le droit de vous considérer comme français. Vous vous êtes battus et vous n'allez pas maintenant vous séparer du peuple français.* » A une délégation venue lui demander de ne pas dissoudre l'Union de la jeunesse juive, Duclos répondit : « *Bien, vous avez vos spécificités, mais ne vous recroquevillez pas sur vous-mêmes.* » « *Le terme* « recroqueviller » *nous posa quelques problèmes*, écrit Rayski, *au point de nous voir contraints de consulter le Littré afin d'en connaître le sens précis.* »

Après la guerre, Adam Rayski retourna en Pologne en « communiste professionnel » ; il devint le patron de la presse jusqu'au jour de 1956 où il démissionna et rentra en France. Il y sera arrêté par la DST et condamné à sept ans de prison pour « *complicité avec des agents de l'étranger* ». Il sera incarcéré à Fresnes jusqu'en 1963 et en sortira sans illusions sur sa foi communiste.

NICOLE ZAND.

● **Adam Rayski : *Nos illusions perdues*, 1930-1963, Balland, 324 p., 120 F.**

● **Maurice Rajfus : *l'An prochain la révolution – les communistes juifs immigrés dans la tourmente stalinienne*, 1930-1945, Mazarine, 362 p., 95 F.**

(1) Alain Brossat et Sylvia Klingberg : *le Yiddishland révolutionnaire* (Balland, 1983).

(2) Jean Jérôme (Acropole, 1983).

(3) Louis Gronowski-Brunot : *le Dernier Grand soir. Un juif de Pologne* (Seuil, 1980).

(4) D'autres titres complètent efficacement nos connaissances : *les Juifs dans la Résistance française*, de David Diamant (Pavillon, 1971) ; *Ami si tu tombes*, et *Adieu camarades*, de Roger Pannequin, chargé de dissoudre la MOI (Grasset/Sagittaire) ; *le PCF dans la guerre*, très sérieux travail de Stéphane Courtois (Ramsay, 1980).

Rappelons aussi les trois émissions de Nat Ulenstein pour la télévision : « *Les révolutionnaires du Yiddishland* ».

(5) Philippe Robrieux : *Histoire intérieure du PC*, t. IV (Fayard, 1984).



★ *Combattants juifs des Brigades internationales.*

CRÉBILLON FILS ET JULES RENARD A METZ

Un homme et une femme, etc.

Les siècles se plaisent à conjuguer l'amour à leur temps afin d'exprimer le moins simplement du monde la chose la plus commune qui soit : le désir que l'homme et la femme ont l'un pour l'autre. C'est ce que démontre *la Nuit et le Moment* de Crébillon fils et *le Pain de ménage* de Jules Renard, mis en scène par Charles Tordjman et réunis sous le titre *les Nuits et les Moments*.

Dans la première de ces œuvres, Clitandre surgit dans la chambre de Cidalise au moment où celle-ci va se coucher. Les intentions de l'homme sont évidentes mais que serait l'amour sans cette parade, ce ballet de soupirs, de mots chuchotés ? « *Je suffoque. Je n'en puis plus. Laissez-moi expirer dans vos bras* », dit Clitandre, interprété par François Clavier, qui confesse ses nuits d'amour avec une raideur d'archevêque prêt à monter en chaire.

Il murmure, il se pâme, les mains jointes, mais ses lèvres sont rouges et sensuelles et parfois sa voix claque comme celle d'un maître. L'homme est dominateur. La femme (Coco Felgeirolles), malgré caprices et minauderies, est soumise. Le fantasme s'enroule autour des êtres et Charles Tordjman, à la lueur des bougies, avec des portes et une glace sans tain, marie amour et érotisme.

Dans *le Pain de ménage*, Pierre dit à Marthe : « *Vous n'êtes qu'une honnête femme.* » Provocation qu'il fait les pieds en dedans tout en tripotant le bouton de son vêtement d'intérieur. La concupiscence est ici plus intellectuelle que charnelle. Pierre et Marthe s'amusent à se plaire, à se séduire, à exciter leurs sens qui se sont économisés dans le mariage. Discussions ambiguës. Le plaisir des mots remplace le plaisir des corps et permet des voyages peu compromettants. Une parenthèse émoustillante dans « *le bonheur infini et plat* » de la vie quotidienne.

François Clavier est ici timide. Sa compagne a plus d'esprit que sa sœur du siècle précédent mais elle est moins délurée. Elle joue, il joue, complices pourtant des mêmes instincts.

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ Par le Théâtre populaire de Lorraine. Ce samedi 30 mars à Metz.

REPRISE DE « CHRONIQUE D'UN AMOUR »

A la rencontre de Michelangelo Antonioni

Cinéaste, mais aussi peintre, écrivain... Michelangelo Antonioni est à l'honneur à Paris, avec une exposition, un recueil de nouvelles, et la reprise de *Chronique d'un amour*. Un débat était organisé en sa présence à la Cinémathèque, le 27 mars.

Salle comble à la Cinémathèque pour cette rencontre destinée aux abonnés, aux étudiants de cinéma, aux jeunes réalisateurs français, aux critiques. Michelangelo Antonioni, en pull-over blanc comme ses cheveux, est assis à une table bardée de micros, entre Jean Narboni, des *Cahiers du cinéma* et Aldo Tassone, journaliste italien qu'on connaît bien en France. A soixante-douze ans, Antonioni garde son allure de « gentilhomme de Ferrare » (c'est là qu'il est né) mais on sera, bientôt, surpris par son humour. D'abord, il rappelle qu'un jour Henri Langlois lui rendit hommage à la Cinémathèque et lui remit une bobine de pellicule, en lui disant que c'était la première chose tournée par les frères Lumière. « *Rentré à Rome, je me suis dépêché de visionner cette bobine. Il n'y avait rien dessus.* » Ensuite, chaque fois qu'une question lui paraîtra inutile, il y répondra, poliment, par une plaisanterie.

On saura pourtant qu'il considère avoir « *découvert le néoréalisme* » par lui-même en tournant un documentaire, *Gente del Po*, au moment où Visconti réalisait *Ossessione*. « *C'était la première fois qu'en Italie, sous le fascisme, on observait les pauvres.* » Mais les étudiants s'intéressent à sa pratique de la vidéo. Antonioni pense que c'est l'avenir du cinéma, qu'on a beaucoup plus de responsabilités et un contrôle immédiat et complet de ce qu'on tourne, que les façons de tourner, de monter, les répétitions avec les acteurs, sont plus riches.

Il est peintre, il est cinéaste ; y a-t-il des correspondances ? Non. On n'obtiendra pas de lui des théories esthétiques, mais il définit clairement ce que furent ses préoccupations jusqu'à *Identification d'une femme* : une relation entre les personnages et les éléments de l'image. Si, ensuite, les critiques ont inventé l'« *incommunicabilité* » ce n'est pas à lui de se prononcer. Il ne veut pas se reconnaître d'influences. « *Chaque créateur doit se détacher de tout ce qu'il a aimé, en littérature, en cinéma, ailleurs. On n'est pas conscient du processus de la création. Jamais.* »

Les étudiants insistent, parlent culture, références. Antonioni sourit : « *Commencez par prendre une caméra et filmez dans la rue. Allez à l'école après* ». Ils insistent encore. Ils voudraient bien savoir comment cet homme qu'ils admirent, est venu au cinéma. Mais, s'il aime les contacts humains, Antonioni n'est pas de ceux qui s'expliquent longuement sur leur culture, leur formation, leurs idées. D'ailleurs, aujourd'hui, le cinéma italien n'existe pratiquement plus et, lui, cinéaste, n'a que des projets qui tournent court. Au moment où cette rencontre se termine, il concède, pourtant que, s'il a pu subir une influence, une seule, c'est celle des *Dames du bois de Boulogne*, de Robert Bresson.

Et cela tombe bien pour la projection qui termine cet après-midi du 27 mars à la Cinémathèque française : celle du premier long métrage d'Antonioni, *Chronique d'un amour* (1950). A l'époque, en France, on avait parfois établi cette comparaison avec *les Dames du Bois de Boulogne*, film depuis renié par Bresson, qui n'était pas arrivé à dompter suffisamment les acteurs qu'il voulait presque statiques et parlant d'une voix blanche « déthéâtralisée ».

La beauté magique de Lucia Bose

Chronique d'un amour – repris dans deux salles parisiennes – fut révélé par le festival du film maudit de Biarritz 1950, et reçut le grand prix de la mise en scène en 1951, au festival de Punta del-Este, et sortit, la même année, en France, au studio de l'Etoile, à Paris. Contrairement à ce qu'on prétend aujourd'hui, la critique ne fut pas unanime dans la découverte du cinéaste. Le sujet du film fut controversé, au nom d'un néo-réalisme qui devait être social et politique, refléter les problèmes des classes populaires, des ouvriers, des paysans. Certains reprochèrent à Antonioni un « esthétisme » appliqué à un milieu de grande bourgeoisie, un personnage de femme rappelant les divas du cinéma muet italien, une histoire de passion et de meurtre.

Qu'en était-il exactement ? Fontana, riche industriel milanais, chargeait un détective privé d'enquêter, à Ferrare où elle avait fait ses études, sur le passé de sa femme Paola. Le détective découvrait que Paola avait quitté Ferrare après la mort bizarre – chute dans une cage d'ascenseur vide – d'une amie, fiancée à Guido, qu'elle voulait pour elle. Averti de l'enquête mais sans savoir qui l'avait ordonnée, Guido, vivotant de ventes de voitures, reprenait contact avec Paola, pour la protéger, et elle redevenait sa maîtresse. Bientôt, Paola voulait se débarrasser de son mari.

Il s'agissait, en fait, d'un sujet de film noir américain, transposé dans un milieu italien. Or, Guido était interprété par Massimo Girotti, le vagabond *d'Osessione* de Visconti, que Clara Calamaï poussait au meurtre de son époux. La transformation du thème criminel vient de l'extraordinaire modelage, par Antonioni, d'une jeune actrice, Lucia Bose, la première de ces fascinantes figures féminines qui, dans ses films, vivront, avec les hommes, des rapports difficiles d'amour et de solitude.

Lucia Bose, milanaise élue miss Italie en 1947... devant Gina Lollobrigida, débute en 1950 dans un rôle de paysanne dans *Pâques sanglantes*, de Giuseppe de Santis, cinéaste néo-réaliste orthodoxe. Tout de suite après, de fut *Chronique d'un amour*. Beauté magique, corps mince, souple, magnifié par des robes de grand couturier portées avec une classe folle, des fourrures luxueuses, voluptueuses ou parures de fauves, la débutante un peu gauche devient cette femme à l'érotisme glacé et à l'aspect dangereux, coupable, peut-être, d'un meurtre indirect – le doute subsiste – ou volontaire, désirant un homme qu'elle ne peut comprendre, pas plus qu'il ne la comprend.

On sera frappé par des scènes dont la composition annonce *Femmes entre elles* et, même, *L'avventura*. La querelle sur le « contenu » néo-réaliste n'ayant plus cours, on ne peut qu'être plus attentif à cette innovation – cette modernité – que représentait, alors, l'utilisation de longs plans-séquences, suivant les déplacements des personnages et les montrant prisonniers de leur environnement, des espaces vides et désolés sous la pluie : rues de Ferrare, routes de la plaine lombarde. Se cachant pour leurs rendez-vous amoureux, obsédés par leur passé et par le meurtre de Fontana, Guido et Paola en arrivent à ne plus voir le monde extérieur (les ouvriers travaillant sour le pont du canal où ils se disputent) et la réalisation traduit sa faiblesse à lui, son appétit d'amour et sa hantise de la mort à elle, leur désarroi intérieur à tous deux.

De ce film admirable où les images d'Enzo Serafin et la musique de Giovanni Fusco, avec le thème saxo solo joué par Marcel Mule étaient, aussi, des nouveautés, tout le cinéma d'Antonioni est sorti. Si une reprise s'imposait c'est bien celle-là.

JACQUES SICLIER.

★ Exposition des Montagnes magiques, FNAC, forum des Halles, jusqu'au 13 avril. *Rien que des mensonges*, nouvelles, aux éditions J.-C. Lattès. *Chronique d'un amour*, v. o., au Reflet Logos (5e), Olympic-Entrepôt (14e).

A VALENCE

Jack Lang, Claude Lelouch, et l'enseignement du cinéma

M. Jack Lang, ministre de la culture, a rendu visite le 28 mars au lycée Camille-Vernet de Valence, un des quatorze établissements pilotes en matière d'enseignement du cinéma.

Depuis la rentrée 1984, grâce aux efforts conjugués des ministères de la culture et de l'éducation, quatorze classes de seconde réparties sur l'ensemble du pays ont, en option, trois heures de cours hebdomadaires sur l'audiovisuel et le cinéma, de l'écriture du scénario à la prise de son. Les élèves de Valence travaillent en liaison avec le CRAC (1).

M. Jack Lang a évoqué à cette occasion un concours « scénario première » organisé par les deux ministères et FR 3, et destiné à tous les élèves à partir de la seconde ; un jury national, présidé par le cinéaste Robert Enrico, choisira le meilleur synopsis, qui sera mis en images par des professionnels.

A Valence, le ministre était accompagné par Claude Lelouch, dont on a projeté un document sur le tournage de *Partir, revenir*. La présence du cinéaste n'était pas fortuite. En effet, il proposera dès le mois de septembre une émission de télévision sur FR 3, « Viva le cinéma ». En première partie seront projetés un long métrage, un vidéo-clip, un reportage et un film publicitaire.

A partir de ces images, des professionnels donneront une leçon de cinéma et répondront aux questions de confrères, de critiques et de téléspectateurs. En guise d'avant-première, le premier « professeur » sera, en mai, pendant le Festival de Cannes, le président du jury, Milos Forman.

Claude Lelouch qualifie ce projet de « *formidable coïncidence* » avec celui du ministère en matière d'enseignement du cinéma. De son côté, M. Lang cherche « *l'homme capable de donner une âme au nouvel institut supérieur* », qui doit succéder à l'actuel Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC). Claude Lelouch, qui a « *le dynamisme et la compétence nécessaires* », semble fort bien placé pour se voir confier cette responsabilité, pour peu qu'il puisse concilier pédagogie et création.

S. D.-S.

(1) Le Centre de recherche et d'action culturelle a commencé le vendredi 29 mars son Festival annuel, « Cinéma et histoire ». Le thème en est, cette année : « histoires de famille ».

A L'OLYMPIA, LE 5 AVRIL

Gloria Lasso remise en scène

Il y a un public d'éphèbes qui prise les anciennes gloires féminines du music-hall, leur voue une folle adoration et leur donne l'illusion d'une renaissance magique. Gloria Lasso connaît aujourd'hui cette aventure. Redécouverte il y a trois mois après un passage dans l'émission de variétés rétro de Pascal Sevran, la chanteuse est à l'affiche de l'Olympia vendredi 5 avril.

Petite, ronde, satisfaite d'elle-même et cependant étonnée de se retrouver, vingt-cinq ans après, dans la salle du boulevard des Capucines en train de répéter un tour de chant, Gloria Lasso parle peu de son passé, de ses chansons : « *A Barcelone où je suis née, j'ai connu une enfance très dure. J'ai été jetée à la rue, violée, exploitée.* ». Au début des années 50, Gloria Lasso « monte » à Paris et se produit dans des cabarets jusqu'au jour où elle chante *Etranger au paradis*, « *une musique de Borodine*, souligne-t-elle, *et un texte de Francis Blanche, mais qui ne disait pas grand-chose. Ça a été un grand succès. En deux mois, un million d'exemplaires du disque ont été vendus* ».

Avec son accent espagnol et sa voix langoureuse, Gloria Lasso reprend le flambeau de la chanson de charme exotique illustrée auparavant par Rina Ketty avec *Sombreros et mantilles*. Pendant quelques années, elle est la championne des roucoulades et des hit-parade (*Bon voyage, Lisboa antigua*). Et puis, à la fin des années 50, elle se heurte au *Gondolier* de Dalida, à un autre accent venu d'Italie et à une carrière imposée à la manière américaine avec une série de succès continus (*Bambino, Ciao Ciao Bambina*). Gloria Lasso abandonne le terrain. Presque sans combattre. Elle se réfugie au Mexique où elle vit depuis vingt-trois ans.

Pour l'Olympia, Gloria Lasso a sorti des tiroirs ses vieilles chansons. « *Je n'ai pas de style défini*, dit-elle ingénument. *Je peux chanter n'importe quoi. Je suis une artiste française. Pour moi, chanter à Paris aujourd'hui, c'est vouloir recommencer une carrière. Si cela marche le 5 avril, je reste en France. Sinon, je repars au Mexique. A jamais.* »

CLAUDE FLÉOUTER.

Paris / programmes

théâtre

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (296-06-11) : sam. 19 h 30 : Hippolyte et Aricie.

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), dim. 14 h 30 : le Misanthrope ; dim. 20 h 30 : le Triomphe de l'amour ; sam., 20 h 30 : Félicité (dern.).

☞ CHAILLOT (727-81-15), Grand Théâtre, sam. 20 h ; dim. 15 h (dern.) : Hernani ; Théâtre Gémier sam. 20 h 30 ; dim. 15 h : Hôtel de l'homme sauvage.

ODÉON (325-70-32), sam. 20 h 30, dim. 15 h : l'Heureux Stratagème.

PETIT ODÉON (325-70-32) sam., dim., 18 h 30 : la Donna et Olympe Dort.

☞ TEP (364-80-80) Théâtre, sam. 19 h, dim. 15 h (dern.) : les Mémoires d'un Bounhoumme ; sam. 21 h 15 ; dim. 17 h 15 (dern.) : l'Engeance.

BEAUBOURG (277-12-33) Débats-Rencontres : sam., dim., de 16 h à 21 h : Création et créativité du monde noir ; Nouveaux films BPI : sam., dim. 13 h : la Grande Tromenie, de F. Maze ; 16 h, le Pharaon oublié : A la recherche d'Akhenaton, de N. Kendall ; 19 h, Ainama : Salsa pour Goldmann, de F. Cassenti ; Le mois du livre à la BPI. Ecrits en images : sam., dim., 13 h : Sollers et Guégan ont deux mots à se dire, de D. Jueggi ; 16 h : A. Cohen, de M. Soutter ; 19 h : Jean Genet, de P. Barnley ; sam., 16 h 30, Cycle Ph. Sollers : Sollers au paradis, de J.-P. Fargier.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) Ballet : sam. 20 h 30 ; dim. 14 h 30 : Ballet du vingtième siècle (1er programme : G. Mahler/P. Henry).

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), sam. 20 h 30 ; dim. 14 h 30 : Volpone, de Jules Romains.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), sam. 20 h 30 ; dim. à 16 h : la Milliardaire.

Les autres salles

☞ A DEJAZET (887-97-34), sam. 20 h, dim. 15 h : la Poussière de soleils (dern.) ; sam. 22 h 30, dim. 18 h : Brecht opéra.

☞ AMANDIERS (366-42-17), sam. 20 h 30 : Folies burlesques internationales.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h : le Sablier.

☞ ARCANE (338-19-70), sam. 20 h 30 : le Terrier.

☞ ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), sam. 21 h : Moi-29e à l'ombre.

☞ ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), sam. 20 h 30 : dim. 15 h : l'Amour en visite.

☞ ATELIER (606-49-24), sam. 21 h, dim. 15 h : En attendant Godot.

ATHÉNÉE (742-67-27), Salle L.-Jouvet, sam. 20 h 30, dim. 16 h : Roméo et Juliette ; Salle C.-Bérard, sam. 20 h 30 : Impasse-Privé.

☞ ATHEVAINS (379-06-18), dim. 16 h 30 (dern.) ; Mani Pulsations.

☞ BASTILLE (357-42-14), sam. 19 h 30 : Othello III, 3 (dern.).

BATACLAN (700-30-12), dim. 18 h : Ligue d'improvisation française.

☞ BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Tailleur pour dames.

CARTOUCHERIE, Epée de Bois (808-39-74), sam. 20 h, dim. 15 h 30 : la Maison de Bernarda Alba. Th. de la Tempête (328-36-36), sam., 21 h, dim., 15 h 30 : le Premier amour (dern.). ☞ Aquarium (374-99-61), sam. 20 h 30, dim., 16 h : les Incurables ; Chaudron (328-97-04), sam. 20 h 30, dim., 16 h : Lulu.

CINQ DIAMANTS, sam. 20 h 30 : les Femmes fatales.

CISP (343-19-01), sam. 21 h, dim. 15 h : les Misérables.

☞ CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69), La Resserre, sam. 20 h 30 : le Dernier jour d'un condamné (dern.) ; Galerie, sam. 20 h 30 : Le plus heureux des trois (dern.).

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), sam. 20 h 45, sam., dim. 15 h 30 : Léocadia.

☞ COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Baiser d'amour.

☞ COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), sam. 21 h 15 et dim. 15 h 30 : Messieurs les ronds-de-cuir.

DAUNOU (261-69-14), sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : le Canard à l'orange.

☞ DÉCHARGEURS (236-00-02), sam. 19 h : Colette dame seule ; 21 h : Tokyo, un bar, un hôtel.

DIX-HEURES (606-07-48), sam. 20 h 30 : Tête de bois ; 22 h : Scènes de ménage.

☞ EDEN-THÉATRE (356-64-37), sam. 21 h : Relax (dern.).

EDOUARD-VII (742-57-49), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Chapitre II.

☞ ÉPICERIE (724-14-16), sam. 18 h 30 : Dernier bam ; sam. 20 h 30, dim. 15 h : Big Bang dans l'île de Callisto.

☞ ESCALIER D'OR (523-15-10), sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 17 h : Tragédie dans les classes moyennes.

☞ ESPACE-GAITÉ (321-56-05), sam. 20 h 30 : Morpion's palace.

☞ ESPACE MARAIS (271-10-19), sam. 18 h 30, dim. 16 h : les Hivernants.

☞ ESSAÏON (278-46-42), sam. 18 h 45 : le Chant profond du Yiddishland (dern.) ; sam. 17 h et 20 h 30 : Un habit d'homme (dern.). II. sam. 19 h et 21 h : le Combat de Tancrède et de Clorinde.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (707-77-75), sam. 21 h : Un homme véritablement sans qualité (dern.).

☞ FONTAINE (874-74-40), sam. 17 h et 20 h 30, dim. 16 h : Orphée aux enfers.

☞ GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), sam. 20 h 45, dim. 14 h 30 et 17 h 30 : Love.

GALERIE 55 (326-63-51), sam. 20 h 30 : Pink Thunderbird.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-94-06), sam. 20 h 30 : Atlantide ma mort.

HUCHETTE (326-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

☞ LA BRUYÈRE (874-76-99), sam. 21 h : Guérison américaine (dern.).

☞ LIERRE-THÉATRE (586-55-83), sam. 20 h 30, dim. 17 h : l'Opéra nomade (dern.).

☞ LUCERNAIRE (544-57-34), sam. I. 18 h : l'Ombre d'Edgar ; 20 h : Enfantillages ; 21 h 45 : Le pupille veut être tuteur. II. 18 h : les Métamorphoses de Robinson ; 20 h : Orgasme adulte échappé du zoo.

☞ LYS-MONTPARNASSE (327-88-61), sam. 21 h : Lou Andreas-Salomé (dern.).

☞ MARIE-STUART (508-17-80), sam. 20 h 30 : Savage Love ; 22 h : la Porte - la Crise.

MARIGNY (256-04-41), sam. 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon. Salle Gabriel (225-20-74), sam. 21 h 30 : la Berlue.

☞ MATHURINS (265-90-00), sam. 18 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Un drôle de cadeau. Petite salle, sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Fantasmes du boucher.

MICHEL (265-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Bluffeur.

☞ MONTPARNASSE (320-89-90), Petite salle, sam. 21 h, dim. 16 h : Tchekhov Tchekhova.

ŒUVRE (874-42-52), sam. 19 h 30 et 21 h 45, dim. 15 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Dindon.

☞ POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Ma femme.

PORTE DE GENTILLY (580-20-20), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mademoiselle Julie.

☞ PORTE - SAINT - MARTIN (607-37-53), sam. 18 h 15 et 21 h 15, dim. 15 h : Deux hommes dans une valise.

POTINIÈRE (261-44-16), sam. 21 h, dim. 15 h : Double foyer.

PROLOGUE (575-33-15), sam. 21 h 30, dim. 20 h : Petite suite pour femme solo ; sam. 21 h 30, dim. 16 h : Armistice au pont de Grenelle.

RENAISSANCE (208-18-50, 203-71-39), sam. 16 h et 21 h, dim. 15 h : Une clé pour deux.

☞ SAINT-GEORGES (878-63-47), sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : On m'appelle Emilie.

SALLE VALHUBERT (584-30-60), sam. 20 h 30, Dim. 15 h : Ruy Blas (dern.).

SPLENDID-SAINT-MARTIN (208-21-93), sam. 22 h 15, dim. 16 h : Tous aux abris.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : De si tendres liens.

☞ TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79). I. Sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours. II. Sam. 20 h 30 : Huis clos ; sam. 22 h 15, dim. 17 h. Et si Beauregard n'était pas mort.

☞ THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas-cadres ; sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

☞ THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), sam. 20 h 30 : Androclès et le Lion.

THÉATRE DE MÉNILMONTANT (636-97-67), sam. 17 h, dim. 15 h : la Passion à Ménilmontant.

THÉATRE MONDAIN AMBULANT (887-09-87), sam. 20 h 30, dim. 17 h : le Grand déménagement.

☞ THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), sam. 20 h 30, dim. 17 h : la Madeleine Proust en forme.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16). I. Sam. 22 h : Ce qui est bon dans la tarte ; dim. 20 h 30 : 12 m² de théâtre politique. – II. Sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ascenseur.

☞ THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Musica Musica ; Petite salle sam. 20 h 30, dim. 15 h : l'Arbre des tropiques.

☞ THÉATRE DE L'UNION (246-20-83), sam., dim. 18 h 30 : le Journal d'un fou ; sam. 20 h 45, dim. 16 h 30 : Dis à la lune qu'elle vienne (dern.).

TOURTOUR (887-82-48) sam. 16 h et 18 h 30 : Tac ; sam. 20 h 30, dim. 17 h : Haut comme la table ; sam. 22 h 30 : Carmen Cru.

☞ VARIÉTÉS (233-09-92), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Temps difficiles.

VINAIGRIERS (245-45-54), sam. 20 h 30, dim. 15 h : la Serre.

La danse

☞ BASTILLE (357-42-14), sam. 21 h, Trahisons-Men (dern.).

CENTRE MANDAPA (589-01-60), sam. à 20 h 30 : Sunayana.

☞ ESPACE KIRON (373-50-25), sam., 20 h 30, dim. 15 h : Danse Buto.

☞ PALAIS DES GLACES (607-49-93), sam. 21 h, dim. 15 h : Cie A. Germain (dern.).

Les concerts

SAMEDI 30

☞ Lucernaire 20 h : J.-L. Hagnenauer, P.-J. : Xuereb (Schumann, Moussorgsky, Hindemith).

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : La Grande Ecurie et la Chambre du roy, dir. : J.-Cl. Malgoire (Haendel : *Ariodante*).

Eglise Saint-Merri, 21 h : Ensemble Loindhana.

☞ Centre Bösendorfer, 20 h : M. Nomura, R. Keuschnig (Schönberg-Webern, Debussy, Stravinsky).

Eglise suédoise, 18 h : A. Sundstrom (Schumann, Schubert, Brahms...).

DIMANCHE 31

Eglise Saint-Merri, 16 h : P. Nagle, B. et D. Jeanneret (Bach, Debussy).

Conciergerie, 20 h 45 : Ensemble baroque de Nice (Corelli).

☞ Théâtre du Rond-Point, 10 h 45 : P. Rogé, P. Amoyal, F. Lodeon (Mendelssohn, Brahms).

Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 17 h : G. Delvallée (Bach).

Le Monde Informations Spectacles
281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)

Samedi 30 - Dimanche 31 mars

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI 30 MARS

17 h : Cinéma japonais (S. Hara) : Fin d'automne, d'Y. Ozu ; 19 h 15 : 70 ans d'universal : le Clan des irréductibles, de P. Newman ; 21 h 15 : Cinéma japonais (S. Hara) : Début d'été, d'Y. Ozu.

DIMANCHE 31 MARS

15 h : le Café du port, de J. Choux ; 17 h : Cinéma japonais (H. Takamine) : Nuages flottants, de M. Naruse ; 19 h 15 : 70 ans d'Universal : Silent Running, de D. Trumbull ; 21 h : Cinéma japonais (H. Takamine) : Le bonheur est en nous, de Z. Matsuyama.

BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI 30 MARS

15 h et 17 h : Rencontres d'Epinay 1985 ; 20 ans du Festival de Pesaro : 19 h : Los Inundados, de F. Birri ; 21 h : Manille, de L. Brocka.

DIMANCHE 31 MARS

15 h et 17 h : Rencontres d'Epinay 1985 ; 20 ans du Festival de Pesaro : 19 h : les Mongols, de P. Kimiavi ; 21 h : Elégie pour une querelle, de S. Suzuki.

Les exclusivités

ALPHABET CITY (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Escurial, 13e (707-28-04). – V. f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

L'AMOUR BRAQUE (Fr.) (*) : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16).

L'AMOUR EN DOUCE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ;

ANTARCTICA (Jap.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Action Rive Gauche, 5e (329-44-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40)) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

APRÈS LA RÉPÉTITION (Sué., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.), Grand Pavois (H.sp.), 15e (554-46-85).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : George-V, 8e (562-41-46) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

BODY DOUBLE, VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS YEUX (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07)) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

BOY MEETS GIRL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Miramar, 14e (320-89-52). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

ÇA N'ARRIVE QU'A MOI (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-it.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA COMPAGNIE DES LOUPS (Ang., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

LE COW-BOY (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-70-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (561-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94).

DUNE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; V.o., v.f. : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

ELEMENT OF CRIME (Dan., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

EL NORTE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

EMMANUELLE IV (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46).

LES FAVORIS DE LA LUNE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

GREMLINS (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

LES GRIFFES DE LA NUIT (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) : Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Fauvette, 13e (331-56-86).

GWEN, LE LIVRE DE SABLE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

HEIMAT (All., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21). – V.f. : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

HOLLYWOOD GRAFFITI (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Action Christine, 6e (329-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

LOUISE L'INSOUMISE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; George V, 8e (562-41-46) ; Lumières, 9e (246-49-07).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Saint-Ambroise (H.sp.), 11e (700-89-16).

MISSION NINJA (A., v.o.) (*) : Paramount City, 8e (562-45-76). – (V.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

LES NANAS (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

O AMULETO DE OGUM (v.o.) : Latina, 4e (278-47-86).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LA PART DES CHOSES (Fr.) : Olympic, 14e (544-43-14).

PASOLINI, LA LANGUE DU DÉSIR (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

PETER LE CHAT (Suédois, v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA PETITE FILLE AU TAMBOUR (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

PIANOFORTE (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (Hsp.), 15e (554-46-85).

PURPLE RAIN (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

RACINES NOIRES 1985 – FESTIVAL DE FILMS ANTILLAIS ET BRÉSILIENS – BLACK STARS ON SILVER SCREEN, CINÉMA AFRICAIN : Latina, 4e (278-47-86) ; Centre Georges-Pompidou, 4e (277-12-33).

LES RIPOUX (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA RIVIÈRE (A., V.O.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

LES ROIS DU GAG (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

ROMANCE DU FRONT (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

SAC DE NŒUDS (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Rex, 2e (326-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES SAISONS DU CŒUR (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).

SOLDIER'S STORY (A., v.o.) : Forum Orient express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

SOS FANTOMES (A., v.o., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

STALINE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

STAR WAR, LA SAGA (A., v.o.), LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : Escurial, 13e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE THÉ A LA MENTHE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94).

TRAIN D'ENFER (Fr.) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

VARIETY (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

LA VIE DE FAMILLE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

VOYAGE A CYTHERE (Grec, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac, 8e (561-10-60).

Les grandes reprises

ACTE DE VIOLENCE (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (329-79-89).

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) (*) : Rialto, 19e (607-87-61).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68). – V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.), Denfert (H. sp.) : 14e (321-41-01).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (267-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

BUSTER S'EN VA-T-EN GUERRE (A.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (532-91-68) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

CHRONIQUE D'UN AMOUR (It., v.o.) : Logos I, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LA CIOCCIARA (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

CONAN LE BARBARE (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-It., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47), jusqu'au 1er avril ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

DERNIER CAPRICE (Jap., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LES DEUX ANGLAISES (Fr., version intégr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉTOFFE DES HEROS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso (Hsp.), 17e (380-30-11) ; V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

FAME (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LA FEMME A ABATTRE (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Action Lafayette, 9e (329-79-89).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Boîte à films (H. sp), 17e (622-44-21).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JULES ET JIM (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LAWRENCE D'ARABIE (A. v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

MADAME BOVARY (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

MADAME PORTE LA CULOTTE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE MILLIARDAIRE (A., v.f.) : Champo, 5e (354-51-60).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

OUTLAND (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Rialto, 19e (607-87-61).

PORCHERIE (It., v.o.) : Logos II, 5e (354-42-34).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LA RONDE DE L'AUBE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LE SALAIRE DE LA PEUR (Fr.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20).

LA STRADA (It., v.o.) : Médicis, 5e (633-25-97) ; Marbeuf, 8e (561-94-95).

UNE HEURE PRÈS DE TOI (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

UNE SALE HISTOIRE (Fr.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

UN VIOLON SUR LE TOIT (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (267-63-42) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BAISER DE TOSCA, film suisse de Daniel Schmid, v.o. : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (335-21-21)

FALLING IN LOVE, film américain de Ulu Grosbard, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS, film américain de Martin Brest, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (575-94-94) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Biarritz, 8e (562-20-40). V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

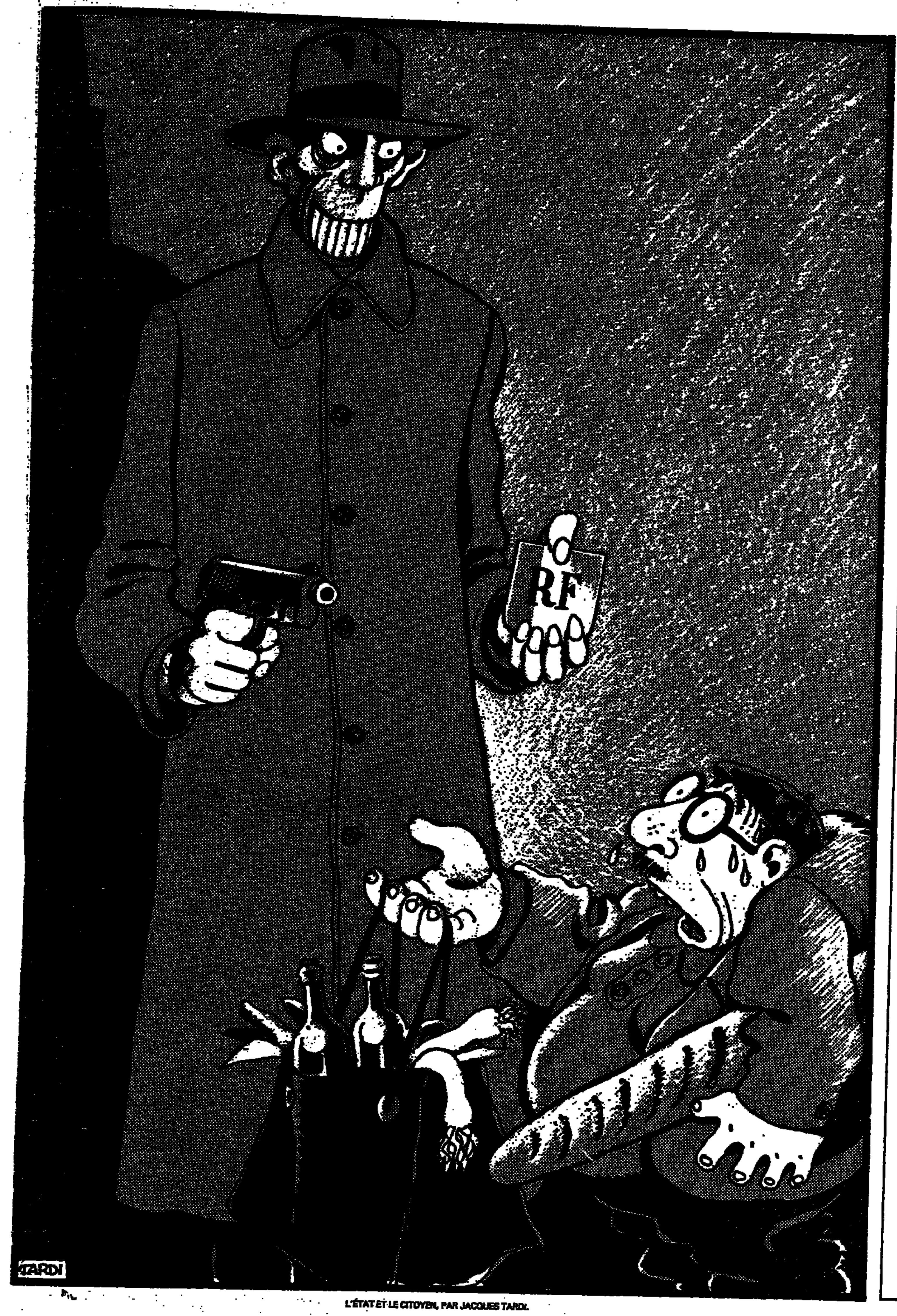
JUSQU'A UN CERTAIN POINT, film cubain de Tomas Gutierrez Alea, v.o. : Latina 4e (278-47-86) ; Denfert, 14e (321-41-01).

LADYHAWKE LA FEMME DE LA NUIT, film américain de Richard Donner, v.o. : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01).

PARTIR, REVENIR, film français de Claude Lelouch : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75).

هكذا من الأصل

Le Monde
AUJOURD'HUI



L'ÉTAT ET LE CITOYEN, PAR JACQUES TARDI.

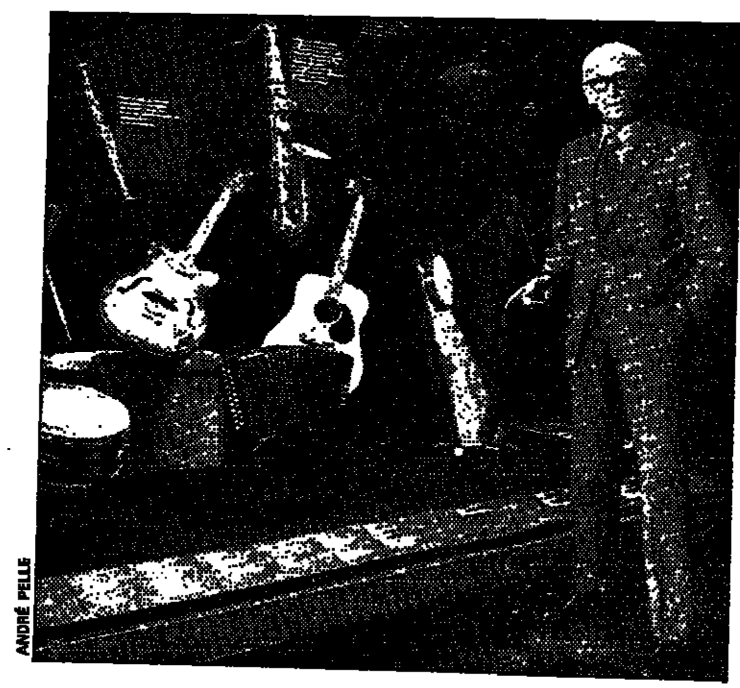
TROP D'ÉTAT MOINS D'ÉTAT ?

Questions aux citoyens : l'Elysée a demandé à Blandine Barret-Kriegel de mener l'enquête sur la place de l'Etat dans la vie des Français (page III).

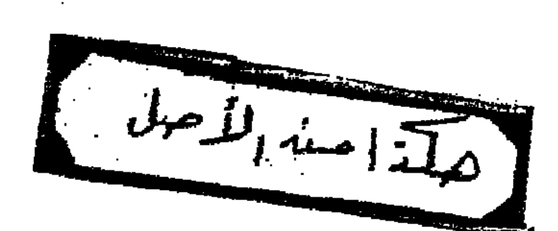
Comme Tardi en couverture, les dessinateurs Cabu, Barbe, Guilbert, La Mouche, Vial, Gaüzère, donnent leur point de vue.

GEORGES-HENRI RIVIÈRE ETHNOLOGUE DE LA FRANCE

Le Musée des arts et traditions populaires vient de perdre son père fondateur, Georges-Henri Rivière. C'était un excentrique d'une intelligence et d'une culture immenses, qui, par son sens de l'interdisciplinarité, a bousculé des habitudes, ouvert des voies. André Desvallées évoque son apport à la muséologie. Isac Chiva rappelle le rôle qu'il a joué dans l'éveil du regard ethnographique sur la France. (Page XII.)


ANDRÉ PELLE

Supplément au n° 12494. Ne peut être vendu séparément. Dimanche 31 mars-Lundi 1er avril 1985.



PYRAMIDE ET POLITIQUE

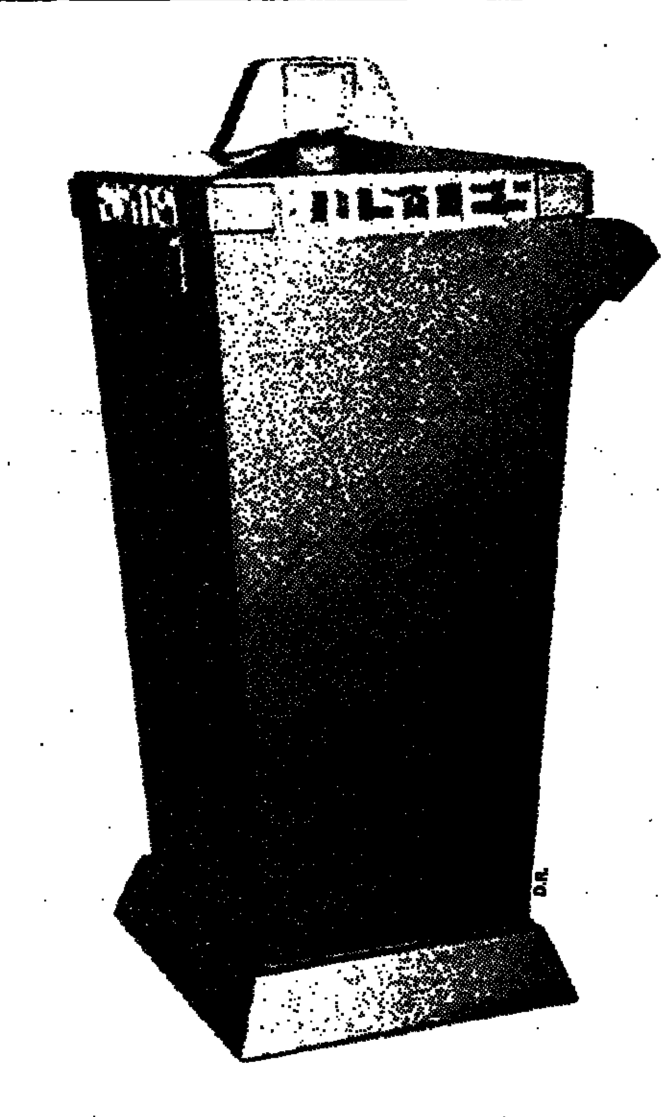
Enfin la voix du bon sens, celle de Mme Paule Fay (*le Monde Aujourd'hui*, daté 24-25 mars 1985) : pour la première fois, on ne peut dire si l'auteur d'une opinion à propos de la pyramide du Louvre est de « gauche » ou de « droite », « pour » ou « contre ». Merci, Mme Fay.

En effet, beau ou laid, là n'est pas la question posée par ce qui ne serait, comme le Parthénon ou la tour Eiffel, la cathédrale de Cologne ou l'Empire State Building, rien d'autre que le témoignage d'une civilisation donnée à une époque donnée. Il y a quelque immaturité à jeter pêle-mêle dans la même casserole, comme le fait R. Castro, les partisans de l'ordre, les intellectuels conservateurs, ceux qui paient l'impôt sur les grandes fortunes et ceux qu'offusque cet « événement géométrique » (!), pour archaïque qu'il soit — le tout constituant un groupe d'individus « insupportables », du moins à M. Castro. Tout ça pouvait s'inscrire sur les murs de la Sorbonne... en 1968 !

La vraie question n'est pas la pyramide, mais, comme le souligne la lettre de Mme Fay, la *place* où on veut la mettre. Les propos de M. Castro sont à cet égard bien révélateurs : il s'agit de réduire au silence les nostalgiques d'avant mai 1981. Comme M. Castro est un doux, il ne coupe pas les têtes. Il se contente de recommander qu'à coups d'« événements géométriques archaïques », on « réveille de sa torpeur » un lieu qui, sans les bons soins de M. Pei, resterait « gris » et « terreux ». En d'autres termes, M. Pei, à la grande joie de M. Castro, se propose de « corriger une copie », rédigée il y a des siècles. C'est de la rééducation, rien de plus. Rien de moins non plus. Et ceux que le mélange du sel et du sucre fait cracher, c'est parce qu'ils ne savent pas que ce mélange est excellent. Quand ils le sauront, ils en redemanderont. Ben voyons !

Question subsidiaire : pourquoi Michel Guy, « esthète » lorsqu'il protégeait Bran Van Velde, est-il devenu, en usant de la liberté d'expression dont jouit tout citoyen (mais sans la permission de M. Castro), un « politicien » parce qu'il critique la pyramide ? Dire que la pyramide est bonne parce que, par elle, « la gauche persiste, signe, trace, mémorise », ce n'est pas de la politique ? Pardon ? Vous dites ? Ce n'est pas la même chose ? Ah bon ! Excusez-moi. Je croyais.

PIERRE-ANDRÉ BOIS
(Reims).



Boîte aux lettres luxembourgeoise pour automobilistes.

COUR DES MIRACLES

Dans vos colonnes, on palabre beaucoup sur la future pyramide de la cour Napoléon. Dans le présent, il s'agit plutôt de la cour des miracles, à en juger par les hordes d'enfants dépenaillés, yougoslaves dit-on, qui y détroussent touristes et passants en toute impunité depuis plusieurs semaines. Il suffit d'y aller et de regarder ! Un beau scandale.

Samedi 16 mars, je me promenais aux Tuileries et j'ai compris comment les choses se passent quand j'ai vu trois gosses, car ils opèrent par petits groupes, s'approcher de deux adultes et leur remettre à la sauvette un portefeuille vite disparu dans un grand sac en plastique. Ces deux adultes, un homme et une femme, étaient adossés, immobiles, au mur du guichet du Louvre, côté Seine. Je les ai observés pendant près d'une heure : des gosses qui rapportent, et eux qui empochent !

J'ai alors cherché une voiture de police, j'ai fini par en découvrir une rue de Rivoli : des agents qui verbalisaient contre un automobiliste. J'ai raconté l'affaire à l'un d'eux, lui disant que j'étais prêt à témoigner. A ma grande surprise, il m'a répondu que la police n'y pouvait rien, que ces Yougoslaves étaient connus, que ces deux personnes venaient d'être relâchées, qu'il y avait sur eux un dossier énorme (en écartant les mains de 30 centimètres)... Bref, les agents ont continué à verbaliser, les enfants à voler, les deux adultes en question à remplir leur sac. Je suis parti écœuré.

Eccœuré que l'on puisse se faire dévaliser en plein centre de Paris sans que la police, sollicitée, intervienne. A défaut d'arrestation, les objets volés auraient pu, pour le moins, être récupérés et restitués à leurs propriétaires ! Ça aurait évité bien des soucis à ces malheureux dépouillés de leurs papiers et de leur argent !

Eccœuré aussi que notre société — sous responsabilité socialiste, — à l'aube de l'an 2000, accepte que des enfants soient dressés à voler comme des chiens de chasse, et exploités par des adultes ! De pauvres gosses finalement, sales, avec des visages déjà fripés de petits vieux et qui ignorent l'école.

Je pense inévitablement aux *Misérables* et je me dis que le père Hugo ne serait pas tellement satisfait de voir ça sous une République... socialiste de surcroît ! Mais, après tout, le socialisme, ce n'est peut-être que de la littérature ? Peut-être aussi notre grand manitou de l'Elysée est-il aussi mal informé des misères du peuple que les souverains de l'Ancien Régime ? Qu'importe, si les discours sont beaux !

Et si un jour un quelconque Le Pen vient mettre de l'ordre dans tout ça, ce sera la faute à qui ?

SERGE MATHIEU
(Paris).

UNE DALLE A MONTPARNASSE

Après l'article consacré à « Trois projets d'architecture pour la capitale » paru dans le Monde *du 26 janvier, nous avons reçu de M. Givelet, président de l'Association nationale des voyageurs, une lettre protestant contre la couverture des voies de la gare Montparnasse par une dalle et, d'une manière plus générale, contre l'urbanisme souterrain tant à la mode.*

Pour un voyageur, le spectacle des hauts immeubles que l'on voit des quais de la gare Montparnasse est grandiose. Il ne faut pas le faire disparaître au profit d'une sombre trappe. Par ailleurs, c'est le poumon par lequel respirent les cent mille ou cent cinquante mille personnes qui y passent chaque jour. Les voyageurs sont des citoyens à part entière. Ils ont droit à la lumière et au soleil. Les Parisiens sont saturés de souterrains, notamment ceux du métro.

Il n'y a, en outre, aucune raison pour que le TGV, la plus belle invention française de cette décennie, soit enterré. L'opération « dalle de Montparnasse » est un aberrant projet des partisans inconscients du bétonnage à tout va. Ce n'est pas un rêve mais un cauchemar que provoquent les conseillers de Paris par leur irréflexion. On sait d'ailleurs, par expérience, ce que valent leurs votes. Il y a plus de vingt ans, ils décidaient à l'unanimité la transformation du canal Saint-Martin en une autoroute prétendument « indispensable ». Quelques années plus tard, ils votaient exactement en sens contraire.

Déjà roulés par l'affaire de la couverture — inutile, néfaste et ruineuse — du boulevard Pereire, où l'on enferme en sous-sol les lycéens qui vont à Janson-de-Sailly par la ligne d'Auteuil, les usagers ne se laisseront pas faire.

LE RETOUR DES HUGUENOTS

Après un court voyage, les titres de vos articles du *Monde* daté 3-4 mars sur les huguenots et la Révocation m'assurent que je suis bien de retour en France. *La* citation de Talleyrand a-t-elle été irrésistible, ou les rédacteurs du *Monde* croient-ils que, pis que l'injustice, la cruauté et la contrainte de conscience exercées contre un seul Français, *a fortiori* contre les quelque 860 000 sujets de Louis XIII et de Louis XIV qui acceptaient une théologie « réformée », est le mauvais calcul de raison d'Etat qui produisit *« une hémorragie de talent et de technologie »* dont profitèrent les pays voisins et concurrents ? Et si les 200 000 à 300 000 exilés avaient été moins talentueux, la Révocation aurait-elle une apologie ?

A propos de l'article du pasteur Roger Mehl, on peut ajouter que les huguenots de l'exil n'étaient pas tous des bigots et intolérants à la Jurieu. On peut signaler des tendances tolérantes chez Bayle, Jacques Basnage de Beauval et, une génération plus tard, Isaac de Beausobre à Berlin. Selon le livre récent de Margaret Jacob, *The Radical Enlightenment* (Londres 1981), des cercles huguenots en Hollande cultivaient les éléments de science naturelle, de déisme et de libéralisme politique importés d'Angleterre, en grande mesure à cause de leur expérience de l'absolutisme politique et religieux de Louis XIV.

Evidemment, M. Bertrand de la Tour d'Auvergne est très flatté par la survie d'ethnicité française, quoique à l'état de vestige, chez les descendants actuels, en Allemagne et en Afrique du Sud, des exilés de 1685... Mais si porter les armes contre la France dans les guerres de 1870, 1914 et 1939 n'est pas « renier » la France, et si participer aux régimes racistes n'est pas trahir ses valeurs de liberté, égalité et fraternité, que faudrait-il faire pour y parvenir ? Rien de moins qu'un abandon total de la francophonie n'est efficace ? Et où convient-il d'établir le siège d'une Fédération internationale des sociétés huguenotes qui gardent encore des vestiges de francophonie sinon à Paris, le Paris de la Saint-Barthélemy et de la Révocation, plutôt qu'en la Nantes de l'Édit, ou à Saumur, où l'Académie nourrissait ce qui différenciait ces Français des autres, ou même à Amsterdam ou à Berlin, qui les accueillaient si généreusement (et profitablement) ? Je m'imagine l'ouverture de ce siège avec un discours ministériel sur le texte de Jérémie, III, 14 : *« Revenez, fils apostats... et je vous ferai entrer dans... »* Paris. *« Retournez comme des enfants prodigues à l'héritage linguistique, et vos anciennes et actuelles différences seront excusées. »*

B. E. SCHWARZBACH
(Paris).

Chronique

LA CULTURE EST DANS L'ESCALIER

IL y a le Salon du livre et il y a les livres du Salon. Ces ouvrages aux reliures éclatantes, pleine peau, qu'on dirait cirées du matin, ils sont dressés en ordre de bataille, par collections orgueilleuses. Ils marquent le coin culturel, entre le compotier acheté à Vallauris et le téléviseur où les Bargeot s'amusent. Faits pour être vus, sinon toujours lus, ils signent l'ambition des classes moyennes de n'être pas seulement moyennes. Ils sont l'ornement coûteux mais durable du séjour, ils ennoblissent le F4 pour la fierté des parents et l'amélioration culturelle de la race enfantine.

L'encyclopédie Dugommier en onze volumes, acheté à tempérament parce qu'on y trouve tout sur tout, même si certains n'y cherchent jamais rien sur rien. Les animaux de la planète, le guide luxueux des vins choisis que boivent les autres, Hugo complet, Proust parfois parce qu'il le faut, le guide juridique de la naissance à la mort, actualisé par fascicules jusqu'au début du troisième millénaire (c'est promis), la Bible décorée, le Coran illusté, le Kamasutra coloré, Brel doré sur tranches, Brassens intégral, tout Astérix...

Sous le pied

Ce n'est pas le choix qui manque. Mais, justement, que choisir ? Et quand ? Et où ? Lorsque la vie n'est pas simple, quand vous n'habitez pas en face de la FNAC, quand à la seule idée de pénétrer dans une librairie la timidité vous paralyse ? Renoncer à la lecture passe encore, mais renoncer aux livres !

Par bonheur, les livres parfois vous viennent du ciel. Un envoyé spécial de l'édition pousse la bienveillance jusqu'à venir les faire miroiter. Le colporteur d'hier est devenu VRP. Le coffre de son automobile est une annexe de la Bibliothèque nationale. Rombaldi vient à vous et vous lirez tous les livres.

Jean-Daniel Varry, ci-devant serveur de restaurant et barman, est devenu courtier en livres chez Rombaldi il y a huit ans. Agé aujourd'hui de trente-deux ans, marié avec une coiffeuse, père d'une fille de quatre ans, il n'abandonnerait pour rien au monde cette activité de placier en livres, secteur banlieue nord (Aulnay, Pantin, le Bourget, Bobigny, etc.), qui lui assure des revenus très corrects (15 000 F par mois en moyenne), et, surtout, une liberté d'organisation et de vie complète.

Il va de ville en ville placer livre sur livre. Quatre jours seulement par semaine, parce qu'il faut *« garder la forme »* (fatigué on vend mal) et parce qu'il faut aussi *« en garder sous le pied »*, ne pas forcer la clientèle et compenser, le cinquième jour, les éventuels échecs des quatre premiers. Pas vraiment un intellectuel, M. Varry. D'abord, il a le sens du commerce. Le goût des livres lui est venu par surcroît. Les bibliophiles qu'il a rencontrés au cours de sa carrière lui ont *« énormément appris »*. Mais il reste quelques blocages qu'il avoue avec une souriante modestie, assez rare en ces temps prétentieux : *« Proust, je ne peux pas lire. Quand j'ai lu quatre pages, ça me donne mal à la tête. »* Il le dit même à ses clients et transforme en argument de vente, en flatterie, cette faiblesse : *« Vous avez déjà lu Proust, bravo ! Qui lit Proust peut tout lire. »* Et il propose donc tout le reste à qui prétend avoir lu Proust ! Chez lui il y a des livres, bien sûr. Mais son plaisir, à l'heure du déjeuner, quand il fait étape dans quelque restaurant de cette banlieue qui est son territoire de chasse, c'est de lire *l'Equipe*. Car, la vente mise à part, sa passion, c'est le football. Il joue — en défense — dans une équipe parisienne de promotion d'honneur : *« Nous avons même joué contre l'équipe réserve du Red Star, il y avait six professionnels ! »*

Suivons un jour ce « pro » du bouquin. Glissons-nous entre les pages de papier glacé de son stock ambulant, suivons des yeux la course d'obstacles du catalogue des belles lettres.

Jean-Daniel a pris trois rendez-vous pour l'après-midi. Ce matin on va improviser. On roule. Sur la gauche, un hôpital. *« Non, l'hôpital le matin, ce n'est pas bon, c'est le moment des soins. »* Tiens, une école d'infirmières. *« Bonjour Madame, pourrions-nous voir la responsable ? »* Une femme mal fagotée sort de son bureau, vous regarde de biais. Le soupçon massif : *« Avez-vous une autorisation de la direction de l'Assistance publique ? »* Non. On n'avait pas songé à prévenir le ministre ni le chef de l'Etat. Jetés. Sans l'once d'un commencement de début d'amabilité. *« C'est rare, en général, on est reçu courtoisement »*, dit Jean-Daniel.

On roule. Ah ! une usine. *« Elle est grande, il doit y avoir un comité d'entreprise. »* Oui, mais il y a d'abord une barrière rouge et blanc et un gardien conscient de l'importance de sa mission. *« Vous avez rendez-vous ? »* Non. Jetés : *« Téléphonez. »* *« Si vous n'aviez pas été là, j'y serais allé au flanc, j'aurais dit que j'avais rendez-vous. »* Les ficelles du métier.

Plus loin, un panneau : « Centre médico-social ». Une aubaine. Deux femmes jeunes, derrière un comptoir, font mine de brasser quelques papiers, histoire de passer le temps en attendant midi. Il se fait tout sourire, Jean-Daniel. Là il peut sortir son catalogue. Pieux mensonge : *« J'étais passé l'an dernier, une de vos collègues m'avait pris une collection. »* Inventé. N'empêche : *« Ah oui, c'est Mme Machin, je me souviens très bien de votre passage. »* Elle le croit dur comme fer. C'est fréquent, paraît-il. De la fragilité du témoignage humain...

On feuillette. *« Je préfère ne pas regarder*, dit une employée, *je serais trop tentée »*. Elle regarde quand même, et rêve. Sa collègue est oppositionnelle : *« A quoi ça rime d'acheter des bouquins aussi cher ? »*. Son amie lui répond, devenue l'alliée, la complice du vendeur : *« Et quand tu achètes des bijoux, à quoi ça sert ? C'est pour la beauté de la chose. »* Renfort précieux, mais vain. Elles n'achèteront rien. L'opposante fait écran. Et puis, il est bientôt midi : *« Quand les gens commencent à avoir faim, ce n'est pas très bon. »*

Bilan : rien. Normal, dit Jean-Daniel. *« Vous avez vu tout ce qui peut arriver de pire. »* La pêche à la ligne, au hasard, n'est plus une méthode moderne de vente. Il la pratique encore parfois, entre deux rendez-vous, pour entretenir sa forme, son talent.

Non, ce qui vaut la peine, ce sont les rendez-vous dans les institutions : écoles (surtout maternelles car dans les lycées *« les profs prennent ça de haut »*), centres sociaux, bibliothèques, comités d'entreprise, administrations diverses. Rien ce matin, mais dans l'après-midi qui va suivre, en trois heures, 18 600 F de commandes !

A la bibliothèque municipale de Bobigny, les bibliothécaires jeunes, scrupuleux, discutent le contenu des livres, la formule, l'insuffisance de certaines tables des matières. Là c'est le rapport de forces. La séduction compte peu. Va pour un grand *Quid illustré*, un guide de l'auto-bricolage et un autre sur la moto : total, 5340 F. *« Sous réserve d'acceptation administrative. »*

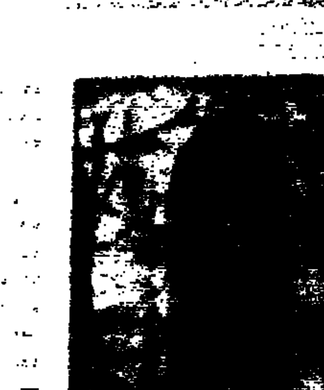
Magnifique Coran

Dans une commune voisine, à la trésorerie principale, c'est le coup de feu. Il y a de l'électricité dans l'air. On fait pourtant entrer Jean-Daniel. C'est un habitué. Il y a là une bonne petite réserve de clientèle, uniquement des femmes. Il est déjà venu, il reviendra. Ces dames l'adorent. Presque pas besoin de faire l'article. Elles se stimulent réciproquement à l'achat. *« Ah ! vous n'avez pas le Coran ? Il est magnifique, magnifique »* ; *« Je vais compléter mon Brel, cette fois-ci. »* On parle crédit, reports de paiement. Le chef de service — une femme — ne veut pas être en reste. Elle prend le Coran, au comptant, et lance : *« Je n'achète pas le badge « Touche pas à mon pote », mais j'aurai le Coran. »*

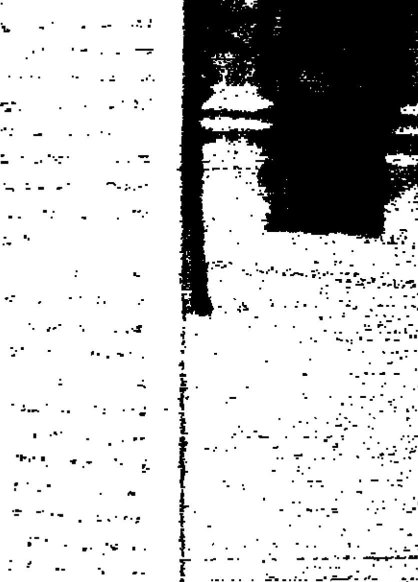
Le téléphone sonne. Une employée décroche : *« Ah ! non, dis-lui que ce n'est pas le moment, on est en plein boom ! »* Et elle se replonge dans le catalogue de Jean-Daniel. C'est la récréation à orientation culturelle. La paperasse sans attrait peut attendre. Bilan, dans un seul bureau : 15 340 F de commandes.

La crise économique ? Quelle crise ? M. Gilbert Flamant, responsable aux éditions Rombaldi est affirmatif : *« La vente est le sous-produit du recrutement. Si l'on pouvait doubler nos effectifs on doublerait nos ventes. Le marché n'est pas saturé. »* Mais on manque de vocations. *« Il ne faut pas avoir peur des gens*, dit Jean-Daniel Varry, *il faut même les aimer. »* Ça doit être ça.

BRUNO FRAPPAT.







TROP D'ÉTAT, MOINS D'ÉTAT ?



Etat-tyran, Etat-providence. Le citoyen attend beaucoup de l'Etat et finirait par ne rien supporter de lui : redistribution des richesses, atténuation des inégalités sociales, intervention dans les négociations salariales, lutte contre l'inflation. Tout cela peut-il être obtenu sans que l'administration se manifeste plus souvent, plus lourdement, dans l'économie, la vie des entreprises et celle des Français eux-mêmes ? Plus de liberté, davantage de libertés, disait la gauche. Qu'a-t-elle fait de cette ambition ? Un procès est fait aux gouvernements qui se sont succédé depuis mai 1981 d'avoir trop élargi le domaine public, par les nationalisations, d'avoir trop augmenté les contrôles, d'avoir pesé à l'excès sur certaines catégories de contribuables pour une équité qui reste incertaine. Inscrit dans une réflexion politique engagée en France et dans d'autres démocraties, ce procès est-il fondé ? En demandant à Blandine Barret-Kriegel, chercheur au CNRS, une enquête sur le poids de l'Etat dans la vie du pays, le président de la République souhaite recueillir l'avis des experts, mais aussi des simples citoyens, dont les points de vue sont appelés à nourrir un colloque qui sera organisé en octobre prochain. Nous ouvrons le débat.

QUESTIONS AUX CITOYENS

Propos recueillis par Patrick Jarreau

IL y a cinq ans, Blandine Barret-Kriegel provoquait un frisson dans la jeune génération de la gauche intellectuelle, celle de mai 1968, en rupture de gauchisme, en peine d'autres repères. Elle disait, à ces sartriens fervents d'une liberté toujours inquiète d'elle-même, ce que beaucoup d'entre eux étaient prêts à entendre, sinon capables d'énoncer : et si l'Etat, loin d'être l'instrument d'oppression de la classe dominante – la « bande d'hommes armés » *de Lénine, – qu'il faudrait retourner contre cette classe, était celui de l'émancipation de ceux qui, par lui, sont devenus des citoyens ?*

L'Etat de droit, s'entend, auquel l'intrépide et avisée philosophe opposait l'Etat despotique, né, selon elle, chez les romantiques allemands. L'Etat et les Esclaves *(1) proposait la théorie du cercle infernal, dont le gauchisme avait vainement cherché à sortir : contre Hitler, Staline, mais contre Staline, rien d'autre, croyait-on, que l'ordre bourgeois qui avait produit Hitler. Or les deux despotismes, disait-elle, sont les deux avatars d'une même mystique originaire, celle du peuple – peuple-classe ou peuple-nation, – dont le droit, qu'ils méprisent l'un et l'autre, préserve ou délivre.*

Le droit au fondement de la démocratie, la démocratie protégée par le droit, c'est peut-être tout ce qu'a jamais signifié, aux yeux de François Mitterrand, le mot « socialisme ». Que le président de la République, rencontrant l'auteur de l'Etat et les Esclaves *(qui lui avait adressé son livre à l'époque) lors de la remise des insignes de la Légion d'honneur à son père, Maurice Kriegel-Valrimont, ancien dirigeant de la résistance armée communiste, en octobre 1984 ; puis, de nouveau, lors d'un des déjeuners qu'organisait encore, il y a peu, à l'Elysée, l'architecte Roland Castro ; que le chef de l'Etat, donc, ait songé à confier à Blandine Barret-Kriegel une mission sur la modernisation de ce que, par fonction, il incarne, n'en est pas moins surprenant et, comme elle le dit elle-même, audacieux.*

S'étant entourée d'un historien, Alain Monchablon (2), et d'un maître des requêtes au Conseil d'Etat, qui doit être désigné prochainement en conseil des ministres, Blandine Barret-Kriegel doit lancer un débat, qui ne l'a pourtant pas attendue pour s'engager, dans l'opinion, en défaveur de la gauche. Elle sollicite tous les avis, et chaque citoyen qui s'est interrogé sur la question est, à ses yeux, un « expert » (3). Il dépendra d'elle qu'on en sourie ou qu'on n'en revienne pas.

(1) Editions Calmann-Lévy, 1979.

(2) Enseignant dans le secondaire, Alain Monchablon est l'auteur d'une *Histoire de l'UNEF*, parue en 1983 aux Presses universitaires de France.

(3) L'adresse de la mission est : BP 620, 75161 Paris Cedex 04.



VIMENET/COLLECTIF

Blandine Barret-Kriegel devra remettre son rapport au président de la République à l'automne prochain.

« EN quoi consiste cette mission sur la « modernisation de l'Etat » ? S'agit-il, pour le pouvoir de gauche, de répondre aux accusations d'étatisme, formulées par la droite, et à la vogue du libéralisme ?

Blandine Barret-Kriegel. – Je ne crois pas que le débat actuel sur l'Etat recoupe le clivage droite-gauche. A gauche et à droite, il y a des positions extrêmement différentes sur la question de l'Etat, du moins dans les termes très idéologiques dans lesquels elle est posée – « plus d'Etat » ou « moins d'Etat », « vive l'Etat ! » ou « à bas l'Etat ! », – même s'il est vrai que l'offensive de l'ultra-libéralisme a plutôt été soutenue, en gros, par la droite. La raison en est que ce débat sur l'Etat, central pour le développement démocratique de la France, est un débat politique, mais n'est pas lié à des échéances politiques à court terme.

– Votre mission comporte, néanmoins, une part de bilan de ce qui s'est passé, depuis 1981, quant à la place et au poids de l'Etat dans la société.

Alain Monchablon. – Nous ferons ce bilan. Il faudra le situer dans le long terme. Ce ne sera pas une comparaison de l'actuel septennat et du (ou des) septennat précédent, sauf, peut-être, pour ce qui est de l'Etat de droit. Là aussi, toutefois, on observe que les mesures prises par Robert Badinter, qui rompent avec celles qu'avait prises Alain Peyrefitte à la fin du septennat précédent, sont dans la suite logique d'une évolution qui a commencé en 1945.

Blandine Barret-Kriegel. – Ce n'est pas une « commission du bilan ». Il s'agit plutôt de dégager des lignes de conduite. Notre mission consiste, d'abord, à faire un bilan de l'Etat de droit ; à examiner, ensuite, s'il n'y a pas eu une aggravation de la tutelle administrative sur les entreprises et en matière de solidarité collective ; enfin, à rassembler des propositions pour améliorer le fonctionnement du service public dans un sens plus démocratique.

– Peut-on évaluer le poids de la tutelle administrative et proposer des améliorations du service public sans se situer dans le débat sur ce qu'on a appelé les deux cultures – « jacobine » et « autogestionnaire » – de la gauche, ou dans le débat, à droite, entre dirigisme et libéralisme ?

Blandine Barret-Kriegel. – On ne peut pas contester que l'administration centrale ait joué un rôle fondamental, en France, dans deux domaines : l'équipement et la démocratisation du pays. C'est un Américain, Richard Kuisel, qui vient de nous le rappeler (1) : la grande impulsion vers la société post-industrielle a été donnée par les technocrates d'inspiration mendésiste, qui, plus tard, se sont ralliés au gaullisme et qui ont dégagé du sein même de l'État les moyens de la modernisation industrielle de la France. Il y a plus. A l'intérieur même de l'administration centrale s'est mis en place un groupe social qui a développé – et presque monopolisé, ce qui est dommage – une éthique de l'intérêt général et du service public.

» Maintenant, la façon dont s'exerce la tutelle administrative sur le développement économique, sur la création des entreprises est très sévèrement et très justement critiquée. Le fait qu'un groupe, finalement étroit, pas très contrôlé, détienne des pouvoirs importants dans ce domaine est un frein au développement démocratique. Cela, d'autant plus que s'y ajoute un phénomène, dénoncé en premier lieu par les médias, celui de la corporatisation et de la féodalisation de groupes plus ou moins importants au sein de l'appareil d'Etat. C'est une tendance récurrente dans l'histoire de l'Etat : les parlements de justice, sous l'Ancien Régime, ont échappé, finalement, au contrôle de la monarchie.

» Notre intention est de déplacer un peu les termes du débat idéologique. Le problème qui se pose au sujet de l'Etat n'est pas celui de son « plus » ou de son « moins », mais que l'éthique du service public et de l'intérêt général, qui, jusqu'à présent, a été détenue par un groupe d'individus formés dans les grandes écoles, soit développée ailleurs.

– Y a-t-il là une façon de reformuler la question de la « dérégulation » ?

– La difficulté principale provient du fait que l'administration a assuré en France deux fonctions différentes. Tocqueville a montré la différence fondamentale qui existe entre la centralisation gouvernementale – ce que Habermas appelle l'unité de l'espace politique, – dont toutes les sociétés démocratiques modernes ont besoin, et la centralisation administrative. La première ne s'est pas faite partout à partir de la seconde ; l'Etat ne s'identifie pas toujours à la « bureaucratie ».

» L'Etat français a été, du treizième au seizième siècle, un Etat de justice, pas très différent de l'Etat anglais. Ensuite, dans la mesure où les appareils de justice se sont féodalisés et éloignés de la tutelle de la monarchie, il a fallu trouver un autre levier de centralisation gouvernementale : ce fut le contrôle général des finances, qui, avec Colbert, à partir de 1661, a pris une place déterminante.

» Mais ce qui a assuré, à la fin des fins, la pacification de la société civile française, c'est la mise en place de l'Etat-providence. Au début de la IIIe République, il n'y avait pas de consensus au niveau des élites bourgeoises et ouvrières pour le développement de la démocratie juridique. Il y a eu, en revanche, un consensus dont la pierre de touche a été le catholicisme social, pour remédier à la misère des classes populaires et pour établir un dialogue sur cette base.

Le consensus sur l'Etat-providence

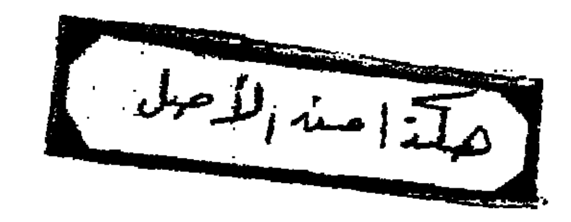
» Il faut savoir que, lorsque l'on veut réduire l'Etat-providence, on touche au pacte politique propre à la France. La Sécurité sociale, ce n'est pas seulement des prélèvements obligatoires et des prestations, dont le service est assuré par une administration peut-être trop lourde ; cela a été, aussi, un instrument du consensus politique en France. Ce qui veut dire qu'on ne peut s'en prendre à l'Etat-providence que si l'on se préoccupe, dans le même temps, de reconstruire l'unité politique autrement, en développant l'État de droit et la démocratie.

Alain Monchablon. – La dérégulation a été faite pour ce qui concerne le monopole de la radio et le sera, demain, pour celui de la télévision. Le consensus n'étant plus assuré par l'Etat, il incombe à présent à la Haute Autorité de l'audiovisuel, c'est-à-dire à une sorte de magistrature. C'est une innovation. Encore faudra-t-il que cette magistrature se fasse, non pas obéir, mais respecter. C'est une forme de dérégulation dont on pourrait s'inspirer dans d'autres domaines.

– Comment analysez-vous, du point de vue du consensus, le conflit provoqué par la volonté de la gauche d'intégrer l'école privée dans le champ du service public ?

Blandine Barret-Kriegel. – La question de l'école ne fait pas partie de celles que nous devons étudier. Elle est, néanmoins, à l'horizon de notre investigation, parce que le problème posé par ce débat et par l'échec de la gauche dans cette affaire, c'est celui de la citoyenneté et du développement démocratique de la France. Il existait un formidable consensus, pas seulement à gauche, mais dans la société républicaine, autrefois, pour fonder la citoyenneté sur l'instruction publique.

(Lire la suite page IV.)



ÉTAT
TROP D'ÉTAT

LAURENT FABIUS, «PDG-DÉNATIONALISATEUR»

par Bruno Dethomas

En intimant aux entreprises publiques l'ordre de « sortir du rouge en 1985 », Laurent-Fabius remet le profit à la mode. Quelle peut être l'issue de cette nouvelle stratégie ?

L'INTERVENTIONNISME industriel de l'Etat est, en France, une vieille tradition. Des arsenaux et de la construction navale, sous Colbert, au programme électronucléaire de la Ve République, en passant par le redressement économique spectaculaire de l'après-guerre, l'initiative publique a toujours joué un rôle primordial. Le fait que les principaux dirigeants du pays (du secteur public ou privé) soient, pour beaucoup, formés dans les écoles qui préparent à l'administration (ENA, Normale sup), voire à l'armée (X), n'y est sans doute pas étranger.

Les nationalisations industrielles de février 1982 n'en constituent pas moins un renforcement, à nul autre pareil dans les grands pays industrialisés, du rôle de l'Etat actionnaire. Dès 1982, les entreprises industrielles publiques représentaient 17 % de la valeur ajoutée de l'industrie nationale – hors énergie, – 16 % à 17 % des effectifs, 22 % des investissements et 26 % des exportations.

Une indemnisation des anciens propriétaires *« juridiquement incontestable et financièrement équitable »*, selon la formule de M. Mauroy, alors premier ministre, a évité la kyrielle de procès qui accompagne généralement une nationalisation. De même, les effets de ces nationalisations sur les partenaires étrangers de ces sociétés (principalement Rhône-Poulenc, le CGE, Pechiney, Saint-Gobain, Thomson et CII HB) n'ont pas eu la vigueur dénoncée lors du débat au Parlement. C'est à peine si l'on a pu attribuer l'échec du rapprochement de Thomson et Grundig au caractère public du premier.

L'intervention tatillonne de l'administration, dénoncée un temps par les PDG nouvellement nommés de ces groupes – ce qui vaudra sans doute son poste de ministre de l'industrie à M. Chevènement – sera bientôt remisée. En obligeant les entreprises publiques à *« sortir du rouge en 1985 »*, M. Fabius a remis le profit à la mode.

C'est désormais le seul critère. Un moindre interventionnisme quotidien ne signifie toutefois pas que les présidents des groupes peuvent faire ce qu'ils veulent : leur actionnaire veille. Ainsi, quand les présidents d'Usinor et de Sacilor proposent de regrouper leurs forces pour harmoniser leurs investissements, ce sont Matignon et l'Elysée qui s'y opposent. Cela dépasse, il est vrai, la simple gestion et son principe d'autonomie.

Ces constatations n'induisent pas *a contrario* que les nationalisations aient répondu à l'attente de leurs défenseurs et aux objectifs qui leur étaient impartis. Il est bien difficile aujourd'hui d'affirmer – mais trois ans c'est bien court pour établir un bilan – que ces entreprises ont été la *« force de frappe économique »* promise par le président de la République.

Ces sociétés ont subi les difficultés communes à l'ensemble de l'industrie française : un endettement excessif (83,7 milliards de francs pour le secteur public concurrentiel fin 1983 et un chiffre plus vaste encore du fait de la dégradation des comptes de Renault fin 1984), une situation de trésorerie tendue, des résultats d'exploitation insuffisants et une concurrence étrangère sévère.

NICOLAS GUILBERT

Industries déclinantes

L'État actionnaire, même s'il a été plus généreux que les actionnaires privés de naguère, a été englué dans la gestion des industries déclinantes. En 1984, par exemple, sur les 71,5 milliards de concours publics aux entreprises nationales, 22,5 milliards ont été fournis au titre des retraites à la SNCF, aux Charbonnages et à la SEITA.

Sur les 48,9 autres milliards, plus de 30 ont été consacrés à la SNCF, à la RATP et aux Charbonnages. Les 14,1 milliards destinés au nouveau secteur nationalisé ont enfin été engloutis pour 40 % dans la sidérurgie. Et il en sera de même en 1985. Rien d'étonnant donc que le Haut Conseil public déplore *« un ralentissement en volume des investissements »* et aussi une diminution d'emplois à laquelle les entreprises nationales, pour avoir souvent commencé leur restructuration tardivement, n'échapperont pas.

Alors, peut-être comme le Haut Conseil, faut-il simplement se féliciter des mouvements intervenus depuis 1982 dans ces groupes : cessions d'actifs dans la chimie, retrait de Saint-Gobain des activités de pointe, accord Thomson CGE avec répartition des tâches. Mais ce sont là des opérations qu'auraient pu mener des entreprises dotées d'actionnaires privés.

A vouloir à tout prix *« banaliser »* son secteur public, à faire du profit à court terme le seul objectif de ces groupes industriels, M. Fabius prépare – qu'il le veuille ou non – la dénationalisation promise par l'opposition politique.

QUESTIONS AUX CITOYENS

(Suite de la page III.)

» Il y a maintenant une aspiration à fonder la citoyenneté, d'abord, sur la liberté de conscience. C'est une aspiration qui n'est pas « de droite », qui est démocratique. C'est pourquoi la gauche a été dépassée.

» L'aspiration à un plus grand développement économique et l'aspiration à un plus grand développement démocratique se rejoignent parce qu'on a le sentiment que la raison de nos difficultés proprement économiques se trouve peut-être dans le freinage et le grippage du développement démocratique. La question de la citoyenneté, qui est de nouveau posée, fait resurgir tout ce qu'il y a de plus archaïque dans notre mémoire historique, mais elle est, aussi, porteuse d'aspirations nouvelles.

» Une idée des historiens américains, qui n'est pas très largement reçue en France, est la persistance – pas seulement en France, d'ailleurs, mais dans plusieurs sociétés européennes – de ce qu'il appellent l'« ancien régime ». C'est vrai dans les relations économiques, mais aussi sur le plan politique, et l'on assiste à une sorte de révolte généralisée contre ces aspects d'ancien régime, tant chez les entrepreneurs – qui veulent développer l'activité économique, faire plus de profit, rationaliser l'activité de l'entreprise – que parmi les forces qui sont sensibles à l'injustice sociale et qui demandent une participation plus large à l'exercice des responsabilités. Ce phénomène ne recoupe pas, lui non plus, les clivages politiques. On est, à gauche comme à droite, en pleine mutation à cet égard.

– Cette mutation du débat politique rejoint-elle celle qui affecte les conceptions dominantes dans les sciences sociales ?

– L'article « Blé » de la grande *Encyclopédie*, écrit par Voltaire, dit, à peu près, que la nation, rassasiée de morale, de poésie, de considérations religieuses, se mit à raisonner des blés. On assiste, actuellement, à une évolution inverse. On nous a tellement parlé de l'histoire des prix du blé, c'est-à-dire des phénomènes économiques et sociaux, dominants dans les années 50, que, ayant pris conscience que le développement économique ne suffit pas à tout interpréter, ni à impulser le développement des sociétés, la question du mystère du développement politique a resurgi. On assiste, depuis une dizaine d'années, à une interrogation, qui prend souvent des formes comparatives, sur ces problèmes.

» Nous savons, aujourd'hui, que, d'une certaine manière, le développement économique procède lui aussi du développement politique, que l'Etat produit un certain type de société et que la société « contre » l'Etat, cela n'existe pas. Il est absurde, par exemple, d'opposer le patronat et les fonctionnaires, puisqu'il y a un passage permanent de la haute fonction publique aux directions des grandes entreprises.

– Dans quelle mesure votre travail s'inscrit-il dans la perspective d'une régénération des principes républicains ?

– C'est aller trop vite en besogne. Disons que la méthode que nous avons imaginée est elle-même républicaine. Je dirais même... démocratique : les lumières ; la délibération ; le débat.

Les acteurs de l'entreprise

» Nous voulons faire un rapport fondé sur l'expertise, que nous avons déjà commencé à solliciter : celle des universitaires spécialistes de la question, celle des fonctionnaires praticiens, celle des acteurs de l'entreprise et celle des élus, cela à travers des consultations et, aussi, des journées d'étude régionales. Mais, compte tenu du caractère déjà public de ce débat sur l'Etat, tout citoyen qui y a réfléchi est expert, et nous tiendrons le plus grand compte des réflexions de tous ceux qui nous écriront. Enfin, le débat se poursuivra, en novembre, dans un grand colloque.

– Revenons à la question de départ : la gauche peut-elle retourner en sa faveur le débat dont elle a été jusqu'à maintenant la cible ?

– La question ne se pose pas ainsi pour nous. Pour ce qui est, par exemple, de l'Etat de droit, nous avons, évidemment, des présupposés, mais notre travail d'enquête va nous conduire à les vérifier ou, au contraire, à les infirmer. Je suis extrêmement sensible au développement des libertés publiques accompli sous l'impulsion de Robert Badinter. Cela ne nous empêche pas de mener une réflexion critique, par exemple, sur le problème de la fabrication du droit. C'est une remarque triviale que d'observer que le droit est de moins en moins fabriqué par le Parlement, que le législatif a cédé le pas devant le réglementaire, lequel le cède plus gravement encore aux dix mille circulaires qui paraissent chaque année dans les bureaux. Cela pose le problème de l'existence d'un véritable pouvoir clandestin, qui échappe au contrôle démocratique.

» Un autre problème que nous pouvons nous poser est celui de l'absence d'un pouvoir judiciaire indépendant en France. Au lieu qu'il y ait une fabrication du droit civil par le biais de la jurisprudence, comme c'est le cas aux Etats-Unis – où les juges, en outre, sont élus, – très peu de dispositions de ce droit sont fabriquées par le juge judiciaire. Les fabricants du droit civil, ce sont, d'une part, par le biais de l'activité réglementaire, le juge administratif du Conseil d'Etat et, d'autre part, pour les dispositions plus générales, le juge exécutif du Conseil constitutionnel. La justice est enserrée dans l'administration et dans l'exécutif.

» Il y a quelque chose d'audacieux dans le fait d'avoir confié cette mission à quelqu'un qui n'appartient pas au sérail de l'administration centrale, mais qui est un universitaire. Je crois que, dans l'esprit du président de la République, il s'agit de rendre l'Etat aux citoyens. Il n'y aura pas de modernisation de l'Etat sans animation d'un débat public par toutes les parties concernées.

» On est habitué, en France, à des rapports entre la « république des lettres » et les pouvoirs publics tels que, en général, ce sont plutôt les partis politiques qui s'adressent aux universitaires, et cela pour leur demander de fabriquer de l'idéologie. Il est rare qu'on fasse appel à leur expertise sur telle ou telle question.

» Il y a pourtant des précédents. Sous l'Ancien Régime, l'organisation de l'hôpital moderne avait été préparée par un rapport commandé aux membres de l'Académie des sciences, sorte de CNRS de l'époque : Lavoisier, Tenon et d'autres. Une partie de la réforme des codes avait été, elle aussi, étudiée par les doctes. Sous la monarchie de Juillet, Guizot a fait appel aux intellectuels pour moderniser les institutions. Enfin, sous la IIIe République, l'Etat-providence a été construit à partir des travaux de juristes, d'économistes comme Charles Gide, de sociologues comme Durkheim. Le pouvoir actuel met fin à un ostracisme qui n'avait pas toujours été la règle. »

Propos recueillis par
PATRICK JARREAU.

(1) Richard Kuisel : *le Capitalisme et l'Etat en France*, éd. Gallimard, 1984 (voir *le Monde* du 28 mai 1984).

CLEFS

GRANDS MOTS

« Le pire des Etats, c'est l'Etat populaire. » Corneille, *Cinna*.

« Ce grand Léviathan, qu'on appelle chose *publique* ou Etat [...] n'est rien d'autre qu'un homme artificiel, quoique d'une taille beaucoup plus élevée et d'une force beaucoup plus grande que l'homme naturel. [...] Sa fonction est le salut du peuple. » Hobbes, *Léviathan*.

« Par-Etat, on entend en réalité la machine gouvernementale, autrement dit l'Etat en tant qu'il forme, par suite de la division du travail, un organisme spécial, séparé de la société. » Marx, *Critique du programme de Gotha*.

« Le plus froid des monstres froids. » Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*.

« L'Etat est une force spéciale d'oppression [...] du prolétariat par la bourgeoisie, [...qui] doit être remplacée *par une* force spéciale d'oppression de la bourgeoisie par le prolétariat (la dictature du prolétariat). » Lénine, *l'Etat et la révolution*.

« Tout dans l'Etat, *rien* contre l'Etat, *rien* en dehors de l'Etat. » Mussolini, discours à la Chambre des députés.

« Il n'y a de France que grâce à l'Etat. La France ne peut se maintenir que par lui. » De Gaulle, discours au Conseil d'Etat.

ÉTAT
TROP D'ÉTAT

LE CHÈQUE EN BLANC DU 10 MAI

par François Renard

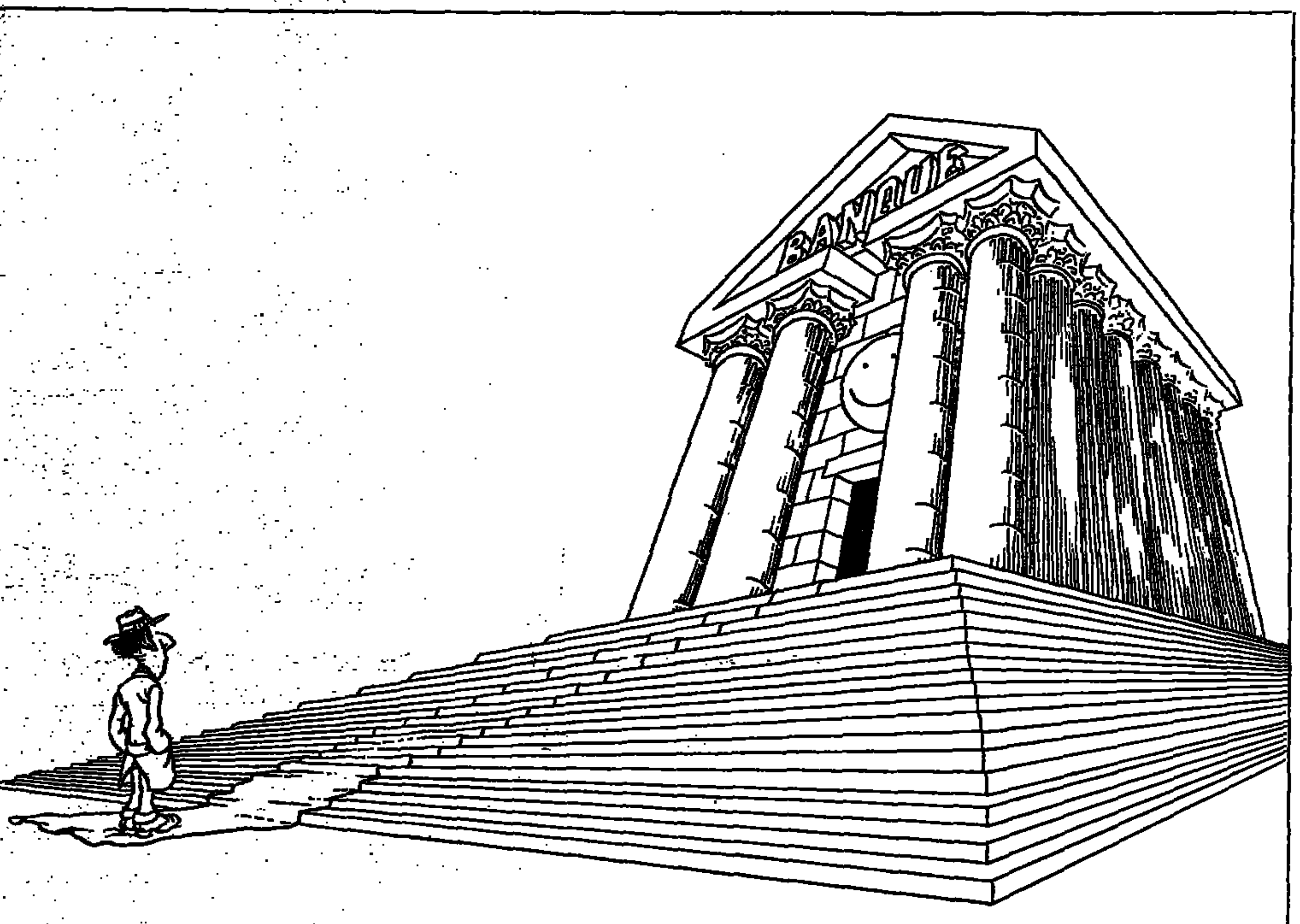
La grande affaire, le grand dessein du socialisme économique était la nationalisation du crédit. Le « paysage » du secteur bancaire a-t-il fondamentalement changé ? Certains experts en doutent. Les clients de l'Etat aussi.

AU cours de l'année 1981, peu de sujets ont fait couler autant d'encre que la nationalisatioan du crédit, c'est-à-dire de l'ensemble des banques d'une certaine importance. La maîtrise du crédit, on le sait, constitue la pierre angulaire du socialisme économique, dessein d'une formidable ampleur au départ, et d'une non moins formidable ambition, qui ne peut s'appuyer sur aucun modèle existant dans le monde occidental.

La gauche considérait, et considère toujours, cette maîtrise comme un *« gage de rationalité supérieure »*, destiné à orienter les ressources financières du pays vers des objectifs prioritaires, à savoir les investissements les plus créateurs, à moyen et à long terme, au détriment relatif de l'immobilier et des activités les plus immédiatement profitables à court terme.

En outre, elle voulait absolument utiliser ladite maîtrise pour « moraliser » les relations entre les banques et les petites et moyennes entreprises : le 6 septembre 1981 à Lille, M. Pierre Mauroy s'écriait : *« Les banques ne doivent plus être des tuteurs, des seigneurs et des exécuteurs. »* Ce programme a, bien entendu, déchaîné les critiques les plus farouches, notamment de l'opposition. *« Asservissement des entreprises, contrôle totalitaire sur l'économie, acheminement vers le collectivisme »*, tous les dangers menaçaient la France.

De tels propos étaient, sans doute, bien excessifs, comme en témoigne M. Maurice Blin, sénateur des Ardennes, rapporteur général de la commission des finances du Sénat et généralement peu tendre avec le gouvernement socialiste. Dans son rapport d'information sur les banques nationalisées, rendu public le 12 janvier 1984, il déplorait *« l'immobilisme inquiétant du secteur bancaire, dont au premier regard la nationalisation n'a apparemment pas modifié le paysage »*.



Des modifications et des changements, il y en a eu tout de même un peu, mais guère perceptibles pour le citoyen de base, dans ses rapports habituels avec les établissements.

Tout d'abord, il faut rappeler que les principales banques commerciales étaient déjà nationalisées (depuis 1945), à savoir la BNP, le Crédit lyonnais et la Société générale, et que leurs clients ne s'en étaient guère aperçus en ce qui concernait les relations bancaires courantes. Ensuite, le pouvoir socialiste, dans le domaine du crédit, ne s'est guère préoccupé des particuliers, réservant toute sa sollicitude à des entreprises qui, il faut le dire, en avaient bien besoin. Il s'est même efforcé de rétablir davantage de concurrence entre les différents réseaux, entreprenant de réduire certains privilèges, comme, par exemple, celui du livret exonéré d'impôt distribué par les caisses d'épargne, et aussi le Crédit mutuel. Au nom de la « banalisation », les produits nouveaux, comme les livrets d'épargne populaire à intérêt indexé sur l'inflation et les CODEVI, exonérés d'impôt, sont distribués par tous les réseaux. Ce décloisonnement a été bien accueilli par les banques commerciales, qui se sont, ainsi, retrouvées sur le même plan que les institutions « à privilège » (caisses d'épargne et Crédit mutuel).

Soutien aux canards boiteux

Pour les entreprises, en revanche, des changements parfois appréciables ont pu être notés. On a vu les banques, à la demande de l'Etat, entrer assez massivement dans le capital des groupes industriels nationalisés afin de renforcer leurs fonds propres, ce qui pouvait être considéré comme logique, sinon très sain pour le bilan des établissements prêteurs. En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, on a relevé, dans beaucoup de banques, un effort de compréhension plus grand pour leurs difficultés, toute la gamme des moyens de sauvetage étant épuisée avant d'en arriver à la suspension des crédits et au dépôt de bilan final.

A vrai dire, un débat important s'est instauré sur l'opportunité de maintenir en vie, ou en survie, les entreprises en difficulté. La distinction est subtile entre celles qui sont temporairement victimes d'une conjoncture défavorable et les véritables « canards boiteux » qu'un soutien supplémentaire ne fait que prolonger à grands frais pour la collectivité, et sans pouvoir éviter l'écroulement ultime.

A l'occasion de ce débat, on a pu évoquer le problème des interventions politiques et bureaucratiques dans les relations entre banques et entreprises. De telles interventions se produisaient bien avant le 10 mai 1981, pour la simple raison qu'aucun pouvoir local, régional ou national ne peut se désintéresser du sort des entreprises, pas même aux Etats-Unis, où, malgré le libéralisme sourcilleux qui est quotidiennement prêché, la puissance publique, de temps à autre, vient prêter main-forte. Ces dernières années, n'a-t-on pas vu le Congrès américain accorder sa garantie à des emprunts effectués par le géant automobile Chrysler, en position très délicate, et la Banque centrale voler au secours de la Continental Illinois, huitième banque du pays, dont la situation était devenue critique ?

Il n'en reste pas moins qu'après le 10 mai 1981, en France, ces interventions se sont multipliées, à tel point qu'un coup de barre dut être donné pour ne pas compromettre l'équilibre financier des banques, riches essentiellement de leurs dépôts : *« La banque, c'est l'argent des autres... »* Malgré cela, les établissements ont pu se plaindre de l'action de la puissance publique, qui, souvent hésitante, a pu laisser « pourrir » des dossiers brûlants, comme celui du dépôt de bilan de la grande entreprise mécanique Creusot-Loire (plus de 6 milliards de créances impayées et de pertes diverses). Le gouvernement pourra objecter qu'il convenait de mettre au point les schémas de reprise les moins catastrophiques en matière d'emploi, notamment sur le site du Creusot, agglomération à « mono-industrie » et particulièrement vulnérable de ce fait.

Dans ces conditions, on se demande dans quelles conditions le RPR pourrait appliquer complètement le programme de dénationalisation que M. Jacques Chirac développait en mars 1984 à Nogent-sur-Marne : *« Sans crédit libre, il n'y a pas de société libre. »* En fait, , ce programme va beaucoup plus loin, car il s'agit non seulement de dénationaliser le crédit, mais encore de le *désétatiser* et de le libéraliser. Selon le RPR, *« La rupture doit être double, avec le socialisme marxiste de 1981, et aussi avec la social-démocratie d'avant 1981. »* Liberté doit être rendue à la création d'établissements, à l'implantation de banques étrangères (à titre réciproque). Surtout, le système bancaire devra être banalisé, les « privilèges » supprimés. Enfin, *« il sera interdit à toute collectivité publique de prendre des mesures dont l'effet direct ou indirect serait de nature à fausser la concurrence dans le commerce de banque »*.

Cette disposition vise la Caisse de dépôts, qui, au surplus, serait désétatisée, les PTT et, généralement, tout réseau ou tout établissement lié à l'Etat. Enfin, *« l'autonomie et l'autorité de la Banque de France »* seront rétablies. Un tel programme est plein d'ambition, car il s'inscrit à contre-courant d'un mouvement amorcé depuis un demi-siècle dans notre pays. En ce qui concerne la Banque de France, par exemple, son indépendance réelle n'existe plus depuis l'avant-guerre. Voir un ministre des finances la rétablir et se priver ainsi d'un puissant levier constituerait une véritable révolution. Enfin, l'objectif du RPR est de retirer à l'Etat le privilège de nommer les dirigeants des banques, partant du principe que les désignations sont trop influencées par l'amitié politique, les choix personnels ou même le changement pour le changement, sans nécessité réelle.

Dans ce domaine, il est exact que l'intervention de la puissance publique présente des aléas certains. Comme on reprochait, avant 1981, à M. Valéry Giscard d'Estaing d'avoir « ses têtes » et de donner parfois dans l'arbitraire, il répondait : *« Je choisis, oui, mais parmi les meilleurs »*, ce qui n'était pas faux. On n'en dirait pas autant des pratiques actuelles. Certes, pour les directions des grands établissements, très connus à l'étranger, le pouvoir n'a pris aucun risque, désignant des praticiens reconnus ou des personnalités non moins reconnues et admises pour leurs mérites.

Amitiés et limogeages

Cela n'a pas toujours été le cas pour les établissements de taille moyenne ou pour ceux à statut spécial, où les « amitiés » ont joué, avec des conséquences parfois regrettables : le « limogeage » surprise du directeur de la Caisse nationale du Crédit agricole, après sa nomination en novembre 1981 sur l'intervention de l'Elysée, et son remplacement par quelqu'un de plus apte à gérer l'établissement en sont un bon exemple. En sens inverse, celui de M. Daniel Deguen, président du Crédit commercial de France, dont toute la place s'accordait à dire qu'il n'avait pas démérité — au contraire, — a été très mal accueilli, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

De telles péripéties prouvent que le pouvoir politique n'est pas toujours bon juge des hommes. En fait, il ya trop d'« adhérences » entre ce pouvoir et les établissements, ces mêmes « adhérences » que l'on voulait supprimer au lendemain du 10 mai, afin de trancher les liens impurs entre les dirigeants des établissements publics et ceux du privé, souvent issus du même corps de l'inspection des finances. Il est, toutefois, piquant de constater qu'il est un terrain sur lequel le pouvoir actuel et l'opposition se rencontrent, c'est celui du rétablissement d'une certaine concurrence commerciale, dont, logiquement, le citoyen devrait bénéficier. Cela, c'est vraiment le changement. ■

CLEFS
FORMULES DE BATAILLE

« DANS certaines circonstances, l'Etat doit savoir s'effacer. » François Mitterrand, 4 janvier 1983.

« Il n'y a que le libéralisme qui puisse permettre de changer le siècle. » Valéry Giscard d'Estaing, 5 avril 1984.

« L'Etat-providence est mortel dans son essence. Moins l'Etat en fait, mieux cela vaut. » Jean-Marie Le Pen, 17 mai 1984.

« [Prôner un] désengagement social de l'Etat, dans nos sociétés industrielles complexes et éclatées, c'est faire fi des besoins élémentaires des hommes et des femmes de notre temps. » Simone Veil, 25 septembre 1984.

« Il faut en réalité, aujourd'hui, plus d'Etat là où l'Etat est indispensable et beaucoup moins d'Etat là où il n'a que faire. » Jacques Chirac, 7 octobre 1984.

« Si je suis convaincu de la nécessité de reconsidérer l'étendue et les modalités de l'intervention de l'Etat en France, je n'en suis pas pour autant prêt à jeter l'Etat par-dessus bord. » Raymond Barre, octobre 1984.

« L'Etat est, à la fois, instrument de domination de classe et ensemble organisé de grandes fonctions collectives [...], marqué, en France, par les luttes du mouvement ouvrier, et porteur d'intérêt public. » Anicet Le Pors, 25 janvier 1985.

« Contre l'Etat faible et autoritaire que nous propose le modèle actuel de la droite, nous voulons un Etat solide et respectueux des droits. » Lionel Jospin, 10 février 1985.

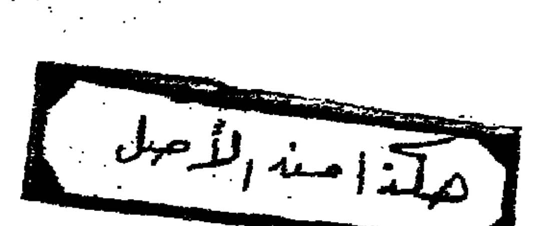
CLEFS
DOMAINE PUBLIC

OUTRE le crédit et cinq grands groupes industriels (CGE, Saint-Gobain, Thomson-Brandt, Rhône-Poulenc, Puk), le programme commun prévoyait de nationaliser Dassault et trois groupes dans lesquels figuraient des intérêts étrangers (ITT, CII-Honeywell-Bull, Roussel-Uclaf). S'ajoutait la sidérurgie. Cette liste a finalement été complétée par une prise de participation publique de 51 % dans Matra.

Sur les 362 établissements, 39 sont maintenant nationalisés et 117 relèvent plus ou moins directement du secteur public. A ces chiffres s'ajoutent les trois compagnies financières PARIBAS, SUEZ, le CIC. Les établissements sous contrôle étranger sont au nombre de 148. Restent donc encore 55 établissements bancaires privés français.

Avant les nationalisations le secteur public bancaire représentait environ la moitié des dépôts et des crédits bancaires. Depuis, il en représente 80 % environ.

Le secteur public occupe une place importante dans l'industrie : 27 % des ventes (énergie non comprise), 21 % de l'emploi, 34 % des investisements. Dans l'ensemble de l'économie (banques et agriculture non comprises) sa place est un peu moins importante : 18 % des ventes, 17 % des salariés mais également 34 % des investissements.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

MARIO VARGAS LLOSA PREMIER LAUREAT DU RITZ PARIS HEMINGWAY AWARD

Le Péruvien Mario Vargas Llosa, auteur de *la Guerre de la fin du monde* (Gallimard), a été proclamé, vendredi 29 mars, premier lauréat du Ritz Paris Hemingway Award.

Ce prix, d'un montant de 50 000 dollars (près de 500 000 francs), a été créé pour célébrer une œuvre qui rappelle par son ampleur et sa vigueur celle d'Hemingway et pour commémorer les liens qui unirent durablement l'écrivain à l'hôtel Ritz de Paris, où il vécut après la libération. Il est patronné par le sultan Hassanal Bolkiah, de Brunéi (sultanat du nord de Bornéo, ancien protectorat britannique, indépendant depuis 1971).

● *Veau aux hormones : la CEE poursuit la France.* — La Commission des communautés européennes aurait, selon le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC), décidé d'engager, à l'encontre du gouvernement français, à propos du veau aux hormones, la procédure prévue à l'article 169 du traité de Rome (émission d'un avis motivé pour mise en conformité, puis saisine de la Cour de justice). La Commission estime, en effet, que le gouvernement français a manqué à ses obligations en autorisant la mise sur le marché de certains anabolisants.

APRÈS LE DÉPART D'ALBERT DU ROY ET DE CHRISTINE OCKRENT

Le malaise d'Antenne 2

Malaise et crise à la rédaction d'Antenne 2, secouée par les départs simultanés d'Albert du Roy, directeur de la rédaction, et de Christine Ockrent, rédactrice en chef. Deux événements qui ont conduit le SNJ (Syndicat national des journalistes) et la CFDT de la chaîne à demander à la direction de reconnaître le bénéfice de la clause de conscience aux journalistes désireux de quitter la société.

Le nouveau directeur de la rédaction, M. Pierre-Henri Arnstam, a d'autre part présenté vendredi 29 mars, dans l'après-midi, le nouvel organigramme de sa rédaction en chef. Le matin même, c'est Christine Ockrent qui réunissait la rédaction pour lui annoncer son départ. Par ailleurs, Jacques Segui, le présentateur du journal de 23 heures, serait également sur le point de quitter la chaîne.

Ils étaient plus de cent. « Elle » était toute seule ; et l'actualité, pour un temps, s'est trouvée en suspens. « Elle » les avait appelés — c'était inhabituel, — et ils étaient accourus, toutes affaires cessantes. Comme s'ils savaient déjà que cette réunion serait un épilogue. Menue, bronzée, habillée sport, en beige, elle les a regardés arriver, tendue, son regard vert, d'ordinaire mutin, balayant gravement les visages. Et elle a pris la parole. Lentement. En mesurant ses mots. Oui, elle avait eu connaissance de la nouvelle réforme de la rédaction et des nominations en cours. Non, elle n'avait pu obtenir du PDG, M. Jean-Claude Héberlé, les garanties nécessaires lui permettant d'exercer son métier dans les mêmes conditions qu'auparavant... « *En conséquence*, dit-elle, *et pour des raisons strictement professionnelles, je préfère abandonner mes fonctions à Antenne 2.* » Et d'évoquer l'équipe, soudée et efficace, la fierté du travail accompli depuis trois ans et demi... Le ton est solennel. C'est Ockrent qui parle,mais c'est Christine qui pleure. Et la rédaction, stupéfaite et émue, découvre, sans projecteur, sans fard, sans masque, une star fragilisée, vulnérable, bouleversée.

D'où vient donc cette atmosphère de crise qui, en quarante-huit heures, a vu resurgir tant de vieux démons et plonger la rédaction dans le mauvais souvenir d'une époque de suspicion et d'incompréhension ? Antenne 2 ne faisait-elle pas figure de paquebot, protégé des récifs et insensible aux grains ? N'avait-elle pas, hier encore, une arrogance flagrante liée à ses succès, ses talents et son indépendance ? Et comment, après les deux départs successifs d'Albert du Roy et de Christine Ockrent, après les remous et commentaires qu'ils suscitent, interpréter, sans raccourcis dangereux, cette poussée de fièvre qui frappe une rédaction, enflamme quelques procureurs étonnamment zélés, et porte un mauvais coup à l'ensemble du service public. Tout est dans le « non-dit », disait-on vendredi à Antenne 2. Eh bien, tentons de le dire.

— *Le départ d'Albert du Roy.* Chroniqueur de talent, chef de service apprécié de son équipe, l'homme, — estimé, respecté, — n'a guère brillé à la direction de rédaction, dont il n'avait peut-être pas perçu auparavant toute la complexité. Etouffant sous des tâches d'organisation et de gestion, il aspirait à quitter ses fonctions, quelques anicroches mineures avec le PDG, M. Jean-Claude Héberlé, le convainquirent, de précipiter son départ. « *Raisons personnelles* », explique-t-il donc, en précisant cependant « *pas de conflit politique* ». Sa gêne et son refus d'apporter le moindre commentaire supplémentaire inciteront toutefois certains à rechercher à son départ des raisons plus politiques.

— *Le départ de Christine Ockrent.* Intervenant vingt-quatre heures après celui de M. du Roy, il semble accréditer l'idée d'une crise générale et d'un divorce en cours entre l'ancienne équipe et le nouveau PDG. Pourtant les deux départs ne sont pas si directement liés. A la fois rédactrice en chef et présentatrice du « 20 heures », Christine Ockrent bénéficiait d'une autonomie totale pour la préparation de son journal, dont elle maîtrisait entièrement la confection ; le principe en vigueur était en effet celui d'une décentralisation extrême des services et d'une autonomie maximale des différentes éditions de la journée. Une organisation stimulante pour chacune des équipes parfois en compétition, mais que les nouveaux responsables estimaient source de gâchis (un même sujet pouvait être tourné simultanément pour différentes éditions), responsable d'une parcellisation de la décision. Un système plus centralisé a donc été mis au point, notamment un service de coordination des reportages dont dépendront forcément les différentes éditions. Un changement structurel mal accepté par Christine Ockrent qui voyait son indépendance professionnelle amoindrie. Une « *dégradation* » contraire au « *contrat de confiance passé* », dit-elle avec les téléspectateurs.

Motifs essentiellement personnels pour le premier, motifs purement professionnels pour la seconde. Et personne dans la rédaction ne fait état, depuis l'arrivée tumultueuse de M. Héberlé à Antenne 2, d'une quelconque pression, injonction, ou immixtion d'ordre politique. Mais alors, pourquoi ces dérapages d'interprétation sur ce terrain miné ? Pourquoi ce doute, cette incertitude, cette inquiétude croissante qu'éprouvent, à tort ou à raison, les journalistes à propos de leur avenir, de leur indépendance, de leur métier ? Quatre raisons, peut-être peuvent y contribuer :

1) *La personnalité de Jean-Claude Héberlé.* — Appelé à succéder à Pierre Desgraupes, PDG quasi mythique unanimement regretté, et dont le nom est désormais associé à talent, succès, audace..., le nouveau président a vécu, lors de sa nomination — discutée au sein même de la Haute Autorité — des péripéties dont il subit encore les conséquences. Imposé par l'Elysée ? Poussé par Matignon ? Toujours est-il que son arrivée, largement commentée par la presse, laissait planer un doute sur son indépendance politique, doute qu'il n'a pas réussi encore à dissiper, malgré l'absence d'intervention de sa part.

2) *L'approche des législatives de 1986.* — Comment ne pas observer depuis peu une crispation croissante dans l'air ? Un malaise, une tension qui sont les signes avant-coureur d'une échéance électorale importante ? L'approche d'une sérieuse zone de turbulence. Tous les membres de la rédaction redoublant de vigilance, même s'ils ne partagent pas le même objectif. Il y a ceux qui craignent une reprise en main, et veillent à leur indépendance ; ceux qui, meurtris des résultats de 1981, ont hiberné patiemment et se réveillent soudain, avec l'espoir d'un retournement — d'une revanche — et un zèle de procureurs qui masque bien des rancœurs mesquines et des rancunes tenaces. Il y a encore ceux auxquels la TV de l'après 1981 a donné beaucoup de chances et qui, sans illusions sur leurs perspectives de carrière sous une majorité de droite, ne craignent pas aujourd'hui de brûler quelques ailes. Enfin, viennent ceux qui pensent à prendre quelques distances, question de retourner une virginité. Un tel mouvement est en cours, dit-on, dans les trois chaînes, qui pourrait d'ailleurs s'accélérer...

3) *L'essoufflement de la chaîne.* — Le malaise de la rédaction intervient également au moment où la spirale du succès sur laquelle la chaîne semblait entraînée semble se retourner. Un phénomène normal sans doute, TF1 grignotant plus d'audience qu'Antenne 2 n'en perd, et chacune des deux chaînes étant appelée dans l'avenir à se livrer une concurrence à armes plus égales. A2 montre cependant de réels signes d'essoufflement, de vieillissement ? Soudée dans la victoire, l'équipe souvent éclate dans la difficulté.

4) *Le débat sur les TV privées.* — Il est en arrière-fond, mais personne ne l'oublie. A l'heure où des TV privées menacent de débarquer sur le marché, le service public devrait se montrer plus fort, plus inventif, plus audacieux que jamais : « *A lui de représenter la garantie d'indépendance, de qualité et de pluralisme... Et de le faire savoir* », dit un syndicaliste, désolé des effets désastreux engendrés par les derniers événements. « *Toutes nos querelles affaiblissent le service public*, dit un autre. *N'oublions pas que les projets de la droite livrent l'une des trois chaînes au secteur privé.* »

La nouvelle direction, en tout cas, s'est déclarée garante, vendredi, de l'indépendance de la rédaction. « *Gardons la mesure,* dit un journaliste. *L'indépendance de cette rédaction n'est pas liée à jamais à Christine Ockrent et Albert du Roy, même si l'on aurait dû tout faire pour les retenir !* »

ANNICK COJEAN.

La SAFER de Lozère est poursuivie par quinze exploitants

De notre correspondant

Mende. — Une nouvelle fois, le fonctionnement de la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) de la Lozère est remis en cause. En 1982, des jeunes agriculteurs l'accusaient de « *favoriser la spéculation foncière* » (*le Monde* daté 15-16 août 1982). Cet organisme est maintenant assigné devant le tribunal de grande instance de Mende par quinze exploitants agricoles qui lui reprochent d'avoir rétrocédé, en 1981, plusieurs centaines d'hectares, sans aucune publicité préalable : pas d'affichage en mairie ni de publication dans la presse.

Au cours de l'audience du 27 mars, Mᵉ Pierre Domergue a plaidé, au nom de la SAFER, l'irrecevabilité de la demande formulée par les agriculteurs, qui ne constituent pas une personnalité juridique. Selon lui, « *il n'y a rien qui permette de dire que l'échange soit l'un des modes de contrat visés par la publicité légale* ».

Se référant à la jurisprudence, Mᵉ François Roux, l'avocat de la partie adverse, devait affirmer que « *le caractère clandestin d'une rétrocession, qu'il s'agisse d'un échange ou d'une vente, ne peut que laisser présumer la fraude, c'est-à-dire la recherche d'un intérêt particulier. La SAFER se devrait d'être transparente. La pratique du secret a prévalu dans le cas des rétrocessions dont nous demandons l'annulation. Cette SAFER est une institution bien assise en Lozère. Il faut de la ténacité et du courage aux agriculteurs qui ont osé saisir la justice* ».

L'affaire a été mise en délibéré jusqu'au 15 mai.

J.-M. G.

● *Débrayages à R-VI Vénissieux.* — Entre 2 500 et 1 500 personnes, selon les sources, se sont rassemblées en présence de M. André Sainjon, secrétaire général de la fédération CGT de la métallurgie, le 29 mars devant le site de Renault-Véhicules industriels de Venissieux (Rhône) à l'appel de la CGT pour protester contre les menaces de suppressions d'emplois. La CGT avait appelé à des débrayages de une à deux heures dans la matinée à Vénissieux et dans les établissements du groupe dans la région : Saint-Priest (Rhône), l'Isle-d'Abeau (Isère) et Annonay (Ardèche). Un plan entraînant la suppression de deux mille cinq cent cinquante emplois au sein de R-VI avait été présenté par la direction le 7 février dernier.

● *Le prix de la Fondation Fyssen (150 000 francs)* vient d'être décerné, pour 1984, au professeur Roger William Brown, professeur de psychologie sociale à l'université Harvard, et membre de l'Académie nationale des sciences, pour ses travaux portant sur « *la relation entre l'usage du langage courant et les processus d'attributions sociales* », et notamment sur la « *communication d'un état d'esprit à travers la musique* ».

● *Le prix Biennal Artois Baillet Latour de la santé 1985*, d'un montant de 5 millions de francs belges (760 000 francs), a été attribué au professeur Johannes Van Rood, du département d'immuno-hématologie de l'hôpital universitaire de Leiden (Pays-Bas), pour sa contribution à la découverte des gènes et antigènes du complexe majeur d'histocompatibilité chez l'homme, le système HLA.

M. HUBERT CURIEN invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie depuis juillet 1984, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury RTL-*le Monde* », le dimanche 31 mars, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Curien répondra aux questions d'André Passeron et de Maurice Arvonny du *Monde* et de Marc Ullmann et de Pierre Kohler de RTL, le débat étant dirigé par Elie Vannier.

Le numéro du « Monde » daté 30 mars 1985 a été tiré à 461 328 exemplaires

A B C D E F G

Le nouvel organigramme de la rédaction en chef d'A 2

Dirigée par Pierre-Henri Arnstam et Paul Nahon, son adjoint, la rédaction d'Antenne 2 comprendra trois principaux rédacteurs en chef :

Claude Carré, responsable des éditions du matin et d'« Antenne 2-midi », et François Ponchelet, responsable des éditions du soir (20 heures) et de la nuit ; Claude Manuel, chargé d'animer, avec Alain Wieder et Raymond Tortora, rédacteurs en chef adjoints, ainsi que Jacques Douay, grand reporter d'images, la coordination des reportages pour l'ensemble des éditions et des magazines de l'information.

● *Krasucki à Tunis.* — Une délégation de la CGT, conduite par M. Krasucki, a effectué une visite de trois jours, qui prend fin ce samedi, 30 mars, en Tunisie, à l'invitation de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT). Les dirigeants des deux centrales se sont entretenus entre autres des moyens de renforcer leurs relations et de la situation des travailleurs tunisiens en France. — (*Corr.*)

AU « MAGAZINE » D'ANTENNE 2

En Iran, le prix du sang

La religion chiite a vocation au martyre. Quiconque souffre la mort en son nom s'assure, du même coup, de ce titre glorieux. En Iran, ils sont, aujourd'hui, plusieurs centaines de milliers à en être parés. Leurs familles les honorent avec ferveur. L'Etat de l'imam Khomeiny aussi, mais à sa manière, par la création de la Fondation des martyrs. Un organisme devenu l'un des piliers du régime. Ses activités ne se limitent pas, en effet, à chanter les louanges de ses héros. « Martyrs and co », le reportage que Patricia Coste et Jean-Claude de la Tremblaye ont rapporté de Téhéran pour « Le magazine » d'Antenne 2 a révélé le rôle capital (étrange aussi) que joue cette fondation dans l'appel à la défense du pays.

Les moyens financiers de cet organisme sont tels — ils absorberaient une grande partie du budget de l'effort de guerre — qu'ils lui donnent la capacité de dédommager largement toute famille dont l'un des membres a payé de sa vie ou de sa santé son dévouement à « *combattre la contre-révolution* ». Y compris s'il s'agit des préjudices liés aux « *attentats* » qui accompagnent cette lutte.

La liste est longue des bienfaits matériels... et spirituels que distribue l'Etat. C'est ainsi qu'il accorde aux intéressés une priorité pour accomplir le pèlerinage de La Mecque et qu'il leur offre, une fois par semaine, une visite à l'imam Khomeiny. Etonnantes, ces images qui montrent veuves et orphelins, venus de leur province ou de leur campagne, auxquels on propose gratuitement, pour l'occasion, l'hébergement dans l'un des meilleurs hôtels de la capitale.

Quant aux largesses financières, on n'en citera que quelques exemples, comme la prime attribuée pour chaque combattant tué ou le versement mensuel de l'équivalent d'un salaire moyen, ou encore l'octroi de prêts avantageux à la construction, l'accès à des magasins spéciaux ou le demi-tarif dans les transports (y compris l'avion). Sans compter la gratuité scolaire et celle des soins médicaux.

Les blessés ne sont pas non plus oubliés. La Fondation a créé un bureau des mariages qui leur est réservé ainsi qu'aux familles des « martyrs ». Veuves et jeunes filles sont, du reste, vivement incitées à convoler avec ces héros, dont la plupart sont devenus de grands handicapés physiques. Saisissantes, là encore, les images de cette toute jeune Iranienne qui vient d'épouser un paraplégique ou celles de ce couple dont le conjoint, cul-de-jatte, se déplace à une vitesse incroyable, à l'aide de ses mains, pour aller jouer avec son bébé.

ANITA RIND.

★ « Le Magazine », A2, samedi 30 mars, 17 h 55. L'émission présente également deux autres reportages : « Les femmes des hommes politiques » et « La piste des bédouins ».

En Turquie

Un projet de loi favorisera la coopération de « repentis » avec la police

De notre correspondant

Ankara. — Alors que les dirigeants d'Ankara font la sourde oreille aux suggestions relatives à une abolition de la peine capitale et assurent que même si une loi d'amnistie voyait le jour elle ne profiterait pas aux condamnés pour « *menées subversives* », une nouveauté pénale « à l'italienne » qui se prépare ici retient vivement l'attention.

Aux termes d'un projet de loi adopté le 27 mars par le conseil des ministres, tous ceux qui auront fourni des renseignements permettant aux forces de sécurité soit de découvrir les auteurs de menées subversives et leurs complices, soit de prévenir des complots tendant à renverser l'ordre établi bénéficieront de remises de peine. Ils jouiront en outre de la protection de l'Etat, en recevant une nouvelle identité et, le cas échéant, en bénéficiant d'une... opération de chirurgie esthétique afin de leur éviter tout risque de vengeance.

M. Nejat Eldem, ministre de la justice, a précisé que si ce texte était voté par le Parlement, il resterait en vigueur pendant trois ans.

Les « repentis » dont la « coopération » aura été jugée utile verront leur peine réduite à quinze ans de prison s'ils sont passibles de la peine capitale ; à un minimum de dix ans s'ils sont passibles de la réclusion perpétuelle ; les peines accessoires pourront aussi être réduites.

Le texte ajoute que les « repentis » qui auront fourni des renseignements dans les trois mois qui suivent leur condamnation pourront bénéficier des mêmes remises de peine.

Le projet comporte d'autres innovations. Ainsi, ceux qui quitteront spontanément leur organisation ou rendront leurs armes aux forces de l'ordre se verront dégagés de toutes poursuites s'ils fournissent des informations susceptibles d'empêcher la réalisation d'actes projetés par leurs camarades.

Le président de l'Union des barreaux turcs, M. Teoman Evren, a, le jeudi 28 mars, dans une déclaration au quotidien *Cumhuriyet*, estimé ce projet très « *dangereux* ». Selon ce juriste, ce texte incitera à des dénonciations et des accusations non fondées. Ce projet est « *humiliant* » pour le pays, a même assuré M. Evren.

ARTUN UNSAL.

RECOURS EN ANNULATION DE L'ÉLECTION CANTONALE DE CORBEIL-ESSONNES-OUEST

M. Serge Dassault, président du Parti libéral, a déposé un recours en annulation du scrutin des 10 et 17 mars, dans le canton de Corbeil-Essonnes-Ouest.

Candidat de l'opposition dans ce nouveau canton, M. Dassault estime « *qu'une analyse scrupuleuse du décret de découpage a permis de déceler un manquement grave au respect de la stricte application de ce décret* », et qu'ainsi certains habitants de trois rues de la commune ont été « *oubliés* ». Il affirme qu'« *une erreur ou une manipulation volontaire des services municipaux a donc empêché des centaines d'électeurs de se rendre aux urnes* ».

● *M. Josephe président du Nord - Pas-de-Calais.* — M. Noël Josephe (PS) a été réélu, vendredi 29 mars, président du conseil régional Nord - Pas-de-Calais. Il a obtenu 87 suffrages sur 102 exprimés. Il y a 112 conseillers au conseil régional du Nord, qui se répartissent ainsi : 62 socialistes, 25 PC, 13 RPR et apparenté, 11 UDF apparenté, et 1 non-inscrit.

Aux Etats-Unis

LE SÉNAT RÉCLAME DES SANCTIONS COMMERCIALES CONTRE LE JAPON

Washington, (*Reuter*). — Le Sénat américain a adopté à l'unanimité, jeudi 28 mars, une résolution réclamant des mesures contre les importations japonaises. Certains sénateurs ont expliqué qu'ils espéraient par cette résolution — qui n'a qu'une valeur consultative — amener le Japon et la Maison Blanche à accélérer leurs discussions commerciales bilatérales. Cette décision fait suite à l'annonce par Tokyo de sa volonté d'accroître ses exportations de voitures aux Etats-Unis de près de 25 % pour les porter à 2,3 millions d'unités au cours de l'année commençant le 1ᵉʳ avril.

Le Congrès craint de plus en plus que les négociations en cours n'assurent pas un succès plus facile sur le marché japonais de produits américains tels que les matériels de télécommunications, le bœuf et les agrumes, ou encore les médicaments. L'an dernier, le déséquilibre des échanges commerciaux entre les Etats-Unis et le Japon a atteint 37 milliards de dollars, alors que le déficit de la balance commerciale américaine était de 123 milliards de dollars.

**ÉTAT
TROP D'ÉTAT**

L'IMPOSEUR IMPOSÉ

par Alain Vernholes

*Imposer juste, imposer mieux.
L'Etat socialiste
s'est vite aperçu que la recherche
de l'équité fiscale
passait par une meilleure efficacité
de la « machine »
administrative
et sans doute aussi
par un changement
de mentalité des fonctionnaires.*

QUOI qu'en disent certains sondages, les contrôles de prix dans le commerce et dans les services, les vérifications de revenus par le fisc, la nécessité, pour les gros contribuables, de déclarer leur fortune, auront plus fait pour accréditer l'idée de l'Etat-tyran que toutes les théories économiques développées ces dernières années par les néo-libéraux.

Une bonne partie des succès de Jean-Marie Le Pen s'expliquent par le chômage et l'insécurité, mais les interventions des services des prix pour contrôler les marges des commerçants et les tarifs des prestataires de services ont aussi joué leur rôle. Surtout quand ces contrôles sont effectués — comme cela a souvent été le cas depuis juin 1982 — par des policiers en uniforme ou par des gendarmes.

Des incidents s'étaient d'ailleurs produits en février 1984 à Toulouse. Ils étaient le fait d'un groupe de commerçants remuants et un tantinet provocateurs, mais qui traduisaient assez bien le sentiment général d'exaspération des milieux professionnels à l'encontre de l'Etat et de prérogatives jugées abusives. Car, s'il appartient à la puissance publique de lever l'impôt et de vérifier que cela est bien fait, il est plus douteux que lui revienne le droit de fixer ce que les individus peuvent tirer comme revenus de leur activité professionnelle.

Les pouvoirs publics l'ont si bien compris que le bilan des contrôles s'est fait discret depuis que M. Bérégovoy s'est installé Rue de Rivoli. Ce qui était présenté il y a deux ans comme autant de preuves d'efficacité est devenu statistique encombrante. On sait tout de même qu'en 1983, 243 362 contrôles de prix ont été effectués, puis 250 000 en 1984 et qu'on en prévoit 200 000 cette année, essentiellement sur les services et le commerce.

Quant aux vérifications fiscales, elles permettent à M. Bloch-Morhange de recruter des adeptes pour sa Ligue des contribuables (100 000 adhérents revendiqués), qui propose tout simplement de supprimer l'impôt sur le revenu...

Le constat n'est pas nouveau. On sait aussi que des phénomènes de rejet de l'Etat se sont manifestés avec force à l'étranger, aux Etats-Unis notamment depuis que le Californien Howard Jarvis a réussi après avoir longuement bataillé a la tête de son association — la National Tax Payers Union — à faire adopter dans son Etat la célèbre résolution 13, qui a eu pour effet de réduire très fortement l'impôt foncier (1).

Pour familière qu'elle soit devenue, la critique de l'Etat, la remise en cause du bien-fondé de certaines de ses interventions par ceux-là mêmes qui croyaient le plus en elles, posent un certain nombre de questions.

La première est évidemment de savoir si ces interventions sont plus nombreuses, si elles pèsent davantage qu'autrefois sur les citoyens. La seconde, si elles sont justifiées, si elles apportent plus d'équité dans la vie sociale et plus d'efficacité dans la vie économique.

A la première question, il n'est pas possible de répondre avec sûreté. Dans les deux domaines de la vie économique où le poids de l'Etat se fait très concrètement sentir, puisqu'il se manifeste par des contacts souvent très directs — quasi physiques, — les contrôles de prix et d'ententes, les investigations fiscales, la réalité est trop diverse et surtout trop conjoncturelle pour permettre de porter un jugement. Après avoir bloqué les prix en septembre 1976, M. Barre les avait complètement libérés en 1978. Les socialistes, en juin 1982, ont rétabli un blocage très sévère qui, pour s'être atténué depuis un an, n'en demeure pas moins très réel.

Un système qui ne doit pas durer

On comprend dès lors pourquoi il n'est pas possible d'évaluer en termes structurels, c'est-à-dire stables, des rapports Etat-citoyens qui varient au fil des stratégies gouvernementales. Ce qui reste vrai, c'est que, depuis juin 1982, des milliers de commerçants et de prestataires de services auront connu les rigueurs d'une politique des prix probablement plus vigilante et plus efficace qu'elle ne l'avait jamais été depuis vingt-cinq ans. Mais, dans quelques mois et sûrement avant les élections législatives de 1986, comme s'y est engagé M. Fabius, le gouvernement aura mis fin à un système dont il a reconnu lui-même à plusieurs reprises qu'il n'était pas bon dans son principe et qu'il ne devait pas durer trop longtemps.

La permanence des contrôles fiscaux est, bien sûr, un fait. Mais l'importance des redressements varie d'année en année : après un fléchissement en 1978, les résultats avaient augmenté lentement jusqu'en 1981, puis fortement en 1982 et en 1983. En 1984, ils ont dépassé sensiblement, en francs constants, leur niveau de 1976. On peut estimer que, là encore, les événements pèsent d'un bon poids sur des données qu'on pourrait croire indépendantes de la conjoncture : on allège les contrôles avant les élections, on les multiplie après pour tenir les engagements pris de lutter contre la fraude fiscale.

Peut-on malgré tout tirer un enseignement sur une longue période, dégager une tendance ? Sans doute, mais la réponse reste ambiguë. Jusqu'en 1970, le contrôle fiscal a stagné, conséquence de l'« accident » poujadiste, qui vit l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA) envoyer cinquante-deux députés à l'Assemblée nationale en 1956 et recruter à droite mais aussi à gauche. Les contrôles reprendront à partir des années 70, mais leur nombre s'est stabilisé, bon an, mal an, aux environs de 43 000 (6 000 à 7 000 pour le seul impôt sur le revenu des personnes).

Ce qui change, c'est — si l'on peut dire — la qualité des contrôles. Le contribuable qui est l'objet d'une vérification approfondie de situation fiscale d'ensemble (VASFE) peut avoir à répondre trois mois durant à l'inspecteur des impôts venu lui demander des comptes. Les VASFE ne sont pas exceptionnelles : il y en a eu 6 393 en 1983, qui ont donné lieu à 1,4 milliard de francs de redressements.

Si la réalité de l'Etat sur les citoyens peut dans certains cas sembler pesant, c'est bien en ces occasions où la vie privée est le plus souvent passée au crible par des fonctionnaires, heureusement choisis parmi les meilleurs. Le changement de paysage est en tous les cas total, pour les professions libérales notamment, qui, il y a quinze ans, étaient fort peu contrôlées (les agents des directes, contrairement à ceux des indirectes, sortaient très peu pour contrôler sur place).



CABU

Au niveau des données globales, les chiffres ne fournissent pas non plus de réponse définitive. Les prélèvements de l'Etat dans la richesse nationale, dont on pense généralement qu'ils sont une bonne mesure du poids de la puissance publique dans une économie, sont restés à peu près stables aux alentours de 18-19 % du PIB (19,1 % en 1970, 18 % en 1984). Vu sous cet angle, l'Etat a même sensiblement réduit son rôle à long terme, puisqu'il « pesait » un peu plus de 20 % en 1959.

Le nombre de fonctionnaires a, lui, beaucoup augmenté depuis 1965, passant de 1 212 000 à 2 060 000 cette année (hors défense, et en incluant les effectifs des PTT). Or un manque évident de productivité explique davantage cette forte croissance que la volonté d'étendre le domaine public. Depuis un an le nombre des fonctionnaires a commencé à baisser (— 5 000 en 1985) et continuera probablement à le faire pendant un certain temps. Cette décroissance ne signifie pas pour autant un retrait de l'Etat, puisqu'elle s'accompagne d'une réorganisatioon générale des moyens de l'administration, qui utilise notamment de plus en plus l'informatique.

Il est vrai que l'Etat, au sens large du terme a pris un poids important avec les nationalisations : comme chef d'entreprise et comme employeur. Mais ceci est une autre histoire...

S'il n'intervient pas plus, l'Etat intervient-il mieux ? Hegel identifiait l'Etat à la raison, à la volonté générale, mais le bilan de ce qui a été entrepris, réussi et raté depuis quinze ou vingt ans — si tant est qu'un bilan soit possible, — n'amène pas à de pareilles visions. L'Etat ne s'y montre ni triomphant ni absolu. Bien au contraire. Il donne plutôt une impression d'analyses incertaines, d'essais parfois réussis, parfois ratés. Une puissance mal contrôlée et se contrôlant mal, mesurant imparfaitement les conséquences en profondeur — c'est-à-dire lointaines — des décisions qu'elle prend.

Ni triomphant ni absolu

L'impôt sur les grandes fortunes, créé fin 1981, avait pour but une meilleure connaissance statistique des patrimoines importants. Il avait aussi pour objet d'accroître la redistribution, les gens très riches payant pour les plus démunis, c'est-à-dire pour ceux qui avaient bénéficié des premières mesures sociales de l'été 1981 : personnes âgées, familles nombreuses, handicapés, smicards, locataires de logements sociaux.

L'expérience a cruellement démenti ces grandes espérances. La connaissance statistique de certains gros patrimoines (104 000 ont été imposés en 1983) a certes progressé, mais en laissant dans l'ombre des pans entiers de la fortune française : fortunes inférieures à 3 millions de francs en 1981 (3,5 millions cette année), dont on ne peut pas dire qu'elles sont sans importance ; fortunes composées d'objets d'art (exonérés), de forêts (exonérées pour les trois quarts de leur valeur), puis, finalement, fortunes constituées par un outil de travail (usines, machines, parts de société...), complètement sorties du champ de l'impôt en 1983.

Du point de vue de la justice fiscale, qu'on voulait servir, le rendement de l'impôt (4,5 milliards de francs) est définitivement trop faible pour donner à l'Etat des moyens supplémentaires de redistribution. On peut dire aussi que de véritables injustices ont été créées entre Français fortunés, les détenteurs d'immeubles (résidence principale ou secondaire, immeuble de rapport), nombreux dans les tranches basses des grandes fortunes (entre 3,2 millions et 5 millions de francs, 61 % des patrimoines sont constitués par des immeubles) étant très généralement imposés.

L'existence de l'IGF et la volonté d'y échapper semblent avoir créé — ou accentué — de nouveaux comportements, des couples divorçant pour séparer leur fortune en deux parts et rester en dessous du seuil d'imposition.

Si ce comportement était vérifié, il ne constituerait pas, à proprement parler, une nouveauté, puisque l'impôt sur le revenu, qui avantage dans de nombreux cas les concubins, donne lieu depuis des années à de semblables détournements (*le Monde* du 23 mars). Sur un autre plan, les avantages fiscaux donnés en France à l'épargne (obligations, plans d'épargne logement, SICAV de trésorerie...) font de plus en plus l'objet de critiques tant ils sont inéquitables, mal hiérarchisés, coûteux et d'un intérêt économique finalement discutable.

Ainsi l'Etat voit-il souvent ses projets battus en brèche, que ceux-ci visent la justice fiscale ou l'efficacité économique.

Battus en brèche, pour au moins trois raisons. Au niveau de la conception et de l'analyse, l'Etat apparaît finalement souvent mal informé, parce qu'un appareil administratif, aussi fourni soit-il, n'est jamais sur le terrain comme le sont des millions de chefs d'entreprise, d'épargnants ou de consommateurs. Le blocage des prix de juin 1982 aura finalement donné de bons résultats puisqu'il a permis une certaine désindexation des salaires en France, gage d'un ralentissement durable de l'inflation. Mais, en même temps, comme ce blocage a surtout concerné le commerce et les services, seuls secteurs qui, jusqu'à ces dernières années, créaient encore des emplois, la conséquence imprévue en a été l'arrêt de l'embauche à un moment où précisément l'Etat fait tout ce qu'il peut pour créer des emplois. Où il arrive à la « raison » de tourner en rond...

Les limites de la contrainte

Battus en brèche aussi, car, même lorsque l'analyse est bonne, et l'information correcte — cela arrive, — l'Etat peut rarement imposer ses vues par la contrainte. L'expérience prouve que ce sont souvent les événements ou le contexte général qui font passer des mesures difficiles à accepter par les citoyens. Le ralentissement sans précédent des salaires qui s'est produit depuis un an aurait-il été possible si n'avait pas existé en France un chômage assez important pour que chacun se sente menacé et préfère garder pour lui ses revendications ? On est alors amené à se demander si, dans un certain nombre de cas, les lois du marché ne régleraient pas mieux l'économie qu'une décision du pouvoir central...

Enfin, l'Etat ne fait pas toujours bien ce qu'il a à faire. Se pose à lui un problème de compétences d'autant plus redoutable qu'il se double d'un problème de productivité. Le domaine fiscal en est, encore une fois, une bonne illustration, et le contentieux juridictionnel Etat-contribuables, en forte augmentation, est là pour le prouver (+ 87 % entre 1979 et 1983). Le nombre des relaxes et des non-lieux, pratiquement nul dans le passé, oscille maintenant entre 5 et 10 %, preuve que le droit fiscal — beaucoup trop complexe — n'est pas parfaitement servi par les agents des impôts.

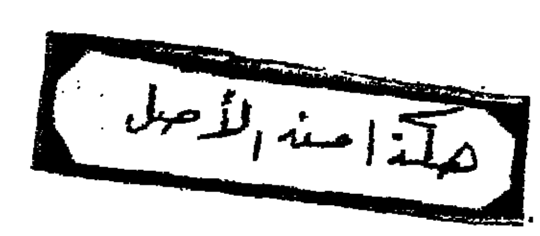
Erreur d'analyse ou de prévision, méconnaissance des faits, malfaçons et dérapages : est-ce à dire que l'Etat doit ramener son rôle dans l'économie à ce qu'il était il y a cent cinquante ans ? Assurément non. D'abord, parce que la puissance publique a beaucoup adouci le sort des plus défavorisés et gommé les injustices les plus criantes, en tout cas les plus spectaculaires. Mieux vaut être chômeur en 1985 que pendant la crise des années 30 ; mieux vaut être fermier français que fermier américain du Middle-West (*le Monde* du 2 février 1985).

Ensuite, parce que l'Etat exprime tout de même — aussi imparfaite que soit cette expression — une certaine vision d'ensemble tendant, en matière d'économie, à plus de justice et plus de richesse, donc plus de bien-être matériel.

Reste que, pour améliorer ses rapports avec les citoyens, l'Etat devra donner davantage de preuves de son efficacité et de son aptitude à améliorer la justice sociale. Il n'est pas du tout sûr qu'il y parvienne en voulant se mêler de tout, en faisant médiocrement une partie de ce qu'il fait et en donnant trop souvent l'impression de se désintéresser des résultats obtenus.

Il n'y a pas trop d'Etat, — parfois même n'y en a-t-il pas assez — mais trop de tâches mal accomplies par l'Etat. ■

(1) Voir à ce sujet le livre de Philippe Auberger : « *L'allergie fiscale* ». (Calmann-Lévy).



ÉTAT TROP D'ÉTAT

DU SOCIAL A TROIS CASQUETTES

par Michel Noblecourt

Patron, l'État paye les fonctionnaires. Tuteur, il module les règles du jeu social. Partenaire, il intervient dans la négociation entre le patronat et les syndicats. Trois fonctions que nul ne lui conteste.

ON aurait pu imaginer que le changement politique de 1981 se traduirait par un changement profond du rôle de l'Etat dans les relations sociales. Les organisations syndicales ne s'étaient-elles pas plaintes pendant des années « *du temps de la droite* », de cette alliance objective entre l'Etat et le patronat qui s'exerçait principalement à leur détriment ? Les dés étaient pipés ; 1981 aurait pu apparaître à cet égard comme un renversement d'alliances, le nouveau pouvoir affichant une proximité naturelle avec les syndicats. Mais il n'est pas si simple une fois qu'on a fait tomber les quilles de les disposer autrement.

Lors de la grande période des réformes sociales, en 1981 et en 1982, le « nouvel » Etat au service du gouvernement socialiste a redistribué les cartes, en privilégiant indéniablement les syndicats. Les lois Auroux, pour ne parler que d'elles, ont conféré de nouveaux pouvoirs tant aux salariés qu'à leurs représentants. De la réduction de la durée du travail à la retraite à soixante ans, les musettes syndicales se sont remplies d'avantages qu'elles n'avaient plus à conquérir par elles-mêmes.

La rigueur, introduite dès juin 1982 avec le blocage des salaires, a changé le paysage. Le trait a été forcé en mars 1983 avec le second plan de rigueur, au point que le gouvernement semblait être redevenu un partenaire du patronat sans pour autant épouser les contours de toutes ses revendications et surtout sans réussir à s'en faire un véritable allié.

Retour à la case départ ? Il semble bien, en fait, que, en ce qui concerne son rôle dans les relations sociales, l'Etat est resté, pour l'essentiel, sur un registre classique, sans innover fondamentalement dans sa manière d'intervenir dans le jeu social. A la fois patron, tuteur ou partenaire (plus ou moins actif). M. Pierre Bérégovoy, alors ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, avait bien défini cette philosophie dans un article publié par *le Monde* du 14 décembre 1983 : « *Tout le monde dénonce l'ingérence de l'Etat, mais chacun des partenaires la sollicite pour faire pencher la balance de la négociation dans le sens qu'il souhaite [...]. C'est là une pratique que nous voulons changer. Ou bien l'Etat décide et impose ou bien il définit ses objectifs, lève les obstacles juridiques et fait confiance aux partenaires sociaux. Ce n'est pas se retirer du jeu social que de reconnaître aux partenaires sociaux une pleine responsabilité ; c'est donner à la négociation sociale toute sa signification.* »

Plus récemment, M. Michel Delebarre, ministre du travail, lors d'un colloque de *Liaisons sociales*, est resté dans le droit fil de cette conception : « *La marge de manœuvre du gouvernement et de l'Etat doit être clairement circonscrite : ils ne doivent pas se substituer aux partenaires sociaux, sous peine de vider de sa substance l'idée même de politique contractuelle ; ce qui n'interdit pas le concours vigilant à tout ce qui peut faciliter la reprise du dialogue ou une contribution technique accompagnant celui-ci.* » Ainsi socialiste ou non, l'Etat est toujours patron, tuteur et partenaire.

La double déconvenue

Patron, il l'est pour la fonction publique, et c'est donc lui qui fixe ici directement les règles du jeu social. Force est de reconnaître qu'il a, à cet égard, essayé d'innover. En arrivant à la tête du département ministériel de la fonction publique, M. Anicet Le Pors, l'un des quatre ministres communistes, a voulu à la fois élargir le champ de la négociation, limitée généralement aux questions salariales, et lier — très logiquement — la discussion des traitements à la préparation de la loi de finances.

Double déconvenue. Certes, il réussit le 30 septembre 1981 à faire signer par cinq syndicats — CGT incluse — « *un relevé des engagements de négociation* » sur des sujets divers comme l'extension des droits syndicaux (qui sera effective) et l'amélioration de l'action sociale. Mais l'innovation de cette pratique contractuelle ne sera guère suivie. Le blocage des salaires, les rigueurs de la politique salariale, ne permettront pas davantage de lier préparation budgétaire et négociation salariale. Et cette politique subira elle-même en 1984 une année de panne sèche.

Tuteur, l'Etat l'est resté tant pour les salaires que pour tout ce qui peut contribuer à mettre en œuvre sa propre participation financière ou celle de la Sécurité sociale, comme sur l'assurance-chômage ou la retraite des salariés. A l'inverse d'un joueur de poker, il paie après avoir décidé ce qu'il accepterait de voir.

Le nouveau pouvoir a eu beau se faire le chantre de la politique contractuelle en fabriquant les lois Auroux, il ne s'est pas départi d'un certain dirigisme salarial. Certes, il s'est abstenu, comme l'avait fait M. Michel Debré, alors premier ministre, le 6 mars 1961, d'écrire directement au CNPF pour lui indiquer que les hausses de salaire ne devaient pas dépasser tels taux d'augmentation. Mais tant M. Mauroy, après le blocage des salaires de 1982, dont la « sortie » avait été soigneusement encadrée, que M. Fabius ont adressé, comme leurs prédécesseurs, des recommandations ou des directives salariales pour le secteur public qui devenaient par là même la règle d'or de la politique salariale pour la France entière.

Seule innovation — mais n'était-ce pas le signe alors d'une certaine hésitation? — pour 1984 et 1985, les recommandations gouvernementales ont suivi et non précédé les recommandations du CNPF. Sans doute pour être au diapason de la lutte contre l'inflation, qui suppose que les hausses de salaire anticipent une décélération des prix...

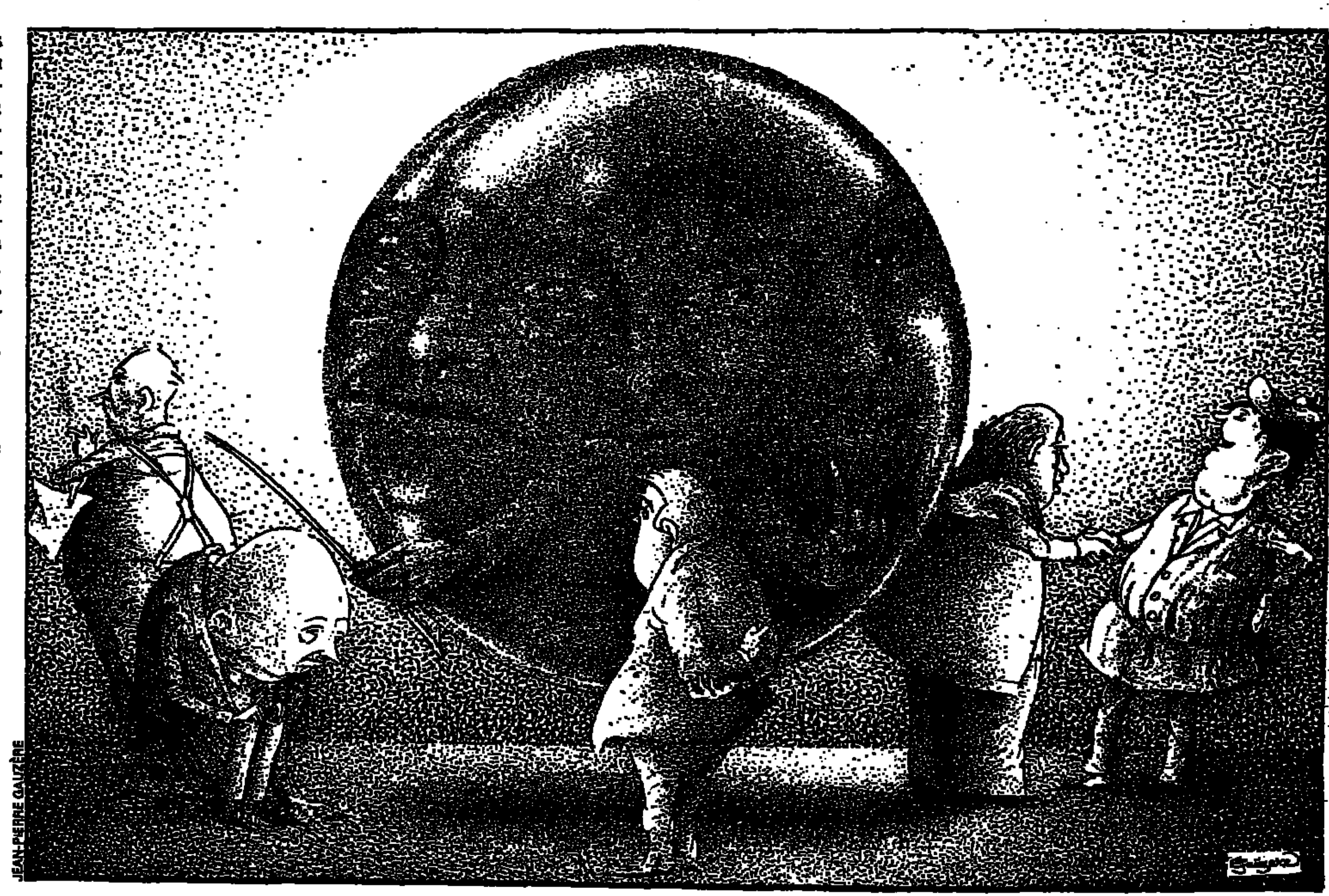
La retraite à soixante ans était, de longue date, une revendication syndicale combattue avec constance par le patronat. Mais l'Etat a agi en tuteur vigilant. Il l'a d'abord instaurée par voie d'ordonnance; puis, lorsque les partenaires sociaux ont dû négocier, notamment pour les régimes de retraite complémentaire, il a pris une part active — et couronnée de succès — au compromis financier obtenu. Même scénario pour l'assurance-chômage.

Lorsque M. Bérégovoy, avec son fameux décret du 24 novembre 1982, a décidé de faire économiser au système d'indemnisation 10 milliards de francs, il a, certes, consulté longuement au préalable les partenaires sociaux, mais, en tuteur rigoureux, il a, en définitive, imposé ses vues. Il a également veillé par la suite à bien borner les contours du nouveau système de solidarité pour les chômeurs que l'Etat devait prendre en charge.

« Aller vite et loin »

Depuis 1981, l'Etat a su également jouer la carte du partenariat, parfois en retrait dans les coulisses, parfois sur l'avant-scène. Ainsi voulait-il réduire la durée du travail avec la semaine de trente-neuf heures et la cinquième semaine de congés payés. Mais, après les avoir réunis, il a laissé syndicats et patronat négocier un accord, le 17 juillet 1981, avant d'en faire une ordonnance. De même, sur les fonds salariaux, s'est-il contenté d'être incitatif, tandis qu'il a dû se faire tirer l'oreille pour que l'accord du 26 octobre 1983 sur la formation en alternance des jeunes de seize à vingt-cinq ans, non signé par la CGT, soit repris intégralement dans la « loi Rigout »...

Sur d'autres sujets, le partenaire Etat est resté plus passif. Ainsi en a-t-il été de la négociation sur la flexibilité de l'emploi. Certes, M. Fabius avait recommandé d'« *aller vite et loin* ». Mais, après l'échec, il a renoncé, contrairement à ce qu'avait fait M. Barre en 1979 pour la durée du travail, à recourir à un médiateur. Il est apparu alors hors jeu... jusqu'à ce qu'un projet (ministériel) de contrat-formation recherche d'emploi lui donne l'espoir de renouer les fils. Sans doute avait-il compris que l'Etat a parfois besoin de donner des petits coups de pouce à la politique contractuelle... ■


JEAN-PIERRE GAUZÈRE

FONCTIONNAIRES ET MARTYRS

LES fonctionnaires de la Direction générale des impôts sont mal aimés. Ils sont la bête noire des Français lorsqu'ils se font contrôleurs, ils appliquent des lois qu'ils jugent « *injustes* » et l'Etat ne les soutient pas. En 1985 et 1986, les pouvoirs publics prévoient la suppression de 1794 emplois. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Unanimes, le Syndicat national unifié des impôts (SNUI), la CGT, la CFDT, FO et la CFTC ont appelé à une grève de vingt-quatre heures le 29 mars.

Les 84 000 agents de la DGI (sur 190 000 fonctionnaires du ministère des finances) ont pour mission de déterminer les bases d'imposition et de contrôler les contribuables. Or ils remettent souvent en cause les règles d'un jeu fiscal fixées par l'Etat. « *La loi est injuste* », souligne M. Gérard Gourguechon, secrétaire général du SNUI, « *mais nous devons l'appliquer.* » Les contribuables ne sont pas égaux devant la loi. « *La fraude fiscale atteint 100 milliards de francs par an* », explique, pour sa part, M. Gilbert Barret, secrétaire général du syndicat FO des impôts. La part des salariés ne représente que 2,4 % de cette somme selon le Centre d'étude des revenus et des coûts. « *Ils ne peuvent pas frauder, mais ils ignorent que, si chacun payait son dû, leurs impôts diminueraient de moitié.* »

Les syndicats mettent donc en cause le système déclaratif qui permet aux professions concernées « *de déclarer ce qu'elles veulent* ». Pour illustrer « *cette injustice* », FO ne manque pas d'anecdotes : « *J'ai vu le fils d'un gros agriculteur de la Beauce bénéficier d'une bourse alors que celui de son salarié n'avait pu en obtenir une. Si je comparais mon revenu aux quatre cents joailliers, parfumeurs, pharmaciens dont j'avais la charge, j'arrivais en tête de peloton* », remarque M. Jacques Paquet. Les syndicats ont enfin du mal à comprendre que la loi s'applique de façon si inégale aux contribuables : une grande entreprise est vérifiée en moyenne une fois tous les dix-sept ans, un agriculteur une fois tous les soixante-dix-sept ans.

La contrepartie du système déclaratif est en effet le contrôle. Nouvelle difficulté : les contribuables sont récalcitrants. Si les agents de la DGI reconnaissent que « *90 % des contrôles se passent bien* », ils ne peuvent s'empêcher de citer les colères du CID-UNATI, du SNPMI (Syndicat national du patronat moderne et indépendant) ou du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs). Rien ne protège les fonctionnaires contre la colère des contribuables. « *Ils connaissent notre identité, car l'anonymat des agents de l'Etat n'a pas cours chez nous ! Nous signons nos lettres* », affirme M. Barret. *A Bordeaux, par exemple, la maison d'un inspecteur a sauté, et nous avons la preuve que cet événement est lié à la vérification en cours à cette époque.* » Le CID-UNATI a envahi les locaux du SNUI. En Alsace, on a même glissé de l'argent dans des documents qu'un fonctionnaire devait emporter « *pour faire croire qu'il était corrompu* ». L'Etat ne nous défend pas, affirment les syndicats. « *De plus, nous ne pouvons même pas nous défendre en citant les éléments des dossiers, car nous sommes tenus à l'obligation de réserve.* »

L'exécutif de l'injustice

Il n'est pas confortable d'être « *le bras séculier, l'exécutif de l'injustice, le bouc émissaire* », ainsi que l'affirme M. Gourguechon. Il faut encore, que les hôtels des impôts servent « *souvent, en toute impunité* », d'exutoire à la colère de certaines catégories de Français : quand les Jeunes Agriculteurs attaquent celui de Carhaix, « *les pouvoirs publics laissent faire* », accuse FO, mais quand la sous-préfecture de Brest est mise à sac, « *le gouvernement réagit immédiatement* ».

L'Etat n'est même pas reconnaissant envers les fonctionnaires de la DGI, affirment les syndicats. Un jeune qui entre dans la profession touche moins de 7 000 francs par mois. Il lui faudra attendre vingt ans pour que son revenu atteigne 10 000 francs. Néanmoins, des primes d'un montant équivalent à deux mois et demi de salaire viennent s'y ajouter chaque année.

L'arrivée de la gauche au pouvoir a donné un bref espoir aux fonctionnaires de la DGI. La politique contractuelle (en vigueur depuis 1946) a été renforcée. D'autre part, reconnaît le SNUI, en 1982 et 1983, des mesures de justice ont été prises : impôt sur les grandes fortunes, tranches supplémentaires de l'impôt sur le revenu, levée de l'anonymat sur l'or, etc. Or, « *depuis des mois le gouvernement ne parle plus de la réduction des inégalités. Il veut aider les entreprises en réduisant leur imposition, l'impôt sur les grandes fortunes est mal appliqué ; bref, on en revient au libéralisme* ».

Et puis les syndicats estiment avoir été grugés. En 1982, à la demande des pouvoirs publics, les directeurs des services fiscaux ont estimé que 15 000 fonctionnaires supplémentaires étaient nécessaires à la DGI. En trois ans, 5 000 personnes ont été recrutées. En 1985, c'est le coup de tonnerre : « *Pour la première fois depuis que la DGI existe, on va supprimer des emplois* », déclare Bernard Lagardère, secrétaire national du SNUI. Aujourd'hui, l'« *Etat se comporte véritablement comme un patron* ».

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

ÉTAT
TROP D'ÉTAT

VOUS AVEZ DIT « LIBERTÉS » ?

par Edwy Plenel

La France, « terre d'élection des droits de l'homme » ; et un ministre de la justice qui en est persuadé. Un ministre qui sait aussi que les intérêts du citoyen doivent passer avant ceux de l'Etat. La route sera longue.

DEUX discours, deux réalités en forme de bilans, contradictoires mais complémentaires, de l'état de droit en France en 1985.

M. Robert Badinter, à Strasbourg le 19 mars, s'exprime devant la troisième conférence de politique criminelle du Conseil de l'Europe. Il plaide l'action de la France, depuis 1981, en matière de libertés et de justice, dans la filiation, insista-t-il, des orientations du Conseil de l'Europe, *« terre d'élection des droits de l'homme »*. Il dresse une liste impressionnante de l'action législative et administrative des socialistes en ce domaine et rappelle que le comité des experts des droits de l'homme des Nations unies l'a inscrit au tableau d'honneur en juillet 1983.

Un travail qui mérite l'*« admiration »*, *« sans précédent dans aucun pays »*, avait déclaré le comité. *« Le droit est aussi un espace d'imagination »*, commente M. Badinter, qui se fait une haute idée de la justice : elle doit être l'*« expression d'une civilisation »*, résume-t-il, tout autant qu'un *« meilleur système de peines »*, *« traduire un système de valeurs »* et ne pas se contenter de *« codifier le rapport de l'Etat au citoyen »*.

Changement d'échelle. Autre bilan, autre vision plus prosaïque : la mésaventure de M. Lucien L..., habitant Antony (Hauts-de-Seine), telle qu'il l'a vécue dans la nuit du 9 au 10 février. Raccompagnant des amis après une soirée, il roule dans son quartier, en voiture, à 2 heures du matin. *« Soudain*, raconte-t-il, *à un carrefour, une voiture R 4 sans signe extérieur visible, surgit brutalement sur ma gauche et s'immobilise à plusieurs mètres, en travers de la route. »* Deux hommes en sortent brutalement. M. L... pense, assure-t-il, *« à un braquage »*, s'enfuit à vive allure et emprunte, dans son affolement, une rue en sens interdit. Coup d'œil dans son rétroviseur : il voit un homme, debout, l'ajuster avec une arme, bras tendus. *« Accélérations, zigzags, coup de feu, bruit d'impact sur la voiture, fuite éperdue à travers Antony en direction du commissariat. »* Ainsi M. L... résume-t-il la suite.

Or, surprise, il apprend au commissariat que ses prétendus *« braqueurs »* sont, en fait, des policiers de Sceaux, recherchant, en voiture banalisée, l'auteur armé d'un « casse ». Confronté avec lesdits policiers, il se voit reprocher sa fuite, le passage interdit, bref son manque de confiance. De retour sur les lieux de son incartade, il découvre *« avec effroi »* que la balle qui lui était destinée *« a percuté de plein fouet le balai de* [son] *essuie-glace arrière »*. *« Suffit-il que quiconque prenne par mégarde un sens interdit pour que les forces de l'ordre, qui plus est camouflées, tentent de l'arrêter de manière aussi brutale ? »* demande-t-il aujourd'hui, sur un ton sans passion.

Un discours, une anecdote. La comparaison, dira-t-on, est déséquilibrée. Pourtant elle dit l'espace que devrait cerner toute réflexion critique sur l'état de droit en France, ces contradictions qui se glissent entre la règle et sa mise en œuvre, ce conflit latent entre les principes et l'aléatoire. L'énoncé de la loi est une chose. Sa concrétisation, dans la pratique, par les institutions policière et judiciaire en est une autre. De l'un à l'autre s'introduisent les pesanteurs, les corporatismes, les habitudes professionnelles tout simplement, qui font l'épaisseur de la machinerie étatique, sa réalité tangible pour des citoyens souvent peu au fait de leurs droits comme de leurs devoirs.

Le droit des victimes

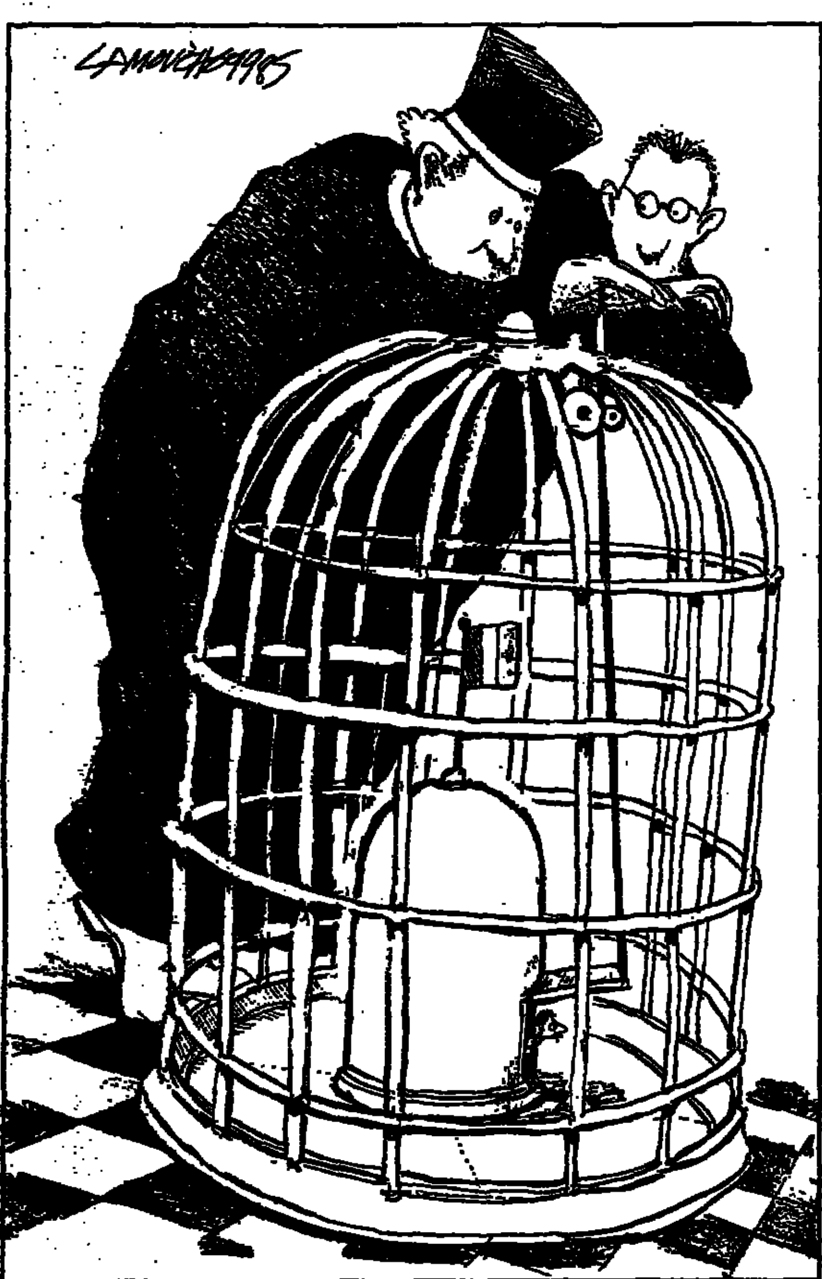
Le bilan dont se prévaut M. Badinter est cependant incontestable. 1981 : abolition de la peine de mort. 1981 encore : reconnaissance par la France du droit de recours individuel devant la commission et la cour européenne des droits de l'homme. 1981, 1982, 1983 : suppression des juridictions d'exception (cours de sûreté de l'Etat, tribunaux militaires) et de textes pénaux d'exception. 1983 : accroissement des droits des victimes. 1983 encore : établissement de nouvelles peines de substitution à l'emprisonnement. 1984 : renforcement des droits des inculpés en matière de détention provisoire.

Pourtant certains peuvent raisonnablement répliquer que cette œuvre législative n'a guère modifié les rapports quotidiens des Français avec la police ou la justice. Il suffit de se rendre dans l'enceinte d'un palais de justice pour fréquenter des tribunaux aux mœurs expéditives, une justice encore hermétique, des prévenus paralysés par leur moindre aisance sociale et culturelle. La rubrique des faits divers est régulièrement encombrée d'« incidents de police », de ces « fautes professionnelles » ou « bavures », selon la connotation qu'on leur donne, par lesquels la police signale son pouvoir au simple citoyen.

Les prisons françaises continuent de tenir la lanterne rouge de l'Europe pour la proportion de prévenus, c'est-à-dire de personnes en attente d'être jugées et qui sont peut-être innocentes : près de 51 % des pensionnaires des prisons françaises sont dans ce cas, mêlés à un milieu criminogène par excellence. Et, dans le même registre, 51 % encore des détenus ont moins de vingt-cinq ans, 60 % de ces 51 % étant à l'origine chômeurs ou sans profession.

Il ne suffit donc pas d'énoncer le droit pour le transformer, de le peaufiner abstraitement pour en modifier la réalité quotidienne. De ce point de vue, la gauche est marquée par un certain juridisme, nécessaire sans aucun doute, mais qui, durant sa préparation à l'exercice gouvernemental, lui fit sous-estimer l'état des administrations policière et judiciaire, leur archaïsme et leur sous-développement. L'actuelle politique de M. Badinter ou de son collègue de l'intérieur, M. Pierre Joxe, traduit par conséquent une leçon de l'expérience : de tous les services publics, la police et la justice sont sans doute, en France, ceux qui ont le moins évolué, sont restés en dehors des approches nouvelles de la communication avec les usagers et n'ont que tardivement pris en compte les méthodes modernes de gestion des personnels. La gauche a dû prendre conscience de ces retards au fur et à mesure. A son discours sur l'état de droit succède aujourd'hui un refrain sur la modernisation.

C'est ainsi que la chancellerie a pour priorité le désengorgement de l'institution judiciaire. Pour la première fois, certaines cours d'appel traitent plus d'affaires qu'elles n'en reçoivent, s'efforçant de réduire le délai, nuisible à l'image de la justice, entre les dépôts de plaintes, l'instruction des affaires et leur règlement final. De même, M. Badinter veut-il mettre fin à cette aberration française qui veut que 25 % des accidents de la circulation donnent lieu à des procès qui surchargent l'institution : on plaide, à ce sujet, en France, une fois sur quatre contre une fois sur cent en Grande-Bretagne, en Suisse ou en RFA ! L'informatique fait, en ces domaines comme en d'autres, son apparition afin d'accélérer le rythme de la machinerie.



L'informatique est aussi l'une des clefs de la transformation de l'outil policier : l'apparition des micro-ordinateurs dans les commissariats a une portée symbolique. Elle permet, tout à la fois, de mieux connaître la petite délinquance, de traiter plus rapidement les plaintes, de décharger les policiers de tâches paperassières et de connaître plus précisément le travail réel de la police. Cependant, le respect de l'état de droit par la police, censée travailler sous le contrôle de la justice, relève plus d'une modification des comportements, des attitudes, des relations entre policiers et citoyens. Le policier a, de fait, un pouvoir – l'uniforme, l'arme, le code de procédure pénale, – et il importe qu'il sache en faire un usage lucide et raisonnable (1).

Cette transformation est d'abord affaire de formation. Alors qu'un gardien de la paix ouest-allemand reçoit une formation initiale de trente mois, nous n'en serons en France, en septembre prochain, qu'à huit mois. Un effort important a cependant été fait, la police nationale n'ayant pas, jusqu'en 1982, de direction de la formation. Le taux de sélection est désormais de 1 reçu pour 17 candidats au concours des gardiens de la paix, contre 1 sur 3 en 1980. De même, pour les inspecteurs, est-on passé de 1 pour 10 en 1980 à 1 pour 33 aujourd'hui.

Toutefois cette exigence envers ceux qui incarnent l'Etat et son pouvoir de sanction n'est viable qu'accompagnée d'une modification profonde de leur environnement quotidien : moyens matériels, états des locaux, documentation professionnelle... Le renouvellement du parc des machines à écrire, par exemple et pour l'anecdote, ne se fait que lentement : 5 000 nouvelles machines seulement – pour un total de quelque 120 000 policiers de tous grades – ont pour l'instant été achetées. A l'inverse, on aurait tort de croire que la police reste un Etat dans l'Etat, sans aucun contrôle. Si celui-ci reste interne à l'institution – et en ce sens suspect, aux yeux de certains, de complaisance corporatiste, – il n'en est pas moins existant par l'intermédiaire de l'Inspection générale des services (IGS) à Paris et de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN).

En 1984, 2786 sanctions ont été prononcées contre des policiers : 88,5 % sont de simples blâmes ou avertissements, 11,5 % sont plus graves (déplacements d'office, révocations, exclusions temporaires). Ainsi 2,32 % des policiers auront été sanctionnés en 1984. L'IGPN a effectué 90 contrôles de services durant la même année, contre 66 en 1982, ainsi que 102 enquêtes *« à caractère individuel »*.

La question des libertés renvoie donc, au fond, à la conception qu'un gouvernement a de l'Etat. Etat-père, Etat-loi, Etat qui tient le glaive, ou Etat-mère, compréhensif, soucieux de punir certes mais d'intégrer plutôt que d'éliminer ?

Tel est le dilemme, résumé en ces termes par M. Badinter dans un entretien récent (2), où il plaide pour un renversement de problématique : une justice d'abord pensée en fonction des citoyens et de leurs droits, plutôt qu'en raison des intérêts de l'Etat. ■

(1) Cf. Denis Langlois, *Guide du citoyen face à la police*, nouvelle édition, 1985, Editions La Découverte, 45 F.

(2) Robert Badinter, entretien dans *le Débat*, nº 33, janvier 1985.

ENCORE UN EFFORT

LORSQUE nous avons voulu, en 1981, dresser le bilan de ce qu'avait été, depuis 1974, l'évolution des droits et des libertés en France, cela s'est traduit par la publication du « Livre noir du Septennat ».

En effet, la dérive des libertés avait été l'un des traits les plus caractéristiques du pouvoir giscardien. Comment eût-il pu en être autrement avec, au ministère de l'intérieur, d'aussi francs démocrates que MM. Poniatowski et Bonnet, et, à la justice, des juristes aussi compétents et scrupuleux que MM. Lecanuet et Peyrefitte ?

Certes, il est bien évident que tout ce qui a contribué à alimenter le « Livre noir » ne pouvait être directement imputé au prédécesseur de François Mitterrand. Mais l'usage qui a été fait après 1974 de textes ou d'institutions que la gauche combattait depuis leurs origines a rendu plus évidente encore leur malfaisance.

Purement giscardienne fut, en tout cas, la loi dite « sécurité et liberté » dont M. Alain Peyrefitte avait cru faire le meilleur argument d'une campagne électorale visant à rallier au président sortant une majorité de Dupont-Lajoie.

On pourrait en déduire que la gauche, portée au pouvoir en 1981 par une majorité qui n'a pas plus été choquée par la courageuse prise de position de François Mitterrand contre la peine de mort qu'elle n'a été séduite par le discours sécuritaire de M. Peyrefitte, a eu la tâche facile. Il serait injuste de minimiser ainsi le mérite de François Mitterrand et des gouvernements qui se sont succédé depuis mai 1981. La liste est très longue des réformes accomplies, des textes liberticides abrogés, des juridictions d'exception supprimées. Il s'y ajoute, en outre, des ouvertures importantes vers de nouveaux espaces de liberté. C'est là un bilan positif qui suffit à expliquer la haine, accompagnée d'un relent d'antisémitisme, dont est l'objet Robert Badinter, une haine qui semble bien être aujourd'hui l'un des terrains de rencontre (il y en a d'autres...) de l'extrême droite et de la droite.

Mais ce bilan ne doit pas pour autant occulter les points faibles, voire négatifs, d'une action gouvernementale qui n'est pas totalement passée de l'état de grâce à l'état de droit.

Abolir la peine de mort, c'était sans doute faire preuve de courage. Mais n'avoir pas encore proposé au Parlement de ratifier la convention internationale signée par la France, ce qui rendrait cette abolition irréversible, c'est, d'une certaine façon, s'arrêter en chemin.

Elargir le droit à l'objection de conscience, c'était aller dans le bon sens ; mais continuer à pénaliser les objecteurs en leur imposant, au mépris des recommandations de l'Assemblée européenne, un service national deux fois plus long, c'est en quelque sorte donner et retenir.

Autoriser à nouveau les étrangers à se constituer en association, c'est voir en eux des citoyens potentiels ; mais « oublier » la proposition du candidat Mitterrand concernant le droit de vote des immigrés aux élections municipales, c'est refuser de leur donner une place dans la cité.

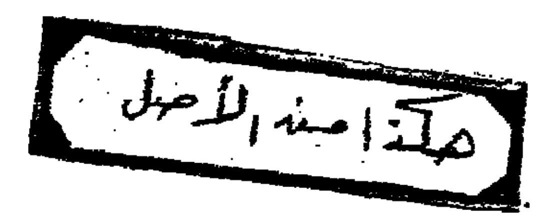
Supprimer en temps de paix les tribunaux militaires, c'est satisfaire une revendication formulée depuis quatre-vingts ans par la Ligue des droits de l'homme ; mais laisser subsister un tribunal militaire (sans partie civile, ni possibilité d'appel) à Landau et un autre à Versailles, c'est faire preuve de faiblesse devant les exigences d'une hiérarchie incorrigible et rétrograde.

Supprimer, dans l'institution militaire, les arrêts de rigueur est un progrès ; mais s'obstiner à refuser aux citoyens-soldats la liberté d'information (bien que l'on affirme le contraire) et les libertés d'expression, de réunion, d'association, aboutit à maintenir l'institution militaire française dans un non-droit finalement assez proche de celui dénoncé par Jaurès dans *l'Armée nouvelle* il y a trois quarts de siècle. Et que dire du refus tout aussi obstiné opposé à l'exercice normal des droits de la défense au sein de cette même institution ?

On le voit, même s'il n'est plus question aujourd'hui de songer à un « Livre noir » – ce qui serait injuste, en dépit de bavures aussi graves que l'extradition des Basques ou l'accueil réservé au ministre des affaires étrangères du gouvernement de Pretoria, – on ne saurait songer, non plus à un « Livre rose »...

Exigeants, les défenseurs des droits de l'homme ? Certes... ils ne le seront jamais assez. Et jamais ils ne diront assez fort leur refus de tenir pour une excuse valable ce mauvais alibi qui a nom « raison d'État ».

HENRI NOGUÈRES,
avocat, président de la Ligue des droits de l'homme de 1975 à 1984.



هكذا في الأصل

UNE SÉRIE D'ÉMISSIONS

France Culture Le Monde

LES PÉRIPLES DE LA MÉMOIRE

« Passage du témoin » d'Hector Bianciotti à Diane de Margerie.

FIN DE PARCOURS

Il y a un peu plus de cinq mois, sur les ondes de France-Culture et dans les colonnes du *Monde Aujourd'hui*, François George interrogeait le philosophe Jacques Derrida *(le Monde* daté 21-22 octobre). La semaine suivante, Jacques Derrida choisissait de s'entretenir avec Jean-François Lyotard, lequel à son tour invitait François Burkhardt, directeur du Centre de création industrielle de Beaubourg. Ainsi commençait de naître une chaîne qui, d'un « témoin » à l'autre, allait baliser une large partie du champ des idées contemporaines.

Ouvert par la philosophie, notre parcours s'interrompt aujourd'hui dans *le Monde* pour des raisons qui tiennent au changement de formule de ce supplément. Entre-temps, des hommes et des femmes de toute spécialité – architectes, peintres, directeurs de musées, ethnologues, médecins, cinéastes, responsables d'entreprises, etc., – sont venus dialoguer devant nous, dessinant en quelque sorte le réseau des savoirs et des recherches qui, au-delà de l'actualité immédiate, expriment l'état de notre société.

De cette investigation vagabonde, conduite au hasard des rencontres, des affinités, des amitiés aussi, il serait imprudent de tirer des conclusions définitives. Ce qui frappe pourtant, au terme de cette série d'échanges, c'est sans doute la fécondité des interrelations entre les diverses disciplines, le refus des cloisonnements, la volonté d'échapper aux limitations et aux classements, dont l'arbitraire devient d'autant plus sensible : les philosophes s'intéressent aux arts, les artistes à la médecine, les médecins à l'ethnologie, les ethnologues à l'économie, les économistes au cinéma, et réciproquement. C'était le pari de notre entreprise. Aux lecteurs du *Monde* de juger s'il a été gagné. Pour les auditeurs de France-Culture, le témoin continuera de circuler jusqu'à la fin du mois de juin.

THOMAS FERENCZI.

HECTOR BIANCIOTTI, l'auteur du Traité des saisons *qui vient d'être réédité dans la collection « Folio », a demandé à rencontrer Diane de Margerie, dont le dernier livre,* le Ressouvenir, *vient de sortir chez Flammarion.*



FERRANTE/FERRANTI

Diane de Margerie est critique littéraire et romancière. Née à Paris dans une famille de diplomates et d'écrivains, elle a passé son enfance à Berlin et à Londres ; sa jeunesse en Chine. Après un long séjour en Italie, elle s'est établie définitivement en France, à Chartres. Elle a, depuis une vingtaine d'années, publié de nombreuses traductions d'auteurs anglo-saxons (John Cowper Powys, notamment, Thomas Hardy, Henry James) et six romans ou recueils de nouvelles.

Hector Bianciotti. – Diane de Margerie a toujours été critique littéraire, sans pour autant délaisser la fiction. Je me souviens de ses articles dans *la Quinzaine littéraire*, je me souviens d'avoir lu beaucoup de ses préfaces et d'avoir fréquenté Henry James grâce à ses traductions, les meilleures avec celles de Marguerite Yourcenar.

Ensuite, Diane de Margerie a directement abordé la fiction par un roman, *le Détail révélateur*, auquel ont succédé deux autres romans, *le Paravent des enfers* et *l'Arbre de Jessé ;* puis, elle a publié deux recueils de nouvelles. Elle aborde maintenant l'autobiographie, non pas une autobiographie intellectuelle – l'expression est trop aride – mais une biographie de l'être plus que de la vie.

J'aimerais savoir, Diane de Margerie, ce que représente pour vous le fait de renoncer à la fiction pour se pencher sur soi et écrire sur soi.

Diane de Margerie. – Je voudrais d'abord dire que le mot d'autobiographie ne correspond pas tout à fait à ce livre : *le Ressouvenir.* Ce sont des instants forts, éclatés, conservés par la mémoire sans que je sache pourquoi – le tri opéré par la mémoire me dépasse tout à fait. C'est la réunion d'instants qui forment une sorte de trajectoire de la vie. C'est peut-être en me relisant moi-même que j'ai compris que cette trajectoire était une sorte de dessein, de destin qui me menait inéluctablement vers l'écriture.

H. Bianciotti. – Après avoir connu de nombreux pays, de nombreuses villes, vous êtes revenue à Paris, votre ville natale, que vous ne connaissiez pas, en étant partie toute petite. Qu'est-ce que cela signifie pour vous ? Comment pouvez-vous repenser ces périples à travers des domaines linguistiques différents ?

D. de Margerie. – J'ai eu il y a deux ans une expérience très curieuse. En retournant à Berlin, qui a été le théâtre de mes trois premières années – ces trois années dont Hofmannsthal dit que nous vivons toujours avec elles sans jamais savoir ce qu'elles ont été, – je n'ai rien revu de ce que j'avais connu étant petite, puisque tout avait été détruit... Non seulement je ne peux me souvenir de mes premières années, mais en plus elles ont eu lieu dans une ville détruite par la suite.

Ensuite, la Chine, que j'ai connue dans les années 40-45, a prodigieusement changé.

Je me trouve donc totalement décalée par rapport à ce que j'ai vécu, je dois me forger moi-même mes racines. Il est un lieu où je pense l'avoir fait : la cathédrale de Chartres ; c'est pour moi un lieu prodigieux parce qu'il a traversé tous les incendies. Mon livre s'attache beaucoup au feu, au sang, à la façon de traverser les incendies et de survivre à tout cela.

L'autre lieu où je m'enracine, c'est l'écriture ; une écriture que j'ai appris à maîtriser à travers la traduction de l'anglais. J'ai appris ma propre langue à travers la langue des autres ; par un périple curieux, j'ai appris le français en traduisant Henry James.

H. Bianciotti. – Cette langue française apprise, ou réapprise, était d'une certaine manière votre destin ?

D. de Margerie. – Sans doute ; mais il est curieux qu'il faille apprendre son destin. Longtemps, j'ai rêvé en anglais, en italien ; ma vie inconsciente était donc très liée à d'autres langues.

H. Bianciotti. – Ne croyez-vous pas que le fait d'avoir écrit une sorte de biographie répond au besoin profond d'unifier, de saisir la vie et de la fixer dans une langue ; sinon elle se disperse...

D. de Margerie. – Tout à fait ; non seulement le ressouvenir répond au besoin de me retrouver complètement dans la langue, mais aussi au désir de retrouver une identité. Un livre comme celui-ci est un effort de reconstruction ; il correspond au travail du maître verrier qui insère des morceaux de vitrail dans des plombs. J'avais besoin de trouver mes plombs, c'est-à-dire mes mots, de faire de ma vie un vitrail qui se tienne. C'est là une idée exprimée par beaucoup d'écrivains. J'ai été très frappée par une phrase de Michel Leiris, que j'admire énormément, pour son livre autobiographique *l'Age d'homme*, que je relis tous les deux ans. Michel Leiris disait que la langue est un désir de refaire un tout comme Isis essayait de retrouver le corps d'Osiris et de remettre ensemble tous ses fragments.

H. Bianciotti. – La langue est en même temps un piège parce qu'elle tend toujours à donner une image qui n'est pas celle de la vérité, à lui superposer un mirage qui la transfigure.

D. de Margerie. – Je ne sais pas ; j'ai toujours été frappée par l'autobiographie d'Henry James, qui prétend avoir vu la colonne Vendôme alors qu'il était encore nourrisson. Il faudrait savoir jusqu'où la mémoire remonte ; mais je ne crois pas que le souvenir soit entièrement fantasme. Certains souvenirs me sont revenus tandis que j'écrivais ce livre, dans une fraîcheur extraordinaire ; je suis sûre de ne pas les avoir inventés. J'ai d'ailleurs appelé ce livre *le Ressouvenir* parce que se ressouvenir est un autre travail que de se laisser aller à ses souvenirs. *Le Ressouvenir* est une action de recherche, une quête, un travail qui m'a pris quatre ans. C'est vraiment comme une enquête policière sur les origines. C'est pour cela que la partie consacrée aux motifs, aux mobiles, à ce qui a lieu de manière inattendue, est la partie la plus importante du livre. On n'y trouvera pas d'anecdotes parce que l'anecdote est pour moi une chose morte qui fige le passé ; on y trouvera le trajet de l'enquête vers les origines...

H. Bianciotti. – C'est ce que j'essayais de dire par « biographie de l'être »...

D. de Margerie. – Absolument ; c'est le trajet d'une âme vers ce qu'elle veut devenir. J'adore ce mot de Valéry qui dit qu' *« il faudrait savoir monter sur ses propres épaules »*. J'aimerais que ce livre m'aide à monter un escalier ou à descendre dans un puits, comme on voudra, pour aller encore plus près de la vérité : c'est vraiment l'objet de ma recherche...

H. Bianciotti. – Quelle est votre idée de l'enfance, de votre enfance ? Est-ce à vos yeux un paradis, comme le dit un stéréotype hérité de la littérature, ou un enfer ?

D. de Margerie. – Je n'ai jamais adhéré à cette idée du paradis de l'enfance, pour la bonne raison que cette idée m'a été donnée en même temps que mon enseignement catholique et que j'ai su très vite que le paradis était un lieu dont on était chassé. Par conséquent, cette notion de paradis n'a jamais vraiment existé pour moi, si ce n'est dans la nature, où j'ai retrouvé cette liberté qui est pour moi inséparable du bonheur.

D'ailleurs, tout ce livre tourne autour de la liberté, il est contre la soumission à certains schémas, contre l'horreur de la répétition, pour le libre développement de l'instinct et de ce qui vous est le plus propre. C'est un paradis que l'on gagne, on ne l'a pas en naissant.

H. Bianciotti. – Dans vos livres précédents, les formes de la nature rappelaient les formes de l'art, tandis que dans celui-ci il y a comme une vision vierge substantielle de la nature. Quand vous voyez des fleurs, un paysage, vous ne pensez pas à des tableaux, vous essayez de saisir la chose, de l'enfermer avec des mots... L'odeur, les aventures de la lumière...

D. de Margerie. – J'ai essayé dans mes premiers livres d'opérer un passage entre les œuvres des autres et moi ; j'ai dû passer par toutes les œuvres que j'ai aimées, par les tableaux qui m'ont toujours marquée, pour aller vers moi. Ce livre suit le trajet inverse : je vais de moi vers les autres ; le « je » me permet une dépersonnalisation : je parle de moi.

H. Bianciotti. – Dans ce livre, vous avez lutté contre les limites de l'expression de vous-même ; vous avez touché le fond de vous-même. Vous êtes déjà en train d'écrire un nouveau roman, un ouvrage de fiction ; que signifie cette remontée de vous-même vers l'imaginaire pur ?

D. de Margerie. – Je pense que je vais écrire l'histoire d'une femme ; je serai d'autant plus libre d'en parler que je me serai dépouillée de moi-même dans ce livre et que j'aurai perdu certaines illusions et compris que je n'étais pas faite pour suivre certains schémas dans lesquels on a voulu m'enfermer. Il s'est installé en moi une sorte de vide qui n'en est pas un, qui serait plutôt un humus, une terre dans laquelle la fiction va pouvoir germer ; j'attends de ce nouveau livre une renaissance, qui sera au fond la confirmation du vitrail que j'aime tant à Chartres, où Lazare opère sa résurrection.

H. Bianciotti. – Pensez-vous que dans quinze ou vingt ans vous aurez envie d'écrire un autre livre bilan ?

D. de Margerie. – Je fais partie de ces écrivains, comme les écrivains anglo-saxons, qui trouvent qu'il faut toujours suggérer et ne jamais tout dire ; mais il est certain que les blancs de mon livre sont comme une respiration, des marges d'où vont naître d'autres livres...

H. Bianciotti. – Qu'avez-vous maintenant envie de dire dans un ouvrage de fiction ?

D. de Margerie. – Je ne peux dévoiler ce que sera mon prochain livre !... Il s'appellera *les Automates ;* je veux montrer dans ce livre l'horreur des gestes automatiques et la nécessité totale d'innover à chaque instant.

H. Bianciotti. – Vous attachez une grande importance à ce qu'il vous offre...

D. de Margerie. – *Le Ressouvenir* montre très bien le poids des circonstances, du hasard, mais aussi l'importance de savoir faire son propre trajet, de savoir utiliser le hasard.

H. Bianciotti. – Puisque nous employons des mots dangereux, comme hasard ou destin, croyez-vous au libre arbitre ou est-ce à vos yeux une illusion qu'il nous faut entretenir pour pouvoir vivre ?

D. de Margerie. – Je crois à la création, création par les mots mais aussi création de la contemplation. Si nous prenons le temps dans une journée de regarder quelque chose de beau, ne serait-ce que quelques instants, nous opérons en nous un merveilleux surgissement, qui n'est pas du tout prévu par le destin. La nature se renouvelle toujours. Qui va me dire comment sera la capucine aujourd'hui alors que je l'ai vue hier encore complètement fermée ?

H. Bianciotti. – J'ai négligé un aspect très important de votre livre : le besoin de liberté de la femme et l'injustice dont elle a toujours été et continue d'être l'objet...

D. de Margerie. – Ce livre plaide non seulement pour la liberté intérieure absolue de la femme mais aussi pour celle de l'homme. J'y ai atteint le sens de la liberté d'autrui : il faut savoir rendre autrui à lui-même et lui rendre sa liberté.

J.-F. Simon. – Je voudrais pour finir vous citer cette réflexion d'Hector Bianciotti : *« La littérature ne tolère pas le présent. »* Qu'en pensez-vous ?

D. de Margerie. – Il est vrai que nous écrivons avec ce qui s'est déjà passé ; nous sommes bien entendu à la recherche du temps perdu.

Cependant, il faut bien se dire que le souvenir en agissement, la mémoire exacte préparent l'avenir. Nous sommes les trois temps *à la fois* : le passé, le présent et l'avenir ; ce livre est contre toute hiérarchie abusive, mais aussi contre toute chronologie.

Samedi 30 mars, 19 h 15 : François Lhermitte – Jacques Couëlle (rediffusion mercredi 3 avril, 14 h 30.)

LA PLAGE

par Jean-Claude Martin

JÉROME vint me chercher à la gare. Il était très bronzé et je le lui dis. Il me répondit que je n'avais pas l'air en mauvaise forme, ce qui signifiait : soit qu'il ne m'avait pas trouvé réellement bien, soit qu'il avait été surpris que je n'eusse pas plus mauvaise apparence.

La voiture quitta la ville et gravit quelques coteaux. Aux coteaux succédèrent des landes couvertes d'herbe rase ou de bruyère et piquetées de fermes et de troupeaux. Par des échancrures du rivage, on apercevait la mer, calme et bleue, séparée du ciel à l'horizon par un trait précis et fin.

Sur un promontoire, Jérôme arrêta la voiture et nous pûmes contempler dans toute son étendue la côte, tantôt alanguie de grèves de sable blanc, tantôt hérissée de falaises et de criques rocheuses.

L'air du matin était vif, enivrant. Après tous ces mois passés au plus sombre des villes, au plus obscur de la solitude humaine, je faillis avoir un vertige devant tant de beauté retrouvée. Cet air, ce ciel, cet océan existaient – si on avait assez d'argent pour en profiter, tout au moins...

« La maison n'est plus très loin », dit Jérôme en faisant un signe de la main. *« Et la journée sera très belle. »* Pour ma part, je serais bien resté tout le jour ici, immobile et fasciné, mais je fis effort sur moi-même et remontai dans l'automobile.

Il est agréable de devenir riche, pensai-je en apercevant la maison. Un peu à l'écart, elle dominait la côte et les dernières demeures du village, construite sur un mamelon bleuté. Jérôme et Catherine avaient eu le bon goût de faire construire une villa utilisant des matériaux réellement modernes : métal, verre... et non l'une de ces ridicules copies de ferme ancienne qui encombraient le paysage et affichaient seulement les possibilités financières de leurs propriétaires. Elle donnait à la fois l'impression d'un refuge et d'une maison totalement ouverte aux éléments naturels.

Une jeune femme s'approcha dès que la voiture fut arrêtée. Jérôme me la présenta comme étant Liliane, sa belle-sœur. Sans doute ressemblait-elle à bien des beautés d'ici, mais j'avais trop manqué ces derniers temps de visions féminines pour ne pas être ébloui de l'apparition... Sa robe légère laissait entrevoir les contours de son corps et la surface lisse et brune de sa peau, douce à la vue, sans doute bien plus suave encore au toucher.

Le frère de Jérôme s'avança ensuite. Grand, sportif, le type même de l'individu «qui a réussi». Je rencontrai ensuite Marnie, une adolescente un peu maigre sur laquelle je n'eus pas d'explication (Nurse ? Mais pour qui ? Jeune fille au pair ?), puis une autre adolescente à la peau moins hâlée et aux traits plus grossiers, dont je m'aperçus ensuite que c'était la bonne engagée localement pour la saison.

Jérôme me fit poursuivre la visite de la maison, et je n'osai lui demander où était Catherine, mais une porte du salon s'ouvrit tout à coup et Catherine entra. Nous nous regardâmes un instant interdits, puis elle vint vers moi et m'embrassa : *« Tout ce temps! Tout ce temps! Tu aurais pu donner de tes nouvelles*, me reprocha-t-elle tendrement. *Si Michel ne nous avait pas écrit que tu te cachais si près et... »* *« Ce qui m'est arrivé »*, terminai-je. Catherine fit oui de la tête. *« Tu n'as pas l'air en brillante forme. » « Toi, si. »* Et c'est vrai que Catherine avait remarquablement traversé les années. Sans doute n'avait-elle plus les contours parfaits de sa belle-sœur, mais il émanait d'elle une sensualité plus personnelle et sans doute moins épuisable. Bien sûr, le regret me prit, poignant, du passé.

Mais Catherine m'entraîna par la main pour me faire terminer la visite de la maison et du paysage environnant. *« On oublie tout ici tant c'est beau. »* Je n'en doutai pas. Sur la mer, des bateaux avançaient lentement et, si leurs équipages se querellaient, on ne les entendait pas. Les maisons du village, dont beaucoup étaient abandonnées, avaient l'air de nids paisibles et douillets. Au loin, les vagues battaient le rivage en silence...



JEAN-PIERRE MEYER

Je décidai de tout oublier.

Le déjeuner, une demi-heure plus tard, m'aida dans cette tâche. Coquillages, crustacés, mollusques, tous ces petits animaux bizarrement appelés « fruits de la mer » moururent pour nous, et s'avérèrent délicieux. Ainsi que les poissons fins qui les accompagnèrent. J'avais oublié que manger pouvait être un délice, boire un vin léger et frais procurer la plénitude de l'oubli... Jérôme raconta des histoires de pêche que personne n'écoutait vraiment, Liliane et son mari parlèrent d'amis qu'ils rencontraient dans la région et qu'ils ne me donnèrent guère envie de connaître, Catherine évoqua des souvenirs du passé, mais d'un passé si lointain qu'il laissait l'impression de n'avoir été qu'un long moment paisible – « le bon vieux temps ». Sur les événements récents, aucune question ne me fut posée, et j'en remerciai le tact – ou l'inintérêt – de mes hôtes. Je fis moi-même quelques bons mots pour faire rire Liliane et tressauter ses jolis seins, et le repas se poursuivit tranquillement, le soleil et les liqueurs favorisant la béatitude.

Quelque temps après le repas, Jérôme et son frère proposèrent une promenade en bateau pour faciliter la digestion. Par un chemin escarpé, nous descendîmes donc de notre mamelon vers la grève où le bateau était ancré à marée basse. Le rivage peu à peu s'éloigna et, avec lui, je m'éloignai encore plus du souvenir des jours anciens et de l'inquiétude de ceux à venir. Nous nous éloignâmes tellement que bientôt nous n'aperçûmes même plus le rivage. J'en conçus un instant d'angoisse, puis me persuadai que cette fois le passé et l'avenir étaient vraiment abolis. N'existaient plus que cette heure, cette construction de métal (ou de plastique – je posai la question à Jérôme qui se lança dans un long panégyrique de son vaisseau qui nous isolait du monde hostile de l'océan et renforçait l'inquiète et bienfaisante sensation de vivre pour le seul plaisir de vivre.

Jérôme arrêta le moteur et il n'y eut plus qu'un clapotis de vaguelettes contre la coque et le balancement régulier de la houle sous nos pieds. La mer était claire. Un poisson en surgit en un saut argenté, puis y replongea. *« Nous allons le pêcher »*, dit Jérôme sans y croire. Il munit chacun d'entre nous d'une ligne rudimentaire puisée dans la cabine et pourvue d'un simple leurre. Néanmoins, tout le monde s'appliqua à charmer le poisson acrobate comme si cette activité eût été la plus importante du monde, et je me surpris à avoir l'esprit complètement absorbé par cette tâche.

Bien sûr, la pêche ne donna rien. Nous rangeâmes les lignes et Jérôme remit en marche le moteur. Ilot mouvant, le hors-bord s'avança entre deux étendues d'eau, croisé seulement par d'autres embarcations auxquelles nous faisions de grands signes enfantins ou par des chalutiers au retour de la pêche qui donnaient un coup de sirène à notre rencontre et dont les marins lorgnaient nos compagnes avec envie... Au loin, nous vîmes la presqu'île de S..., mince bande sombre sur laquelle il était difficile d'imaginer des hommes, des routes, des immeubles ; nous doublâmes le cap Lolun, puis décidâmes de revenir. Notre rivage se rapprocha. Les détails en furent de plus en plus identifiables : la plage, la maison sur la hauteur. Je les revis sans angoisse. J'étais maintenant hors du temps et revenais dans un endroit où j'avais toujours été heureux.

Tandis qu'il ramènerait avec son frère le bateau à son port d'attache quelques milles plus loin, Jérôme proposa à Catherine, Liliane et moi de nous laisser sur la grève.

Nous débarquâmes donc par le chenal sur la plage qui, depuis tout à l'heure, s'était remplie de corps allongés et alanguis, de cris et de jeux d'enfants, du bruit incessant des vagues contre le rivage dont je n'avais pas pris pleine conscience jusque-là. Catherine et Liliane, après avoir cherché un endroit tranquille où poser leurs accessoires de bain, ôtèrent leur robe, ne gardant qu'un hypocrite maillot. Ce geste impudique et banal me surprit, bientôt trop de fois répété autour de nous pour ne pas perdre toute volupté. D'ailleurs, la vision alentour de ces corps à demi-nus provoquait l'exaspération des sens en même temps que leur anéantissement. Pour ma part, j'hésitai à exhiber mon torse blanc et gardai sur la tête un vieux chapeau de paille emporté par crainte du soleil. Mais personne ne faisait attention à personne.

Je m'assis sur le sable près de Catherine et la regardai. J'avais médité de lui poser mille questions (pourquoi m'avait-elle fait rechercher par Michel ? M'avait-elle écrit et invité ? Que savait-elle de ce qui s'était passé ? De Sophie ? Etait-elle heureuse ?), mais le bruit entêtant des vagues, la lumière, la sensation d'oubli qu'avait fait naître en moi le début de cette journée, me firent perdre toute énergie.

Catherine avait fermé les yeux, d'ailleurs, et semblait peu désireuse de raviver d'anciennes questions. Son visage endormi me signifiait qu'il fallait pour aujourd'hui continuer d'être insouciant, heureux dans le même instant qu'elle. J'ôtai donc ma chemise, creusai un trou pour ma tête dans le sable et fermai les yeux à mon tour... Le bruit des vagues me parvint plus fortement et, me sembla-t-il, plus proche. Les cris des enfants aussi s'accentuèrent. On eût dit qu'ils jouaient tout près, mais la crainte (ou l'absence de crainte) de recevoir quelque jouet ou ballon ne me fit pas ouvrir les yeux. Le soleil commença de me piquer les chevilles et le torse, et c'était une brûlure douce, enveloppante comme une immense main, comme le poids léger d'un autre corps sur le vôtre. Une brise ténue favorisait cette impression d'immatérielle pesanteur. Une torpeur me gagnait, rêverie sans rêve et sans pensée. Combien de temps restâmes-nous ainsi ? Peu de temps peut-être et beaucoup sans doute.

« Venez-vous à l'eau ? », fit la voix de Liliane. J'ouvris les yeux et vis sa silhouette souple étirée devant nous.

« Plus tard », entendis-je répondre Catherine.

Liliane tourna le dos et avança vers le mer en ondulant des hanches. Catherine surprit mon regard et eut un sourire. Je lui rendis son sourire. Et réprimai cette fois à grand-peine un grand désir de lui parler et de caresser sa peau. Mais je ne pus me résoudre à briser la quiétude de cette journée, Catherine ne paraissant pas m'y inviter. Je reposai ma tête sur le sable et perdis mon regard dans l'immense océan du ciel, puis fermai à nouveau les yeux.

« Viens te baigner », dit Catherine au bout d'un moment. Je la suivis vers la mer. Dont la fraîcheur d'abord me surprit et me fit frissonner. Je fis même quelques mouvements ridicules, ne parvenant pas à faire quitter le sol à mes pieds. Mais, passé ce premier effroi, l'eau se révéla douce et soyeuse. Rapidement, je retrouvai les mouvements adéquats pour mouvoir mon corps au sein de l'élément liquide, l'immobiliser par quelques battements imperceptibles des mains ou des pieds, laisser affleurer la bouche, les lèvres ; puis, au contraire, bloquant la respiration, enfouir la tête au sein de l'eau. Catherine glissa vers moi et sourit. Je nageai à son côté lentement, nos corps partageant le même plaisir muet. Aurait-il fallu se laisser couler à cet instant ? Ou rien n'était-il plus beau que cette harmonie silencieuse, cet apparent accord au monde et au bonheur ?

Au bout de longues minutes, nous revînmes sur le sable où le soleil nous caressa à nouveau de sa main irréelle et brûlante. Le temps passa encore. Mais je commençais à percevoir des sensations différentes : la chaleur était moins forte, et je remarquai que le soleil grossissait et s'inclinait vers l'horizon. Des familles partaient, enfants rhabillés et geignant. Le sentiment de l'heure se réinstalla alors en moi, avec d'autant plus de vivacité que je l'avais écarté tout le jour. A cet instant, je voulus parler à Catherine, lui dire... Mais il était déjà trop tard.

Jérôme et son frère revinrent et se baignèrent à leur tour ; nous les attendîmes tandis que le soleil s'abaissait de plus en plus vers l'horizon.

Sur le petit sentier escarpé qui nous ramenait à la villa, j'entendis dans mon dos quelques éclats de voix. Liliane et son mari se disputaient pour je ne sais quelle raison. Jérôme voulut voler au secours de Liliane. Son frère le pria de ne pas s'en mêler avec une hargne qui me surprit. Catherine, en tête de la colonne, pressa le pas. Ce jour idyllique – et aveuglant – s'achevait.

Marnie, la « nurse », était revenue dans la maison, ainsi que la jeune bonne, qui suivit Catherine dans la cuisine préparer un souper léger.

Nous dînâmes face à un crépuscule empli d'oiseaux et de nuances. Le soleil avait depuis longtemps disparu dans l'océan et, sauf à l'endroit de sa fuite, le ciel était d'un bleu intense, déjà gris. *« Ce fut une belle journée*, dis-je, *une trop belle journée. »* Tandis que la certitude de la nuit me serrait la gorge.

Il y eut une vive discussion dans la cuisine : Jérôme demandait-il à Catherine de ne pas m'accompagner à la gare, ou était-ce l'inverse ?

Le voyage de retour s'effectua sans parler.

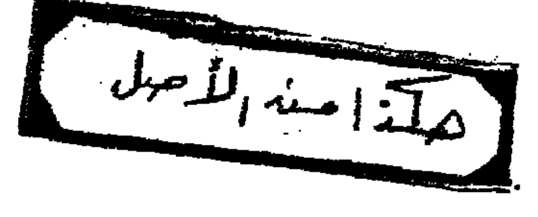
« Quand pars-tu définitivement pour L..., demanda pourtant Jérôme à un moment.

– *Après-demain, je crois. »*

L'obscurité nous étreignait quand nous pénétrâmes dans la gare. Sur le quai, Catherine ne put se retenir de prendre mes mains dans les siennes. Je montai sur le marchepied et faillis crier que je n'avais rien compris, que le temps m'avait échappé et qu'il n'y aurait pas de lendemain pour moi... Mais nous ne nous fîmes qu'un lointain geste d'au revoir.

Et le train entra dans une nuit noire et glacée.

● Né en 1947, Jean-Claude Martin est conservateur à la bibliothèque universitaire de Poitiers. Il a publié des poèmes et des nouvelles dans diverses revues, et un recueil de nouvelles, *De légers signes de la main*, à l'Atelier du Gué (1981).



L'AUBRAC VALAIT BIEN TOMBOUCTOU

par Isac Chiva *

Georges-Henri Rivière,
ce presque « cul-terreux »,
ce « parvenu de la science »
comme il le disait lui-même, vient de mourir
à quatre-vingt-huit ans.
Il était le père fondateur du Musée des arts
et traditions populaires.

IL est des hommes qui *font* une œuvre et d'autres qui, par leur action, par leur influence, par leur invention renouvelée d'idées, par l'impulsion qu'ils exercent, *sont* l'œuvre : Georges-Henri Rivière est de ceux-là, à qui l'on doit en grande partie l'éveil du regard ethnographique sur la France.

Après avoir, aux côtés du docteur Paul Rivet, contribué à donner existence et forme au Musée de l'homme, dès avant les années 30, c'est en 1936-1937 que G.-H. Rivière allait créer, sous forme de département tout d'abord, ce qui allait devenir le Musée national des arts et traditions populaires. L'institution et ce moment marquent en quelque sorte l'avènement formel de l'ethnologie moderne de la France. Cette création, préparée, bien sûr, par des projets et institutions préexistants, découlait de la politique culturelle à orientation éducative et à vocation résolument populaire pratiquée par le gouvernement du Front populaire.

D'emblée, fort de son expérience au Musée de l'homme, G.-H. Rivière allait faire des Arts et traditions populaires, qu'il aurait souhaité pouvoir appeler « Musée des pays de France », un musée-laboratoire, c'est-à-dire une institution dans laquelle les activités scientifiques – recherche de terrain, mais aussi documentation – allaient être aussi importantes que celles consacrées à la conservation et à la présentation des objets.

La conduite de recherches de terrain, orientée alors avant tout vers ce qui disparaissait – la civilisation rurale traditionnelle dans ses mille aspects techniques, sociaux, esthétiques, rituels, – allait devenir une priorité dans la maison. B. Malinowski sur son invitation se rendit en Sologne : là se déroula la première d'une longue série d'enquêtes collectives animées par un G.-H. Rivière autodidacte, mais qui savait mobiliser économistes et historiens, géographes et linguistes aux côtés des ethnologues, comme il avait su attirer et fédérer les folkloristes.

Au bon temps du Front populaire

Créé en pleine période du Front populaire, le Musée national des arts et traditions populaires, auquel G.-H. Rivière se vouera durant trente ans, allait déployer avec dynamisme ses activités durant la dernière guerre. De vastes enquêtes sur l'architecture rurale, sur le mobilier populaire, sur l'artisanat, etc., produisirent des résultats impressionnants, en même temps qu'elles permirent de protéger au maximum des chercheurs opposés au régime de Vichy ; suspects car engagés dans des activités de résistance ou fuyant le STO, leur appartenance aux équipes du musée les mit en sûreté.

Ces recherches collectives, aux méthodes normalisées, continuèrent et s'amplifièrent par la suite. Attentif aux exigences de méthode de l'ethnologie exotique, G.-H. Rivière les adaptera au changement d'échelle qu'imposait la prise en compte de la France entière et diverse, ainsi qu'aux réssources intellectuelles que celle-ci présentait, à un moment – les années 50 et 60 – où l'ensemble des sciences sociales connaîtront le développement que l'on sait.

Aux enquêtes descriptives, par questionnaire, succéda la recherche en équipe multidisciplinaire : G.-H. Rivière allait en organiser et animer deux, d'une ampleur considérable, dans des régions aux contrastes exemplaires : l'Aubrac, dans le Massif Central, région isolée, archaïque, fut étudié entre 1964 et 1966, et les nombreux volumes déjà parus de travaux alliant ethnographie et linguistique, économie et zootechnie, musicologie et sociologie, n'ont pas encore livré toute la richesse des matériaux recueillis. Au cours des années 1966 à 1968 fut exploré le Châtillonnais, morceau de la Bourgogne du Nord, aussi ouvert et traversé par les vents de l'histoire que l'Aubrac paraissait intemporel. Bien d'autres études, plus locales et limitées, furent enfin entreprises à son instigation, ici et là, pour permettre notamment la mise sur pied de musées régionaux, en Normandie, en Bretagne, en Aquitaine, en Bourgogne (le Musée du vin de Beaune), entre autres.

Le musée-laboratoire

Décisive, l'impulsion que G.-H. Rivière allait donner à la connaissance ethnologique de la France, entre les années 30 et 60, découlait de la conception qu'il se faisait de l'institution muséale, à laquelle il fut attaché par-dessus tout. Le musée-laboratoire pour lequel il combattit inlassablement, aussi bien à l'échelle internationale, alliait à la collecte des objets la recherche systématique de terrain, et au document écrit la fixation du vivant par l'image et le son.

En étendant cette conception à l'environnement naturel humanisé, G.-H. Rivière consacra la dernière période de sa vie, à partir de 1966, aux écomusées, bâtis sur la même conception scientifique. Mais à la présentation ethnographique d'intérieur et de plein air devait s'ajouter, au sein d'un même ensemble, un conservatoire du paysage et des espèces vivantes, sur un territoire représentatif transformé en laboratoire d'observation permanente, ethnographique et naturaliste.

La connaissance et la mise en valeur d'une civilisation paysanne élaborée au long des siècles, et qui connut son apogée fin dix-huitième, début dix-neuvième siècle, furent, au cœur de l'ethnographie que prôna G.-H. Rivière. Il sut, pour la faire connaître, animer avec une énergie hors pair une quête qui, dans son esprit, était indissociable de la préparation des modernisations inévitables et indispensables.

Mais il a su aussi ne pas dissocier l'interrogation analytique du regard esthétique, la saisie de l'histoire de celle des « formes pures » modelées par cette civilisation agraire et artisanale à qui cet esthète citadin sut rendre justice et dont il a su rendre raison. ■

* Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.


ANDRÉ PELLE

LE SÉRIEUX D'UN AMATEUR, LA LÉGÈRETÉ D'UN PROFESSIONNEL

par André Desvallées *

IL n'est jamais facile de faire le bilan d'une vie. Surtout d'une longue vie, et de la vie à facettes d'un jongleur. Georges-Henri Rivière a en effet touché à tout, avec le sérieux d'un amateur, avec la légèreté d'un professionnel.

Le sérieux, qu'il assurait tenir de son oncle, le peintre Henri Rivière, ce sont les longs rapports épuisants écrits ou corrigés avec application ; ce sont les réprimandes à celui qui prenait une cruche de collection par l'anse, qui tournait les pages en se mouillant le doigt, ou qui omettait de dater la petite note griffonnée sur un coin de nappe en papier, au restaurant.

La légèreté, qu'il avait acquise dans les salons et les cabarets, c'est la subtilité de ses plaisanteries, de ses calembours, de ses improvisations poétiques, de ses brocards – envolés souvent comme ils étaient venus mais que ne pouvaient oublier ceux qui en étaient l'objet, lorsqu'ils en avaient vent : toutes improvisations d'apparence facile, toujours dans le court, mais de la facilité que seul donne le métier, comme à l'organiste qu'il était aussi. La légèreté, c'est la qualité donnée à ses présentations muséographiques, mêlant le sérieux et le clin d'œil, qui avaient parfois une apparence de facilité à force de simplicité, mais étaient en fait le résultat d'une réflexion et d'une épuration systématiques. Cette légèreté, c'était celle d'un roturier devenu aristocrate à force de jouer les Figaro. Mais quel talent !

C'est Paul Rivet qui transforma cet artiste en fonctionnaire, qui sut utiliser sa sensibilité, en faire un muséographe. Paul Rivet, qui avait besoin, à la fin des années 20, de quelqu'un pour repenser les présentations de son musée d'ethnographie du Trocadéro, avant d'en concevoir de nouvelles pour le futur Musée de l'homme du Palais de Chaillot, avant de permettre à son muséographe, en 1936, de voler de ses propres ailes, en lui laissant la création du département, puis du Musée national des arts et traditions populaires.

Mais c'est à cette origine artistique, de créateur s'entend, que Georges-Henri Rivière doit ses qualités premières. Il n'avait, malgré une immense culture, qu'une approche dilettante de toutes les disciplines auxquelles il touchait. Ce qui est vrai de l'ethnographie – à laquelle il a fait faire de grands pas, en France, bien qu'il n'ait jamais fait lui-même de véritables recherches – est aussi vrai pour la muséographie. Il avait à la fois cette faculté d'observer, de recueillir ce qu'il voyait de mieux partout, et cette aptitude à le faire mettre en application sans que l'on sente la leçon.

C'est ainsi qu'il sut emprunter – aux étalagistes, aux décorateurs, aux surréalistes de ses amis – un certain nombre de techniques d'expression qui lui permirent de renouveler les présentations anthropologiques. Les objets depuis des siècles simplement accrochés au mur en panoplie ou posés sur des tablettes, elles-mêmes sur des consoles fixées à des crémaillères, avec lui se sont envolés, prenant une autre dimension dans l'espace. Et cet envol a été souligné par d'autres apports, glanés un peu partout de par le monde lorsque Georges-Henri Rivière fut devenu, après la dernière guerre, directeur du Conseil international des musées (ICOM) qu'il avait aidé à créer. Parmi ces apports essentiels : la neutralisation de l'environnement architectural et la mise en valeur des seuls « expos » par leur éclairage. Tout cela avec la plus grande rigueur pour les conditions physiques de conservation et les conditions de sécurité.

Paradoxe : cet homme, capable d'allier la plus grande indifférence à la plus grande sensibilité, savait exiger des choses et de lui-même autant qu'il exigeait des autres. Et c'est à force d'imposer des calculs de lux, de degrés centigrades et de pourcentages d'humidité relative qu'il réussit à affirmer toute la présence de l'objet, toute la force de la matière.

En France, c'était une nouveauté, habitués qu'on était à voir les œuvres d'art parler toutes seules, incapables aussi qu'on était de faire parler les objets les plus humbles. En France et sans doute aussi dans beaucoup d'autres pays – sinon comment expliquer tous les disciples et tous les démarquages ?

Cet ensemble d'innovations a permis un second apport. En effet, à partir du moment où les objets exposés étaient libérés de leur pesanteur, Georges-Henri Rivière aurait pu se contenter, en bon artiste sensible, de réussir de belles natures mortes, comme on l'en a souvent loué. Loin de là, il a utilisé cette libération pour faire en sorte qu'une exposition temporaire ou permanente ne se contente pas d'être un simple « accrochage », mais qu'elle exprime un programme, qu'elle sache traduire un discours en utilisant le moins possible les mots, mais essentiellement les « expos » de tous ordres : objets, documents visuels ou audiovisuels. Le muséographe est devenu muséologue. Il s'est battu pour que la muséologie soit reconnue, et a entraîné des centaines de disciples.

Si, en effet, les enseignements de Georges-Henri Rivière ont rarement été perçus comme applicables à l'ensemble des musées, en France et pendant qu'il était en fonctions, il a la chance d'avoir trois catégories d'héritiers. D'abord ceux, dont je suis, qu'il a formés sur le tas en leur menant une vie impossible, mais en leur apprenant ce qui n'était enseigné nulle part ; ensuite, plus jeunes, les Français qui ont pu suivre l'enseignement qu'il donna à l'Institut d'art pendant une bonne partie des années 70, et qui essaient d'appliquer ce qu'il théorisait sans se décider à le publier ; enfin ceux, venus de tous les coins de la terre et notamment du tiers-monde, qui ont suivi le même enseignement et sont repartis avec un outil de travail applicable pour des civilisations différentes.

C'est parmi les deux dernières catégories que se recrutent notamment les animateurs des maisons de pays ou autres petits musées locaux, dans les parcs – en France ou à l'étranger, – mais aussi les animateurs des écomusées. Georges-Henri Rivière a fait beaucoup pour le développement des écomusées – cette nouvelle forme de musée (pour certains un antimusée), – dont il partage l'invention avec Hugues de Varine et Marcel Evrard, et qui a permis à tout un mouvement sensible au patrimoine, mais à l'étroit dans le système traditionnel du musée, de ne pas rompre complètement avec celui-ci, tout en faisant quelque chose de neuf. ■

* Conservateur en chef des musées de France. Directeur du Musée national des techniques.

CENT JOURS DU CINEMA ESPAGNOL

en collaboration avec la Cinémathèque Française.

Panorama de 104 films. 1926-1985

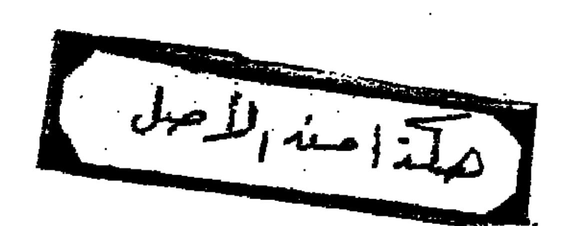


1er Avril - 30 Juin 1985

Palais de Chaillot (Cinémathèque)

Tous les films sous-titrés en français. Voir programme détaillé dans la presse nationale.

MINISTÈRE DE LA CULTURE D'ESPAGNE - Direction Génerale de la Cinématographie-Cinémathèque Espagnole.



Paris / services

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 30 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 40 Série noire : le Tueur du dimanche.
Réal. José Giovanni. Avec Rufus, G. Wod, S. Ladmiral...
Tous les thèmes chers à José Giovanni sont là : l'amitié, la romance et la violence. Mais cette fois-ci l'histoire ne se déroule pas chez les truands de Pigalle, c'est à Genève que vivent les êtres marginaux. Il y a Sophie qui sort de prison, son enfant enlevé par des malfrats, le frère handicapé, son ami Léopold (Rufus), ouvrier impliqué malgré lui dans l'affaire de l'enlèvement, et par là-dessus un tueur anonyme qui frappe chaque dimanche.

22 h 10 Droit de réponse : Votre dossier est à l'étude... les Médiateurs.
Emission de Michel Polac.
Avec J. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des simplifications administratives, Robert Fabre, le médiateur, Michel Junot, médiateur de la Ville de Paris, Philippe Farine, conseiller PS de Paris, Guy Thomas, journaliste à Europe 1, et de nombreux témoignages.

0 h 15 Journal.

0 h 35 Ouvert la nuit.
Alfred Hitchcock présente : *le Courrier prophétique.* Extérieur nuit : *Guidoni, prénom Jean.*

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De Michel Drucker.
Autour de Michel Delpech et Gilbert Montagné.

22 h 5 Magazine : Les enfants du rock.
Sex Machine, avec James Brown, Michael Jackson, Run DMC, Smiley Culture, Village People... en 2e partie ; Dance Black America (suite), avec Chuck Davis et sa troupe, Katherine Dunham, Eleo Pomare, et Chuck Green.

23 h 40 Journal.

0 h 00 Rugby : Tournoi des cinq nations.
Irlande-Angleterre.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 4 Disney Channel.
Cocktail de dessins animés et divers programmes de Walt Disney Channel.
La grande soirée familiale : les aventures de Winnie l'ourson, Mickey, Zorro, Donald, et trésors de la soirée, les DTV, les vidéoclips, montages inédits de dessins animés sur les plus grands « tubes » des vingt dernières années.

21 h 50 Journal.

22 h 15 Feuilleton : Dynastie.
Blake accuse Alexis d'avoir introduit de faux chiffres dans la récente fusion de leurs sociétés.

23 h 5 La vie de château.
Jean-Claude Brialy reçoit M. Jack Lang, Mme Yvette Chauviré, Annie Girardot.

23 h 35 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 35, Festival international de jazz d'Antibes ; 18 h, Troisième rang de face ; 18 h 25, Un trait, c'est tout ; 18 h 30, Clip clap ; 18 h 50, Atout PIC ; 19 h, Feuilleton : le grand César ; 19 h 15, Informations.

CANAL PLUS

20 h 5, Les poupées de l'espoir ; 22 h 20, Les KO de Canal Plus ; 23 h 30, l'Amérique en folie, film de R. Vanderbes ; 1 h 15, Prénom Carmen, fil de J.-L. Godard ; 2 h 40, le Rayon bleu, film J. Liebermann ; 4 h 10, Johnny Hallyday au Zénith ; 5 h 5, les Filles de Grenoble, film de J. Le Moigne.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : « le Bel Oracle », d'Edouard Radzinski, adapt. Lily Denis. Avec C. Hubeau, G. Fontanel... précédé d'un entretien avec l'adaptateur.
22 h 10 Démarches avec... René Belleto.
22 h 30 Musique : Amancio Prada, troubadour de Galice et d'Espagne.
0 h Clair de nuit, avec Daniel Marque.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5 Avant-Concert.
20 h 30 Concert : hommage à Pierre Boulez (en direct de la Weinbrenner Saal de Baden-Baden) : « Structures pour deux pianos, livre premier » et « Sonates pour piano n° 3 » de Boulez, par Psi-Hsien Chen, piano, et Bernhard Wambach, piano ; entracte ; « Notations pour piano » et « Structures pour deux pianos, livre deuxième », de Boulez.
23 h Les soirées de France-Musique : le zodiaque bien tempéré, pour saluer le printemps ; à 1 h, L'arbre à chansons.

Dimanche 31 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8 h Journal.
9 h Emission islamique.
9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe des Rameaux.
12 h 2 Midi presse, de P.-L. Séguillon.
12 h 30 La séquence du spectateur.
13 h Journal.
13 h 25 Série : Starsky et Hutch.
14 h 20 Sports dimanche.
16 h 30 Variétés : La belle vie, de Sacha Distel.
17 h 30 Les animaux du monde.
18 h 10 Série : Les roses de Dublin.
19 h 7 sur 7.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : les Sept Mercenaires.
Film américain de J. Sturges (1960), avec Y. Brynner, E. Wallach, S. McQueen, H. Buchholz, C. Bronson, J. Coburn (rediffusion).
Les habitants d'un village mexicain recrutent des mercenaires pour les protéger d'une bande de pillards.
22 h 35 Sports dimanche soir.
23 h 25 Journal.
23 h 45 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 35 Journal et météo.
9 h 40 Les chevaux du tiercé.
10 h 5 Récré A 2.
10 h 40 Gym tonic.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 15 Dimanche Martin (suite).
17 h Concours Eurovision de la chanson.
18 h Stade 2 (et à 20 h 20).
19 h Série : Hôtel de police.
20 h Journal.
20 h 35 Jeu : Le grand raid.
21 h 35 Document : Au-delà du chagrin et de la douleur. Réal. Agneta Elers Jarleman.
Un accident de voiture bouleverse la vie d'un couple.
22 h 55 Eurovision de la chanson.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

9 h Emission pour les jeunes.
10 h Mosaïque. Emission de l'ADRI.
12 h D'un soleil à l'autre.
13 h Magazine 85.
15 h Musique pour un dimanche (et à 16 h 30).
15 h 15 Théâtre : C'était comment déjà.
De Jean Bouchaud. Avec M. Renaud, D. Gérard, L. Duthilleul.
Une veuve de soixante-dix ans, ancienne première main chez un grand couturier, vit seule dans un petit deux-pièces. Autour de chez elle, on démolit.
17 h Boîte aux lettres : Camus, le juste...
Emission de Jérôme Garcin
18 h Emission pour les jeunes.
19 h Au nom de l'amour.
20 h RFO Hebdo.
20 h 35 Architecture et géographie sacrées.
21 h 30 Aspects du court métrage français.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : l'Aventure de Mme Muir.
Film américain de J. Menkiewicz (1947), avec G. Tierney, R. Harrison, G. Sanders, E. Best, W. Brown, A. Lee, N. Wood (v.o. sous-titrée. N.).
Au début du siècle, une jeune veuve se retire, avec sa petite fille, dans une maison de Cornouailles hantée par le fantôme de son ancien propriétaire.
23 h 50 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

7 h, Top 50 ; 8 h 20, Cabou Cadin (les Gym's, les Quatre Filles du docteur March, Pataclop Pénélope) ; 9 h 15, Gym à gym ; 9 h 35, la Victime, film de M. Hunnia ; 10 h 55, la Chèvre, film de A. Poiré ; 13 h 5, Reilly, l'as des espions ; 13 h 55, Batman ; 14 h 20, Cabou Cadin (les Minipouss, Cobra) ; 15 h 15, Top 50 ; 16 h 10, Hill Street Blues ; 17 h, Michel Leeb à l'Olympia ; 18 h, le Chat et le Canari, film de R. Metzger ; 19 h 45, Le club de la presse (Michel Delebarre, ministre du travail) ; 21 h, Femmes de personne, film de C. Frank ; 22 h 55, Le radeau d'Olivier ; 23 h 25, Dementia 13, film de F. Ford Coppola ; 0 h 45, le Beau mariage, film d'E. Rohmer ; 2 h 10, Johnny Hallyday au Zénith.

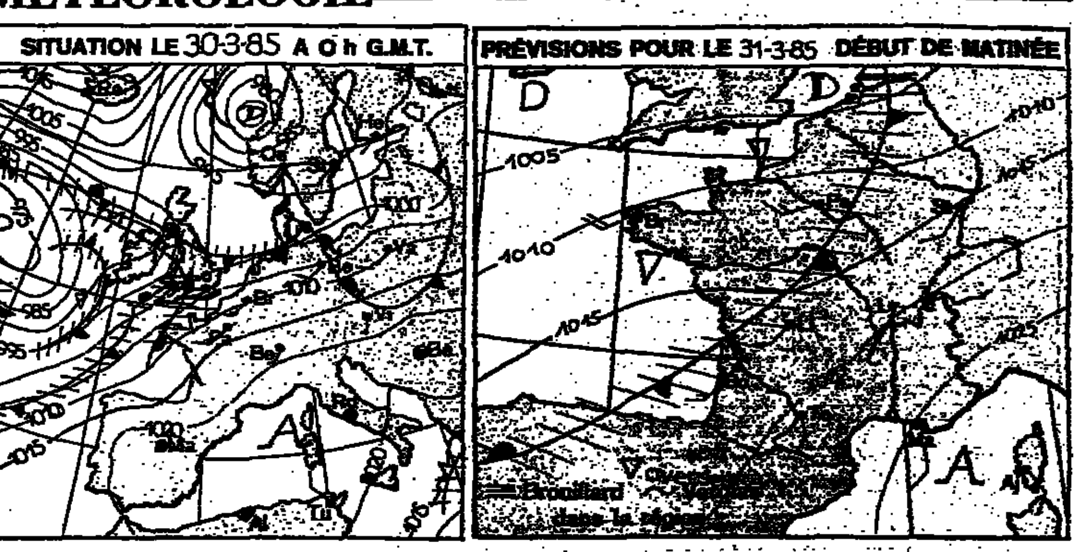
FRANCE-CULTURE

9 h 5, Ecoute Israël ; 9 h 35, Divers aspects de la pensée contemporaine : la fédération française du droit humain ; 10 h, Messe des Rameaux, à Notre-Dame de Paris ; 11 h, Histoires du futur ; 12 h, Des Papous dans la tête ; 13 h 40, L'exposition du dimanche : des tapisseries au musée de la SEITA ; Lipsi et Noël au CNAP ; 14 h, Le temps de se parler ; 14 h 30, Les lauriers-roses de Montpellier, de Michel Schilovitz. Avec J. Negroni, J. Mauclair, Y. Clech... ; 16 h 30, Conférence de Carême, à Notre-Dame de Paris : droits de l'homme, Justice, Evangile ; 17 h 20, La tasse de thé ; à 17 h 45, histoire-actualité : la bataille d'Alger, avec J. Planchais ; 19 h 10, Le cinéma des cinéastes : numéro spécial de la revue « Cinématographe » sur le montage.
20 h Musique : le son de chose (Philippe Sollers).
20 h 30 Atelier de création radiophonique : son, vitesse, lumière, par F. Bayle.
22 h 30 Musique : journées de musique arabe au théâtre des Amandiers.
0 h Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 5, Cantate BWV 182 de J.-S. Bach ; 10 h, Gustav Mahler à Vienne : L'été 1908, le retour à Vienne ; 12 h 5, Magazine international ; 14 h 5, Disques compacts : Weber, Ravel, Mozart, Vaughan Williams, Mendelssohn, Chausson, Sibelius ; 17 h, Comment l'entendez-vous ? Trajectoires d'aujourd'hui, par Pierre Boulez. Œuvres de Harvey, Stockhausen, Manoury, par l'Ensemble intercontemporain ; 19 h 5, Jazz vivant : le pianiste Gerry Allen, le trio du saxophoniste Odean Pope, le duo Aladar Pege-Chris Beier.
20 h 4 Avant-concert.
20 h 30 Concert : hommage à Pierre Boulez (en direct de la Weinbrenner-Saal de Baden-Baden : « Livre pour quatuor », de Boulez, par le Quatuor Arditti. Entracte « le Marteau sans maître ».
23 h Les soirées de France-Musique : Ex-libris ; à 1 h : Les mots de Françoise Xenakis.

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le samedi 30 mars à 0 heure et le dimanche 31 mars à 24 heures.

Persistance d'une zone dépressionnaire complexe sur l'Atlantique dirigeant sur la France un flux de sud-ouest doux et humide. Les hautes pressions méditerranéennes protégeront les régions du Sud-Est de l'activité des perturbations.

Dimanche, temps doux et faiblement pluvieux sur la moitié nord-ouest. A la mi-journée la zone pluvieuse s'étendra de l'Aquitaine au nord du Massif Central et aux Vosges. Au nord de la Loire des éclaircies passagères se développeront à partir de la mi-journée. Sur la moitié sud-est il fera un temps plus variable où les périodes ensoleillées seront prédominantes. Tout juste des passages nuageux matinaux près de la Méditerranée.

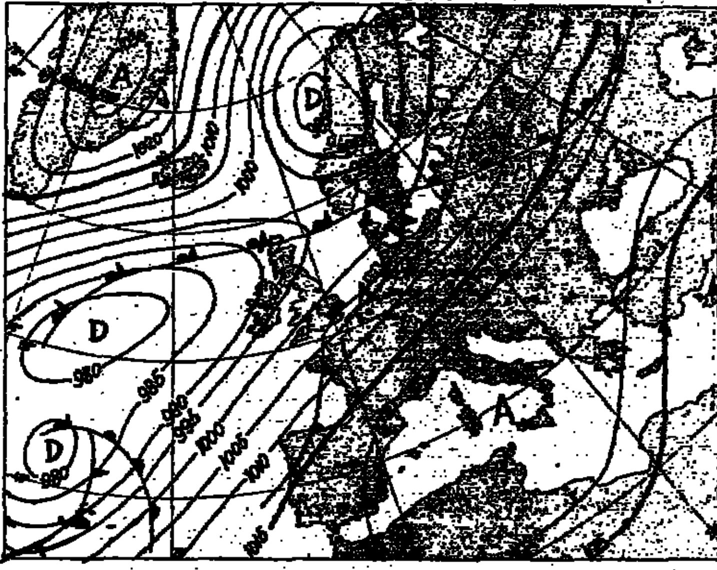
Le vent de sud-ouest soufflera fort sur les côtes bretonnes. En soirée, près de l'océan arrivée d'une nouvelle zone de pluie.

Les températures matinales seront presque partout comprises entre 6 et 8 degrés. Les gelées ne persisteront que dans les vallées des Alpes et du Massif Central.

L'après-midi il fera entre 15 et 18 degrés sur la moitié nord, 18 à 20 sur la moitié sud, et même plus de 20 degrés près des Pyrénées.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le samedi 30 mars, à 7 heures, de 1010,7 millibars, soit 758,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 mars ; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30 mars) : Ajaccio, 15 et 1 degrés; Biarritz, 19 et 12; Bordeaux, 15 et 6; Bourges, 14 et 6;



Brest, 10 et 9; Caen, 11 et 9; Cherbourg, 10 et 8; Clermont-Ferrand, 16 et 5; Dijon, 11 et 2; Grenoble-St-M.-H., 15 et 0; Grenoble-St-Geoirs, 13 et 0; Lille, 9 et 7; Lyon, 12 et 5; Marseille-Marignane, 15 et 5; Nancy, 10 et 3; Nantes, 13 et 8; Nice-Côte d'Azur, 14 et 6; Paris-Montsouris, 10 et 8; Paris-Orly, 10 et 7; Pau, 19 et 5; Perpignan, 15 et 4; Rennes, 12 et 8; Strasbourg, 10 et 2; Tours, 12 et 8; Toulouse, 17 et 6; Pointe-à-Pitre, 29 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 4; Amsterdam, 8 et 6; Athènes, 19 et 12; Berlin, 7 et 2; Bonn, 8 et 6; Bruxelles, 8 et 7; Le Caire, 26 (maxi); îles Canaries, 22 et 14; Copenhague, 3 et -2; Djerba, 18 et 12; Genève, 11 et 3; Istanbul, 15 et 6; Jérusalem, 17 et 8; Lisbonne, 19 et 9; Londres, 10 et 9; Luxembourg, 5 et 2; Madrid, 15 et -1; Montréal, 7 et 4; Moscou, 3 et -4; Nairobi, 24 et 16; New-York, 27 et 12; Palma-de-Majorque, 16 et 7; Rio-de-Janeiro, 31 et 27; Rome, 17 et 1; Stockholm, 0 et -4; Tozeur, 21 et 9; Tunis, 16 et 5.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EN BREF

BIBLIOGRAPHIE

ANNUAIRES DES HUISSIERS DE JUSTICE ET DE LA MAGISTRATURE. — Pour tous ceux qui, par leurs fonctions, fréquentent les tribunaux, les éditions Sofiac ont publié en début d'année deux annuaires de présentation agréable, avec leur couverture blanche et orangée et peu encombrants (format 16 × 24).

● L'Annuaire des huissiers de Justice, après un bref rappel de leurs activités, énumère les compositions des chambres nationale, régionales et départementales d'huissiers, offre un tableau des huissiers par départements avec leurs coordonnées et la date de création de chaque étude, et deux index : alphabétique et par résidence. (480 pages, 160 F, TTC.)

● L'Annuaire de la magistrature, seul ouvrage mis à jour (au 15 juillet 1984) à partir de documents fournis par les services de la chancellerie, donne l'état de service de chaque magistrat, ainsi que leur répartition dans l'administration centrale, les cours et tribunaux. Un index alphabétique recense les auditeurs de justice de la promotion 1983 nommés en poste après le 15 juillet 1984. (800 p., 360 F, TTC.)

★ Editions Sofiac, 44, rue du Four, 75006 Paris. Tél. (1) 328-15-60.

GUIDE

CIGALES ET FOURMIS. — Après *10 mesures pour payer moins d'impôts,* le Crédit mutuel édite à l'intention des retraités un petit fascicule exposant *« 8 mesures pour bien gérer votre argent ».* Clair, illustré avec humour, il traite successivement des façon dont on peut faire travailler son argent, placer son épargne, accéder à l'immobilier, choisir les valeurs refuges, envisager le viager, utiliser les placements facilement transmissibles. Sans oublier les intérêts du conjoint et des descendants. Il est disponible dans toutes les agences du Crédit mutuel.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3934

HORIZONTALEMENT

I. Ne rectifie tout de même pas tous ceux qui n'ont pas une bonne tête. Fertilise les plaines lombardes. — II. Ne travaille pas sans filet. Etait parmi ceux qui avaient peur que le ciel leur tombe sur la tête. — III. Conservateur. De nombreuses femmes utilisent ses services pour avoir la ligne. Note. — IV. Un homme qui avait du cœur à l'ouvrage. Porte bien son nom. — V. Elle savait où mettre les pieds. Sont donc en mesure de faire des avances. — VI. Ont fait leur temps. Cité antique. — VII. Mis à la porte. Pioche. Vieux chauffeur. — VIII. Une pilule pas toujours facile à avaler. Mettraient volontiers du « fromage » à leur menu. — IX. Aire du vent. Interjection. — X. Va de fil en aiguille. — XI. Va donc devoir tirer un trait. Dit lorsqu'on est frappé. Ressemble à une oie. — XII. Participe. Quartier de Vienne. Peut-être originaire de Luçon. Signes du Verseau. — XIII. A tendance à prendre mauvaise « allure ». Fleuve côtier. — XIV. Préposition. Ce n'est pas lui qui a crié victoire. Du bon et du moins bon. — XV. Laisse de nombreuses empreintes sur son lieu de travail. Faire une grande addition ou simplement une petite.

VERTICALEMENT

1. Avec lequel on a vite fait de se mettre quelqu'un à dos. Essaim ou fourmilière. — 2. Moitié de patriarche. Travaux d'aiguilles. — 3. Pièce de charpente — 4. Pronom. Repoussa Morphée. — 5. Parlait de la pluie mais pas du beau temps. Coefficient. Prénom. — 6. Aarau n'a rien à lui envier. L'occasion de se renvoyer la balle. Un morceau de « casse-croûte ». — 7. Petite partie d'une charpente. « Sème » en toute saison. — 8. Sur un fleuve franco-espagnol. Permission de sortie. Absolument incapable de faire le grand écart. — 9. De quoi s'en payer une tranche. Faire profiter de l'occasion. — 10. Reste de glace mais pas à tout moment. Ne fait pas son devoir. — 11. Méritait bien qu'on lui fasse une fleur. Nom de famille. — 12. Bouche des artères. Joue. Se fait entendre. Possessif. — 13. Participe. Procéder par éliminations. Indispensable pour réussir ses pointes. — 14. Se remplit en même temps que la baignoire. Il en est une qui fait la fierté de certains papas. — 15. Ont donc leur « licence ». Est condamné à de perpétuelles allées et venues.

Solution du problème n° 3933

Horizontalement

I. Camelot. — II. Amabilité. — III. Ministre. — IV. Be. Ra. — V. Peintre. — VI. Idole. Air. — VII. Ou. En. Léo. — VIII. Gratins. — IX. Ela. UO. — X. Inventa. — XI. Renier. Et.

Verticalement

1. Cambrioleur. — 2. Amie. Dil. — 3. Man. Pô. Gain. — 4. Ebiseler (cf. « chant »). — 5. Lis. Iéna. Ve. — 6. Olten. Tuer. — 7. Tir. Talion. — 8. Terrien. Te. — 9. De. Aérostat.

GUY BROUTY.

Économie

REPÈRES

Croissance : fléchissement du baromètre aux Etats-Unis

L'indice composite des principaux indicateurs économiques a progressé de 0,7 % en février, après une hausse de 1,5 % (chiffre révisé) en janvier. La nouvelle progression de cet indice, censé préfigurer la conjoncture à court et moyen terme, laisse prévoir la poursuite d'une croissance économique modérée au cours des prochains mois. L'indice composite, qui avait baissé de 0,5 % en décembre, se situait à 167,5 fin février (base 100 en 1967). Les experts prévoient généralement que le taux de croissance économique devrait se situer cette année aux alentours de 4 % contre 6,8 % en 1984. — *(AFP.)*

SMIC : augmentation au 1er avril et au 1er mai

Le *Journal officiel* du 30 mars publie un arrêté fixant deux augmentations du SMIC le 1er avril et le 1er mai. Le relèvement du 1er avril correspond au mécanisme d'indexation automatique du SMIC sur les prix qui ont augmenté de plus de 2 % depuis la dernière augmentation du salaire minimum, le 1er novembre 1984. Le taux horaire sera porté à 24,90 F, soit une augmentation de 2,2 %. La rémunération mensuelle sera ainsi de 4 315,9 F sur la base de 173 heures et 33 minutes (40 heures hebdomadaires) et de 4 208,1 F sur la base de 169 heures (39 heures hebdomadaires).

L'arrêté indique ensuite qu'au 1er mai, un nouveau relèvement du taux horaire du SMIC de 2,58 % est prévu. Cette augmentation a pour but de mettre fin au «double SMIC» existant depuis le 1er février 1982, date à laquelle la durée légale hebdomadaire du travail a été ramenée de 40 heures à 39 heures.

EN NORVÈGE

Les syndicats ne réclament aucune augmentation de salaire cette année

De notre correspondant.

Stockholm. — Si, au Danemark, le gouvernement a dû imposer un réglement aux partenaires sociaux pour sortir de l'impasse et mettre fin aux grèves, en Norvège, tout indique que la commission permanente de conciliation — qui est une institution publique — va passer un printemps exceptionnellement tranquille. La centrale syndicale LO, qui négocie pour 300 000 travailleurs du secteur privé, ne réclame en effet aucun relèvement général des rémunérations en 1985 !

Les négociations paritaires se sont ouvertes jeudi 29 mars. Elles doivent faire le point sur les accords généraux de deux ans signés en 1984. L'extrême modération des revendications est presque un événement «historique». Au cours des dix dernières années, les médiateurs ont dû régulièrement intervenir pour rapprocher les partenaires sociaux.

La centrale syndicale constate que le pouvoir d'achat n'a pas seulement été préservé en 1984 — tel était l'objectif, — mais qu'il a augmenté pour la plupart des travailleurs. La hausse des salaires a été de 7,5 % en moyenne dans l'industrie, alors que l'inflation s'arrêtait à environ 6 %. Pour 1985, le reliquat de l'année dernière ajouté aux suppléments, en rapport avec la productivité, accordés par les entreprises doivent suffir à maintenir le niveau de vie. D'autant plus que le rythme annuel de la hausse des prix continue à baisser en Norvège : 5,5 % entre février 1984 et février 1985.

Le syndicat, présidé par M. Tor Halvorsen — un ancien ministre travailliste des affaires sociales — se contente de demander un ajustement de salaires pour ceux qui n'ont pas obtenu les 5,9 % d'augmentation prévus dans l'accord-cadre de 1984. Ils sont peu nombreux.

LO réclame également une hausse des cotisations patronales aux fonds d'information et de développement des entreprises, ainsi que certaines améliorations des modalités du licenciement économique. Le patronat a déjà indiqué qu'il était disposé à discuter toutes ces questions et, à l'issue de leur première réunion, les dirigeants des deux organisations se sont serré la main en souriant.

ALAIN DEBOVE.

LA RÉUNION DES MINISTRES DES FINANCES DE LA ZONE FRANC

Le petit dernier : la Guinée-Equatoriale

Les ministres des finances de la zone franc se sont *« félicités de la poursuite du rééquilibrage des échanges au profit de l'ensemble des Etats membres »*, à Niamey, cette semaine. Alors que l'Afrique subit les conséquences de la crise et de la sécheresse, M. Pierre Bérégovoy, ministre français de l'économie et des finances, a souligné la *« stabilité »* propre à la zone et salué l'arrivée de la Guinée-Equatoriale.

De notre envoyé spécial

Niamey. — La zone franc a définitivement aspiré la Guinée-Equatoriale. Ce micro-Etat de trois cent mille habitants, coincé entre le Gabon et le Cameroun, a en effet participé pour la première fois, les 27 et 28 mars, dans la capitale du Niger, à la réunion biannuelle des ministres de l'économie et des finances de la zone franc, dont il était devenu le quinzième membre, le 1er janvier (*le Monde* du 2 janvier).

Le seul pays africain de langue espagnole s'arrache ainsi à l'influence économique de Madrid (qui demeure tout de même pour l'instant l'un de ses principaux partenaires commerciaux). Mais il accède aussi — et surtout — à une *« intégration régionale »*, nous a indiqué son ministre des finances, M. Guillermo Nguema Ela, avec des pays comme le Gabon et le Cameroun que le pétrole a rendus prospères. Une prospérité que le régime du président Obiang Nguema espère partager un jour. Les compagnies espagnoles JEPSA et Hispanoil ont procédé à plusieurs forages, et Total devrait commencer les siens dès l'été 1985.

Avant d'encaisser d'éventuelles devises, la Guinée-Equatoriale va toutefois vivre une convalescence économique très sévère. Les onze années de la dictature sanglante et paranoïaque de F. Macias Nguema (1968-1979), suivies d'une longue stagnation (1980-1984) ont laissé le pays à bout de souffle. *« Ils sont au troisième sous-sol*, commente un fonctionnaire camerounais. *Il faut qu'ils remontent au rez-de-chaussée. »*

Bref, la Guinée-Equatoriale a dû procéder à une dévaluation d'environ 80 % de sa monnaie pour adopter le franc CFA le 2 janvier 1985. Un accord de confirmation avec le FMI devrait en outre être signé dans les semaines à venir. Enfin, la reconstitution d'un réseau bancaire (des discussions sont en cours avec la BIAO (Banque internationale pour l'Afrique occidentale) et le Crédit lyonnais), la redéfinition de la dette extérieure et la formation de fonctionnaires sont commencées depuis plusieurs mois.

Ces mesures douloureuses devraient permettre à la Guinée-Equatoriale de sortir de son isolement au sein de l'Afrique francophone et d'attirer des investisseurs. La convertibilité automatique du franc CFA en franc français est considérée par les autorités de Malabo comme déterminante. Cette « garantie d'honorabilité internationale » a déjà facilité les contacts de la Guinée-Equatoriale avec plusieurs sociétés françaises. Elle a aussi favorablement disposé la Banque mondiale.

La production de cacao — principale richesse pour le moment — a bénéficié en 1984 d'un programme d'aide dont le pays avait le plus grand besoin. De 38 000 tonnes en 1966, la récolte de cacao s'était en effet effondrée progressivement dans les années 70 pour représenter environ 5 tonnes depuis quelques années.

La récolte de 1984 a enregistré une petite remontée (8 tonnes). Les autorités comptent sur une récolte de 15 tonnes cette année. Les exportations de bois, deuxième richesse du pays, sont, pour leur part, reparties assez vite (140 000 mètres cubes en 1984).

Divers programmes d'aide doivent aussi intéresser la production de café et la distribution d'eau. A chaque fois, il s'agit de *« relancer les activités économiques »* selon le ministre des finances équato-guinéen. Malabo ne s'offrira donc pas de grands projets d'ici longtemps. Elle est aujourd'hui contrainte d'opter pour une *« réhabilitation économique »* en forme de restauration.

LAURENT GREILSAMER.

La libération du prix des automobiles interviendra probablement cette année

indique Mme Cresson

« Le plus tôt sera le mieux » et *« probablement vers le milieu de l'année »*, déclare, en parlant de la libération des prix des automobiles, Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, dans une interview au quotidien *Libération*.

La libre fixation des prix des voitures, réclamée avec insistance par les constructeurs français, devrait surtout bénéficier aux modèles haut de gamme, tandis que, pour les modèles de voitures les plus courants, les prix ne devraient pas trop augmenter du fait de la concurrence acharnée que se livrent les groupes étrangers et français sur le marché national, dit-on dans les milieux de l'automobile.

TRANSMISSION D'ENTREPRISES : AMÉNAGEMENT DU PAIEMENT DES DROITS

Le décret aménageant le paiement des droits dus en cas de succession ou de donation relatifs aux entreprises individuelles et aux sociétés non cotées sera publié prochainement au *Journal officiel*.

Le nouveau système prévoit un différé de droits de cinq ans et un fractionnement du paiement étalé sur dix ans. Cette facilité qui équivaut à un prêt de l'Etat donnera lieu au paiement d'un intérêt dont le décret précise le calcul.

Cette disposition complète les mesures prises ces dernières années pour faciliter la transmission d'entreprise : exonération de l'impôt sur les grandes fortunes en cas de donation avec réserve d'usufruit, institution d'un crédit d'impôt en cas de rachat des entreprises par leurs salariés, création des prêts de relève industrielle et du fonds de garantie pour la transmission d'entreprises.

SIGNATURE DE LA PREMIÈRE TRANCHE DU RÉÉCHELONNEMENT DE LA DETTE MEXICAINE

Le gouvernement mexicain a signé vendredi 29 mars avec les représentants de plus de six cents banques créditrices la première tranche de l'accord de rééchelonnement portant sur la dette du secteur public échue entre août 1982 (date du moratoire) et décembre 1984, soit un montant de 23,6 milliards de dollars de dette. Un accord de principe avait été conclu dès l'été dernier sur un total de 48,7 milliards de dette à rééchelonner sur une longue période (quatorze ans) entre, d'une part, le Mexique et, d'autre part, les plus grandes banques créancières. Il reste pour la somme non couverte par la signature de vendredi à obtenir l'accord des centaines de petites banques intéressées.

LA QUERELLE ENTRE LES FRÈRES LECLERC

Abus de patronyme

La cour d'appel de Paris a tranché, dans un arrêt rendu jeudi 28 mars : Michel-Marie Leclerc, frère d'Edouard Leclerc, fondateur des Centres, auxquels il a donné son nom, aura un mois, à partir de la signification de l'arrêt, pour débaptiser les «Leclerc Services» qu'il avait ouverts un peu partout en France. Ainsi se trouve confirmé et aggravé le jugement du 22 décembre 1983, qui allait dans le même sens, mais avait seulement demandé à Michel-Marie Leclerc de faire figurer sur ses enseignes son prénom en toutes lettres et en mêmes caractères à côté de son patronyme.

Il y a vingt ans maintenant que les deux frères sont brouillés. Respectivement huitième et dernier d'une famille de quinze enfants, Edouard, né en 1926 et Michel-Marie, né en 1939 ont vécu des aventures tout à fait différentes.

L'aîné, en 1949, ouvre les premiers supermarchés en libre service, et très vite celui qu'on appelle «l'épicier de Landerneau», en donnant son enseigne à des commerçants indépendants crée un groupe puissant. Un peu prophète, un peu visionnaire, il sait admirablement faire parler de lui, se bat d'abord avec les industriels qui refusent de le livrer, puis sur le prix de l'essence, dès 1976, et depuis la loi Lang, sur la prix du livre.

Il a un fils, Michel-Edouard, qui prend peu à peu la place de son père à la tête du GALEC, la centrale d'achat des centres Leclerc, et se bat, lui aussi, pour vendre à marge réduite et en grande surface les produits d'hygiène et de beauté réservés à la *«vente exclusive en pharmacie»*.

Michel-Marie, lui, depuis vingt ans, s'est souvent lancé dans des activités qui rappellent, de près ou de loi, celles de son frère : quatre supermarchés, dans la région de Toulouse, devaient connaître, dans les années 60 un véritable désastre financier. PLus récemment, il a lancé, avec plus ou moins de succès, des «coups» : on se souvient des automobiles françaises «réimportées», des stations-service et du prix de l'essence, et des pompes funèbres...

Il faut bien reconnaître que le benjamin des frères Leclerc a un peu trop joué de l'homonymie qui lui était favorable. Selon l'avocat des Centres Leclerc, l'arrêt de la cour d'appel est *«particulièrement sévère»* dans ses attendus et un pourvoi en cassation ne pourrait en différer l'application, le pourvoi n'étant pas suspensif en la matière. Les Centres Leclerc poursuivront toute utilisation frauduleuse du nom de leur fondateur.

J. D.

L'OFFICE OUEST-ALLEMAND DES CARTELS INFLIGE UNE AMENDE A PHILIPS

L'office des cartels ouest-allemand a condamné la société néerlandaise Philips à une amende de 25 000 deutschemarks (75 000 F) pour avoir caché, lors d'une demande de fusion, qu'elle possédait déjà majoritairement une entreprise allemande.

En janvier 1984, Philips avait déposé un projet de fusion avec l'entreprise d'électronique de loisirs allemande Grundig, sans indiquer à l'office qu'elle possédait également à cette époque plus de 50 % de la société, également allemande, Loewe Opta (éclairage).

Philips a renoncé à faire appel. La société d'Eindhoven considère l'affaire comme *« réglée »*. — *(AFP.)*

DEUX AIRBUS POUR LES LIGNES INTÉRIEURES DE THAILANDE

Airbus Industrie et la compagnie intérieure thaïlandaise Thai Airways ont signé, le 29 mars à Singapour, un contrat d'un montant de plus de 125 millions de dollars pour l'achat de deux Airbus A 310-200 et les pièces de rechange correspondantes, annonce le consortium européen.

Selon Airbus Industrie, *« la décision de Thai Airways de commander des A-310 marque la fin d'une sévère concurrence entre l'A-310 et les Boeing-757 et Boeing-737 »*. Le directeur général de Thai Airways, M. Kiat Fuangvudhiran, a estimé que l'A-310 était l'*« appareil le mieux adapté »* au réseau de sa compagnie.

Les deux gros-porteurs seront mis en service sur le réseau de la compagnie en avril 1986.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

En raison du relatif échec commercial de la chaîne hi-fi française, la direction de Selimo-Thomson a annoncé, le 27 mars au comité d'entreprise, la suppression de 292 emplois dans son usine de Moulins (Allier), qui comprend 756 salariés ; 39 départs se feront par des mesures de préretraite, la direction proposant aux autres licenciés une période supplémentaire de trois mois aux délais légaux pour trouver un autre emploi.

Dans la société de négoce de produits sidérurgiques Nozal SA, filiale du groupe Sacilor, où un comité d'entreprise est convoqué pour le 4 avril, la Fédération des métaux CGT estime, dans un communiqué, que *« 371 postes de travail risquent d'être supprimés »* sur un effectif de 1 506 personnes. Le projet de la direction affecterait 22 succursales, le siège de la Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), et entraînerait la fermeture de quatre centres.

Quelques semaines après le rachat au groupe américain MacGraw Edison de sa division Worthington, installée en France depuis 1906, le groupe américain Dresser, implanté au Havre (Seine-Maritime), a annoncé, le 27 mars, au comité d'entreprise, son intention de supprimer 300 emplois sur les 1 000 que compte la filiale. Spécialisée dans les pompes, turbines et compresseurs, Worthington fermerait son usine du Bourget (Seine-Saint-Denis) et son siège de la Défense (Hauts-de-Seine). Le groupe concentrerait ses fabrications à Eloye (Vosges) et au Havre.

● **La grève des agents de la DGI bien suivie selon les syndicats.** — Le mouvement de grève de vingt-quatre heures lancé par l'ensemble des syndicats de la direction générale des impôts (DGI), le 29 mars a été bien suivi (70 % des agents), selon les organisateurs. Selon les syndicats FO, CFDT, CFTC, SNUI (syndicats national unifié des impôts), 1784 emplois vont être supprimés en 1985 et 1986 alors que la fraude devrait conduire à la création d'effectifs supplémentaires.

● *RECTIFICATIF* : Rapport du conseil des impôts. — Le tableau qui accompagnait le compte rendu du septième rapport du Conseil des impôts (*le Monde* daté du 22 mars en page 37) contenait plusieurs erreurs qui figurent dans le rapport. Dans le cas de la France, le taux de l'impôt du célibataire dont le revenu brut est de 100 000 F est 15,59 % et non 19,59 %. Toujours dans le cas de la France, les calculs de l'impôt pour un revenu de 500 000 F étaient faux car on oubliait les majorations exceptionnelles de 5 % et 8 %. Il fallait lire : pour un célibataire disposant de 500 000 F de revenus bruts en 1983, l'impôt est de 194 911 F (et non 180 472 F) soit un taux de 39,98 % ; pour un couple marié avec deux enfants, l'impôt est de 121 489 F (et non 112 490 F) soit 24,30 %.

Ajoutons que le 1 % social (majoration) n'était pas pris en compte.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article sur le congrès de l'institut de l'entreprise intitulé « Super Star » (*le Monde* du 30 mars, page 17), une coquille nous a fait écrire : « Le passage de l'entreprise d'hier à celle de demain (région décentralisée...). » C'est « *gestion* » décentralisée qu'il fallait lire.

Faits et chiffres

Affaires

DES PALACES POUR LE PRINCE AGA KHAN

(De notre correspondant.)

Rome. — Le prince Karim Aga Khan a acheté la CIGA, le plus prestigieux groupe hôtelier italien. L'opération a été réalisée au travers de l'acquisition de la majorité des actions de la société Fimpar, qui détient 50,1 % du groupe.

Grâce à cet achat, le prince Karim Aga Khan, qui a agi à titre personnel, sans l'intervention du holding de sociétés qu'il possède en Sardaigne, est en train de constituer le plus grand complexe touristique et hôtelier qui ait jamais existé en Italie. La CIGA et la société hôtelière Costa Smeralda (regroupant les activités touristiques du prince en Sardaigne) resteront séparées du point de vue de la gestion. Mais le marketing, notamment sur les marchés internationaux où la CIGA, possédant les hôtels les plus luxueux d'Italie, est déjà active, sera mené conjointement.

Ph. P.

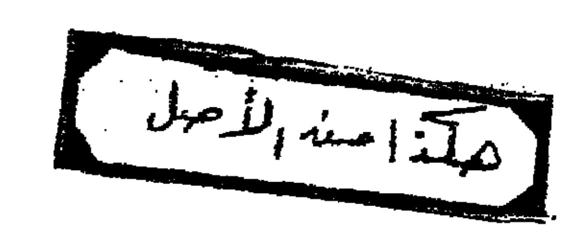
Social

● **Un salarié fait jouer la clause de conscience.** — La clause de conscience, jusqu'alors réservée aux seuls journalistes, vient d'être reconnue à un salarié d'une entreprise de conditionnement d'œufs à Montélimar (Drôme). M. Jean Tardy, soixante-trois ans, reprochait à son employeur de l'*« avoir contraint à falsifier les dates portées sur les emballages »*. Refusant d'être *« complice »*, M. Tardy a invoqué la clause de conscience pour demander la rupture de son contrat de travail. Le conseil des prudhommes de Montélimar lui a accordé le bénéfice de cette clause, estimant que les irrégularités constatées par M. Tardy étaient en partie fondées.

Le PDG de l'entreprise, déjà condamné en 1982 pour des faits similaires, devra verser 1 F symbolique à son ancien employé. — (*Corresp.*)

● **M. Jean Kaspar (CFDT) s'en prend à l'« immobilisme » du CNPF.** — A l'occasion d'une session syndicale à Rennes, M. Jean Kaspar, secrétaire national de la CFDT, a accusé le CNPF, le 28 mars, de donner l'*« impression de ne pas savoir sur quel pied danser »* à propos des négociations sociales. *« L'organisation patronale doit choisir*, a-t-il ajouté. *Refuser de s'engager de façon positive dans la voie de la négociation serait la loi du pire. L'immobilisme du CNPF est dangereux socialement et économiquement. »* M. Kaspar se demande *« si le CNPF veut s'installer dans l'échec en misant sur les échéances politiques de 1986. »*

● **Ateliers français de l'Ouest : liquidation des biens.** — La liquidation des biens des Ateliers de l'Ouest (AFO), numéro un de la réparation navale en France, a été prononcée le 29 mars par le tribunal de commerce de Paris. Le tribunal a mis fin à la procédure de suspension provisoire des poursuites, qui avait permis le « gel » des dettes de la société et a autorisé la poursuite provisoire des activités. Ce jugement du tribunal devrait permettre la reprise en location-gérance de la plus grande partie de l'entreprise, avec 2 200 salariés, par CIF-Loire (Compagnie industrielle et financière des ateliers et chantiers de la Loire). Le reste des effectifs (311 salariés) devrait passer sous le contrôle des Ateliers et chantiers de lA Manche.



Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 25 au 29 mars

Au plus haut

QUELLE semaine ! Encore près de 1,5 % de hausse ! Dès lundi, la Bourse avait de nouveau manifesté de bonnes dispositions (+ 0,32 %) et aurait certainement continué de monter le lendemain sans l'intrusion d'indésirables *(voir plus loin)*. Mais ce n'était que partie remise. Elle allait se rattraper mercredi en mettant à son actif un gain de 1,02 %. Trop vite et trop haut ? On le crut. Jeudi, des ventes bénéficiaires se produisirent et, une demi-heure après l'ouverture, l'indicateur instantané accusait un recul de 0,4 %. Pas longtemps. Une reprise s'amorçait et, rapidement, en fin de séance, la progression était de 0,18 %. *« Bien ! »*, dirent les boursiers : la consolidation est pour demain. Tout portait à le croire. L'échéance trimestrielle tombait vendredi et le dernier jour du trimestre les investisseurs institutionnels, pour des raisons administratives, ne prennent jamais d'initiatives. En outre, les ajustements de positions sont fréquents en pareille occasion. Mais le marché en décida autrement et reprit son petit jeu. De la baisse, il rebascula vers la hausse pour revenir, vers la fin, au point d'équilibre. Il reste que tous les indices se sont maintenus à leurs plus hauts niveaux de toujours, l'indice de la Compagnie des agents de changes atteignant la cote historique des 211. En outre, il y eut encore beaucoup d'affaires (350 millions de francs en moyenne par séance).

Décidément, la Bourse a du tonus. Les professionnels eux-mêmes s'en disaient surpris. Mais doit-on s'étonner de cette nouvelle performance ?

Bien des opérateurs ont été pris à contrepied, n'ayant pas compris, comme l'affirmait un gérant de portefeuilles, que la baisse du dollar (– 4,7 % entre le 22 et le 29 mars) était bonne pour la Bourse comme sa hausse l'avait été. Pourquoi ? Parce qu'elle a favorisé des transferts de capitaux vers les valeurs mobilières. D'importants achats étrangers ont été enregistrés cette semaine provenant, pour partie disait-on, du Moyen-Orient. On comprend mieux, dans ces conditions, pourquoi les ventes bénéficiaires ont été aussi bien absorbées.

Si des allégements de position ont pesé sur les valeurs exportatrices sur la zone dollar (Moët, Martell, Bic, Skis Rossignol, Majorette), l'attention s'est portée sur les actions des entreprises qui avaient annoncé, soit de bons résultats (Crédit foncier de France), voire annoncé une distribution gratuite (Compagnie bancaire 1 pour 5), ou la conclusion d'un important contrat (Alsthom et ses cent cinquante locomotives pour la Chine). En règle générale, la grande distribution classique (Galeries Lafayette, Docks de France, par exemple) et les sociétés de portefeuilles (Schneider, Eurafrance, Nord-Est, etc.) ont été très entourées, parce que jugées encore assez bon marché et susceptibles de plus-values. Ce qui n'a pas empêché Carrefour de monter à 2 000 F pour la première fois depuis 1979. Matra aussi a fait un très bon score (+ 7,5 %). Mais nul savait à quoi attribuer ce sursaut. N'y aurait-il pas une grosse commande en préparation ? En tout cas, il semblait y avoir anguille sous roche pour DMC, Arjomari et Bis, dont on attend des bénéfices meilleurs que prévu.

Bref, la Bourse a été à la fête. Mais la baisse du dollar en est-elle seule responsable ? Le grand argument était de dire qu'elle allégeait la facture énergétique de la France, et celle des entreprises, qui pouvaient accéder à des matières premières moins chères. C'est sans doute vrai ; mais un tel jugement n'a pas de valeur instantanée

En revanche, il est beaucoup plus certain – les boursiers le disaient – que les investisseurs ont joué une amélioration de la situation économique en France, grâce à la reprise plus rapide que prévu de l'expansion en RFA, notre premier client, et une baisse des taux d'intérêt de ce côté-ci du Rhin.

Simple vue de l'esprit ? L'INSEE assure que les industriels sont moins pessimistes pour l'avenir. D'où l'intérêt, peut-être, dont les valeurs domestiques ont bénéficié ces derniers jours. Il faut compter aussi avec les déclarations du président Reagan à Wall Street. Ce fut un peu l'événement de la fin de semaine. Pour la première fois dans l'histoire, un président des Etats-Unis en exercice se rendait au New York Stock Exchange. *« Je vous assure que la croissance économique de notre pays est plus vigoureuse que ne le laissent paraître les statistiques provisoires »*, a-t-il déclaré. M. Ronald Reagan savait-il déjà que les indices d'activité étaient meilleurs en février ? Il a promis en outre une baisse des impôts et tiré la corde pour faire sonner la cloche annonçant le début des cotations. Estomaqué, Wall Street n'a pas réagi sur le coup. L'on apprenait un peu plus tard que la situation économique était en amélioration outre-Atlantique. Doit-on encore s'étonner du ressort de notre bourse qui, d'autre part, a toujours un œil qui traîne du côté du marché obligataire ? Celui-ci était en bonne forme la semaine dernière. Il était plus irrégulier ces derniers jours, mais son état de santé reste satisfaisant. Désormais, il reste à savoir ce qui se passera rue Vivienne à court terme. Les professionnels s'attendent à un ralentissement des affaires en liaison avec la proximité des vacances pascales, mais aussi avec l'achèvement des programmes d'achats des SICAV. Celles-ci avaient jusqu'au 29 mars pour réinvestir le solde des sommes collectées en 1984. C'est fini. Est-ce à dire que le mois d'avril sera maussade ? Nul ne saurait le dire. Bornons-nous à faire un constat. Depuis le 2 janvier dernier, la Bourse de Paris a monté de 16 %. C'est une des meilleures performances, sinon la meilleure, réalisée dans le monde au cours des trois derniers mois. Une pause serait souhaitable et un peu de baisse peut-être salutaire. Signalons, enfin, un incident peu commun à la Bourse de Paris le mardi 26 mars.

Le Palais Brongniart fut envahi, son standard téléphonique neutralisé et la corbeille occupée par des manifestants brandissant banderoles et pancartes. On n'avait pas vu cela depuis mai 1968 et 1976. En arrivant, ce jour-là, sur le lieu de leur travail, les boursiers en restèrent abasourdis. Depuis 11 h 15, après avoir escaladé les grilles, une centaine de salariés du groupe Thomson-CSF Téléphone, menés par des représentants syndicaux CGT, CFDT et CGC, avaient pris possession des locaux et en interdisaient l'accès. Ce n'est que vers 12 h 30 que l'entrée fut rendue libre. Mais les trublions refusèrent de quitter immédiatement la place, continuant de lancer bruyamment des slogans : *« Halte au sabotage, non aux licenciements ! »* Inutile de le préciser : le personnel de Thomson-CSF avait choisi la Bourse pour mieux faire entendre sa voix et protester contre les six cent soixante-seize suppressions d'emploi que la direction de leur groupe s'apprêterait à décider pour raisons économiques. Enfin, à 13 h 10, l'ordre d'évacuation fut donné, mais les cotations ne purent commencer qu'à 13 h 45. Ce jour-là, à titre exceptionnel, la Bourse dut jouer les prolongations jusqu'à 15 h 45. Mais l'incident avait jeté le trouble dans les esprits. La séance allait s'achever sur une petite baisse de 0,16 %, la seule de la semaine.

ANDRÉ DESSOT.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	29-3-85	Diff.
4 1/2 % 1973	1 775	+ 83
7 % 1973	8 390	+ 250
10,30 % 1975	97,25	inch.
PME 10,6 % 1976	97,35	+ 0,25
8,80 % 1977	117,69	– 0,08
10 % 1978	99,85	+ 3,70
9,80 % 1978	96,80	+ 0,70
8,80 % 1978	97,30	+ 0,05
9 % 1979	92,59	– 0,01
10,80 % 1979	98,80	+ 0,10
12 % 1980	101,05	– 0,14
13,80 % 1980	106,25	+ 0,45
16,75 % 1981	111,95	+ 0,05
16,20 % 1982	117,35	– 0,05
16 % 1982	117,44	+ 0,19
15,75 % 1982	114,70	+ 0,05
CNE 3 %	3 980	– 210
CNB bq. 5 000 F	102,38	+ 0,12
CNB Paribas 5 000 F	103,10	+ 0,25
CNB Suez 5 000 F	103	+ 0,20
CNI 5 000 F	102,35	+ 0,15

Pétroles

	29-3-85	Diff.
Elf-Aquitaine	238,80	+ 0,90
Esso	564	+ 2
Exxon	482	– 29
Francarep	300	inch.
Petrofina	1037	– 52
Pétroles (Française)	263,50	– 2,30
Pétroles B.P.	134,80	+ 1,80
Primagaz	325	+ 13
Raffinage	88	+ 6,30
Royal Dutch	548	– 5
Sogerap	568	+ 43

Filatures, textiles, magasins

	29-3-85	Diff.
André Roudière	358,90	– 1,10
FF Agache-Willot	N.C.	N.C.
BHV	248	+ 22
CFAO	865	+ 12
Damart-Serviposte	2 090	– 58
Darty	1 295	+ 10
DMC	220	+ 18
Galeries Lafayette	398	+ 63
La Redoute	1 300	+ 13
Nouvelles Galeries	165	+ 14,90
Printemps	223	+ 1
SCOA	95,50	+ 9,60

Banques, assurances sociétés d'investissement

	29-3-85	Diff.
Bail Équipement	317	+ 29,8
Bancaire (Cie)	616	+ 21
Cetelem	562	+ 24
Chargeurs SA	517	+ 15
CFF	830	+ 50
CFI	315	– 4
Eurafrance	1 280	+ 25
Hénin (La)	427	+ 5,90
Imm. Pl.-Monceau	444	+ 5
Locafrance	398	+ 54
Locindus	758	+ 7
Midi	2 210	inch.
Midland Bank	224	– 3
O F P (Omn. Fin. Paris)	1 140	+ 100
Parisienne de réesc.	1 098	+ 58
Prétabail	1 245	+ 139
Schneider	173	– 7
UCB	335	– 9

Bâtiment, travaux publics

	29-3-85	Diff.
Auxil. d'entreprises	898	+ 46
Bouygues	637	+ 18
Ciments Français	332,50	– 12,50
Dumez	604	+ 18
GTM	271,10	– 2,90
J. Lefebvre	195	– 24
Lafarge	476	+ 22
Maisons Phénix	234	+ 5
Poliet et Chausson	572	+ 44
SCREG	134	+ 1
SGE-SB	63	+ 2,10

Mines d'or, diamants

	29-3-85	Diff.
Amgold	923	+ 5
Anglo-American	130	+ 4,60
Buf. Gold M.	417,60	+ 2,60
De Beers	51,95	+ 0,95
Drief. Cons. (1)	282,70	+ 5,40
Free State	278	+ 16
Gencor	142,50	+ 11,5
Gold Field	64,05	– 0,45
Harmony	160	– 1,10
President Brand	285	+ 5
Randfontein	1 058	+ 33
Saint-Helena	172,90	– 6,60
Western Deep	442	+ 16
Western Holding	347,80	+ 5,30

Produits chimiques

	29-3-85	Diff.
BASF	619	– 47
Bayer	662	– 38
Hoechst	642	– 41
Imp. Chemical	95	– 3
Institut Mérieux	1 682	+ 2
Laboratoire Bellon	1 030	+ 12
Norsk Hydro	116	– 3
Roussel-Uclaf	1 715	+ 70

Mines, caoutchouc, outre-mer

	29-3-85	Diff.
Charter	24,50	+ 0,5
Géophysique	820	– 37
Imétal	109,50	+ 6,20
INCO	129	– 7
Michelin	900	– 52
Min. Penarroya	100	+ 2
RTZ	80	+ 2
Zambia	2,07	– 0,03

Matériel électrique services publics

	29-3-85	Diff.
Alsthom-Atlantique	302	+ 17
CIT-Alcatel	1 370	+ 61
Crouzet	241	– 2
Générale des Eaux	633	+ 54
IBM	1 240	– 84
Intertechnique	2 200	– 60
ITT	345	+ 2,5
Legrand	2 045	– 99
Lyonnaise des Eaux	740	– 18
Matra	1 860	+ 121
Merlin-Gérin	1 821	+ 86
Moteurs Leroy-Somer	553	+ 48
Moulinex	108,50	– 2,5
Philips	165	– 9
PM Labinal	519	+ 19,1
Radiotechnique	279,90	+ 17,9
SEB	435	+ 17
Signaux	632	– 14
Télémée. Electrique	2 535	+ 20
Thomson-CSF	530	– 22
Schlumberger	375,50	– 27,5
Siemens	1 670	– 115

Alimentation

	29-3-85	Diff.
Béghin-Say	298	– 14
Bongrain	1918	+ 48
BSN G.-Danone	2340	– 5
Carrefour	2020	+ 50
Casino	870	– 1
Cédis	695	+ 25
Euromarché	953	+ 23
Guyenne et Gasc.	301	– 7
Lesieur	825	– 13
Martell	1686	– 83
Moët-Hennessy	1862	– 88
Mumm	799	+ 24
Nestlé	23500	– 1220
Occidentale (Gle)	707	– 27
Olida-Caby	288	– 1
Pernod-Ricard	698	+ 24
Promodès	1380	+ 20
Source Perrier	497	– 30
St-Louis-Bouchon	368	+ 11
C.S. Saupiquet	545	+ 5
Veuve Clicquot	2605	– 20
Viniprix	910	+ 10

Métallurgie construction mécanique

	29-3-85	Diff.
Alspi	155,20	+ 26,7
Avions Dassault-B.	1 200	– 5
Chiers-Châtillon	60,50	+ 6,5
De Dietrich	455	+ 4,70
FACOM	1 130	– 50
Fives-Lille	384	– 13
Fonderie (Générale)	56,30	inch.
Marine Wendel	244,90	+ 26,9
Penhoët	844	+ 12
Peugeot SA	283	– 3,5
Poclain	50,40	+ 0,90
Pompey	198	+ 26
Sagem	1 649	+ 95
Valéo	225	inch.
Vallourec	118,40	+ 7,40

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Ford	307 915	129 086 224
Matra (1)	47 823	87 569 645
Moët (1)	41 822	79 687 868
Alsthom (1)	244 634	73 308 855
Lafarge (1)	151 952	70 877 850
Arjomari (1)	59 094	67 174 099
Cit-Alcatel (1)	31 315	42 645 768
L'Oréal (1)	26 888	41 402 291
Pernod	58 545	39 748 095
CSF	69 944	38 062 752
IBM	29 229	37 507 284
BSN	15 978	37 436 245
PM-Labinal (2)	35 539	20 547 770

(*) Du 21 au 28 mars inclus.
(1) Séance du 29 comprise.
(2) Séance de vendredi seulement.

Valeurs diverses

	29-3-85	Diff.
Accor	285	+ 6
Agence Havas	570	– 8
Appl. Gaz	214	+ 25
Arjomari	1 149	+ 84
Bic	516	– 31
BIS	380	+ 41
CGIP	755	+ 48
Club Méditerranée	1 174	– 8
Essilor	2 950	– 130
Europe 1	943	– 5
Hachette	1 845	– 35
L'Air Liquide	639	+ 14
L'Oréal	2 475	+ 84
Navigation Mixte	420	– 27
Nord-Est	89	– 7
Presses de la Cité	1 975	– 40
Sanofi	685	– 15
Skis Rossignol	1 865	– 125

● **Reprise d'Instruments SA par ses cadres.** – Les cadres dirigeants d'Instruments SA viennent de reprendre le capital de leur propre société, mise en liquidation à la suite de la faillite de la société mère, Creusot-Loire. L'Institut de développement industriel participe également au capital. Le nouveau président-directeur général, Michel Baudron, espère *« renforcer la position de l'entreprise »* qui exporte 70 % de sa production, principalement vers les Etats-Unis et le Japon – sur les marchés de l'URSS et de la Chine populaire. Instruments SA occupe une place importante dans le monde dans le domaine des équipements pour les centres de recherche et les laboratoires des grandes industries.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 22 mars	Cours 29 mars
Or fin (kilo en barre)	100 500	99 800
– (kilo en lingot)	100 300	99 700
Pièce française (20 fr.)	596	608
Pièce française (10 fr.)	405	410
Pièce suisse (20 fr.)	581	586
Pièce latine (20 fr.)	572	577
Pièce tunisienne (20 fr.)	580	580
Souverain	725	721
Souverain Elizabeth II	726	729
Demi-souverain	420	400
Pièce de 20 dollars	4 005	4 035
– 10 dollars	2 082	2 080
– 5 dollars	1 380	1 425
– 50 pesos	3 750	3 750
– 20 marks	717	717
– 10 florins	605	599
– 5 roubles	438	440

Ariane à la corbeille

La Société européenne de propulsion (SEP), connue comme constructeur des moteurs de la fusée Ariane et des freins en matériaux composites (carbone) de la voiture championne du monde des courses de formule 1 en 1984, devrait être introduite sur le second marché le 29 mai prochain. Cette opération, décidée lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires réunie le 26 mars, donnera lieu, sous réserve de l'accord de la Commission des opérations de Bourse (COB), à l'introduction de 13 % du capital de la SEP – soit environ 7,8 millions de francs – sur le marché boursier.

C'est par l'intermédiaire de la SNECMA, principal actionnaire de la SEP avec 50,1 % des parts, que cette introduction en Bourse se fera. Le fabricant français de moteurs d'avions français va proposer sur le marché le nombre d'actions nécessaires, sans pour autant réduire sa participation dans la SEP, car il va convertir en actions les obligations qu'il avait souscrites voici quelques mois (1). Le capital de la SEP sera augmenté et porté de 60 millions à 76 millions de francs. Toute cette opération financière sera réalisée conjointement par le Crédit lyonnais et la Banque Indosuez, en liaison avec le cabinet Wolff-Goirand Cᵉ. Elle rapportera à la société 46 millions de francs d'argent frais.

Si la SEP, qui, en 1984, a dégagé un résultat net de 15,5 millions de francs, triple du précédent (5,3 millions), déprécié, il est vrai, par l'échec du cinquième tir Ariane, pour un chiffres d'affaires de 1 807 millions de francs, agit ainsi, c'est parce que, selon son PDG, M. Roger Lesgards, *« elle évolue sur des marchés très prometteurs laissant espérer d'ici à 1990 un doublement du chiffre d'affaires en francs constants »*. Les raisons d'espérer tiennent notamment aux perspectives qu'a la SEP de se développer dans le domaine des matériaux composites, du traitement d'images, des moteurs des prochains modèles de la fusée Ariane et aussi dans celui des missiles balistiques si un programme d'importance venait à être décidé.

Ce dernier secteur est l'un des points forts de cette société de 3 600 personnes, qui réalise en effet 40 % de son chiffre d'affaires dans le seul domaine des propulseurs de la force de frappe. Une commande dans ce secteur permettrait donc, selon M. Lesgards, de maintenir un équilibre des activités satisfaisant et analogue à celui que connaît aujourd'hui cette société qui, *« n'étant ni un laboratoire ni un arsenal, mais une entreprise industrielle et commerciale, doit se frotter à la concurrence internationale et bien gagner sa vie pour se développer »*. Mais c'est aussi une société du secteur public. Ce sera la première fois qu'une firme de ce type fera son entrée en Bourse.

J.-F. A.

(1) Sous certaines conditions, le personnel de la société aura la possibilité de prendre des options de souscriptions d'actions, et ce jusqu'à concurrence de six actions maximum au prix unitaire de 700 francs.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	25 mars	26 mars	27 mars	28 mars	29 mars
RM	353 624	433 735	492 122	596 948	594 162
Comptant					
R. et obl.	2 096 822	2 580 139	2 224 921	2 021 804	2 174 535
Actions	84 582	99 573	344 328	78 899	119 156
Total	2 535 028	3 113 447	3 061 371	2 697 651	2 897 853
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 28 décembre 1984)					
Franç.	112,4	112,5	113,3	113,5	–
Étrang.	110,1	109,3	109	107,5	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 28 décembre 1984)					
Tendance	114,4	114,2	115,4	115,6	115,4
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	209,7	209,4	210,4	211	211

SECOND MARCHÉ (base 100, 28 décembre 1984)

	29 mars	22 mars	Variat. %	Plus haut	Plus bas
Indice	111,9	111,3	+ 0,5	112,1	99,7

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Reprise en fin de semaine

Ce qu'aucun président des Etats-Unis n'avait fait, M. Ronald Reagan l'a fait : il s'est, cette semaine, rendu à Wall Street, jeudi très exactement. Son objectif : rassurer le marché sur l'état de santé de l'économie. *« L'expansion*, a-t-il déclaré, *se développe plus vite que les premières indications pour le trimestre ne le laissaient supposer. »* Et de promettre une réduction des impôts avant de donner le signal de l'ouverture en agitant la cloche. Pas très vaillante ces derniers jours, la Bourse ne l'a pas cru sur parole et n'a pas réagi. Le chef de l'exécutif avait pourtant dit vrai. Vendredi matin, le département du commerce publiait les principaux indicateurs pour février. Il en ressortait que l'indice global avait progressé de 0,70 %. C'est moins qu'en janvier (+ 1,5 %), mais beaucoup plus qu'escompté. Les bonnes nouvelles arrivant rarement seules, les opérateurs ont appris que la masse monétaire avait diminué (– 500 millions de dollars) quand ils craignaient le contraire. Du coup, le marché a fait l'impasse sur les problèmes de l'heure (déficit commercial, perspectives de résultats en baisse pour IBM, General Electric, « 3 M »). Il s'est redressé et a presque regagné tout le terrain perdu initialement. Indice des industrielles du 29 mars : 1266,78 (contre 1 267,44 le 22 mars).

	Cours 22 mars	Cours 29 mars
Alcoa	34 3/8	34 1/4
ATT	21 1/2	21 5/8
Boeing	62 3/8	62 1/2
Chase Man. Bank	52 1/8	51 1/2
Du Pont de Nemours	51 7/8	51 7/8
Eastman Kodak	67 1/4	68 3/8
Exxon	49 1/2	50 1/8
Ford	42 5/8	42 1/2
General Electric	61 7/8	59 1/8
General Foods	61 1/2	61 1/8
General Motors	73 3/4	72 7/8
Goodyear	26 1/2	27 1/8
IBM	127 3/4	126 7/8
ITT	35 7/8	36
Mobil Oil	28 3/4	30
Pfizer	42 1/4	43
Schlumberger	38 5/8	38 1/2
Texaco	34 3/4	36 1/8
UAL Inc.	44 1/4	46 1/4
Union Carbide	37 1/2	38 1/4
US Steel	27 1/2	27 1/8
Westinghouse	30 1/2	30
Xerox Corp	43	43 3/8

LONDRES

Déprimé

Le redressement de la livre et l'abaissement des taux de base bancaires n'ont pas réussi à revigorer le marché. Amorcé la semaine précédente, le mouvement de repli s'est poursuivi en s'accentuant sensiblement et, à la veille du week-end, la baisse atteignait 3 %, ramenant ainsi le marché à son niveau de fin janvier.

Indices « FT » du 29 mars : industrielles, 964,3 (contre 992,4) ; mines d'or, 515,2 (contre 505,4) ; fonds d'Etat, 81,21 (contre 80,76).

	Cours 22 mars	Cours 29 mars
Beecham	366	365
Bowater	254	250
Brit. Petroleum	550	541
Charter	198	196
Courtaulds	146	141
De Beers (*)	493	530
Dunlop	65 1/2	65 1/2
Free State Ged. (*)	25 3/4	28 3/4
Glaxo	11 13/32	10 27/32
Gt. Univ. Stores	794	807
Imp. Chemical	784	762
Shell	740	706
Unilever	12 5/32	11 51/64
Vickers	262	247
War-Loan	35 1/4	35 3/4

(*) En dollars.

TOKYO

Quelques nuages

Après avoir de nouveau battu tous ses records en milieu de semaine avec le Nikkei Dow Jones au-dessous de la cote 12600 (12604,02), le marché a cédé presque tout le terrain gagné initialement. Le différend commercial nippo-américain et la perspective d'un durcissement des conditions d'achats à découvert des valeurs mobilières ont incité les opérateurs à prendre leurs distances.

Indices du 30 mars : Nikkei Dow Jones, 12590,20 (contre 12537,95) ; indice général, 999,08 (contre 1005,72).

	Cours 22 mars	Cours 29 mars
Akai	498	469
Bridgestone	525	545
Canon	1 400	1 340
Fuji Bank	1 650	1 640
Honda Motors	1 420	1 380
Matsushita Electric	1 630	1 520
Mitsubishi Heavy	270	275
Sony Corp.	4 680	4 330
Toyota Motors	1 330	1 290

FRANCFORT

Baisse

Le marché allemand a manqué de ressort cette semaine. Avec l'approche des vacances de Pâques, les volumes d'affaires ont diminué et les cours ont lentement baissé.

Indice de la Commerzbank du 29 mars : 1 180,90 contre 1 222,40.

	Cours 22 mars	Cours 29 mars
AEG	113,90	106,50
BASF	206,10	196,20
Bayer	217,30	205,40
Commerzbank	169,30	164,70
Deutschebank	452	436,10
Hoechst	211	199,50
Karstadt	212	210,50
Mannesmann	166,50	160,30
Siemens	542	528,50
Volkswagen	204,90	199

L'euromarché

La Bundesbank entend relever le défi de l'ECU

Les nations européennes, qui ne s'étaient pas battues pour Dantzig, le feront-elles pour l'ECU ? On peut se poser la question lorsqu'on constate l'ardeur retrouvée des autorités allemandes pour rétablir la prédominance du deutschemark sur le marché international des capitaux. L'empressement des euro-investisseurs à se désengager du dollar depuis une dizaine de jours, par suite de la baisse persistante de la devise américaine, a soudainement remis le deutschemark au goût du jour. L'euro-intérêt pour la devise allemande s'avère d'autant plus vif que c'est vraisemblablement à partir du mois de mai que la Bundesbank autorisera les banques étrangères domiciliées en Allemagne à diriger des euro-missiles libellées en deutschemarks. Ce faisant, les autorités allemandes entendent voir leur propre devise retrouver tout son poids sur la scène internationale. Sa prééminence originelle qui, depuis la création du marché euro-obligataire, avait fait du deutschemark la deuxième devise après le dollar des Etats-Unis, s'est progressivement affaiblie au cours des deux dernières années devant la concurrence croissante du sterling et surtout de l'ECU. Bonn, qui continue à ne pas porter dans son cœur la devise de la CEE, entend bien profiter du repli du dollar pour redonner au deutsche-mark la place qu'il entend lui revenir sur le marché international des capitaux et, du coup, freiner l'insolente expansion qu'a connue l'ECU depuis dix-huit mois.

L'Electricity Supply Commission of South Africa (ESCOM) a été le premier euro-débiteur à bénéficier de l'engouement retrouvé pour la devise germanique, en lançant cette semaine un euro-emprunt de 150 millions de deutschemarks. D'une durée de huit ans, il a été offert, sous la garantie de la République d'Afrique du Sud, avec un coupon de 8,25 % sur un prix de 99,50 pour donner, à échéance, un rendement annuel de 8,34 %. Le succès s'est révélé aussi ample que rapide, en dépit des récents événements en Afrique du Sud qui auraient dû soulever la réticence des investisseurs internationaux. Il n'en a rien été. Vendredi, les euro-obligations ESCOM étaient même offertes avec une prime de 0,25 % tant l'intérêt pour le deutschemark, et un rapport aguichant, l'avaient emporté sur toute autre considération.

La Banque asiatique de développement (ADB) sera le prochain emprunteur à solliciter, le 1er avril, ce même secteur avec une euro-émission de 200 millions de deutschemarks. Elle est attendue avec une durée de dix ans et un coupon annuel de 7,75 %. Le 4 mars dernier, la Banque interaméricaine de développement, emprunteur de calibre analogue à l'ADB, avait dû offrir un coupon de 8 % sur une durée de seulement huit ans pour drainer 250 millions de deutschemarks. On peut ainsi mesurer le chemin parcouru en moins d'un mois.

Malgré l'aversion non dissimulée que lui portent les autorités d'outre-Rhin, l'ECU continue de faire preuve d'une bonne santé et de se développer. Lundi matin, 25 mars, profitant de ces bonnes dispositions, la Caisse nationale des télécommunications (CNT) a lancé, avec la garantie de la République française, une euro-émission de 150 millions d'ECU, divisée en deux tranches égales. La première, d'une durée de sept ans, sera émise au pair avec un coupon annuel de 9,75 %. La seconde, qui viendra à échéance dans dix ans, verra le jour au pair avec un coupon annuel de 9,875 %. Ces conditions se révélant réalistes, l'ensemble a été extrêmement bien reçu. En fin de semaine, l'opération se traitait avec une décote moyenne d'environ 0,75, soit bien en dessous des commissions bancaires respectives de 1,875 % et 2 %.

Une première en sterling

Dans la foulée, The Seiyu Ltd, l'une des plus grandes chaînes japonaises de supermarchés, a, deux jours plus tard, proposé à un prix de 99,50, 30 millions d'ECU sur cinq ans dotés d'un coupon annuel de 9,75 %. L'euro-émission, qui bénéficie de la garantie de la banque nippone Dai-Tchi Kangyo Ltd, a été de suite bien accueillie. Le montant est modeste, la durée est relativement courte, le coupon est adéquat et le garant de premier ordre. La transaction, parce qu'elle est avant tout destinée à la clientèle nipponne, a d'emblée été affublée du sobriquet de «Suchi», du nom des guinguettes bon marché qui, pour le poisson, sont au Japon, ce que sont, pour les frites, les étals belges.

Les Japonais sont décidément bien plus intéressés par l'ECU que bien des membres de la Communauté européenne. Sur les vingt banques internationales ayant accepté de diriger un euro-emprunt à taux variable de 150 millions d'ECU pour l'Irlande, onze sont des établissements nippons. A l'issue d'une concurrence farouche entre cinq consortiums bancaires, le mandat a été attribué sur la base de conditions extrêmement basses pour les prêteurs : une durée de douze ans, un intérêt semestriel qui sera l'addition de 0,0625 % au taux offert sur les dépôts en ECU à six mois et une commission totalisant 0,25 %. Tout cela est fort maigrichon pour le marché. Sur le marché gris, la transaction irlandaise a été envoyée bien au-delà du tapis de la commission globale.

La forte chute du dollar a provoqué un regain d'intérêt pour le papier libellé dans la devise américaine à partir de jeudi. General Foods en a profité pour lancer à 99,75 une euro-émission de 75 millions de dollars sur cinq ans, accompagnée d'un coupon annuel de 11,50 % et d'une commission bancaire globale de 1,875 %. Ces conditions équivalaient, au moment du lancement, à un rendement supérieur de quinze points de base seulement à celui des obligations du Trésor américain de même durée. Aussi les premières réactions ont-elles été assez tièdes. Mais, vendredi, après que New-York se fut, la veille, beaucoup amélioré, l'emprunt General Foods s'est redressé. A la veille du week-end, la décote sur le marché gris n'était plus que de l'ordre de 0,75.

Vendredi, d'autres emprunteurs se sont, à leur tour, lancés dans l'aventure de la devise américaine à taux fixe. Parmi eux, la Banque européenne d'investissement a offert au pair 200 millions de dollars sur dix ans avec un coupon de 12 % et une commission de 2 %. Les premières réactions se sont révélées positives.

Fatigues des emprunts à taux variable dits «Mismatched», les prêteurs ont réservé un accueil enthousiaste à la National Westminster Bank parce qu'elle leur a proposé un euro-emprunt doté d'une marge appétissante. Elle sera de 0,1875 % en sus du taux interbancaire demandé à Londres sur l'eurodollar à six mois (Libid). En revanche, la banque britannique obtiendra des fonds à vingt ans. L'ensemble est couronné d'une commission de 0,15 %. Ces conditions ont fait oublier le caractère «subordonné» du papier et, devant l'empressement des prêteurs, l'emprunt a pu être rapidement porté de 300 millions à 400 millions de dollars.

La première transaction, à coupon «zéro» libellée en sterling, a vu le jour cette semaine. Elle répond au désir des autorités britanniques de voir les sociétés anglaises emprunter à taux fixe plutôt qu'à taux variable. Redland, société britannique de matériaux de construction, a proposé 60 millions de livres sterling sur sept ans et, à un prix de 48 les euro-obligations, qui seront, à échéance, remboursées à 100. Cela veut dire que le produit net de l'emprunt s'élèvera pour Redland à 28 millions de livres. La commission pour les banques totalise à 1,25 %. Tout cela représente pour le débiteur l'équivalent d'un rendement de 10,76 %, soit quelque 60 points de base de moins que l'emprunt de même durée du gouvernement britannique. Cela fait donc une excellente affaire pour Redland. Mais les investisseurs, tant institutionnels que privés, ont énormément apprécié l'offre qui leur était faite. Vendredi, la transaction se traitait bien au-dessous de la commission.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Retour de flamme sur le dollar

Vive Panurge et ses moutons! Ils ont régné en maîtres cette semaine sur les marchés des changes, où le dollar a baissé encore plus vite qu'il n'était monté auparavant. Il est revenu non seulement à ses bases de départ du début de février dernier, avant la flambée qui l'a conduit aux 10,62 F du 26 février, mais encore à ses cours du 15 septembre 1984. Quel retour en arrière, et avec quels arguments! Exactement les mêmes que ceux qui avaient été utilisés pour justifier sa grande hausse mais inversés! Une fois de plus, l'effet «boule de neige» a joué, celui qui s'exerce lorsque les opérateurs qui conversent les uns avec les autres vingt-quatre heures sur vingt-quatre tout autour de la Terre en arrivent à s'influencer profondément.

La semaine avait pourtant commencé bien calmement avec, même, un léger raffermissement du billet vert aux alentours de 9,90 F et 3,23 DM à 3,24 DM.

Mardi soir, à New-York, et surtout mercredi en Europe, le dollar fléchissait brutalement : des ventes massives en provenance du Moyen-Orient, tôt dans la matinée de ce jour, lui avaient fait franchir à la baisse le palier psychologique des 3,17 DM, sur lequel il avait résisté la semaine précédente. C'était celui sur lequel il avait buté à la hausse tout au long du quatrième trimestre 1984, avant de déborder irrésistiblement au début de février.

Sur les courbes des opérateurs sur graphiques de plus en plus nombreux, un tel franchissement était significatif et ne pouvait qu'appeler une baisse supplémentaire. Elle se produisit le lendemain jeudi, le dollar revenant de 9,65 F à 9,50 F et de 3,16 DM à 3,11 DM. La baisse se poursuivit à la veille du week-end jusqu'à 9,42 F environ et 3,09 DM. Vendredi matin, le billet vert avait même plongé jusqu'à 9,27 F et 3,0450 DM.

Que s'était-il donc passé pour justifier une déroute aussi rapide après une avance si triomphale ? Tout simplement ceci : une accumulation de nouvelles donnant l'impression que les Etats-Unis pouvaient, le cas échéant, ne plus être tout à fait la vitrine du monde, la locomotive universelle, l'Eldorado rêvé pour les capitaux en quête de placement. A la fin de la semaine précédente, une estimation provisoire n'avait-elle pas jeté un froid en révélant un ralentissement apparent de l'expansion américaine au premier trimestre 1985 (2,1 % sur une base annuelle, au lieu des 4 % escomptés) ? Il fallait y ajouter de nouvelles difficultés pour les banques américaines. Au Texas, cette fois-ci, après l'Ohio, en raison du marasme où sont tombés l'industrie pétrolière et l'immobilier de bureaux dans les villes du Sud.

Enfin, l'annonce pour février du plus important déficit commercial des Etats-Unis depuis le mois de septembre précédent rappelait l'ampleur du déséquilibre des transactions internationales du pays, tandis que la baisse des taux d'intérêt (voir ci-dessus) augmentait encore la désaffection à l'égard du dollar.

On voyait alors fonctionner en sens inverse le processus qu'exposait doctement au symposium de Davos, début février, M. McNamar, sous-secrétaire américain au Trésor, sous le nom de «déplacement de portefeuille» *(portfolio shift)*. Pour M. McNamar, désireux à l'époque de justifier la hausse du dollar, seul comptait pour les détenteurs de capitaux internationaux l'attrait irrésistible exercé par l'économie des Etats-Unis, où les investissements peuvent trouver toutes garanties de rentabilité et de sécurité.

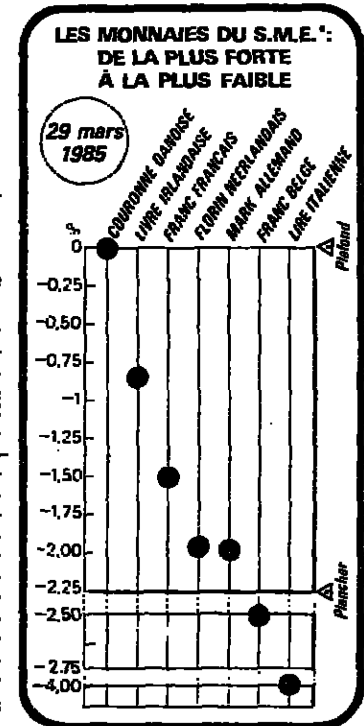
Deux mois après, cet attrait semble avoir pâli au point que, dans le monde entier, les investisseurs ont revendu une partie de leurs placements en dollars pour se reporter sur des placements libellées en d'autres monnaies.

La livre sterling a été la plus favorable, regagnant près de 5 % cette semaine, et 17 % sur son plus bas cours du début mars. Elle a bénéficié, outre du recul du dollar, du raffermissement des prix du pétrole et, surtout, du niveau très élevé des taux d'intérêt à Londres, plus de 13 %. Le franc suisse a été recherché, de même que le yen, l'un et l'autre préférés au deutschemark qui, certes, a profité du repli du dollar mais sans plus. Ce phénomène a permis au franc français de se montrer très ferme par rapport à la monnaie allemande, dont le cours à Paris est resté calé à 3,05 F, au plus bas depuis quinze mois.

Pour la semaine prochaine, les pronostics sont réservés. Certains spécialistes des prévisions graphiques, comme Fintrend, voient un seuil de résistance autour de 3,03 DM, cours correspondant à une moyenne de deux cents jours.

A New-York, des banques estiment, en revanche, que le dollar va tester, et sans doute enfoncer, le palier de 3 DM. L'annonce, vendredi soir, d'une hausse de 0,7 % de l'indice composite américain en février, qui, selon la Maison Blanche, laisse prévoir *« la poursuite de la croissance au cours des prochains mois »*, va-t-elle revigorer le dollar? Les marchés des changes en jugeront la semaine prochaine.

FRANÇOIS RENARD.



* Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 22 MARS AU 29 MARS

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,2320	11,6270	3,2266	3,8868	76,5072	4,2935	2431,96
	1,2320	1,1725	11,5315	3,1927	3,7754	75,8842	4,2596	2400,10
New-York	–	–	10,5960	38,1825	32,3624	1,6103	28,6944	0,0506
	1,1725	–	10,1677	36,7242	31,0559	1,5451	27,5254	0,04885
Paris	11,6270	9,4375	–	360,34	385,42	15,1972	270,80	4,7809
	11,5315	9,8350	–	361,18	305,43	15,1962	270,71	4,8045
Zurich	3,2266	2,6190	27,7515	–	84,7572	4,2173	75,1506	1,3267
	3,1927	2,7230	27,6878	–	84,5652	4,2073	74,9518	1,3302
Francfort	3,8868	3,0900	32,7417	117,98	–	4,9750	88,6657	1,5653
	3,7754	3,2200	32,7407	118,25	–	4,9752	88,6319	1,5730
Bruxelles	76,5072	62,10	6,5801	23,7113	20,0970	–	17,8192	3,1458
	75,8842	64,72	6,5805	23,7673	20,0993	–	17,8144	3,1617
Amsterdam	4,2935	3,4850	36,9276	1,3306	112,78	5,6119	–	1,7654
	4,2596	3,6330	36,9398	1,3341	112,82	5,6134	–	1,7747
Milan	2431,96	1974	209,16	753,72	638,83	31,7874	566,42	–
	2400,10	2047	208,13	751,74	635,71	31,6285	563,44	–
Tokyo	309,34	251,50	26,6496	96,0290	81,3915	4,0499	72,1664	0,1274
	299,22	255,20	25,9484	93,7201	79,2546	3,9431	70,2449	0,1246

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 29 mars, 3,7524 F contre 3,8538 F le vendredi 22 mars.

Marché monétaire et obligataire

Un espoir de détente générale des taux

Le vif recul du dollar a fait naître cette semaine un espoir de détente générale des taux dans le monde. Cet espoir est parti des Etats-Unis où les signes de ralentissement de l'expansion, que des indications ultérieures pourraient toutefois démentir, font penser qu'on pourra éviter une augmentation de la demande de crédit des entreprises venant concurrencer celle du Trésor. En ce cas, les marchés financiers seraient moins sollicités, et les taux fléchiraient, ce qu'ils ont déjà commencé à faire, l'eurodollar à six mois revenant à moins de 9 1/2 %, contre 10 % il y a peu.

Autre effet du recul du dollar, la poursuite du reflux des taux en Grande-Bretagne, où, pour la seconde fois en huit jours, les banques britanniques ont pu réduire de 0,5 % leur taux de base, le ramenant, cette fois-ci de 13,5 % à 13 %. Il est vrai que, au cours de la seconde quinzaine de janvier, ce taux avait été porté, brutalement, de 9,5 % à 14 %, afin de défendre la livre, tombée à son plus bas niveau historique contre le dollar. Depuis lors, la monnaie britannique a rebondi de 17 %. Une diminution du loyer de l'argent redevient possible.

Certains envisagent une mesure identique de la Bundesbank, qui pourrait réduire un peu son taux d'intervention (lombard). Mais on sait qu'en RFA la banque centrale est plus attentive à l'inflation qu'au dollar, et qu'actuellement elle est surtout soucieuse de contrôler l'évolution de la masse monétaire.

En tout cas, les événements actuels font plutôt l'affaire de la France, dans la mesure où ils faciliteraient la poursuite d'une désescalade très prudente des taux d'intérêt.

Sur le marché obligataire de Paris, le léger « frémissement » qui avait été enregistré la semaine dernière s'est confirmé cette semaine, dans l'espoir d'une nouvelle détente des taux que favoriserait un marché international plus souriant. Le climat a donc été meilleur, tout au moins sur le marché primaire, où les émissions à taux fixe ont été recherchées, tandis que celles à taux variable étaient moins demandées. C'est ainsi que l'emprunt de 3 milliards de francs du Crédit national s'est très bien placé et même arraché, tout au moins pour sa tranche de 2 milliards de francs à taux fixe (12,10 %) : annoncée mercredi, elle se trouvait totalement souscrite à la veille du week-end. Il faut dire que, depuis janvier, c'est-à-dire depuis l'emprunt du Crédit foncier, le marché n'avait plus de « belle » signature à se mettre sous la dent, l'emprunt d'État mis à part. C'est à ce titre que la deuxième tranche du Crédit national, 1 milliard de francs à taux variable, a pu se placer correctement, avec moins d'enthousiasme toutefois.

Un bon accueil initial a été réservé aux 900 millions de francs levés par SICOFRAM (filiale de la régie Renault), au taux fixe de 12,50 %, avec deux options de remboursement anticipé au gré du souscripteur et au gré de l'émetteur. Par la suite, toutefois, le marché s'est montré plus réservé, en raison de l'abondance des émissions effectuées par la Régie depuis le début de l'année (COFIREN, DIAC), le tout dans un contexte financier qui laisse à penser. Quant aux 450 millions de francs de CODETEL à taux variable (TMO), leur placement a été discret.

Sur le marché secondaire, les rendements sont restés stables : 11,17 % contre 11,18 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, et 12,45 % contre 12,41 % pour les emprunts du secteur public.

La semaine prochaine, on attend une émission de la Banque européenne d'investissements, en même temps qu'un ralentissement de l'activité pour les fêtes de Pâques. Vers la fin du mois, la SNCF lancera un emprunt de 2 milliards de francs environ, dont le chef de file sera la Banque Indosuez, en collaboration avec le Crédit lyonnais, qui, auparavant, était le banquier attitré de la Société des chemins de fer. Cette émission donnera lieu à la première application du rapport Tricot, qui, entre autres recommandations, incite les émetteurs à changer de chef de file en fonction de leur besoin, de façon à accroître la concurrence entre les banques.

Relevons enfin que le deuxième emprunt français à coupon unique, après celui du Gaz de France, en décembre dernier, a été émis par la Compagnie française des pétroles sous l'égide de Lazard Frères et Cie. D'un montant de 500 millions de francs et d'une durée de douze ans, cet emprunt est doté d'un coupon capitalisé de 13 561 F, payé, en fin de période, pour un nominal de 5000 F par obligation, sur la base d'un taux annuel de 11,55 %. L'emprunt, qui a fait l'objet d'une prise ferme par Lazard, a été préplacé auprès d'investisseurs institutionnels, friands de ce genre de produit, notamment pour les SICAV et fonds commun de placement à court terme.

F. R.

Les matières premières

Baisse des métaux et du thé

La chute du dollar et la nouvelle ascension de la livre sterling ont exercé une nouvelle fois une influence dominante sur les marchés commerciaux. Conséquence : les prix des métaux précieux ont continué à se revaloriser.

MÉTAUX. – Le mouvement de baisse s'est ralenti sur les cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. Le dégonflement des stocks britanniques de métal se poursuit, ils sont revenus à 93 175 tonnes, en diminution de 1 475 tonnes sur ceux de la semaine précédente. Deux importantes compagnies américaines viennent de décider de réduire leur production. Une unité qui ne travaillait d'ailleurs plus qu'au tiers de sa capacité fermera le 31 mars dans l'Utahce, qui pourrait amener Kennecot à invoquer peut-être la clause de force majeure pour réduire ses livraisons après la fin du premier semestre. Le 4 avril prochain, une fonderie implantée dans l'Arizona, de Phelps Dodge, arrêtera son activité pour une durée indéterminée.

Pour la première fois depuis novembre 1984 l'étain s'est traité en Malaisie au-dessus du prix-plancher de l'accord international, soit à 29,41 ringgit par kilo, au lieu de 29,15 ringgit. Le directeur du stock régulateur peut intervenir au-dessous du prix-plancher. Une vingtaine de mines vont devoir cesser leur exploitation en Malaisie en raison de prix jugés insuffisamment rémunérateurs et en raison également de l'instauration des quotas d'exportation dans le cadre de l'accord international.

Le regain d'intérêt porté à l'or s'est répercuté sur l'argent et le platine, qui ont poursuivi leur progression à Londres.

Nouveau repli des cours du zinc à Londres. A une augmentation de 4000 tonnes seulement de la production mondiale des pays non communistes à 414000 tonnes, a correspondu une moindre utilisation de métal, d'où un accroissement des stocks de 16000 tonnes par rapport au mois de décembre. Ils atteignaient à fin janvier 436000 tonnes.

CAOUTCHOUC. – *Légère avance des cours du naturel. A Genève, le 22 avril prochain, les négociations reprendront pour définir un nouvel accord international de stabilisation des prix. Les représentants des pays producteurs, lors d'une réunion à Phuket (Thaïlande), ont décidé de proposer un relèvement du prix-plancher de 150 à 210 cents le kilo.*

DENRÉES. – *C'est toujours le marasme sur le marché du sucre, où les cours s'effritent lentement. Aux Etats-Unis, les taxes à l'importation vont être relevées tant sur le blanc que sur le roux.*

Aux enchères de Londres, les prix des diverses variétés de thé ont fléchi de 10 à 20 pence par kilo, revenant ainsi à leurs niveaux les plus bas depuis fin octobre 1983. En l'espace d'un an, le prix moyen a fléchi à 204,68 pence le kilo, contre 248,10 pence, soit une baisse de l'ordre de 20 %.

CÉRÉALES. – *La perspective d'une récolte mondiale record de blé pour la campagne 1984-1985 a eu peu d'influence, ayant déjà été escomptée en grande partie par le marché. Evaluée à 520 millions de tonnes, la production mondiale dépasse de 24 millions de tonnes celle de la campagne précédente.*

LES COURS DU 29 MARS 1985

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 1 143 (1 187) ; à trois mois, 1 162,50 (1 207,50) ; étain comptant, 9 580 (9 655) ; à trois mois, 9 685 (9 640) ; plomb, 294 (301,50) ; zinc, 759 (766) ; aluminium, 882 (931) ; nickel, 4 240 (4 485) ; argent (en pence par once troy), 536 (543). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 64,35 (61,25) ; argent (en dollars par once), 7,18 (6,13) ; platine (en dollars par once), 277 (269,6). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 29,41 (29,15).

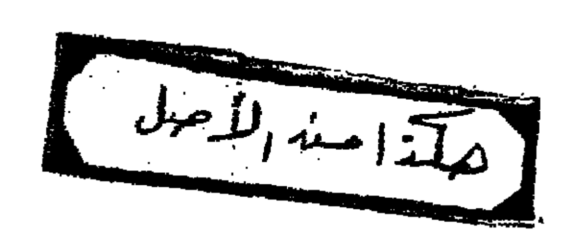
TEXTILES. – **New-York** (en cents par livre) : coton, mai, 67,18 (67,55) ; juillet, 66 (66,03). – **Londres** (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), mai, 506 (505. – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, mai, 54,70 (54,50).

CAOUTCHOUC. – **Londres** (en livres par tonne) : R.S.S. (comptant), 755 (735).

DENRÉES. – **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mai, 2 453 (2 381) ; juillet, 2 260 (2 217) ; sucre, mai, 3,80 (4) ; juillet, 3,97 (4,19) ; café, mai, 142,55 (145,25) ; juillet, 142,70 (145,20). – **Londres** (en livres par tonne) : sucre, mai, 112,40 (115,60) ; août, 116 (120,40) ; café, mai, 2 175 (2 274) ; juillet, 2 215 (2 314) ; cacao, mai, 1 998 (2 062) ; juillet, 2 021 (2 018). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, mai, 2 330 (2 328)) ; septembre, 2 294 (2 280) ; café, mai, 2 540 (2 605) ; septembre, 2 600 (2 685) ; sucre (en francs par tonne), mai, 1 239 (1 314) ; octobre, 1 339 (1 370). Tourteaux de soja : **Chicago** (en dollars par tonne), mai, 138,40 (139,90) ; juillet, 144,50 (145,90). – **Londres** (en livres par tonne), juin, 134,50 (137,80) ; août, 134 (137,60).

CÉRÉALES. – **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, mai, 357,50 (348,50) ; juillet, 334,50 (333,25) ; maïs, mai, 279,75 (278) ; juillet, 280 (279,50).

INDICES. – Moody's, 959,60 (960,50) ; Reuter, 1 937,60 (1 983,70).



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

MARIO VARGAS LLOSA PREMIER LAUREAT DU RITZ PARIS HEMINGWAY AWARD

Le Péruvien Mario Vargas Llosa, auteur de *la Guerre de la fin du monde* (Gallimard), a été proclamé, vendredi 29 mars, premier lauréat du Ritz Paris Hemingway Award.

Ce prix, d'un montant de 50 000 dollars (près de 500 000 francs), a été créé pour célébrer une œuvre qui rappelle par son ampleur et sa vigueur celle d'Hemingway et pour commémorer les liens qui unirent durablement l'écrivain à l'hôtel Ritz de Paris, où il vécut après la libération. Il est patronné par le sultan Hassanal Bolkiah, de Brunéi (sultanat du nord de Bornéo, ancien protectorat britannique, indépendant depuis 1971).

● *Veau aux hormones : la CEE poursuit la France.* – La Commission des communautés européennes aurait, selon le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC), décidé d'engager, à l'encontre du gouvernement français, à propos du veau aux hormones, la procédure prévue à l'article 169 du traité de Rome (émission d'un avis motivé pour mise en conformité, puis saisine de la Cour de justice). La Commission estime, en effet, que le gouvernement français a manqué à ses obligations en autorisant la mise sur le marché de certains anabolisants.

APRÈS LE DÉPART D'ALBERT DU ROY ET DE CHRISTINE OCKRENT

Le malaise d'Antenne 2

Malaise et crise à la rédaction d'Antenne 2, secouée par les départs simultanés d'Albert du Roy, directeur de la rédaction, et de Christine Ockrent, rédactrice en chef. Deux événements qui ont conduit le SNJ (Syndicat national des journalistes) et la CFDT de la chaîne à demander à la direction de reconnaître le bénéfice de la clause de conscience aux journalistes désireux de quitter la société.

Le nouveau directeur de la rédaction, M. Pierre-Henri Arnstam, a d'autre part présenté vendredi 29 mars, dans l'après-midi, le nouvel organigramme de sa rédaction en chef. Le matin même, c'est Christine Ockrent qui réunissait la rédaction pour lui annoncer son départ. Par ailleurs, Jacques Segui, le présentateur du journal de 23 heures, serait également sur le point de quitter la chaîne.

Ils étaient plus de cent. « Elle » était toute seule ; et l'actualité, pour un temps, s'est trouvée en suspens. « Elle » les avait appelés – c'était inhabituel, – et ils étaient accourus, toutes affaires cessantes. Comme s'ils savaient déjà que cette réunion serait un épilogue. Menue, bronzée, habillée sport, en beige, elle les a regardés arriver, tendue, son regard vert, d'ordinaire mutin, balayant gravement les visages. Et elle a pris la parole. Lentement. En mesurant ses mots. Oui, elle avait eu connaissance de la nouvelle réforme de la rédaction et des nominations en cours. Non, elle n'avait pu obtenir du PDG, M. Jean-Claude Héberlé, les garanties nécessaires lui permettant d'exercer son métier dans les mêmes conditions qu'auparavant... « *En conséquence*, dit-elle, *et pour des raisons strictement professionnelles, je préfère abandonner mes fonctions à Antenne 2.* » Et d'évoquer l'équipe, soudée et efficace, la fierté du travail accompli depuis trois ans et demi... Le ton est solennel. C'est Ockrent qui parle, mais c'est Christine qui pleure. Et la rédaction, stupéfaite et émue, découvre, sans projecteur, sans fard, sans masque, une star fragilisée, vulnérable, bouleversée.

D'où vient donc cette atmosphère de crise qui, en quarante-huit heures, a vu resurgir tant de vieux démons et plonger la rédaction dans le mauvais souvenir d'une époque de suspicion et d'incompréhension ? Antenne 2 ne faisait-elle pas figure de paquebot, protégé des récifs et insensible aux grains ? N'avait-elle pas, hier encore, une arrogance flagrante liée à ses succès, ses talents et son indépendance ? Et comment, après les deux départs successifs d'Albert du Roy et de Christine Ockrent, après les remous et commentaires qu'ils suscitent, interpréter, sans raccourcis dangereux, cette poussée de fièvre qui frappe une rédaction, enflamme quelques procureurs étonnamment zélés, et porte un mauvais coup à l'ensemble du service public. Tout est dans le « non-dit », disait-on vendredi à Antenne 2. Eh bien, tentons de le dire.

– *Le départ d'Albert du Roy.* Chroniqueur de talent, chef de service apprécié de son équipe, l'homme, – estimé, respecté, – n'a guère brillé à la direction de rédaction, dont il n'avait peut-être pas perçu auparavant toute la complexité. Etouffant sous des tâches d'organisation et de gestion, il aspirait à quitter ses fonctions, quelques anicroches mineures avec le PDG, M. Jean-Claude Héberlé, le convainquirent, de précipiter son départ. « *Raisons personnelles* », explique-t-il donc, en précisant cependant « *pas de conflit politique* ». Sa gêne et son refus d'apporter le moindre commentaire supplémentaire inciteront toutefois certains à rechercher à son départ des raisons plus politiques.

– *Le départ de Christine Ockrent.* Intervenant vingt-quatre heures après celui de M. du Roy, il semble accréditer l'idée d'une crise générale et d'un divorce en cours entre l'ancienne équipe et le nouveau PDG. Pourtant les deux départs ne sont pas si directement liés. A la fois rédactrice en chef et présentatrice du « 20 heures », Christine Ockrent bénéficiait d'une autonomie totale pour la préparation de son journal, dont elle maîtrisait entièrement la confection : le principe en vigueur était en effet celui d'une décentralisation extrême des services et d'une autonomie maximale des différentes éditions de la journée. Une organisation stimulante pour chacune des équipes parfois en compétition, mais que les nouveaux responsables estimaient source de gâchis (un même sujet pouvait être tourné simultanément pour différentes éditions), responsable d'une parcellisation de la décision. Un système plus centralisé a donc été mis au point, notamment un service de coordination des reportages dont dépendront forcément les différentes éditions. Un changement structurel mal accepté par Christine Ockrent qui voyait son indépendance professionnelle amoindrie. Une « *dégradation* » contraire au « *contrat de confiance passé* », dit-elle avec les téléspectateurs.

Motifs essentiellement personnels pour le premier, motifs purement professionnels pour la seconde. Et personne dans la rédaction ne fait état, depuis l'arrivée tumultueuse de M. Héberlé à Antenne 2, d'une quelconque pression, injonction, ou immixtion d'ordre politique. Mais alors, pourquoi ces dérapages d'interprétation sur ce terrain miné ? Pourquoi ce doute, cette incertitude, cette inquiétude croissante qu'éprouvent, à tort ou à raison, les journalistes à propos de leur avenir, de leur indépendance, de leur métier ? Quatre raisons, peut-être peuvent y contribuer :

1) *La personnalité de Jean-Claude Héberlé.* – Appelé à succéder à Pierre Desgraupes, PDG quasi mythique unanimement regretté, et dont le nom est désormais associé à talent, succès, audace..., le nouveau président a vécu, lors de sa nomination – discutée au sein même de la Haute Autorité – des péripéties dont il subit encore les conséquences. Imposé par l'Elysée ? Poussé par Matignon ? Toujours est-il que son arrivée, largement commentée par la presse, laissait planer un doute sur son indépendance politique, doute qu'il n'a pas réussi encore à dissiper, malgré l'absence d'intervention de sa part.

2) *L'approche des législatives de 1986.* – Comment ne pas observer depuis peu une crispation croissante dans l'air ? Un malaise, une tension qui sont les signes avant-coureur d'une échéance électorale importante? L'approche d'une sérieuse zone de turbulence. Tous les membres de la rédaction redoublant de vigilance, même s'ils ne partagent pas le même objectif. Il y a ceux qui craignent une reprise en main, et veillent à leur indépendance; ceux qui, meurtris des résultats de 1981, ont hiberné patiemment et se réveillent soudain, avec l'espoir d'un retournement – d'une revanche – et un zèle de procureurs qui masque bien des rancœurs mesquines et des rancunes tenaces. Il y a encore ceux auxquels la TV de l'après 1981 a donné beaucoup de chances et qui, sans illusions sur leurs perspectives de carrière sous une majorité de droite, ne craignent pas aujourd'hui de brûler quelques ailes. Enfin, viennent ceux qui pensent à prendre quelques distances, question de retourner une virginité. Un tel mouvement est en cours, dit-on, dans les trois chaînes, qui pourrait d'ailleurs s'accélérer...

3) *L'essoufflement de la chaîne.* – Le malaise de la rédaction intervient également au moment où la spirale du succès sur laquelle la chaîne semblait entraînée semble se retourner. Un phénomène normal sans doute, TF1 grignotant plus d'audience qu'Antenne 2 n'en perd, et chacune des deux chaînes étant appelée dans l'avenir à se livrer une concurrence à armes plus égales. A2 montre cependant de réels signes d'essoufflement, de vieillissement? Soudée dans la victoire, l'équipe souvent éclate dans la difficulté.

4) *Le débat sur les TV privées.* – Il est en arrière-fond, mais personne ne l'oublie. A l'heure où des TV privées menacent de débarquer sur le marché, le service public devrait se montrer plus fort, plus inventif, plus audacieux que jamais : « *A lui de représenter la garantie d'indépendance, de qualité et de pluralisme... Et de le faire savoir* », dit un syndicaliste, désolé des effets désastreux engendrés par les derniers événements. « *Toutes nos querelles affaiblissent le service public, dit un autre. N'oublions pas que les projets de la droite livrent l'une des trois chaînes au secteur privé.* »

La nouvelle direction, en tout cas, s'est déclarée garante, vendredi, de l'indépendance de la rédaction. « *Gardons la mesure,* dit un journaliste. *L'indépendance de cette rédaction n'est pas liée à jamais à Christine Ockrent et Albert du Roy, même si l'on aurait dû tout faire pour les retenir !* »

ANNICK COJEAN.

Le nouvel organigramme de la rédaction en chef d'A 2

Dirigée par Pierre-Henri Arnstam et Paul Nahon, son adjoint, la rédaction d'Antenne 2 comprendra trois principaux rédacteurs en chef :

Claude Carré, responsable des éditions du matin et d'« Antenne 2-midi », et François Ponchelet, responsable des éditions du soir (20 heures) et de la nuit; Claude Manuel, chargé d'animer, avec Alain Wieder et Raymond Tortora, rédacteurs en chef adjoints, ainsi que Jacques Douay, grand reporter d'images, la coordination des reportages pour l'ensemble des éditions et des magazines de l'information.

● *Krasucki à Tunis.* – Une délégation de la CGT, conduite par M. Krasucki, a effectué une visite de trois jours, qui prend fin ce samedi, 30 mars, en Tunisie, à l'invitation de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT). Les dirigeants des deux centrales se sont entretenus entre autres des moyens de renforcer leurs relations et de la situation des travailleurs tunisiens en France. – *(Corr.)*

La SAFER de Lozère est poursuivie par quinze exploitants

De notre correspondant

Mende. – Une nouvelle fois, le fonctionnement de la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) de la Lozère est remis en cause. En 1982, des jeunes agriculteurs l'accusaient de « *favoriser la spéculation foncière* » (*le Monde* daté 15-16 août 1982). Cet organisme est maintenant assigné devant le tribunal de grande instance de Mende par quinze exploitants agricoles qui lui reprochent d'avoir rétrocédé, en 1981, plusieurs centaines d'hectares, sans aucune publicité préalable : pas d'affichage en mairie ni de publication dans la presse.

Au cours de l'audience du 27 mars, Mᵉ Pierre Domergue a plaidé, au nom de la SAFER, l'irrecevabilité de la demande formulée par les agriculteurs, qui ne constituent pas une personnalité juridique. Selon lui, « *il n'y a rien qui permette de dire que l'échange soit l'un des modes de contrat visés par la publicité légale* ».

Se référant à la jurisprudence, Mᵉ François Roux, l'avocat de la partie adverse, devait affirmer que « *le caractère clandestin d'une rétrocession, qu'il s'agisse d'un échange ou d'une vente, ne peut que laisser présumer la fraude, c'est-à-dire la recherche d'un intérêt particulier. La SAFER se devrait d'être transparente. La pratique du secret a prévalu dans le cas des rétrocessions dont nous demandons l'annulation. Cette SAFER est une institution bien assise en Lozère. Il faut de la ténacité et du courage aux agriculteurs qui ont osé saisir la justice* ».

L'affaire a été mise en délibéré jusqu'au 15 mai.

J.-M. G.

● *Débrayages à R-VI Vénissieux.* – Entre 2 500 et 1 500 personnes, selon les sources, se sont rassemblées en présence de M. André Sainjon, secrétaire général de la fédération CGT de la métallurgie, le 29 mars devant le site de Renault-Véhicules industriels de Venissieux (Rhône) à l'appel de la CGT pour protester contre les menaces de suppressions d'emplois. La CGT avait appelé à des débrayages de une à deux heures dans la matinée à Vénissieux et dans les établissements du groupe dans la région : Saint-Priest (Rhône), l'Isle-d'Abeau (Isère) et Annonay (Ardèche). Un plan entraînant la suppression de deux mille cinq cent cinquante emplois au sein de R-VI avait été présenté par la direction le 7 février dernier.

● *Le prix de la Fondation Fyssen (150 000 francs)* vient d'être décerné, pour 1984, au professeur Roger William Brown, professeur de psychologie sociale à l'université Harvard, et membre de l'Académie nationale des sciences, pour ses travaux portant sur « *la relation entre l'usage du langage courant et les processus d'attributions sociales* », et notamment sur la « *communication d'un état d'esprit à travers la musique* ».

● *Le prix Biennal Artois Baillet Latour de la santé 1985,* d'un montant de 5 millions de francs belges (760 000 francs), a été attribué au professeur Johannes Van Rood, du département d'immuno-hématologie de l'hôpital universitaire de Leiden (Pays-Bas), pour sa contribution à la découverte des gènes et antigènes du complexe majeur d'histocompatibilité chez l'homme, le système HLA.

M. HUBERT CURIEN invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie depuis juillet 1984, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury RTL-*le Monde* », le dimanche 31 mars, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Curien répondra aux questions d'André Passeron et de Maurice Arvonny du *Monde* et de Marc Ullmann et de Pierre Kohler de RTL, le débat étant dirigé par Elie Vannier.

Le numéro du « Monde » daté 30 mars 1985 a été tiré à 461 328 exemplaires

A B C D E F G

AU « MAGAZINE » D'ANTENNE 2

En Iran, le prix du sang

La religion chiite a vocation au martyre. Quiconque souffre la mort en son nom s'assure, du même coup, de ce titre glorieux. En Iran, ils sont, aujourd'hui, plusieurs centaines de milliers à en être parés. Leurs familles les honorent avec ferveur. L'Etat de l'imam Khomeiny aussi, mais à sa manière, par la création de la Fondation des martyrs. Un organisme devenu l'un des piliers du régime. Ses activités ne se limitent pas, en effet, à chanter les louanges de ses héros. « Martyrs and co », le reportage que Patricia Coste et Jean-Claude de la Tremblaye ont rapporté de Téhéran pour « Le magazine » d'Antenne 2 a révélé le rôle capital (étrange aussi) que joue cette fondation dans l'appel à la défense du pays.

Les moyens financiers de cet organisme sont tels – ils absorberaient une grande partie du budget de l'effort de guerre – qu'ils lui donnent la capacité de dédommager largement toute famille dont l'un des membres a payé de sa vie ou de sa santé son dévouement à « *combattre la contre-révolution* ». Y compris s'il s'agit des préjudices liés aux « *attentats* » qui accompagnent cette lutte.

La liste est longue des bienfaits matériels... et spirituels que distribue l'Etat. C'est ainsi qu'il accorde aux intéressés une priorité pour accomplir le pèlerinage de La Mecque et qu'il leur offre, une fois par semaine, une visite à l'imam Khomeiny. Etonnantes, ces images qui montrent veuves et orphelins, venus de leur province ou de leur campagne, auxquels on propose gratuitement, pour l'occasion, l'hébergement dans l'un des meilleurs hôtels de la capitale.

Quant aux largesses financières, on n'en citera que quelques exemples, comme la prime attribuée pour chaque combattant tué ou le versement mensuel de l'équivalent d'un salaire moyen, ou encore l'octroi de prêts avantageux à la construction, l'accès à des magasins spéciaux ou le demi-tarif dans les transports (y compris l'avion). Sans compter la gratuité scolaire et celle des soins médicaux.

Les blessés ne sont pas non plus oubliés. La Fondation a créé un bureau des mariages qui leur est réservé ainsi qu'aux familles des « martyrs ». Veuves et jeunes filles sont, du reste, vivement incitées à convoler avec ces héros, dont la plupart sont devenus de grands handicapés physiques. Saisissantes, là encore, les images de cette toute jeune Iranienne qui vient d'épouser un paraplégique ou celles de ce couple dont le conjoint, cul-de-jatte, se déplace à une vitesse incroyable, à l'aide de ses mains, pour aller jouer avec son bébé.

ANITA RIND.

★ « Le Magazine », A2, samedi 30 mars, 17 h 55. L'émission présente également deux autres reportages : « Les femmes des hommes politiques » et « La piste des bédouins ».

En Turquie

Un projet de loi favorisera la coopération de « repentis » avec la police

De notre correspondant

Ankara. – Alors que les dirigeants d'Ankara font la sourde oreille aux suggestions relatives à une abolition de la peine capitale et assurent que même si une loi d'amnistie voyait le jour elle ne profiterait pas aux condamnés pour « *menées subversives* », une nouveauté pénale « à l'italienne » qui se prépare ici retient vivement l'attention.

Aux termes d'un projet de loi adopté le 27 mars par le conseil des ministres, tous ceux qui auront fourni des renseignements permettant aux forces de sécurité soit de découvrir les auteurs de menées subversives et leurs complices, soit de prévenir des complots tendant à renverser l'ordre établi bénéficieront de remises de peine. Ils jouiront en outre de la protection de l'Etat, en recevant une nouvelle identité et, le cas échéant, en bénéficiant d'une... opération de chirurgie esthétique afin de leur éviter tout risque de vengeance.

M. Nejat Eldem, ministre de la justice, a précisé que si ce texte était voté par le Parlement, il resterait en vigueur pendant trois ans.

Les « repentis » dont la « coopération » aura été jugée utile verront leur peine réduite à quinze ans de prison s'ils sont passibles de la peine capitale ; à un minimum de dix ans s'ils sont passibles de la réclusion perpétuelle ; les peines accessoires pourront aussi être réduites.

Le texte ajoute que les « repentis » qui auront fourni des renseignements dans les trois mois qui suivent leur condamnation pourront bénéficier des mêmes remises de peine.

Le projet comporte d'autres innovations. Ainsi, ceux qui quitteront spontanément leur organisation ou rendront leurs armes aux forces de l'ordre se verront dégagés de toutes poursuites s'ils fournissent des informations susceptibles d'empêcher la réalisation d'actes projetés par leurs camarades.

Le président de l'Union des barreaux turcs, M. Teoman Evren, a, le jeudi 28 mars, dans une déclaration au quotidien *Cumhuriyet*, estimé ce projet très « *dangereux* ». Selon ce juriste, ce texte incitera à des dénonciations et des accusations non fondées. Ce projet est « *humiliant* » pour le pays, a même assuré M. Evren.

ARTUN UNSAL.

RECOURS EN ANNULATION DE L'ÉLECTION CANTONALE DE CORBEIL-ESSONNES-OUEST

M. Serge Dassault, président du Parti libéral, a déposé un recours en annulation du scrutin des 10 et 17 mars, dans le canton de Corbeil-Essonnes-Ouest.

Candidat de l'opposition dans ce nouveau canton, M. Dassault estime « *qu'une analyse scrupuleuse du décret de découpage a permis de déceler un manquement grave au respect de la stricte application de ce décret* », et qu'ainsi certains habitants de trois rues de la commune ont été « *oubliés* ». Il affirme qu'« *une erreur ou une manipulation volontaire des services municipaux a donc empêché des centaines d'électeurs de se rendre aux urnes* ».

● *M. Josephe président du Nord - Pas-de-Calais.* – M. Noël Josephe (PS) a été réélu, vendredi 29 mars, président du conseil régional Nord - Pas-de-Calais. Il a obtenu 87 suffrages sur 102 exprimés. Il y a 112 conseillers au conseil régional du Nord, qui se répartissent ainsi : 62 socialistes, 25 PC, 13 RPR et apparenté, 11 UDF apparenté, et 1 non-inscrit.

Aux Etats-Unis

LE SÉNAT RÉCLAME DES SANCTIONS COMMERCIALES CONTRE LE JAPON

Washington, *(Reuter).* – Le Sénat américain a adopté à l'unanimité, jeudi 28 mars, une résolution réclamant des mesures contre les importations japonaises. Certains sénateurs ont expliqué qu'ils espéraient par cette résolution – qui n'a qu'une valeur consultative – amener le Japon et la Maison Blanche à accélérer leurs discussions commerciales bilatérales. Cette décision fait suite à l'annonce par Tokyo de sa volonté d'accroître ses exportations de voitures aux Etats-Unis de près de 25 % pour les porter à 2,3 millions d'unités au cours de l'année commençant le 1ᵉʳ avril.

Le Congrès craint de plus en plus que les négociations en cours n'assurent pas un succès plus facile sur le marché japonais de produits américains tels que les matériels de télécommunications, le bœuf et les agrumes, ou encore les médicaments. L'an dernier, le déséquilibre des échanges commerciaux entre les Etats-Unis et le Japon a atteint 37 milliards de dollars, alors que le déficit de la balance commerciale américaine était de 123 milliards de dollars.